



CONTRAT DE SITE

AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE

2018 -2022



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS DU SITE AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE

**Contrat de site
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée
2018-2022**

Entre

L'État

d' une part,

et

**Les membres de l'association d'établissements
du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée**

Aix-Marseille Université

Après délibération de son conseil d'administration du 29 mai 2018

L'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

Après délibération de ses conseils d'administration des 15 mai et 26 juin 2018

L'Université de Toulon

Après délibération de son conseil d'administration du 7 juin 2018

L'École centrale de Marseille

Après délibération de son conseil d'administration du 6 juin 2018

L'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Après délibération de son conseil d'administration du 9 juin 2018

d' autre part.

Il est établi le présent contrat pour les années 2018 à 2022.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

**La ministre de l'enseignement
supérieur, de la recherche
et de l'innovation**



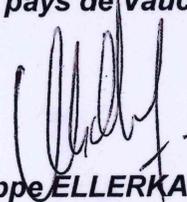
Frédérique VIDAL

Le président d'Aix-Marseille Université

**Le président de l'Université d'Avignon
et des pays de Vaucluse**

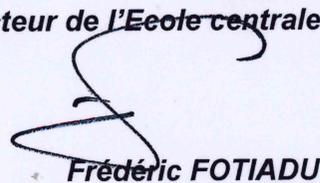
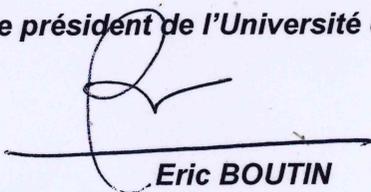
Yvon BERLAND

Philippe ELLERKAMP



Le président de l'Université de Toulon

Le directeur de l'École centrale de Marseille

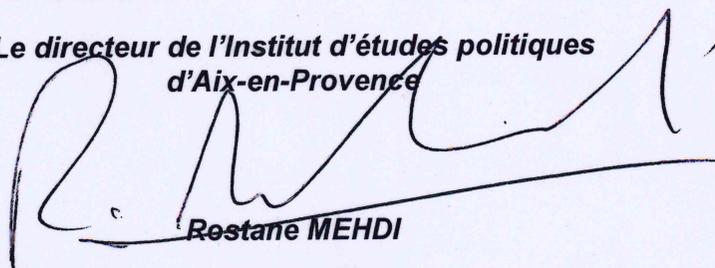


Eric BOUTIN

Frédéric FOTIADU



**Le directeur de l'Institut d'études politiques
d'Aix-en-Provence**

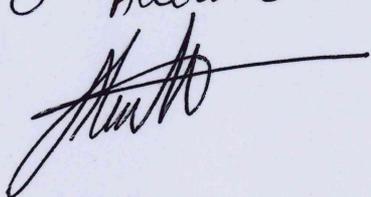


Rostane MEHDI



En présence des organismes de recherche suivants :

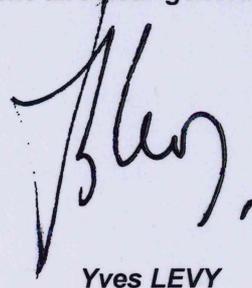
Le président du CNRS

P. o Alain SCHUHL


Antoine PETIT



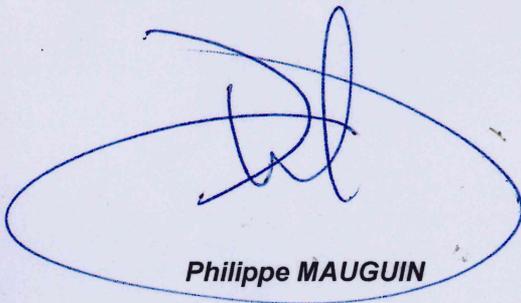
Le président-directeur général de l'INSERM



Yves LEVY



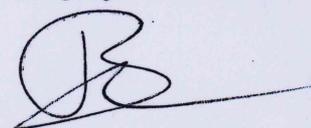
Le président-directeur général de l'INRA



Philippe MAUGUIN



Le président-directeur général de l'IRD

P. o
Isabelle BENOIST


Jean-Paul MOATTI



Le président de l'IRSTEA

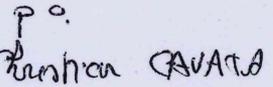
P.O. 

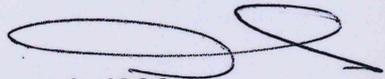
Dominique LABORDE

Marc MICHEL



L'administrateur général du CEA

P.O. 
Christian CAVAUD


François JACQ



Le président-directeur général

P.O. Anne RENAULT


Patrick VINCENT


Ifremer

Sommaire

1 VOLET COMMUN DU CONTRAT

- | | | |
|---|--|------|
| 1 | L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) | p.4 |
| 2 | Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex | p.11 |

2 VOLET DES ÉTABLISSEMENTS

- | | |
|--|--------|
| Aix-Marseille Université | p.27 |
| L'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse | p.87 |
| L'Université de Toulon | p.151 |
| L'Ecole centrale de Marseille | p.197 |
| L'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence | p. 225 |

3 ANNEXES (PROJET STRATEGIQUE DE SITE, VIE ETUDIANTE)

VOLET COMMUN

AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE

Sommaire

1 L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)

- 1.1 Recherche
- 1.2 Formation et vie étudiante
- 1.3 Relations internationales et attractivité du site
- 1.4 Le pilotage
- 1.5 Politique documentaire
- 1.6 Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap et d'égalité Femme-Homme

2 Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex

- 2.1 La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation soutenant l'interdisciplinarité
- 2.2 Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Trajectoire de site – Jalons

Deux niveaux de regroupement participent à la structuration du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée :

- l'Initiative d'Excellence sélectionnée en janvier 2012, A*Midex, portée par l'Université d'Aix-Marseille (AMU), pour développer une université de rang mondial à même de rivaliser avec les grands établissements sur la scène internationale. Cette IDEX rassemble, aux côtés d'AMU, deux écoles (l'IEP d'Aix-en-Provence et l'Ecole Centrale de Marseille), quatre organismes de recherche (CNRS, Inserm, CEA, IRD) et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. L'Initiative d'Excellence A*Midex a été définitivement pérennisée en avril 2016 (validée par la convention du 23 décembre 2016) après une période probatoire de quatre ans dans le cadre d'une évaluation par un jury international. La fusion ainsi que l'obtention de l'Idex ont constitué un facteur profondément structurant et un catalyseur majeur dans le cadre de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016.

- l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) qui associe à AMU les universités d'Avignon et de Toulon, l'Ecole centrale de Marseille et l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, constituée dans le cadre de la loi ESR de 2013 par décret du 23 février 2016. Elle s'inscrit dans une logique de projets, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires.

Ce double réseau d'établissements constitue deux périmètres distincts de développement et d'actions coordonnées de site, en cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) validé en juillet 2017 et justifie de la sorte une stratégie de site déployée à deux niveaux : l'AMPM (1) et A*Midex (2).

1. L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)

Afin d'assurer dans le long terme le pilotage de la politique de site, les cinq établissements signataires ont décidé de créer un comité de pilotage composé de représentants de leur gouvernance respective. Ce comité a pour fonction de définir les axes stratégiques de la politique de site - soumis ensuite aux Conseils d'Administration des établissements pour approbation – et d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs annoncés.

1.1 Recherche

1.1.1 Renforcer les relations avec les organismes, les mutualisations et les interactions régionales

- Les structures de recherche en cotutelle feront l'objet d'un pilotage coordonné. L'accès aux plateformes de recherche technologique des établissements du site sera facilité pour les partenaires de l'association.
- La charte de signature des publications déjà commune aux partenaires d'A*Midex, pourra être étendue aux autres établissements du site AMPM. La cellule de bibliométrie d'AMU veillera, en coordination avec les partenaires du site, au respect de cette charte pour ses unités partagées.
- L'association engagera une collaboration stratégique avec la Comue UCA, notamment sur un projet de datacenter régional.
- Les recherches seront développées dans le domaine de la nutrition avec l'INRA autour d'une plateforme de métabolomique à vocation régionale en s'appuyant sur les compétences en agro-sciences de l'université d'Avignon.

- Les relations scientifiques entre l'université de Toulon et l'Ifremer notamment en robotique sous-marine (autour du projet CORAL) seront intensifiées.

1.1.2 Le développement de l'open access

Les partenaires du site sont engagés dans le développement des archives ouvertes, afin d'offrir à leurs enseignants-chercheurs et chercheurs un espace de dépôt de leur production scientifique, permettant de disposer de l'exhaustivité des publications dans l'archive ouverte HAL et, en même temps, d'un lieu de dialogue ouvert avec la communauté scientifique nationale et internationale. Un échange de bonnes pratiques et des actions de communication seront mis en place.

1.1.3 Le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique

Le renforcement nécessaire des liens avec les partenaires socio-économiques concernera :

- un meilleur accès des entreprises du territoire aux plateformes technologiques des partenaires du site,
- le renforcement de la démarche de valorisation autour des structures communes à tous ou plusieurs partenaires de l'association (SATT Sud-Est, Pôles de compétitivité, Incubateurs) en adéquation avec le SRESRI de la région PACA au travers de ses «opérations d'intérêt régional» (OIR) et Filières Stratégiques. Seront notamment réalisées une actualisation de la cartographie des forces socio-économiques du territoire ainsi qu'une cartographie des unités de recherche par OIR. Un des objectifs sera notamment de renforcer la dynamique de valorisation à l'UAPV et à l'UTLN en précisant stratégie, pilotage et ressources nécessaires, en profitant de la dynamique et de l'expérience d'AMU.

1.1.4 L'harmonisation des pratiques des écoles doctorales

Les collègues doctoraux d'AMU, de l'UAPV et de l'UTLN finaliseront une action d'harmonisation des pratiques des écoles doctorales sur :

- l'harmonisation des règles de co-encadrement et de co-direction des thèses ;
- le contenu de la charte du doctorant ;
- la convention de formation des doctorants ;
- la participation à des dispositifs partagés pour améliorer la formation doctorale et son suivi.

1.1.5 La culture scientifique

Des actions communes de formation continue des personnels de recherche en culture scientifique et en médiation scientifique, notamment dans le cadre du compte personnel de formation, ont été mises en place et seront développées.

Jalon 1 : Bilan du pilotage coordonné des structures de recherche en cotutelle

Jalon 2 : Point sur l'extension de la charte de signature des publications déjà commune aux partenaires d'A*Midex aux universités d'Avignon et des pays de Vaucluse et de Toulon

Jalon 3 : Bilan de l'harmonisation des pratiques des écoles doctorales

Jalon 4 : Bilan des actions en matière de développement de l'open access

1.2. Formation et vie étudiante

1.2.1 La formation initiale et continue

Trois actions majeures déclineront le volet formation du site :

- la mise en place d'un comité de coordination des formations AMPM ;
- l'étude de l'opportunité à mi-contrat de créer de nouvelles formations partagées et/ou des double-cursus ;
- la réunion de coordination de la FTLV entre partenaires.

Jalon 5 : Bilan de la création de nouvelles formations partagées et/ou concertation/ rapprochement de certaines formations existantes dans des domaines communs

Jalon 6 : Point d'étape sur la coordination de la formation tout au long de la vie

1.2.2 La pédagogie

Plusieurs actions permettront de partager l'expérimentation pédagogique au niveau du site :

- création d'un comité de transformation pédagogique d'AMPM et d'échanges de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ORE (« Plan Etudiants ») en visant notamment l'amélioration de la réussite en licence,
- mise en place de séminaires communs sur la formation et de conférences pédagogiques,
- développement des actions de formations à destination du site au CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation) d'AMU et à la mission APUI (Appui à la Pédagogie Universitaire et Innovante) de l'UAPV aux enseignants du site,
- développement des participations croisées entre partenaires du site au sein des instances de sélection des projets pédagogiques innovants.

Jalon 7 : Bilan des actions d'amélioration de la réussite en licence entreprises à l'échelle du site dans le cadre de la loi ORE (Plan étudiant)

Jalon 8 : Bilan du déploiement à l'échelle du site de la démarche d'approche par les compétences

1.2.3 L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant

Il conviendra de décloisonner autant que possible les missions dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle entre les partenaires en partageant, dans le cadre de la loi ORE, les pratiques et en mutualisant l'information aux étudiants. Dans cette perspective, les actions suivantes seront notamment développées :

- organiser des réunions régulières d'échanges autour des pratiques en termes d'orientation, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat, ...
- optimiser l'application d'orientation « Atelier des métiers » (qui permet d'orienter le lycéen et l'étudiant du métier visé vers la formation la plus adaptée) et élargir son utilisation à l'ensemble des partenaires du site ;
- soutenir le domaine de l'entrepreneuriat étudiant en reconduisant et/ou renforçant les actions déjà mises en œuvre et mutualiser davantage les pratiques et les dispositifs entre partenaires ; il s'agira notamment de :
 - poursuivre les actions engagées dans le cadre des pôles PEPITE PACA Ouest et PACA EST et des PREPITE ;
 - élaborer des supports communs de communication et de promotion de l'initiative entrepreneuriale étudiante.

1.2.4 La vie étudiante

La politique de site en matière de vie étudiante dans le cadre du présent contrat est décrite dans le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (cf annexe).

1.3 Relations internationales et attractivité du site

La période contractuelle sera consacrée à accentuer la visibilité et l'attractivité du site en facilitant les échanges scientifiques et pédagogiques à l'international et en favorisant la mobilité des étudiants comme des personnels à travers les actions suivantes :

- développement de partenariats internationaux via des actions ciblées et communes de promotion ; avec un axe commun sur la Méditerranée,
- création d'un guichet multiservices d'accueil commun AMU / IEP / ECM pour les étudiants et les enseignants-chercheurs internationaux,
- valorisation de l'internationalisation avec les forces vives du territoire, en lien avec la Région,
- travail commun autour des bourses financées par la Région,
- captation de fonds européens : réponses aux appels à projets de la Région,
- mise en œuvre d'actions de représentation concertées dans les salons internationaux,
- création de journées de l'international basées sur l'échange de pratiques et stratégies RI des établissements partenaires.

Jalon 9 : Point d'étape sur le développement des partenariats et les dispositifs communs destinés à renforcer la visibilité et l'attractivité du site à l'international

Indicateur ISi 1 - Présence du site dans les projets financés par le PCRI de l'Union Européenne

Indicateur ISi 2 – Relations internationales

1.4 Le pilotage

Il s'agit pour le site de développer des partenariats conduisant à une valeur ajoutée pour les partenaires par des échanges de bonnes pratiques via notamment des réunions entre services, un séminaire annuel de travail et la création d'un réseau de travail collaboratif.

En matière de système d'information, les actions suivantes seront menées :

- montage de dossiers communs pour obtenir des financements (ex RENATER) ;
- collaboration sur des projets d'infrastructures (ex: datacenter régional) ;
- collaboration sur des projets spécifiques comme le développement de logiciels spécifiques, la réflexion partagée sur la sécurité des réseaux...

Le projet de Datacenter porté par AMU et soutenu par ses partenaires d'AMPM a été retenu dans le cadre de la procédure de labellisation de Datacenter régionaux. Le dispositif s'appuie sur des infrastructures existantes et regroupe les membres de l'association AMPM ainsi que les EPST. L'université Côte d'Azur (UCA) s'est associée à ce projet au bénéfice de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région. Ce projet doit conduire à une harmonisation et une amélioration de la qualité de service, ainsi qu'à une possible économie globale à terme. Sa réussite suppose une fiabilisation des liens réseau entre tous les membres potentiels et une liaison sécurisée vers RENATER.

S'agissant des ressources humaines, les collaborations porteront sur les domaines suivants :

- la formation des personnels : ouverture de l'offre de formation des cinq partenaires à l'ensemble du site ; émergence d'un plan de formation du site ; actions de formation innovantes ; partage du vivier de formateurs internes ;
- le développement de la mobilité : diffusion à l'ensemble des personnels des offres de postes ouvertes ;
- la création du pôle PETREL (mise en place de services partagés de gestion des retraites entre établissements, dont le porteur est Aix-Marseille Université).

S'agissant des achats, il s'agit d'identifier des segments permettant la mutualisation et des groupements de commande pouvant générer des économies d'échelle pour tous les partenaires avec pour objectif au moins une opération d'achat mutualisée par an.

Jalon 10 : Point sur la pérennisation des liens RENATER Marseille/ Avignon et Marseille/ Toulon

Jalon 11: Bilan à mi-parcours sur les modes d'utilisation des datacenters présents sur le site

Jalon 12 : Bilan des opérations d'achat mutualisées à l'échelle du site

Indicateur ISi 3 – Pilotage du développement numérique

Indicateur ISi 4 – Evolution des surfaces immobilières

Indicateur ISi 5 – Ressources humaines

1.5 Politique documentaire

Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre la réciprocité de l'accès gratuit aux bibliothèques et ressources documentaires des cinq établissements.

De plus, seront réalisées des actions de mutualisation, d'expertise commune et d'échanges de bonnes pratiques :

- cartographie des ressources documentaires de chaque établissement,
- réflexion concertée en matière de politique documentaire,
- coopération en matière de formation des usagers,
- actions partagées en matière de politique culturelle et de diffusion de la culture scientifique au sein des BU,
- actions communes en matière de formation continue.

1.6 Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap et d'égalité Femme-Homme

S'agissant du développement durable, il s'agira de :

- réaliser un état des lieux des actions mises en œuvre au sein des établissements du site et créer un réseau de référents développement durable du site,
- proposer des événements ouverts aux partenaires du site et éventuellement à l'échelle du site (ex : semaine « agir ensemble »..),
- créer une journée commune de sensibilisation dédiée au développement durable.

S'agissant du handicap, un état des lieux des actions menées sera réalisé au sein des établissements du site et un réseau de référents « handicap » sera créé.

S'agissant de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, les actions suivantes seront menées :

- réaliser un état des lieux des actions mises en œuvre au sein des établissements du site et créer un réseau de référents « égalité femmes-hommes » du site,
- réfléchir à une feuille de route au niveau du site,
- organiser une semaine d'actions coordonnées de sensibilisation,
- collaborer à une conception commune de formations dédiées aux étudiants et/ ou aux personnels.

Jalon 13: bilan des actions relevant de la responsabilité sociétale des établissements (RSE) réalisées au niveau du site

Indicateur ISi 6 – Développement durable

Récapitulatif des jalons de la trajectoire site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
Recherche					
1. Bilan du pilotage coordonné des structures de recherche en cotutelle					
2. Point sur l'extension de la charte de signature des publications déjà commune aux partenaires d'A*Midex aux universités d'Avignon et des pays de Vaucluse et de Toulon					
3. Bilan de l'harmonisation des pratiques des écoles doctorales					
4. Bilan des actions en matière de développement de l'open access					
Formation					
5. Bilan de la création de nouvelles formations partagées et/ ou rapprochement/concertation de certaines formations existantes dans des domaines communs					
6. Point d'étape sur la coordination de la formation tout au long de la vie					
7. Bilan des actions d'amélioration de la réussite en licence entreprises à l'échelle du site dans le cadre de la loi ORE (plan étudiant)					
8. Bilan du déploiement à l'échelle du site de la démarche d'approche par les compétences					
Relations internationales et attractivité du site					
9. Point d'étape sur le développement des partenariats et les dispositifs communs destinés à renforcer la visibilité et l'attractivité du site à l'international					
Gouvernance					
10. Point sur la pérennisation des liens RENATER Marseille/ Avignon et Marseille/ Toulon					
11. Bilan à mi-parcours des modes d'utilisation des datacenters présents sur le site					
12. Bilan des opérations d'achat mutualisées à l'échelle du site					
13. Bilan des actions relevant de la responsabilité sociétale des établissements (RSE) réalisées au niveau du site					

2. Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex

L'objectif de l'Initiative d'Excellence est de « créer une université de rang mondial ». L'université cible est Aix-Marseille Université (AMU) qui se construit pour atteindre cet objectif en étroite collaboration avec ses partenaires : l'IEP, l'École Centrale Marseille, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, réunis dans la fondation universitaire A*Midex. Bien évidemment, ce sont les engagements pris par A*Midex devant le jury international de l'Initiative d'Excellence et validés par la pérennisation d'A*Midex en 2016 qui seront respectés pour le contrat 2018-2022.

2.1 La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation soutenant l'interdisciplinarité

La fin programmée des Labex en 2020, les nouveaux appels à projets de la Fondation A*Midex et les récents labels *Instituts Convergences* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 1), *Réseaux Hospitalo-Universitaires* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 3) et *Ecoles Universitaires de Recherche* (2 projets labellisés, PIA 3 vague 1 : AMSE et Neuro*AMU) induisent des modifications dans l'organisation institutionnelle permettant de valoriser plus efficacement les atouts distinctifs du site d'Aix-Marseille.

Concernant la recherche, d'une part, la prise de risque sera toujours privilégiée afin de faire émerger de nouvelles thématiques, d'autre part, l'interdisciplinarité sera poursuivie avec des exigences accrues en relation avec les Pôles de Recherche Interdisciplinaires et Intersectoriels (PR2I) et l'IMéRA, l'institut méditerranéen d'études avancées dédié notamment à l'expérimentation de l'interdisciplinarité. Adossé à ce potentiel, des actions seront menées pour coupler recherche et formation, notamment avec la mise en place d'instituts, selon la recommandation du Comité d'orientation scientifique (COS) et du jury de l'IDEX. Les succès obtenus dans le cadre des instituts convergences et des EUR répondent à ces objectifs.

En matière de formation, la nouvelle offre sera mise en place dès 2018, plus lisible, performante, innovante, interdisciplinaire et développant une approche par compétences. En complément, les actions précédemment conduites par A*Midex dans le cadre de l'Académie d'Excellence trouveront un nouvel élan, avec des appels à projets plus ciblés à forte valeur ajoutée (mobilité internationale, innovation pédagogique, interdisciplinarité...). La création de cursus pionniers visera à l'amélioration de la réussite des étudiants. Ces cursus expérimentaux s'appuieront sur deux plans d'action transversaux et transformants pour l'ensemble du site métropolitain, afin de déployer massivement l'approche par compétences et l'usage du numérique.

Enfin, le site métropolitain attirera, à travers A*Midex, les leaders scientifiques de demain. La politique de chaires d'excellence menée par A*Midex en période probatoire sera poursuivie et améliorée, avec des durées plus longues et des évaluations régulières, afin d'attirer et de stabiliser de brillants chercheurs à forte visibilité internationale (ERC par exemple) sur des thématiques ciblées. Pour mener à bien la réalisation des projets de recherche labellisés et l'accompagnement des chaires d'excellence, le recrutement de doctorants et post-doctorants externes au site métropolitain et sélectionnés suite à des appels internationaux sera poursuivi.

2.2 Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable

L'ambition est d'insuffler une culture de l'innovation et de créer les structures adéquates pour que le monde socio-économique et culturel bénéficie pleinement de la connaissance et des savoirs académiques, en cohérence avec le SRESRI. Les appels à projets « Transfert », le soutien aux plateformes technologiques labellisées participent de cet objectif. Le projet de Cité de l'Innovation d'Aix-Marseille vise ainsi à renforcer les liens avec les collectivités et le monde socio-économique (à l'exemple du nouvel appel à projets d'A*Midex « pépinière d'excellence »).

A*Midex portera une stratégie européenne et internationale globale de coopération universitaire et scientifique. A*Midex poursuivra ses actions de soutien ciblées aux partenariats stratégiques (Unités mixtes internationales –UMI-, Laboratoires internationaux associés –LIA-, Groupements de recherche internationaux –GDRI-, campus international pour la coopération et le développement, campus transnational Nord-Méditerranéen, mobilités entrantes et sortantes dans les axes thématiques prioritaires...).

Annexe financière pour la période 2018-2022 Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

SUBVENTION ALLOUEE AU SITE POUR LA PERIODE 2018-2022

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la trajectoire contractuelle de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

A titre d'information, pour l'année 2018, les dotations prévisionnelles, avant application de la mise en réserve, des établissements publics financés par le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et le programme 231 « vie étudiante » sont les suivantes :

Dotations prévisionnelles à la date du 3 juillet 2018 pour les établissements publics du P150 et du P231 (*)	
Masse salariale (**)	581 796 910 €
Fonctionnement	61 312 653 €
Dotation prévisionnelle	643 109 563 €

(*) Liste des établissements publics membres du regroupement : Aix-Marseille Université, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Université de Toulon, l'École Centrale de Marseille (ECM) et l'Institut d'Études politiques d'Aix-en-Provence.

(**) Incluant la masse salariale Titre 3 des établissements non RCE

Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, les dotations prévisionnelles de ces mêmes établissements feront l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ACCES AU PREMIER CYCLE

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme aux établissements membres du site, figurant pour 2018 dans leur notification de dotation, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	520 015 €
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	301 359 €
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	348 496 €

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par les établissements feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

Indicateurs et cibles de performance du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Indicateurs communs de site
ISi 1 - Présence du site dans les projets financés par le PCRI de l'Union Européenne
ISi 2 – Relations internationales
ISi 3 - Pilotage du développement numérique
ISi 4 – Evolution des surfaces immobilières
ISi 5 – Ressources humaines – Proposition du site selon sa stratégie
ISi 6 – Développement durable

Isi1	PRESENCE DU SITE DANS LES PROJETS FINANCES PAR LE PCRI DE L'UNION EUROPEENNE	AMPM
------	--	------

Sous-Indicateur 1 : Nombre de projets « PCRI » déposés, retenus et financés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de projets – M Euros (€) - Nombre d'ETP
Date de la mesure / Année de référence	31/12/Année N sur la base de la réalisation 2016 (année de référence) s'agissant du nombre de projets déposés, retenus et financés
Champ de la mesure	ComUE / Association / Université d'Outre-Mer (UOM)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source	ComUE/Etablissement chef de file
Mode de calcul	Les valeurs portent sur le programme du PCRI. La(Le) ComUE/Etablissement chef de file est invité(e) à commenter les résultats. La mesure porte sur les projets déposés et retenus au titre des appels à projets lancés sur la période 2018 à 2020

	Réalisation appels 2016 (année de référence)	Prévision appels 2017	Prévision appels 2018	Cibles appels 2020
Nombre de candidatures déposées	124	133	128	137
Nombre de projets retenus financés	18	12	20	21
Montant total des financements obtenus par les établissements du site (M€)	6,79	10,85	8,3	9,7
% des projets retenus ayant bénéficié d'un appui au montage d'une structure partagée ou plateforme mutualisée mise en place à l'échelle du site	87%	78%	72%	72%

Existence au sein du site d'une structure partagée ou d'une plateforme d'appui mutualisée au montage de projets pour l'Europe		
	2018	2022
Nombre d'ETP affectés à la structure / plateforme	0	0
Dont Personnels ComUE/Etablissement chef de file	0	0
Dont Personnels des établissements du site	0	0
Moyens financiers	0	0

Leviers d'action :

Commentaires de l'association : Il n'existe pas de structure mutualisée à hauteur du site et il n'est pas envisagé d'en créer une ; une mutualisation se met en place entre ECM et AMU ; le développement d'un travail en réseau autour des cellules europe est en projet.

Sous-Indicateur 2 : Mesure des actions menées dans le cadre du PCRI

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein du site
Mode de renseignement de l'indicateur	Auto-évaluation de la ComUE / Association / UOM

Non applicable au site AMPM

ISi2	RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRACTIVITE ET OUVERTURE	AMPM
------	---	------

Action	Relations internationales
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des regroupements et de leurs membres

Sous-indicateur 1 : Mobilité entrante et sortante des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ayant fait une mobilité, (vers ou depuis l'étranger, y compris l'UE) dont la durée est d'au moins 1 mois
Source	ComUE / Association / Université d'Outre-Mer (UOM)

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en exercice à l'étranger (dont UE) accueillis en mobilité entrante	114	114	114	126
Nombre de mois	289	297	288	320
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en mobilité sortante	81	87	88	95
Nombre de mois	192,3	215,5	221	244

Sous-indicateur 2 : Mobilité étudiante entrante et sortante

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat. Pour la mobilité sortante, la durée du séjour doit être égale ou supérieure à un semestre pendant leur cursus. Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en situation de mobilité entrante inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors Masters enseignement, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.
Source	ComUE / Association / UOM

Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée 2018-2022

	Situation 2016-2017					Situation 2017-2018					Prévisions 2018-2019					Cible 2022					
	AMU	AVI GNON	ECM	IEP	TOU LON	AMU	AVI GNON	ECM	IEP	TOU LON	AMU	AVI GNON	ECM	IEP	TOU LON	AMU	AVI GNON	ECM	IEP	TOU LON	Synthèse
Mobilité entrante																					
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence	4,4%	7,6%	NA	6,1%	9,9%	4,4%	7,9%	NA	4,9%	10,1%	4,5%	8,0%	NA	5,0%	10,0%	5,0%	9,0%	NA	6,5%	12,0%	6,8%
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)	19,8%	22,6%	24,0%	10,7%	30,2%	19,8%	23,8%	24,5%	10,9%	29,5%	20,0%	24,0%	25,0%	11,0%	29,0%	22,0%	25,0%	30,0%	13,0%	32,0%	22,8%
Proportion d'étudiants étranger parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	37,0%	35,3%	52,0%	37,0%	56,0%	37,0%	37,9%	54,0%	34,0%	56,2%	38,0%	38,0%	NA	35,0%	56,0%	40,0%	40,0%	NA	35,0%	56,0%	41,0%
Mobilité sortante																					
Part des diplômés (L et M) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%)	4,1%	8,0%	95,0%	94,5%	3,6%	4,1%	8,0%	98,0%	95,0%	NC	4,5%	10,0%	98,0%	95,0%	3,6%	6,0%	10,0%	95,0%	97,0%	3,8%	9,3%

NA (non applicable) Commentaires de l'association : 1/Le tableau n'est pas adapté pour l'ECM (pas de cursus LMD).2/La synthèse n'est effectuée qu'au niveau de la cible 2022; il s'agit d'une estimation à 5 ans des effectifs inscrits et effectifs étudiants entrants et sortants.

Sous-indicateur 3 : Doubles diplômes ou diplômes conjoints de Licence ou Master

Unité de mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints de L et M et nombre d'étudiants diplômés
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Nombre de doubles diplômes				
Avec Etats membres de l'UE	60	61	63	68
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français	29	51	43	55
	17	34	32	
Avec d'autres Etats hors de l'UE	57	58	60	64
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français	34	47	49	65
	13	18	14	
Nombre de diplômes conjoints				
Avec Etats membres de l'UE	3	4	5	5
Nombre d'étudiants français diplômés dont étudiants français	0	0	0	0
	0	0	0	
Avec d'autres Etats hors de l'UE	0	0	0	0
Nombre d'étudiants français diplômés dont étudiants français	0	0	0	0
	0	0	0	

Sous-indicateur 4 : Cotutelle et codirection de thèses à l'international / Participation à des jurys de thèse à l'international

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de cotutelles ou codirection de thèses à l'international et nombre de doctorants concernés / Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Cotutelle de thèses				
Nombre de cotutelles de thèses à l'international avec un diplôme conjoint ou un double diplôme	336	360	376	431
Codirection de thèses				
Nombre de codirections de thèses à l'international	12	7	208	264
Participation à des jurys de thèse l'international				
Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international	NC	NC	NC	NC

Cotutelle : l'inscription en thèse se fait dans 2 universités et l'obtention du diplôme est double ou conjointe.

Codirection : l'inscription se fait dans une université et donne lieu à l'obtention d'un doctorat français ou étranger.

NC (non connu)

Commentaires de l'association :

Il n'y a pas de recensement du nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international.

Sous-indicateur 5 : Formations LMD transnationales prodiguées à l'étranger par les regroupements ou leurs établissements membres

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de formations diplômantes prodiguées à l'étranger par le regroupement ou l'un de ses établissements membres et accréditées dans le cadre de son offre de formation
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Nombre de formations diplômantes transnationales (en propre ou en coopération avec un établissement étranger)	14	14	19	22
Nombre d'étudiants (français ou étrangers) concernés	350	350	350	500

Leviers d'action :

Commentaires de l'association :

ISI3	PILOTAGE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	AMPM
------	-------------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 1 à 6 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 2. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 3. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 4. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 5. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 6. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de la ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information <i>(Définition d'une stratégie de site formalisée sur le numérique et le SI en cohérence avec la stratégie globale de site. Mise en œuvre d'une gouvernance formalisée sur le numérique à l'échelle du site. Démarche de schéma directeur numérique. Articulation entre schéma directeur immobilier et schéma directeur handicap. Démarche de mutualisation à l'échelle du site et au-delà. Dispositif d'évaluation).</i>	1	2
2-Le système d'information et les services numériques <i>(Stratégie de mise en cohérence des SI et/ou de fusion. Stratégie d'urbanisation à l'échelle du site. Mutualisation d'infrastructures numériques...).</i>	1	2
3-Le numérique au service de la formation des étudiants <i>(Mutualisation des portails, stratégie d'offre de formation « commune » et de portail commun, formation professionnelle, nouveaux espaces favorisant l'innovation pédagogique avec le numérique, mutualisation des services de soutien à la pédagogie...)</i>	2	3

4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique). <i>(Production de ressources numériques, démarche qualité, indexation et référencement des ressources, mutualisation de plateformes...).</i>	1	2
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation <i>(Infrastructures et services numériques de soutien, HAL, Open Data, ressources documentaires de site...)</i>	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique <i>(Politique incitative de développement numérique, observatoire des usages du numérique, formation à la pédagogie avec le numérique)</i>	1	2

Leviers d'action :**Commentaires de l'association :**

Le regroupement des cinq établissements constituant le site Aix Marseille Provence Méditerranée a pris la forme d'une association. Le choix des établissements partenaires a été d'en faire une association de projets, ne visant pas une stratégie intégrative. Un comité de pilotage regroupant les directions des cinq établissements définit collectivement les actions à conduire et leur ordre de priorité. Les projets retenus peuvent concerner l'ensemble des établissements ou une partie des établissements. C'est dans ce cadre que s'inscrit la thématique des systèmes d'information : elle peut être porteuse de projets ou venir en support d'autres projets retenus au niveau du site. Le site AMPM a été créé en 2016. La période écoulée a permis de définir le mode de gouvernance et les premiers projets communs. La période 2018-2022 verra se mettre en œuvre complètement la stratégie définie au niveau du site et notamment les projets identifiés, qui pourront durant la période être complétés par de nouveaux sujets portés conjointement.

ISi4	EVOLUTION DES SURFACES IMMOBILIERES	AMPM
------	-------------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Données Surfaces immobilières
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Etablissements	Situation existante en 2017	Objectifs 2022		
	Total des surfaces occupées par les établissements (m ² existants)	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
AMU	832 816	-47 218	21 439	-25 779
UAPV	70 727	-6 651	2 308	-4 343
IEP	7 536	0	166	166
ECM	22 405	-2 224	2 000	-224
TLN	98 380	-6 251	5 600	-651
Total site	1 031 864	-62 344	31 513	-30 831

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action : Aucune action partagée n'étant envisagée au sein de l'association, l'indicateur ne semble pas pertinent.

Commentaires de l'association :

ISI5	RESSOURCES HUMAINES	AMPM
------	---------------------	------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	
Champ de la mesure	

Proposition du site selon sa stratégie.

Idées d'indicateurs (ces derniers peuvent aussi être des jalons) :

Politique handicap / RPS / action sociale...

Politique égalité femme / homme

Politique de recrutement en lien avec :

- La politique de site (mutualisations, mobilité...)
- Les orientations stratégiques du site et les redéploiements d'emplois y afférent
- L'attractivité du site...

Le nombre de professeurs invités, de chercheurs étrangers recrutés...

Politique de mobilité (charte de la mobilité, harmonisation des calendriers de politique d'emploi, des référentiels...)

Politique de formation à destination des personnels

Politique de mutualisation des fonctions supports / appuis / d'expertises...

Politique de gestion des contractuels de recherche

Ce(s) indicateur(s) sont à choisir en fonction des axes stratégiques du contrat de site en matière de formation, recherche, vie étudiante, innovation, internationale et attractivité. Ils seront également à déterminer au vu des atouts ou des points faibles du site (attractivité, mobilité, ressources...).

Proposition du site :

Compte tenu de la nature de l'association et de son mode de fonctionnement, en matière de RH, il est proposé, en cohérence avec les axes stratégiques du contrat de site, dans le secteur de la formation à destination des personnels deux cibles à atteindre durant la période du contrat :

- - **Avoir partagé au moins 4 actions de formation innovante** : la formation innovante est définie comme une formation n'existant dans aucun des catalogues de formation des cinq établissements au démarrage du contrat, en mettant un accent fort sur le soutien à des politiques telles que la qualité de vie au travail, l'évolution des métiers liée au digital, ...
- - **Définir un référentiel commun pour les formateurs internes** permettant d'atteindre à l'issue du contrat un potentiel de 5% de formateurs internes partagés (formateurs partagés/total des formateurs internes et externes de chacun des 5 établissements). Les thématiques des formations dispensées seront précisées au moment du rendu.

GRH	Objectifs 2022
Actions de formation innovante organisées en commun	4
Part de formateurs internes partagés (formateurs partagés/total des formateurs internes et externes de chacun des 5 établissements)	5%

ISi6	DEVELOPPEMENT DURABLE	AMPM
------	-----------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Recenser les actions de développement durable menées par les acteurs de l'ESR

Description de l'indicateur

Nature de la base de données	Actions stratégiques envisagées et évaluées dans le cadre de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) et résultats obtenus.
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Cet indicateur évalue le niveau de maturité du site et son engagement dans la démarche «Développement Durable »

Élaboration et qualités de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Le référentiel se décline en 5 grands domaines d'activité. Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse des actions prévues.

Grands Domaines	Situation 2017-2018	Prévision 2018-2019	Cible 2022
Stratégie et Gouvernance (Consommation déclarée de produits écolabellisés, politique d'achat exemplaire, mise en place d'Agenda 21, communication)	2	3	3
Politique sociale et ancrage territorial (Plan de déplacement, plan des risques professionnels)	1	2	3
Gestion environnementale (Gestion des déchets, aménagement des espaces extérieurs, bilan carbone...)	3	3	3

Précision : la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2016-2020 (SNTEDD) a été adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) présidé par le Premier ministre, ainsi que le prévoit l'article D134-9 du code de l'environnement. Celle-ci se décline au niveau de chaque opérateur.

Leviers d'action :

Les leviers d'actions se situent à 2 niveaux : actions concrètes et conceptualisation de la politique. Identification des dynamiques d'actions sur les sites, échange de bonnes pratiques et mise en commun, tel que par exemple la semaine Agir Ensemble qui devrait se dérouler dans le cadre d'une collaboration entre les différents établissements..
Déclinaison des politiques communes associée à un portage coordonné. Elaboration d'un plan vert (équivalent d'un agenda 21) de site.

Commentaires de l'association : Création d'un réseau de portage politique et opérationnel pour mettre en commun les bonnes pratiques et impulser une plus grande coordination des politiques d'établissement en matière de développement durable.

Il est proposé de rajouter des indicateurs complémentaires :

➤ **Sous-Indicateur 1 : Organisation**

Type d'actions mises en œuvre	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1- Création d'un réseau de référents DD/RS	1	3
2- Co-voiturage : communauté de site	0	1

Commentaires de l'association : L'objectif est de créer un espace de dialogue entre les responsables de la mise en œuvre de la politique DD dans chaque établissement.(action 1)

➤ **Sous-Indicateur 2 : Mutualisation**

Type d'actions mises en œuvre	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1- Actions autour des économies d'énergie : économies de flux, sensibilisation, éco-gestes...	1	3
2 – Actions autour de la mutualisation et de l'économie circulaire : prêt de matériel, don de mobiliers inutilisés...	0	1
3- Participation conjointe et coordonnée à l'évènement national « Semaine Agir Ensemble »	1	2

Commentaires de l'association : Cette thématique est une thématique transversale. Elle peut aisément être mise en œuvre au sein des établissements.

VOLET SPECIFIQUE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sommaire

1 Faire de l'innovation une priorité transversale de l'établissement

- 1.1 Innover dans la recherche et sa valorisation
- 1.2 Innover dans la formation et la pédagogie
- 1.3 Innover dans le pilotage de l'établissement

2 Renforcer le lien formation–recherche

- 2.1 Créer des instituts associant formation et recherche
- 2.2 Améliorer la structuration et la qualité de la formation doctorale
- 2.3 Rapprocher les formations de la recherche

3 Inscrire le pilotage dans une démarche qualité

- 3.1 Répondre aux attentes des usagers des services par une démarche qualité
- 3.2 Faire progresser les campus vers les meilleurs standards internationaux
- 3.3 Renforcer la responsabilité sociétale de l'université

4 Amplifier le rayonnement territorial et international d'Aix-Marseille Université

- 4.1 Développer les canaux d'information multicibles pour faire rayonner l'université
- 4.2 Faire de la politique partenariale un outil au service du développement économique du territoire
- 4.3 Déployer la stratégie d'internationalisation d'Aix-Marseille Université

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe formation et recherche

Créée le 1er janvier 2012, Aix-Marseille Université (AMU) peut légitimement considérer, au terme d'une première période 2012-2017 largement consacrée à la structuration de l'université unique, qu'elle a relevé le défi majeur qu'elle s'était assignée : réussir la fusion des trois universités du territoire et donner naissance à une grande université de rang mondial. Aujourd'hui, AMU est ainsi une université de recherche intensive, qui a tissé des partenariats dans le monde entier, qui a affirmé son ancrage et son intégration territoriale et qui figure parmi les toutes premières universités françaises au classement de Shanghai.

Sur la période du contrat 2018-2022, la stratégie d'AMU est déployée sur quatre axes de développement :

1- faire de l'innovation une priorité transversale de l'établissement

2 - renforcer le lien formation –recherche

3 - inscrire le pilotage dans une démarche qualité

4 - amplifier son rayonnement territorial et international

I) FAIRE DE L'INNOVATION UNE PRIORITE TRANSVERSALE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Innover dans la recherche et sa valorisation

1.1.1 Faire émerger des projets interdisciplinaires à enjeux sociétaux marqués

Le renforcement de l'interdisciplinarité s'appuiera sur la dynamique des cinq pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels (PR2I) correspondant aux thématiques prioritaires affichées par AMU - Energie, Environnement, Humanités, Santé et Sciences de la vie et Sciences et technologies avancées - et visera à faire émerger des projets interdisciplinaires à enjeux sociétaux marqués.

1.1.2 Poursuivre d'importantes restructurations

Les domaines concernés par d'importantes restructurations à poursuivre pour renforcer la synergie scientifique et la visibilité internationale sont :

- les neurosciences en visant à accroître les synergies entre recherche fondamentale et recherche clinique,
- le cardiovasculaire et la nutrition, l'informatique et les systèmes par la restructuration des unités de recherche existantes et la création d'UMR uniques,
- le secteur du droit afin d'augmenter sa visibilité,
- le rapprochement du potentiel de recherche de l'IEP avec celui d'AMU dans une ou plusieurs UMR.

Plus particulièrement, la visibilité d'AMU sera renforcée dans le domaine des sciences du numérique, en particulier dans les domaines applicatifs, en profitant d'un ensemble d'éléments propices qui sont, outre la restructuration en informatique :

- les liens originaux et féconds avec la recherche menée au sein de l'Institut de Mathématiques,
- les outils du Labex Archimede ainsi que du mésocentre AMU,
- la présence du Centre International de Rencontres Mathématiques qui contribue au dynamisme et à l'attractivité du site,
- la richesse du potentiel de recherches avec les sciences de la Santé et les SHS, très visibles et bien structurées, et qui peuvent fournir des opportunités d'interactions « BigData/IA ».

Enfin, il s'agira, en concertation avec l'ensemble des membres fondateurs, de revoir le modèle économique et l'animation scientifique de l'IHU - Méditerranée Infection afin d'assurer la pérennité du projet scientifique.

1.1.3 Affirmer le rôle d'AMU en matière de diffusion de la culture scientifique

AMU souhaite se positionner comme tête de réseau des établissements de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) aux côtés de ses partenaires (CNRS, Inserm, CEA, IRD, INRA) et des autres universités de la région PACA pour affirmer l'expertise scientifique des établissements auprès du grand public et des collectivités, partager des expériences, organiser des actions communes et mettre en commun des moyens (expositions, ingénierie de formation, de médiation, ...).

1.1.4 Créer une Cité de l'innovation Aix-Marseille (CIAM)

Aix-Marseille Université a décidé de placer l'innovation au coeur de son projet en créant la Cité de l'Innovation Aix-Marseille (CIAM) lieu totem dont le pilotage sera assuré par AMU. La Cité sera l'occasion d'amorcer une approche intégrée et ouverte de l'innovation visant à accroître l'emploi et l'attractivité du territoire. Elle rassemblera au sein d'un lieu unique, l'ensemble des acteurs qui créent l'innovation et la valorisent autour d'AMU, mais aussi des acteurs culturels, scientifiques, institutionnels et industriels. AMU contribuera ainsi à la mutualisation des fonctions transverses des diverses structures intervenant dans la valorisation de la recherche publique en région en veillant notamment à l'articulation entre la SATT et sa filiale Protisvalor.

Elle sera aussi un lieu de formations spécifiques dédiées à la créativité (Entrepreneuriat, Design, ...), un espace carrefour entre recherche, innovation, formation, culture, dédié à la création d'entreprises, de valeurs sociétales et d'emplois. La Cité de l'Innovation Aix-Marseille porte l'ambition de faire émerger un pôle exceptionnel d'attractivité économique au coeur du territoire. Elle aura également pour ambition de faire participer les citoyens à des nouveaux processus de co-innovation via des modèles de Living Lab.

1.1.5 Développer des Plateformes Technologiques

AMU va s'attacher à favoriser l'accès à ces outils et aux compétences qui leur sont associées aux acteurs du monde économique pour aider les entreprises à valider leurs innovations, favoriser davantage des projets de recherche collaboratifs et accélérer ainsi les retombées économiques attendues.

Des actions de communication ciblées (site web dédié, cartographies requêtables, ...) seront menées auprès des pôles de compétitivité et des partenaires économiques régionaux dans un premier temps, mais également nationaux et européens dans un second temps. Un plateau virtuel présentant à l'aide des dernières technologies de la réalité virtuelle, l'ensemble des plateformes au sein de la Cité de l'Innovation Aix-Marseille permettra de centraliser l'accès aux offres pour les visiteurs de la CIAM.

Une politique active en faveur de leur certification (normes ISO) sera également menée pour améliorer les services offerts. Une charte des plateformes technologiques assurera les partenaires du respect des règles de prestations.

1.1.6 Mener des actions de valorisation innovantes

AMU créera des PIT (Projets d'Innovation Territoriale) en sélectionnant des écosystèmes ou territoires d'innovation avec des démonstrateurs, dans lesquels se concentreront des technologies émergentes testées en vraie grandeur, en coordination avec les acteurs locaux et en y associant les usagers.

Le label « AMU Qualité Innovation », gage de la capacité d'une invention à se transformer en une innovation à succès, sera délivré à des innovations ou des start-up et sociétés de haute technologie.

Des ambassadeurs de la valorisation, enseignants-chercheurs, chercheurs ou ingénieurs de recherche en poste au sein des unités auront pour mission de sensibiliser les enseignants-chercheurs et chercheurs à la valorisation et à détecter les inventions au sein des unités de recherche pour les signaler à la SATT afin de sélectionner les meilleures inventions à valoriser dans l'industrie.

1.1.7 Renforcer la politique partenariale avec les organismes de recherche

S'agissant du CNRS, principal partenaire d'AMU, la collaboration s'inscrira dans le prolongement du protocole d'accord renforcé signé en mai 2017, qui prévoit de mutualiser les outils de gestion au profit des unités, d'élaborer des formations communes à destination des directeurs d'unités notamment et de faire converger les politiques en matière d'innovation.

Des accords-cadres, qui seront établis avec chacun des autres organismes partenaires, permettront de réaffirmer pour la période quinquennale 2018-22 la volonté de mener une stratégie de recherche concertée et une politique scientifique partagée, notamment en matière de ressources humaines. Ils feront également état du développement d'une politique commune de valorisation de la recherche et d'une politique de coopération internationale convergente.

Jalon 1 : Bilan d'étape des actions pour la mise en œuvre de la « cité de l'innovation Aix-Marseille » et des projets d'innovation territoriale

Jalon 2 : Point d'étape sur les dispositifs de gestion partagée avec les organismes de recherche

1.2 Innover dans la formation et la pédagogie

1.2.1 Construire une offre de formation novatrice favorisant les croisements de disciplines

La nouvelle offre de formation instaurée à partir de la rentrée 2018 sera plus simple et plus lisible, davantage reliée au marché du travail ainsi qu'aux dernières avancées de la recherche. Les recouvrements de formation seront aussi limités que possible. Les maquettes d'enseignement seront élaborées en lien avec les métiers visés en adoptant une approche par compétences pour la plupart des formations. L'établissement veillera à ce que ces maquettes soient soutenables en termes de moyens à mettre en oeuvre.

Dans le cadre de cette offre de formation renouvelée et conformément à la loi ORE (plan étudiant 2018), des aménagements d'études seront proposés aux étudiants en difficulté ou ne présentant pas les attendus de la filière choisie (année de remise à niveau, licence en quatre ans). Les étudiants particulièrement motivés et/ou performants pourront quant à eux suivre des doubles cursus ou raccourcir la durée nécessaire à l'obtention de leur diplôme (licence en quatre ou cinq semestres par exemple).

Perçus par les acteurs de la recherche et par les entreprises comme vecteurs de créativité et d'innovation, les croisements disciplinaires seront développés au sein de la future offre de formation (pôles interdisciplinaires regroupant des formations partageant une thématique commune, formations pluridisciplinaires ou interdisciplinaires, « doubles cursus »).

1.2.2 Moderniser les pratiques pédagogiques en fonction des publics étudiants et des besoins du monde socio-économique

L'université visera tout à la fois à mieux appréhender les nouveaux publics étudiants et à préparer les futurs diplômés aux nouvelles formes d'échanges, de communication et de formation au sein des entreprises.

Il s'agira dans le même temps de sécuriser, professionnaliser et harmoniser l'offre de formation à distance, laquelle répond à des besoins croissants d'apprenants souhaitant combiner, à des degrés divers et pour des raisons variées (apprenants empêchés, apprenants en emploi, apprenants éloignés, ...), l'apprentissage en autonomie d'une part, le face-à-face avec l'enseignant d'autre part.

L'université devra faire face à une demande grandissante d'accès à la formation tout au long de la vie de la part de salariés en situation d'emploi ou en recherche d'emploi ou en reconversion. La modularisation des formations diplômantes deviendra progressivement un élément clé permettant à chacun d'entrer à tout moment en formation en fonction de ses objectifs professionnels.

Aix-Marseille Université visera à mieux accompagner les équipes pédagogiques dans le développement de l'apprentissage et à démarcher les entreprises afin d'accroître le périmètre des partenaires professionnels susceptibles d'accueillir des étudiants-apprentis.

Enfin, l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants (EEFE) sera généralisée à toutes les formations de l'université, ainsi que la délivrance du supplément au diplôme.

Jalon 3 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle

Jalon 4 : Point d'étape sur la généralisation de la délivrance du supplément au diplôme

Indicateur IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

Indicateur IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

Indicateur IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

Indicateur IC 6 – Insertion professionnelle

Indicateur IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur IC 8 – Développement de la formation continue

Indicateur IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

1.3 Innover dans le pilotage de l'établissement

1.3.1 Développer un nouveau modèle de gestion et de régulation

L'objectif sera de développer des actions qui permettront :

- d'une part de passer d'une position de suivi et de constat, notamment en matière financière, à une position d'analyse pour une meilleure prospective ;
- d'autre part de proposer un modèle de gestion fondé sur l'intelligence collective et la confiance.

Le rôle de régulation en matière de ressources humaines s'appuiera dans ce nouveau modèle sur le dispositif « Bonus masse salariale » : une partie de la masse salariale libérée chaque année est utilisée sur des projets prioritaires pour le développement de l'établissement (rééquilibrage progressif des potentiels entre composantes, soutien aux plateformes de recherche et soutien à l'innovation pédagogique, rééquilibrage personnels BIATSS/enseignants-chercheurs).

La volonté de régulation se traduira également dans l'élaboration d'un nouveau modèle d'allocation des moyens aux composantes, modèle fondé sur des critères objectifs et partagés.

1.3.2 Développer la « e-administration »

Compte tenu de la taille d'Aix-Marseille Université et de ses multiples implantations géographiques, la dématérialisation des processus est un enjeu majeur de simplification et de fluidité. Inscrite dans le schéma directeur du numérique, cette action, visant à développer la « e-administration », sera prioritaire durant la période du contrat. Ce sera l'opportunité offerte à l'université d'interroger ses processus et procédures pour les simplifier, ce qui induira un renouvellement des pratiques qu'il conviendra d'accompagner afin d'améliorer le service rendu en concentrant les forces sur la qualité de l'accueil, du suivi, de l'information et du conseil.

En termes de modernisation, des études de parangonnage permettront une ouverture sur les expérimentations conduites dans d'autres organismes publics nationaux ou internationaux.

1.3.3 Assurer la transition numérique de l'université

La stratégie numérique s'inscrit dans la continuité de la déclinaison du Schéma Directeur Numérique tout en intégrant les 10 nouveaux projets issus de la révision de ce schéma en 2017.

Ce dernier se traduit par un soutien aux activités de formation (CIPE'lab, SICLES, tiers lieux,...), de recherche (CAPLAB, datacenter), de communication, de pilotage (entrepôt de données, SIHAM, dématérialisation,...). Le projet de Datacenter régional doit conduire à une harmonisation et une amélioration de la qualité de service, ainsi qu'à une possible économie globale à terme.

AMU s'engagera dans la mise en œuvre du produit SINAPS afin d'avoir un référentiel des données gage de leur qualité, de fluidification des processus métiers et une meilleure interopérabilité du système d'information.

La politique de sécurité du système d'information (PSSI) sera renforcée.

Enfin, un dispositif de suivi des usages du numérique, conçu comme une démarche qualité intégrée sera créé.

Indicateur IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Indicateur IC 12 – Pilotage financier

Indicateur IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

II) RENFORCER LE LIEN FORMATION-RECHERCHE

2.1 Créer des instituts associant formation et recherche

Ces instituts seront mis en place dans des domaines de recherche pour lesquels AMU joue un rôle de premier plan mondial ou aspire à l'exercer, en associant recherche d'excellence -Graduate Schools du meilleur niveau international - et valorisation. Au sein d'AMU, le modèle d'institut choisi pourra s'appuyer sur le modèle Ecoles universitaires de recherche (EUR) et Instituts Convergences, associant formation et recherche, dans le but d'afficher des thématiques d'excellence, attractives pour les étudiants et chercheurs et qui soient donc des « pépites » structurantes et visibles.

Jalon 5 : Point d'étape sur la création des instituts

2.2 Améliorer la structuration et la qualité de la formation doctorale

Les objectifs principaux fixés pour le contrat quinquennal 2018-2022 d'AMU sont les suivants:

- créer une maison du doctorant par campus, qui aura pour mission fondamentale d'être le guichet unique pour accueillir le futur doctorant et l'accompagner sur tous les aspects administratifs ;

- structurer l'offre de formation doctorale, sous forme de programmes doctoraux, pour donner plus de lisibilité à l'offre de formation doctorale au sein des Ecoles Doctorales, mais également pour mieux l'articuler avec les programmes doctoraux prévus dans le cadre des instituts ;
- mettre en place des programmes doctoraux interdisciplinaires et intersectoriels (éthique, propriété intellectuelle, gestion de projet, genre...);
- renforcer l'internationalisation, sous forme de mobilité entrante et sortante, et améliorer l'accueil, l'installation et l'accompagnement des doctorants internationaux ;
- installer un conseil d'orientation de la formation doctorale pour en faire le bilan annuel et l'autoévaluation et mettre en place des ateliers sur l'encadrement doctoral comme lieux d'échange de bonnes pratiques en la matière avec les directeurs de thèse ;
- enquêter sur la situation professionnelle des docteurs diplômés.

Jalon 6 : Point sur la création d'un guichet unique d'inscription du doctorant

2.3 Rapprocher les formations de la recherche

Plusieurs actions permettront de s'inscrire dans cette logique de rapprochement :

- utiliser la recherche dans les apprentissages tout au long du cursus ;
- permettre aux étudiants d'accéder plus simplement aux unités de recherche qui sont les centres de production du savoir de demain ;
- faciliter l'intervention de chercheurs dans les formations ;
- associer les plateformes de recherche à la formation.

Indicateur IC 4 – Réussite en Master en 2 ans

Indicateur IC 5 – Réussite en doctorat

III) INSCRIRE LE PILOTAGE DANS UNE DEMARCHE QUALITE

3.1 Répondre aux attentes des usagers des services par une démarche qualité

En lien avec le projet de dématérialisation, l'établissement d'une cartographie des processus administratifs-intégrant l'ensemble des acteurs intervenant, composantes et directions centrales - aura vocation à les simplifier. La cartographie des risques associés à ces processus visera quant à elle à réduire le nombre des contrôles pour en améliorer la réalisation et la traçabilité, tout en responsabilisant les gestionnaires concernés (« 1 contrôle = 1 et 1 seul responsable »).

L'objectif d'amélioration continue passera également par une systématisation de l'évaluation/auto-évaluation des actions entreprises, fondée en particulier sur les indicateurs qui auront été définis.

Une démarche de certification sera lancée, en cohérence avec les objectifs poursuivis. Ainsi, à titre d'exemple, la volonté de mettre l'utilisateur au centre des processus conduira à engager les services accueillant du public (étudiants, personnels) à obtenir le label Marianne, qui atteste de l'excellence d'un service public dans son rapport à l'utilisateur. En matière de recrutement des enseignants-chercheurs, AMU s'engagera dans la démarche d'obtention du label « HRS4R », Human Resources Strategy for Researchers, délivré par la Commission européenne. D'autres processus viseront l'obtention d'une certification extérieure lorsqu'elle viendra en appui d'un axe stratégique de l'établissement, comme l'a été la démarche permettant l'inscription au Datadock pour la formation continue.

L'assurance qualité sera portée par une nouvelle direction dédiée à la qualité et à l'accompagnement des projets transverses, qui inclura l'audit et le contrôle interne déjà existants, une cellule de soutien aux projets transversaux et une cellule qualité.

Jalon 7 : Point d'étape sur la démarche qualité et les certifications obtenues

3.2 Faire progresser les campus vers les meilleurs standards internationaux

AMU disposant des compétences nécessaires pour mener à bien une gestion patrimoniale autonome et responsable, s'est engagée dans le processus de dévolution. Elle dispose d'une gouvernance forte et structurée, de directions compétentes et opérationnelles, d'une connaissance fine de son patrimoine et des enjeux associés. La dévolution du patrimoine ne pourra devenir effective courant 2018 qu'après validation du SPSI par le MESRI et la direction de l'immobilier de l'Etat. L'établissement utilisera cette dévolution du patrimoine comme un levier de modernisation de l'action patrimoniale.

L'établissement fera également de la transition énergétique un enjeu patrimonial majeur. Seront conçus des bâtiments agiles, capables d'évolutions fortes et innovantes. L'objectif d'AMU est d'atteindre rapidement un niveau raisonnable et constant de maintenance et d'améliorer la sûreté et la sécurité des sites. Un objectif de valorisation sera intégré dans tous les nouveaux programmes et les nouveaux partenariats. Une réflexion est menée sur la création de société universitaire et de recherche dans le cadre du PIA3 sur le volet immobilier.

Jalon 8 : Point d'étape sur la dévolution du patrimoine immobilier

Indicateur IC 14 – Taux d'occupation des locaux

Indicateur IC 15 – Evolution des surfaces immobilières

3.3 Renforcer la responsabilité sociétale de l'université

Les actions de responsabilité sociétale entreprises concerneront les domaines suivants :

- le développement durable avec notamment l'élaboration d'un nouveau plan vert : transition énergétique et diminution de l'empreinte carbone ; commande publique durable ; sensibilisation aux éco-gestes ; gestion des déchets et plan déplacement campus,
- l'égalité FH et la lutte contre les discriminations par la mise en œuvre d'un plan d'action spécifiquement dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations et le dépôt d'un dossier de candidature au label gouvernemental (AFNOR) égalité-diversité,
- le handicap à travers le déploiement du plan d'action du schéma directeur du handicap sur ses différents volets : accès des élèves au supérieur, conventionnement avec le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée), appui à la recherche, GIFT (Groupement Interdisciplinaire de Formation Thématique « handicap » sur le versant enseignement).

Jalon 9 : Bilan des actions pour l'égalité FH, la lutte contre les discriminations et la prévention des risques professionnels

Indicateur IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IV) AMPLIFIER LE RAYONNEMENT TERRITORIAL ET INTERNATIONAL D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

4.1 Développer les canaux d'information multicibles pour faire rayonner l'université

4.1.1 Faire vivre les outils et les actions actuelles de communication en développant la présence d'AMU sur les réseaux sociaux et en faisant évoluer son site web institutionnel (basée sur une logique utilisateurs).

4.1.2. Accroître la visibilité territoriale et internationale pour améliorer l'attractivité d'AMU en instaurant des projets partagés avec les acteurs locaux.

4.2 Faire de la politique partenariale un outil au service du développement économique du territoire

Les priorités de la politique partenariale sur la période du présent contrat sont les suivantes :

- faire de la fondation A*Midex un levier des relations avec le monde socio-économique en déployant un outil de gestion des relations clients pour le suivi des partenariats dans différentes directions et en développant la « levée de fonds » par le recrutement d'une entreprise spécialisée pour établir une politique « grands comptes ».
- coordonner la collecte de la taxe d'apprentissage pour augmenter les ressources propres en :
 - améliorant le suivi des versements pour renforcer le pilotage des relations entre AMU et les entreprises,
 - élargissant la population des entreprises concernées,
 - déployant une politique en direction des organismes collecteurs pour développer les fonds libres,

- animer un réseau des Alumni d'AMU : pour mettre en oeuvre cette ambition, un réseau des référents Alumni, désignés au sein de chaque composante, sera un élément déterminant de sensibilisation et de développement de nouveaux partenariats dont les anciens de l'université seront les ambassadeurs et les relais.
- développer et animer les partenariats avec les collectivités et acteurs publics en :
 - développant de nouvelles conventions (Conseil départemental...),
 - mettant en place un suivi des conventions existantes.

Jalon 10 : Point d'étape sur le développement des partenariats (réseau des alumni notamment)

4.3 Déployer la stratégie d'internationalisation d'Aix-Marseille Université

AMU étant positionnée dans la tranche «101ème à 150ème » pour le classement de Shanghai en 2017, son objectif est désormais d'atteindre le top 100 des universités mondiales mais aussi de renforcer l'internationalisation de l'université. Pour y parvenir, deux grands types d'actions seront mobilisées : une politique ciblée de coopération internationale et une politique d'internationalisation renforcée en matière d'accueil, d'attractivité et de mobilité.

4.3.1 Structurer la coopération internationale

La volonté de l'université est de consacrer à ses territoires stratégiques davantage de moyens, que ce soit en termes d'amorçage, d'accompagnement humain ou de financement d'opérations pilotes innovantes et structurantes. Cela passera notamment par la mise en place pour chaque université « phare » partenaire de groupes de travail interdisciplinaires (Interdisciplinary Working Group) ; l'organisation de missions institutionnelles et l'accueil de délégations ; une éligibilité aux appels à projets A*Midex de ces établissements « phares » et des établissements d'excellence des zones prioritaires.

La politique de création d'unités mixtes internationales et de laboratoires internationaux associés sera en outre poursuivie.

AMU structurera un plan d'action Europe autour de deux volets. Le Campus transnational nord-méditerranéen, avec l'université de Rome-La Sapienza, l'Université de Barcelone et l'Université Autonome de Madrid, témoigne de la volonté des quatre universités d'explorer ensemble les voies d'une plus grande intégration au bénéfice du projet européen et méditerranéen. Le volet Nord Européen vise à resserrer les liens avec les universités d'excellence qui se concentrent dans un triangle comprenant le Royaume Uni, l'Allemagne et les pays scandinaves. L'Université de Tübingen et l'université Catholique de Louvain ont notamment été identifiées dans cette perspective. Cette stratégie européenne d'AMU s'appuie sur son bureau de Bruxelles et sur une cellule Europe qui sera complétée par une cellule de montage de projets Erasmus.

En Méditerranée, la stratégie de réseaux conduite par l'université (réseau institutionnel Téthys et réseaux thématiques) sera renforcée par sa participation à la conférence Euro-Arabe AECHE (Arab-Euro Conference on Higher Education) portée par l'EUA (European University Association) et l'AAU (Association of African Universities).

La coopération euro-méditerranéenne sera également structurée par des appels à projets spécifiques.

Pour stimuler les réponses aux appels à projets européens, AMU utilisera pleinement le potentiel du site.

La stratégie d'AMU, dans l'espace méditerranéen et africain, visera à promouvoir en direction de ses partenaires les supports numériques francophones en recherche comme en formation. Pour ce faire, AMU se rapprochera des grands bailleurs internationaux (AFD, BAD, Banque Mondiale) afin de soutenir des actions à forte visibilité, notamment dans le domaine de l'expertise.

Aix-Marseille Université ambitionne de renforcer sa visibilité au niveau international grâce à une veille active conduite par sa cellule dédiée à la bibliométrie et aux indicateurs relatifs aux classements internationaux. Le développement de l'édition électronique via l'USR Open Edition Center et des archives ouvertes constituera également une priorité pour disposer dans HAL AMU de la quasi exhaustivité de la production scientifique d'AMU qu'il conviendra de valoriser.

Le soutien à l'attractivité des scientifiques et des doctorants internationaux sera renforcé.

Jalon 11 : Bilan des actions d'accueil, d'attractivité et de mobilité

4.3.2. Conforter accueil, attractivité et mobilité

Les programmes de mobilité encadrée doivent être renforcés et s'appuieront sur la mise en place d'une politique des langues, sur la création de semestres internationaux, d'écoles d'été à forte visibilité, de bourses de soutien aux cotutelles et aux DPI (diplôme en partenariat international), notamment en partenariat avec la Région et dans le cadre du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

La politique d'accueil se structure désormais autour d'un guichet multiservices qui concerne aussi bien les étudiants que les doctorants et les enseignants-chercheurs (grâce au déploiement d'un dispositif Euraxess). Soucieuse de sa réputation internationale, l'université renforcera sa présence au sein des salons internationaux, et sera attentive non seulement à son référencement au sein du classement de Shanghai, mais également au sein du THE et de QS.

Jalon 12 : Bilan des actions du projet de campus transnational avec les universités de Barcelone, de Madrid et de Rome.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire d'Aix-Marseille Université

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
I) FAIRE DE L'INNOVATION UNE PRIORITE TRANSVERSALE DE L'ETABLISSEMENT					
1. Bilan d'étape des actions pour la mise en œuvre de la « cité de l'innovation Aix-Marseille » et des projets d'innovation territoriale					
2. Point d'étape sur les dispositifs de gestion partagée avec les organismes de recherche					
3. Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle					
4. Point d'étape sur la généralisation de la délivrance du supplément au diplôme					
II) RENFORCER LE LIEN FORMATION-RECHERCHE					
5. Point d'étape sur la création des instituts					
6. Point sur la création d'un guichet unique d'inscription du doctorant					
III) INSCRIRE LE PILOTAGE DANS UNE DEMARCHE QUALITE					
7. Point d'étape sur la démarche qualité et les certifications obtenues					
8. Point d'étape sur la dévolution du patrimoine immobilier					
9. Bilan des actions pour l'égalité FH, la lutte contre les discriminations et la prévention des risques professionnels					
10. Point d'étape sur le développement des partenariats (réseau des alumni notamment)					
IV) AMPLIFIER LE RAYONNEMENT TERRITORIAL ET INTERNATIONAL D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE					
11. Bilan des actions d'accueil, d'attractivité et de mobilité					
12. Bilan des actions du projet de campus transnational avec les universités de Barcelone, de Madrid et de Rome.					

Annexe financière pour la période 2018-2022 Aix-Marseille Université

Aix-Marseille Université qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les moyens nouveaux attribués à l'établissement afin d'accompagner la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants sont précisés ci-dessous.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, d'Aix-Marseille Université financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 3 / 7 / 2018	
Masse salariale	459 562 779 €
Fonctionnement	47 313 802 €
Dotation prévisionnelle	506 876 581 €

⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ACCES AU PREMIER CYCLE

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme, figurant pour 2018 dans la notification de dotation allouée à l'établissement, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	240 000 €
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	232 340 €
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	252 921 €

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par l'établissement feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

Indicateurs et cibles de performance d'Aix-Marseille Université

Pages

	Pages
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans	
IC 5 – Réussite en doctorat	
IC 6 – Insertion professionnelle	
IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 8 – Développement de la formation continue	
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD <u>ou</u> Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR	
PILOTAGE	
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 12 – Pilotage financier	
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	
IC 14 – Taux d'occupation des locaux	
IC 15 – Evolution des surfaces immobilières	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	AMU
------	--	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	22,5 %	91,1 %	35,6%	-4,0%
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	24,8 %	90,7 %	37,9%	-2,4%
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.9 %	88.0 %	42,6 %	0 %
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			44 %	0

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action

La mise en œuvre de la loi ORE avec notamment la mise en œuvre des parcours d'accompagnement pour les étudiants accueillis en « oui si », le projet porté par AMU dans le cadre de l'appel à projets des Nouveaux Cursus Universitaires et enfin le soutien apporté à la formation par l'initiative d'excellence AMIDEX seront les leviers d'action majeurs qui seront mobilisés pour atteindre la cible à échéance de la fin du contrat.

Commentaires de l'université

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.
La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- sexe
- âge au baccalauréat (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- ancienneté d'obtention du baccalauréat (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- série du baccalauréat (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- mention obtenue au baccalauréat (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)

- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	AMU
-------------	--	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -- - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année , rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	Cohorte 2012	35,6 %	16,5%	52,1%	-1.1
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2018		18%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	74,9 %	77,7 %
Bac technologique	11,3 %	11,4 %
Bac professionnel	9,4 %	6,4 %
Non bacheliers	4,4 %	4,5 %

Leviers d'action

La mise en œuvre de la loi ORE avec notamment la mise en œuvre des parcours d'accompagnement pour les étudiants accueillis en « oui si », le projet porté par AMU dans le cadre de l'appel à projets des Nouveaux Cours Universitaires et enfin le soutien apporté à la formation par l'initiative d'excellence AMIDEX seront les leviers d'action majeurs qui seront mobilisés pour atteindre la cible à échéance de la fin du contrat.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	AMU
------	---------------------------------------	-----

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	1 891	1 284	67,9 %	164	8,7 %
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)			Cible : 68%		Cible : 10%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Leviers d'action

L'implication volontariste de l'IUT d'Aix-Marseille Université dans le déploiement des nouvelles méthodes pédagogiques (approche par compétences,) porté par Aix-Marseille Université dans le cadre de ce contrat quinquennal doit permettre de faire encore progresser les taux de réussite des étudiants.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	AMU
------	-----------------------------	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p>

	<p>Valeur ajoutée</p> <p>Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p> <p>Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	62,9 %	90 %	62,8 %	+8,3%
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	61,2 %	90,4 %	60,3 %	+7,1%
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0%
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			65 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Leviers d'action

Les principaux leviers d'action qui seront mobilisables pour améliorer encore les taux de réussite en Master seront, outre la sélection à l'entrée du M1, le déploiement des nouvelles méthodes pédagogiques et la dynamique apportée par la mise en place des « graduate schools » (EUR, Instituts Convergence, création des instituts d'Aix-Marseille Université).

Commentaires de l'université

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	AMU
------	----------------------	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	35,80%	46%	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	34,15%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	69,95%	80%	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	17,57%		15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	12,48%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action et commentaires de l'université

Les leviers d'action sont d'ores et déjà activés au sein de l'Université : la charte du doctorat portée par le Collège Doctoral fixe de manière très précise les conditions de suivi et d'encadrement de thèse et précise les délais impartis.

A chaque renouvellement de l'inscription durant les 3 premières années, les avis du Directeur de thèse, du directeur de l'unité d'accueil et du directeur de l'Ecole Doctorale sont sollicités. A partir de la 3^{ème} année, l'avis du comité de suivi individuel du doctorant est également sollicité. A partir de la demande de réinscription en année 5, un avis circonstancié du conseil de l'Ecole Doctoral est requis.

La charte du doctorat fixe par ailleurs un taux d'encadrement maximum de doctorants par directeur de thèse. Elle fixe également le principe de mise en place d'un comité de suivi individuel du doctorant qui, outre sa consultation dans le cadre d'une demande d'inscription à partir de la 3^{ème} année, a pour rôle de veiller au bon déroulement de la thèse et formule des recommandations.

Comme souligné dans le rapport sur l'état de l'emploi scientifique en France (rapport 2016), les durées de thèses et leur évolution sont fortement liées aux modalités d'encadrement et de financement mais également selon les domaines scientifiques.

Au niveau national, « Près de 30% des doctorats en Sciences Humaines et Sociales sont conduits en plus de 6 ans et 14% en moins de 40 mois (vs 60% des Doctorats en sciences exactes et applications ». Comme au niveau national, la **réduction de la durée des thèses** s'est amorcée pour les domaines scientifiques « Sciences du vivant » et « sciences exactes et applications » avant celles du domaine « Sciences humaines et Sociales ».

La mise en place des « graduate schools » de l'établissement (EUR, Instituts Convergence, Instituts AMU) contribueront à renforcer le soutien aux doctorants et donc leur réussite.

L'atteinte de la cible 2022 se fera donc par un maintien de la durée moyenne d'obtention du doctorat pour les domaines scientifiques « Sciences du vivant » et « sciences exactes et applications » et une amélioration pour ce qui relève du domaine « Sciences humaines et Sociales ».

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	AMU
------	--	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2016 et au 1er décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poinds de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

AMU

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	2 391	1 646	69%	71 %
LP	1 045	699	67%	66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG	66 %	47 %	87 %	89 %	89	93	62 %	33 %	92 %	94 %	91	94
Droit	71 %	17 %	84 %	88 %	88	91	69 %	6 %	Ns	ns	93	98
Economie	60 %	5 %	87 %	83 %	87	91					90	93
Gestion	64 %	23 %	89 %	92 %	91	94	60 %	27 %	92 %	94 %	91	94
Autres DEG	75 %	3 %	83 %	83 %	86	92					90	92
Lettres, Langues, Arts	65 %	6 %	83 %	89 %	82	87	75 %	2 %	ns	Ns	79	87
Ensemble SHS	71 %	18 %	76 %	82 %	83	87	69 %	14 %	78 %	84 %	83	88
Histoire-Géographie	84 %	2 %	66 %	Ns	76	83					83	86
Psychologie	77 %	4 %	72 %	86 %	88	93	83 %	1 %	ns	Ns	90	ns
Information communication	69 %	7 %	74 %	73%	85	88	67 %	7 %	85 %	86 %	82	87
Autres SHS	65 %	5 %	87 %	86 %	81	85	69 %	6 %	71 %	ns	85	89
Ensemble STS	72 %	28 %	81 %	87 %	85	91	70 %	52 %	86 %	92 %	90	94
Sciences de la vie et de la terre	76 %	9 %	76 %	82 %	78	85	78 %	1 %	ns	ns	87	91
Sciences fondamentales	63 %	3 %	76 %	91 %	84	90	65 %	8 %	91 %	89 %	92	93

Sciences de l'ingénieur	68 %	6 %	86 %	91 %	87	93	69 %	29 %	88 %	94 %	91	95
Informatique	67 %	2 %	ns	Ns	94	97	78 %	11 %	82 %	89 %	88	93
Autres STS	79 %	7 %	85 %	85 %	89	92	65 %	3 %	ns	ns	88	93

Leviers d'action

L'évolution forte souhaitée par AMU dans les modalités pédagogiques, avec, notamment, l'approche par compétences qui permet une meilleure lisibilité des formations par le monde socio-professionnel, associée à l'accompagnement personnalisé porté par le projet de NCU, constituera un élément majeur dans l'amélioration des taux d'insertion des étudiants diplômés par l'Université.

Commentaires de l'université

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	AMU
------	--	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2016-2017	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			36	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			23163	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			94%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			21541	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			31.5%	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			76	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			15393	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			73%	85%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			11237	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			39.1%	50%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés			108	
	Effectifs d'étudiants inscrits			13167	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			35%	50%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			4608	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			63.3%	66%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)

<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	52%
-------------------------------------	-----

Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation

80%

IC 7 ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)

AMU

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action

Depuis la mise en place du dispositif d'évaluation des formations et des enseignements en 2013 au sein d'Aix Marseille Université, son appropriation par les composantes a connu une progression constante. Deux aspects permettront de renforcer le dispositif d'évaluation : le développement des conseils de perfectionnement et l'affichage en direction des étudiants des résultats de synthèse et des évolutions conduites au sein des formations.

Commentaires de l'université

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	AMU
------	--	-----

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	2 700 000*	2 800 000*	4 %
2- Nombre de diplômés en formation continue	5 200*	6 000*	15 %
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	257	300*	17 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue *	13 426 000	15 433 376	15 %

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* Même donnée que la 2^{ème} ligne de l'IC 11 Ressources propres

* Données estimatives

Leviers d'action

- Maintenir le développement de la formation continue prioritaire dans la politique de l'établissement
- Plus d'une dizaine d'actions programmées dans le schéma directeur de l'offre de formation à déployer
- Continuer à développer la VAE en partenariat entreprise
- Augmenter le nombre de formations courtes, qualifiantes et sur mesure notamment appuyées sur les compétences de pointe des laboratoires de recherche
- Travailler sur l'optimisation de l'organisation interne de la formation continue à l'échelle de l'établissement
- Etre réactif par rapport à la réforme de la formation professionnelle pour proposer des dispositifs adaptés

Commentaires de l'université

La fiche (situation 2017 + cibles correspondantes) sera actualisée lorsque les données d'activité 2017 seront connues.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	AMU
------	--	-----

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2015, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	55,88
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	56,71
Variation (Va-Vd)	0,83
Cible 2022 (%)	+1,49 %

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)

- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)

- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	AMU
------	--	-----

Leviers d'action**Commentaires de l'université**

Objectif du précédent contrat atteint et dépassé en 2017 : 56,71h d'ouverture hebdomadaire moyenne atteinte, pour une cible fixée à 56,46h.

Les ouvertures en vigueur répondant désormais aux besoins exprimés, il s'agira sur la durée du prochain contrat de maintenir le niveau atteint en 2017, dans un contexte de fin des appels à projets ministériels et de leurs subventionnements (notamment : fin du versement de la subvention « Bibliothèques ouvertes + » en 2019).

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	AMU
-------	---	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	23	22	23	68	30
	%**	44%	52%	50%	49%	35%
Professeurs des universités	Effectifs*	22	21	9	52	49
	%**	44%	52%	50%	51%	45%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

- Sensibilisation des membres de jury de comité de sélection avant chaque campagne.
- A l'issue des comités de sélection présentation d'un bilan devant les instances de l'établissement (conseil académique restreint, comité technique, conseil d'administration)
- Création d'un vivier de candidats potentiels répondant aux conditions fixées par le ministère (bourse postdoctorale, campagne de recrutement d'ATER, etc.)
- Développement du recrutement via l'agrégation pour les disciplines idoines.

Commentaires de l'université

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	AMU
-------	--	-----

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) la taxe d'apprentissage (7481) les contrats et prestations de recherche les subventions (hors subvention pour charges de service public) les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 –7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 –756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

En K€	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	16 005	17 308	19 731
Formation continue (2) *	11 591	13 426	15 433
Taxe d'apprentissage (3)	2 844	3 205	3 365
Contrats et prestations de recherche (4)	41 138	35 763	37 551
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>	32 055	28 679	30 113
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	7 551	5 220	5 481
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>	1 532	1 863	1 956
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	26 827	19 431	
<i>Régions (7442)</i>	6 353	6 063	
<i>Union européenne (7446)</i>	3 444	248	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 – 7488)</i>	17 030	13 120	
Dons et legs des fondations (6)	0	0	
Produits exceptionnels (7)	0	0	
Autres ressources propres (8)	18 018	24 229	24 955
Total	116 423	113 362	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

* Même donnée que la 3^{ème} ligne de l'IC 8 Formation continue

Leviers d'action :

Commentaires de l'établissement

Droits d'inscription : la cible intègre une stabilisation des redevances (+2%) et un développement du périmètre des diplômes propres (+12% sur la période du contrat). Concernant les diplômes nationaux, l'évolution est corrélée à la moyenne des croissances d'effectifs déjà constatée sur les deux dernières années et représente +21% sur 5 ans (*idem contrat précédent*).

Formation continue : la progression sur le précédent contrat 2012-2017 s'établit à +33%. Cf. IC8.

Taxe d'apprentissage : la mise en place de la nouvelle réforme diminue la visibilité de l'établissement sur cet item. La progression proposée est de +5%.

S'agissant des contrats de recherche, il est naturellement extrêmement difficile de prévoir une évolution qui dépendra globalement de la politique de l'Etat et de l'ANR en la matière.

Il convient de rappeler que les contrats Européens et les contrats industriels sont gérés par la filiale de l'Université, Protisvalor Méditerranée.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	AMU
-------	--------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement (MESR) : 96,5 % Investissement (MESR) : 133,1 %	Fonctionnement (hors MS) : 84% Fonctionnement (MESR) : 97,7% Investissement (MESR) : 51,7%	Le taux d'exécution de la MS étant de 99% et compte-tenu de la part de la MS dans les dépenses de fonctionnement, il semble opportun de disposer d'un indicateur hors MS. L'établissement propose donc une cible en fonctionnement hors MS. Il s'agit d'AE	Fonctionnement 90% Investissement 85%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		Niveau 1	Les principaux agrégats de gestion ne sont pas suivis en infra annuel. En revanche l'établissement dispose d'un outil de suivi budgétaire (en AE, CP) partagé et co construit	Niveau 2 Mise en place d'un dispositif pertinent de suivi financier infra annuel en interaction avec les services

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
			avec les acteurs. L'objectif des revues infra annuels est d'identifier les enjeux et de faire le lien avec la stratégie.	opérationnels La cible est de 2 revues par an
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		Niveau 1		Niveau 2 Production des états annexes de façon automatisée
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		Niveau 1 Exécution Masse salariale : 99%	L'établissement déploie un nouvel outil de gestion SIHAM et propose l'élaboration d'outils de pilotage infra annuels à partir de celui-ci	Niveau 2 Taux Exécution Masse salariale à 99% + Installer un pilotage annuel et pluri annuel des effectifs et de la masse salariale

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Niveau 2 L'actif immobilisé est fiabilisé : l'inventaire physique a été réalisé et les bâtiments font l'objet d'une revue régulière en fonction des sorties et des travaux.	Niveau 2 Poursuivre la fiabilisation en cohérence avec le projet de dévolution du patrimoine.
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Niveau 2 Le dispositif de CI a été mis en œuvre depuis de nombreuses années (cartographie des risques, plan d'actions, pilote des actions, suivi des actions, ...). Il reste à développer sa déclinaison opérationnelle sur la partie CIB.	Niveau 2 Au-delà des actions déjà menées (cartographie des risques, plan d'action ...) une approche par processus va être développée, conjuguée avec le développement de la dématérialisation des processus permettant de sécuriser les opérations (dématérialisation des missions, dématérialisation des processus RH)

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	AMU
-------	--	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	4	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

Leviers d'action et commentaires de l'établissement

L'établissement s'est doté d'une gouvernance forte pour le système d'information, conçu comme un outil au service de la stratégie d'établissement, ce qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur du numérique (SDN). L'ancrage au sein de l'université de la gestion en mode projet, l'actualisation régulière des actions inscrites dans le SDN, en lien avec la politique en matière de formation et de recherche, permettent de prolonger et d'accentuer la trajectoire déjà définie.

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	AMU
-------	------------------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - Détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ».

Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	61 944	134	32 559	41%	72%
Salles banalisées	376 960	2 003	118 061	17%	72%
Total	438 904	2 137	150 620	22%	72%

Leviers d'action et commentaires de l'établissement

Historiquement construit sur un déclaratif produit par les composantes, le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées d'AMU, se construit depuis 2017 sur un outil informatique commun de gestion des salles (ADE) toujours en cours de déploiement. Les données produites en 2017 reposaient donc sur un périmètre incomplet et sur une méthodologie non homogène ce qui explique très largement les taux anormalement bas qui ont ainsi été remontés dans notre RT 2017 et qui sont donc repris

dans la présente fiche. Toutefois, cette situation devrait fortement et positivement évoluer dès l'année universitaire 2018/2019, car l'outil ADE sera opérationnel sur l'ensemble du parc de l'établissement et son déploiement reposera alors sur une méthodologie et une nomenclature homogènes ce qui permettra de connaître enfin le taux réel d'occupation et effectif des amphithéâtres et des salles banalisées d'AMU.

De plus, cet outil permettra la mise en œuvre d'un pilotage par l'établissement de sa politique volontariste de mutualisation de ses très nombreux amphithéâtres et salles d'enseignement.

Sur ce dernier point, l'université s'est d'ailleurs également dotée d'un référentiel pour tous ses projets de restructuration bâtementaire construit sur un taux d'utilisation cible des salles d'enseignement à 40 h/semaine.

Commentaires de l'établissement

Le déploiement et l'utilisation d'ADE à compter de la rentrée de septembre 2018, associé à la mutualisation des espaces de formation, l'application d'un référentiel unique et une valorisation volontariste des espaces pendant les périodes de non-utilisation, sont autant de levier d'action qui permettront de doter l'établissement d'un outil pertinent de mesure de l'occupation de ses amphithéâtres et salles banalisées et de mise en œuvre d'une politique éclairée de gestion de leur occupation qui conduiront à des taux d'occupation conformes aux objectifs nationaux.

IC 15	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	AMU
-------	---	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement		832 816			
2018			815 659	-19 492	2 335	-17 157
2019			810 662	-10 402	5 404	-4 998
2020			801 924	-8 738	0	-8 738
2021			810 240	-2 384	10 700	+8 316
2022			807 038	-6 202	3 000	-3 202
soldes						
Evolution des m ² à l'issue du contrat			807 038	-47 218	21 439	-25 779

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action et commentaires de l'établissement

Consciente des impacts financiers associés à leur extension, l'université souhaite depuis sa création fortement maîtriser l'évolution des surfaces de son parc immobilier.

Le CPER en cours est ainsi centré sur des réhabilitations, tout comme la majorité des opérations financées dans le cadre du plan campus.

Par ailleurs, l'établissement étudie, via des schémas directeurs par secteurs disciplinaires et des schémas directeurs géographiques, les besoins maîtrisés de ses différentes composantes tout en maintenant une marge d'évolution suffisante susceptible de répondre aux évolutions attendues en termes de démographie étudiante.

De plus, l'université a décliné un référentiel inspiré de celui de la DIE relatif aux surfaces tertiaires susceptible, dans le cadre des études de besoins associées aux opérations de restructuration de calculer des surfaces optimisées aux services concernés.

Enfin, l'établissement souhaitant optimiser l'usage de ses bâtiments, il s'interroge désormais sur le nombre de ses sites isolés. Désireux de développer l'accueil de ses services, composantes et laboratoires sur des campus permettant de leur proposer une offre de services complète, l'établissement conduit également une politique de rationalisation et de regroupement de ses surfaces immobilières qui est désormais décrite et précisée dans le SPSI 217-2022 d'Aix-Marseille université.

Aix-Marseille Université

Liste des formations visées par l'accréditation 2018-2022

Capacité en droit

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option A

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option B

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques :
Formation de base aux métiers du théâtre

Diplôme universitaire de technologie - IUT de Marseille

Spécialités (options)	Site
Chimie <ul style="list-style-type: none"> Chimie analytique et de synthèse Chimie industrielle 	Marseille
Carrières sociales <ul style="list-style-type: none"> Gestion urbaine 	Aix-en-Provence
Gestion administrative et commerciale des organisations	Digne les bains
Génie biologique <ul style="list-style-type: none"> Génie de l'environnement Agronomie 	Digne les bains
Génie chimique – Génie des procédés <ul style="list-style-type: none"> Procédés Bio-procédés 	Marseille
Gestion des entreprises et des administrations <ul style="list-style-type: none"> Gestion comptable et financière Gestion des ressources humaines 	Aix-en-Provence
Gestion des entreprises et des administrations <ul style="list-style-type: none"> Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations 	Gap
Gestion des entreprises et des administrations <ul style="list-style-type: none"> Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations 	Marseille
Génie électrique et informatique industrielle	Marseille
Génie électrique et informatique industrielle	Salon de Provence
Gestion logistique et transport	Aix-en-Provence
Génie mécanique et productique	Aix-en-Provence
Génie thermique et énergie	Marseille
Hygiène, sécurité, environnement	La Ciotat
Informatique	Aix-en-Provence
Informatique	Arles

Information-Communication • Métiers du livre et du patrimoine	Aix-en-Provence
Métiers du multimédia et de l'internet	Arles
Mesures physiques	Marseille
Réseaux et télécommunications	Marseille-Luminy
Techniques de commercialisation	Aix-en-Provence
Techniques de commercialisation	Marseille

Licences

Domaine	Mention
Arts, Lettres, Langues	Arts du spectacle
Arts, Lettres, Langues	Arts plastiques
Arts, Lettres, Langues	Langues étrangères appliquées
Arts, Lettres, Langues	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Arts, Lettres, Langues	Lettres
Arts, Lettres, Langues	Musicologie
Arts, Lettres, Langues	Sciences du langage
Arts, Lettres, Langues	Sciences et Humanités
Droit, Economie, Gestion	Administration économique et sociale
Droit, Economie, Gestion	Administration publique
Droit, Economie, Gestion	Droit
Droit, Economie, Gestion	Economie et gestion
Droit, Economie, Gestion	Gestion
Droit, Economie, Gestion	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
Sciences et technologies	Chimie
Sciences et technologies	Informatique
Sciences et technologies	Mathématiques
Sciences et technologies	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
Sciences et technologies	Mathématiques, physique, chimie, informatique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences et technologies	Mécanique
Sciences et technologies	Physique
Sciences et technologies	Sciences de la vie
Sciences et technologies	Sciences de la vie et de la Terre
Sciences et technologies	Sciences et Humanités
Sciences et technologies	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Sciences et technologies	Sciences et technologies
Sciences et technologies	Sciences pour l'ingénieur
Sciences et technologies	Sciences sanitaires et sociales
Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement
Sciences humaines et sociales	Histoire
Sciences humaines et sociales	Histoire de l'art et archéologie
Sciences humaines et sociales	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
Sciences humaines et sociales	Philosophie
Sciences humaines et sociales	Psychologie
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie
Sciences humaines et sociales	Sciences du langage
Sciences humaines et sociales	Sciences et Humanités
Sciences humaines et sociales	Sociologie

Licences professionnelles

Domaine	Mention
Arts, Lettres, Langues	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles
Arts, Lettres, Langues	Management et gestion des organisations
Droit, Economie, Gestion	Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
Droit, Economie, Gestion	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
Droit, Economie, Gestion	Commerce et distribution
Droit, Economie, Gestion	Commercialisation de produits et services
Droit, Economie, Gestion	Développement de projets de territoires
Droit, Economie, Gestion	E-commerce et marketing numérique
Droit, Economie, Gestion	Gestion des achats et des approvisionnements
Droit, Economie, Gestion	Gestion des structures sanitaires et sociales
Droit, Economie, Gestion	Logistique et pilotage des flux
Droit, Economie, Gestion	Logistique et transports internationaux
Droit, Economie, Gestion	Management et gestion des organisations
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la mode
Droit, Economie, Gestion	Métiers du commerce international
Droit, Economie, Gestion	Métiers du livre : documentation et bibliothèques
Droit, Economie, Gestion	Métiers du livre : édition et commerce du livre
Droit, Economie, Gestion	Métiers du notariat
Droit, Economie, Gestion	Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques
Droit, Economie, Gestion	Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires
Sciences de la santé	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
Sciences de la santé	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
Sciences de la santé	Métiers de la promotion des produits de santé
Sciences de la santé	Métiers de la santé : technologies
Sciences et technologies	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
Sciences et technologies	Bio-industries et biotechnologies
Sciences et technologies	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
Sciences et technologies	Chimie industrielle
Sciences et technologies	Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs
Sciences et technologies	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
Sciences et technologies	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie
Sciences et technologies	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
Sciences et technologies	Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire
Sciences et technologies	Métiers de la santé : technologies
Sciences et technologies	Métiers de l'électricité et de l'énergie

Sciences et technologies	Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués
Sciences et technologies	Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques
Sciences et technologies	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
Sciences et technologies	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
Sciences et technologies	Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels
Sciences et technologies	Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
Sciences et technologies	Métiers de l'industrie : industrie aéronautique
Sciences et technologies	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux
Sciences et technologies	Métiers de l'informatique : applications web
Sciences et technologies	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels
Sciences et technologies	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité
Sciences et technologies	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
Sciences et technologies	Métiers du décisionnel et de la statistique
Sciences et technologies	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web
Sciences et technologies	Optique professionnelle
Sciences et technologies	Productions végétales
Sciences et technologies	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
Sciences et technologies	Sécurité des biens et des personnes
Sciences et technologies	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle
Sciences humaines et sociales	Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique
Sciences humaines et sociales	Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques
Sciences humaines et sociales	Management et gestion des organisations
Sciences humaines et sociales	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

Masters

Domaine	Mention
Arts, Lettres, Langues	Acoustique et musicologie
Arts, Lettres, Langues	Arts
Arts, Lettres, Langues	Cinéma et audiovisuel
Arts, Lettres, Langues	Etudes culturelles
Arts, Lettres, Langues	Etudes européennes et internationales
Arts, Lettres, Langues	Langues et sociétés
Arts, Lettres, Langues	Langues étrangères appliquées
Arts, Lettres, Langues	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Arts, Lettres, Langues	Lettres
Arts, Lettres, Langues	Traduction et interprétation
Droit, Economie, Gestion	Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
Droit, Economie, Gestion	Comptabilité - contrôle - audit
Droit, Economie, Gestion	Contrôle de gestion et audit organisationnel
Droit, Economie, Gestion	Direction de projets ou établissements culturels
Droit, Economie, Gestion	Droit de la santé
Droit, Economie, Gestion	Droit de l'immobilier
Droit, Economie, Gestion	Droit des affaires
Droit, Economie, Gestion	Droit du numérique
Droit, Economie, Gestion	Droit fiscal
Droit, Economie, Gestion	Droit international et droit européen
Droit, Economie, Gestion	Droit notarial
Droit, Economie, Gestion	Droit pénal et sciences criminelles
Droit, Economie, Gestion	Droit privé

Droit, Economie, Gestion	Droit public
Droit, Economie, Gestion	Droit social
Droit, Economie, Gestion	Economie (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille et l'EHESS)
Droit, Economie, Gestion	Economie de l'entreprise et des marchés
Droit, Economie, Gestion	Economie du droit
Droit, Economie, Gestion	Finance
Droit, Economie, Gestion	Gestion de production, logistique, achats
Droit, Economie, Gestion	Gestion des ressources humaines
Droit, Economie, Gestion	Gestion des territoires et développement local
Droit, Economie, Gestion	Histoire du droit et des institutions
Droit, Economie, Gestion	Information, communication
Droit, Economie, Gestion	Journalisme
Droit, Economie, Gestion	Management de l'innovation
Droit, Economie, Gestion	Management et administration des entreprises
Droit, Economie, Gestion	Management et commerce international
Droit, Economie, Gestion	Management public
Droit, Economie, Gestion	Management stratégique
Droit, Economie, Gestion	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE
Droit, Economie, Gestion	Mode
Droit, Economie, Gestion	Relations internationales
Droit, Economie, Gestion	Science politique
Droit, Economie, Gestion	Urbanisme et aménagement
Sciences de la santé	Biologie-santé
Sciences de la santé	Humanités médicales
Sciences de la santé	Ingénierie de la santé
Sciences de la santé	Neurosciences
Sciences de la santé	Qualité, hygiène, sécurité
Sciences de la santé	Santé
Sciences de la santé	Santé publique
Sciences et technologies	Acoustique et musicologie
Sciences et technologies	Biodiversité, écologie et évolution
Sciences et technologies	Bio-géosciences
Sciences et technologies	Bio-informatique
Sciences et technologies	Biologie intégrative et physiologie
Sciences et technologies	Biologie structurale, génomique
Sciences et technologies	Biologie-santé
Sciences et technologies	Chimie (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences et technologies	Cinéma et audiovisuel
Sciences et technologies	Electronique, énergie électrique, automatique
Sciences et technologies	Génie des procédés et des bio-procédés (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille et INSTN Gif)
Sciences et technologies	Génie mécanique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences et technologies	Gestion de l'environnement
Sciences et technologies	Immunologie
Sciences et technologies	Information et médiation scientifique et technique
Sciences et technologies	Informatique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences et technologies	Ingénierie de la santé
Sciences et technologies	Instrumentation, mesure, métrologie (co-accréditation avec l'INSTN Gif)
Sciences et technologies	Intervention et développement social
Sciences et technologies	Mathématiques appliquées, statistique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)

Sciences et technologies	Mathématiques et applications (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille et U-Avignon)
Sciences et technologies	Mécanique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences et technologies	Microbiologie
Sciences et technologies	Nanosciences et nanotechnologies (co-accréditation avec l'Institut Mines Telecom)
Sciences et technologies	Neurosciences
Sciences et technologies	Physique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille et INSTN Gif)
Sciences et technologies	Qualité, hygiène, sécurité
Sciences et technologies	Réseaux et télécommunication
Sciences et technologies	Sciences cognitives
Sciences et technologies	Sciences de la mer
Sciences et technologies	Sciences de la Terre et des planètes, environnement
Sciences et technologies	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (co-accréditation avec U-Avignon)
Sciences et technologies	STAPS : activité physique adaptée et santé (co-accréditation avec U-Toulon et U-Avignon)
Sciences et technologies	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive (co-accréditation avec U-Toulon)
Sciences et technologies	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences et technologies	STAPS : management du sport
Sciences et technologies	Traitement du signal et des images (co-accréditation avec l'Ecole Centrale de Marseille)
Sciences humaines et sociales	Anthropologie
Sciences humaines et sociales	Archéologie, sciences pour l'archéologie
Sciences humaines et sociales	Droit pénal et sciences criminelles
Sciences humaines et sociales	Etudes européennes et internationales
Sciences humaines et sociales	Géographie, aménagement, environnement et développement
Sciences humaines et sociales	Histoire de l'art
Sciences humaines et sociales	Histoire, civilisations, patrimoine
Sciences humaines et sociales	Information, communication
Sciences humaines et sociales	Journalisme
Sciences humaines et sociales	Philosophie
Sciences humaines et sociales	Psychologie
Sciences humaines et sociales	Sciences cognitives
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation
Sciences humaines et sociales	Sciences du langage
Sciences humaines et sociales	Sociologie
Sciences humaines et sociales	Urbanisme et aménagement

Formations de santé réglementées

Médecine

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)
3 ^{ème} cycle	Diplôme d'Etat de docteur en médecine
	Diplômes d'études spécialisées (DES)
	<u>Spécialités médicales :</u>
	Anatomie et cytologie pathologiques

	<p>Cardiologie et maladies vasculaires Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques Gastro-entérologie et hépatologie Génétique médicale Hématologie Médecine interne Médecine nucléaire Médecine physique et de réadaptation Néphrologie Neurologie Oncologie Pneumologie Radiodiagnostic et imagerie médicale Rhumatologie</p>
	<u>Spécialités chirurgicales :</u>
	<p>Chirurgie générale Neurochirurgie Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale Stomatologie</p>
	<u>Autres spécialités :</u>
	<p>Anesthésie-réanimation Biologie médicale Gynécologie médicale Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine du travail Pédiatrie Psychiatrie Santé publique et médecine sociale Chirurgie orale</p>
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) (DESC II)
	<p>Chirurgie infantile Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie Chirurgie de la face et du cou Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire Chirurgie viscérale et digestive Gériatrie</p>

	Réanimation médicale
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non qualifiants) (DESC I)
	Addictologie Allergologie et immunologie clinique Andrologie Cancérologie Dermatopathologie Fœtopathologie Hémobiologie-transfusion Médecine de la douleur et médecine palliative Médecine de la reproduction Médecine légale et expertises médicales Médecine du sport Médecine d'urgence Médecine vasculaire Néonatalogie Neuropathologie Nutrition Orthopédie dento-maxillo-faciale Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Diplômes de formation continue	Capacités
	Addictologie clinique Allergologie Angiologie Evaluation et traitement de la douleur Gérontologie Médecine de catastrophe Médecine d'urgence Médecine et biologie du sport Médecine tropicale Pratiques médico-judiciaires Technologie transfusionnelle

Nouveaux DES de médecine issus de la réforme du 3^{ème} cycle de médecine

Chirurgie maxillo-faciale
Chirurgie orale
Chirurgie orthopédique et traumatologie
Chirurgie pédiatrique
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
Chirurgie vasculaire

Chirurgie viscérale et digestive
 Gynécologie obstétrique
 Neurochirurgie
 Ophtalmologie
 Oto-rhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale
 Urologie
 Allergologie CODES
 Anatomie et cytologie pathologiques
 Anesthésie-réanimation CODES
 Dermatologie et vénéréologie
 Endocrinologie-diabétologie nutrition
 Génétique médicale
 Gériatrie
 Gynécologie médicale
 Hématologie
 Hépto-gastro-entérologie
 Maladies infectieuses et tropicales CODES
 Médecine cardio-vasculaire CODES
 Médecine d'urgence
 Médecine et santé au travail
 Médecine générale
 Médecine intensive-réanimation CODES
 Médecine interne et immunologie clinique CODES
 Médecine légale et expertises médicales
 Médecine nucléaire
 Médecine physique et de réadaptation
 Médecine vasculaire CODES
 Néphrologie
 Neurologie
 Oncologie
 Pédiatrie
 Pneumologie
 Psychiatrie
 Radiologie et imagerie médicale
 Rhumatologie
 Santé publique
 Biologie médicale

Odontologie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)
3 ^{ème} cycle court	Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire
3 ^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire Diplômes d'études spécialisées (DES) Médecine bucco-dentaire Chirurgie orale Orthopédie dento-faciale
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) (DESC II)
Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire (CES)	CES de biomatériaux en odontologie : mention caractérisation et évaluation

	<p>CES de biomatériaux en odontologie : mention choix et mise en œuvre clinique</p> <p>CES d'odontologie légale : mention expertise-responsabilités-réparation</p> <p>CES d'odontologie pédiatrique et prévention</p>
--	---

Médecine-Pharmacie

cycle	diplôme
3 ^{ème} cycle	<p>DESC de Biologie médicale</p> <p>Biochimie hormonale et métabolique Biologie des agents infectieux Biologie moléculaire Cytogénétique humaine Hématologie biologique Pharmacocinétique et métabolisme des médicaments Radiopharmacie et radiobiologie Toxicologie biologique</p>

Pharmacie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)
3 ^{ème} cycle court	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
3 ^{ème} cycle long	<p>Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie DES de Pharmacie. <u>options :</u> Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR) Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)</p> <p>DES Innovation pharmaceutique et recherche DES Biologie médicale <u>options :</u> Biologie polyvalente Biologie orientée vers une spécialisation</p>

Maïeutique

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)
2 ^{ème} cycle	Diplôme d'Etat de sage-femme

Orthoptie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Certificat de capacité d'orthoptiste

Orthophonie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle et 2 ^{ème} cycle	Certificat de capacité d'orthophoniste

Doctorat

L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales :

DS	N°	Intitulé		Etablissements co-accrédités		Partenaires
				Délivrance partagée	Délivrance conjointe	
5	62	SVS	Sciences de la vie et de la santé	<u>AMU</u>		
7	67	SJP	Sciences juridiques et politiques	<u>AMU</u>		IEP Aix-en-Provence
1, 9	184	MIM	Mathématiques et Informatique de Marseille	<u>AMU</u> , Ecole centrale Marseille		
4	250	SC	Sciences chimiques	<u>AMU</u> , Ecole centrale Marseille		
5	251	SE	Sciences de l'environnement	<u>AMU</u>	Ecole centrale Marseille	CEA, INRA, IRSTEA, CIRAD, IRSN
2	352	PSM	Physique et sciences de la matière	<u>AMU</u> , Ecole centrale Marseille		INSTN
8	353	SPI	Sciences pour l'ingénieur : mécanique, physique, micro et nanoélectronique	<u>AMU</u> , Ecole centrale Marseille		
6	354	LLA	Langues, lettres et arts	<u>AMU</u>		
7, 6	355	ECS	Espaces, cultures, sociétés	<u>AMU</u>		IEP Aix-en-Provence, ENS Architecture Marseille
6	356	CLE	Cognition, langage, éducation	<u>AMU</u>		IEP Aix-en-Provence
7	372	SEG	Sciences économiques et de gestion d'Aix-Marseille	<u>AMU</u>	Ecole centrale Marseille	EHESS
6, 5	463	SMH	Sciences du mouvement humain	<u>AMU</u> , U-Nice, U-Montpellier		

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des structures de recherche – Aix-Marseille Université

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS1 Mathématiques et leurs interactions

201420768T	UMR 7373	I2M - Institut de Mathématiques de Marseille	HUBERT Pascal	CNRS, AMU, EC Marseille
200410654T	FR 2291	FRUMAM - Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille	PICHON Anne	CNRS, AMU, U-Avignon, U-Toulon, EC Marseille
201120190C	UMS 822	CIRM -Centre international de rencontres mathématiques	FOULON Patrick	CNRS, AMU, Société mathématique de France

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication

201220329Z	UMR 7020	LIS - Laboratoire d'Informatique et Systèmes	OULADSINE Mustapha	CNRS, AMU, U-Toulon Partenaire : EC Marseille
201220335F	UMR 7249	FRESNEL - Institut Fresnel	ENOCH Stefan	CNRS, AMU, EC Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS2 Physique

201220341M	UMR 7325	CINAM - Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille	MULLER Pierre	CNRS, AMU
201220274P	UMR 7326	LAM - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	BEUZIT Jean-Luc	CNRS, AMU, CNES Partenaire : ONERA
201220252R	UMR 7332	CPT - Centre de Physique Théorique	MARTIN Thierry	CNRS, AMU, U-Toulon
201220336G	UMR 7334	IM2NP - Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence	AUTRAN Jean-Luc	CNRS, AMU, U-Toulon Partenaire : ISEN
201220272M	UMR 7345	PIIM - Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires	CALISTI Annette	CNRS, AMU
201220247K	UMR 7346	CPPM - Centre de physique des particules de Marseille	DIACONU Cristinel	CNRS, AMU

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS4 Chimie

201220355C	UMR 7246	MADIREL - Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie	BOULET Pascal	CNRS, AMU
201220354B	UMR 7273	ICR - Institut de Chimie Radicalaire	GIGMES Didier	CNRS, AMU
201220334E	UMR 7313	ISM2 - Institut des Sciences Moléculaires de Marseille	RODRIGUEZ Jean-Antoine	CNRS, AMU, EC Marseille
201220353A	UMR 7376	LCE - Laboratoire de chimie de l'environnement	WORTHAM Henri	CNRS, AMU
200410639B	FR 1739	FSCM - Fédération des Sciences Chimiques de Marseille	VIEL Stéphane	CNRS, AMU, EC Marseille
201220479M	FR 3443	RENARD - Réseau national de RPE interdisciplinaire	VEZIN Hervé	CNRS, U-Lille 1, AMU + 6 autres établissements

201120480T	FR 3459	RS2E - Réseau sur le stockage électrochimique de l'énergie	TARASCON Jean-Marie	CNRS, U-Amiens, AMU + 10 autres établissements
------------	---------	---	------------------------	--

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS8 Sciences pour l'Ingénieur

199617659S	UMR 7031	LMA - Laboratoire de mécanique et d'acoustique	EYHERAMENDY Dominique	CNRS, AMU, EC Marseille
201220330A	UMR 7340	M2P2 - Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres	SAGAUT Pierre	CNRS, AMU, EC Marseille
201220258X	UMR 7341	LP3 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques	DELAPORTE Philippe	CNRS, AMU
201220273N	UMR 7342	IRPHE - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre	LE DIZES Stéphane	CNRS, AMU, EC Marseille
201220275R	UMR 7343	IUSTI - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels	POULIQUEN Olivier	CNRS, AMU
200719854E	FR 3029	FCM/ITER - Fusion par Confinement Magnétique - ITER	MARANDET Yannick	CNRS, CEA, AMU, Ecole Polytechnique, U-Lorraine + 40 autres établissements
201019868G	FR 3393	FedPV - Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque	ROCA CABARROCAS Pere	CNRS, EDF, Ecole Polytechnique, AMU + 15 autres établissements
201220473F	FR 3515	FABRI DE PEIRESC - Fédération de recherche Fabri de Peiresc	VANDENBERGHE Nicolas	CNRS, AMU, EC Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS3 Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace

201220349W	UMR 7294 UMR_D 235	MOI - Institut Méditerranéen d'Océanologie	SEMPERE Richard	CNRS, IRD, AMU, U-Toulon
201220322S	UMR 7330 UMR_D 161 UMR_A 1410	CEREGE - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	BELLIER Olivier	CNRS, IRD, INRA, AMU, Collège de France
201220900V	UMS 3470	PYTHEAS - OSU Institut PYTHEAS	HAMELIN Bruno	CNRS, IRD, IRSTEA, AMU

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS5 Biologie – Médecine - Santé

201220266F	UMR 7051	INP - Institut de neurophysiopathologie	KHRESTCHATISKY Michel	CNRS, AMU
201220358F	UMR 7255	LISM - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires	STURGIS James	CNRS, AMU
201220435P	UMR 7256	IGS - Information génomique et structurale	ABERGEL Chantal	CNRS, AMU
201220260Z	UMR 7257 INRA USC 1408	AFMB - Architecture et fonction des macromolécules biologiques	BOURNE Yves	CNRS, AMU Partenaire : INRA
201220152G	UMR 7258 UMR_S 1068	CRCM - Centre de recherche en cancérologie de Marseille	BORG Jean-Paul	CNRS, Inserm, AMU, Institut Paoli Calmettes
201220267G	UMR 7260	LNSC - Laboratoire de neurosciences sensorielles et cognitives	ALESCIO-LAUTIER Béatrice	CNRS, AMU
200017461J	UMR 7280 UMR_S 1104	CIML - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy	PIERRE Philippe	CNRS, Inserm, AMU

201220269J	UMR 7281	BIP - Bioénergétique et ingénierie des protéines	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse	CNRS, AMU
201220357E	UMR 7283	LCB - Laboratoire de chimie bactérienne	MIGNOT Tâm	CNRS, AMU
201220316K	UMR 7288	IBDM - Institut de Biologie du Développement de Marseille	LE BIVIC André	CNRS, AMU Partenaire : Collège de France
201220346T	UMR 7289	INT - Institut de Neurosciences de la Timone	MASSON Guillaume	CNRS, AMU
201220268H	UMR 7291	LNC - Laboratoire de neurosciences cognitives	HASBROUCQ Thierry	CNRS, AMU
200817464C	UMR 7333 UMR_S 1067	LAI - Adhésion et inflammation	THEODOLY-LANNES Olivier	CNRS, Inserm, AMU
201220246J	UMR 7339	CRMBM - Centre de résonance magnétique biologique et médicale	BERNARD Monique	CNRS, AMU
201822675Y	UMR_D 257 UMR_MD 4	VITROME - Vecteurs – Infections TROPicales et Méditerranéennes	PAROLA Philippe	IRD, AMU, SSA
201220169A	UMR_S 1090	TAGC - Théories et approches de la complexité génomique	RIHET Pascal	Inserm, AMU
201220181N	UMR_S 1106	INS - Institut de neurosciences des systèmes	JIRSA Viktor	Inserm, AMU
200819256A	UMR_S 1249	INMED - Institut de neurobiologie de la méditerranée	COSSART Rosa	Inserm, AMU
201220176H	UMR_S 1097	AA - Arthrites Auto-immunes	ROUDIER Jean	Inserm, AMU
201822670T	UMR_S 1263 UMR_A 1260	C2VN - Centre recherche en cardiovasculaire et nutrition	ALESSI Marie-Christine	Inserm, INRA, AMU

201220156L	UMR_S 1072	UNIS - Unité de neurobiologie des canaux ioniques et de la Synapse	DEBANNE Dominique	Inserm, AMU
200816536U	UMR_S 1251	MMG - Centre de génétique médicale de Marseille	LEVY Nicolas	Inserm, AMU
200817366W	UMR_S 1252 UMR_D 259	SESSTIM - Sciences économiques et sociales de la santé et traitement de l'information médicale	GIORGI Roch	Inserm, IRD, AMU
200817677J	UMR_S 1207 UMR_D 190	UVE - Unité des virus émergents	DE LAMBALLERIE Xavier	Inserm, IRD, AMU Partenaires : U-Corse, SSA, EFS
200617429Y	UMR_S 1261 UMR_MD 1	MCT - Membranes et cibles thérapeutiques	BOLLA Jean-Michel	Inserm, AMU, SSA
200017663D	UMR_T 24	LBA - Laboratoire de biomécanique appliquée	ARNOUX Pierre-Jean	IFSTTAR, AMU
200014577Z	EA 3279	CEReSS - Centre d'études et de recherches sur les services de santé et la qualité de la vie	AUQUIER Pascal	AMU
200815501U	EA 4264	LiIE - Laboratoire d'imagerie interventionnelle expérimentale	VIDAL Vincent	AMU
200817431S	FRE 2013 UMR_D 258	MEPHI - Microbes Evolution Phylogénie et Infections	DRANCOURT Michel	CNRS, IRD, AMU
201120190C	UMS 3367 US 012	CIPHE - Centre d'immunophénomique	MALISSEN Bernard	CNRS, Inserm, AMU
201321813H	UMS 3537	CE2F-PRIM - Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation	MASSON Guillaume	CNRS, AMU
201220484T	FR 3479	IMM - Institut de Microbiologie de la Méditerranée	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse	CNRS, AMU

201220470C	FR 3512	FR 3C - Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition	SAVE Etienne	CNRS, AMU
------------	---------	---	--------------	-----------

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS10 Sciences agronomiques et écologiques

201220339K	UMR 7263 UMR-D 237	IMBE - Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale	TATONI Thierry	CNRS, IRD, AMU, U-Avignon
201220265E	UMR 7265	BVME - Biologie végétale et microbiologie environnementale	PIGNOL David	CNRS, CEA, AMU
200417421Y	UMR-A 1163	BBF - Biodiversité et biotechnologie fongiques	FAULDS Craig	INRA, AMU
200810703D	FR 3098	ECCOREV - Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux	HEULIN Thierry	CNRS, CEA, INRA, IRD, IRSN, BRGM, INERIS, IRSTEA, AMU, U-Avignon, U-Pau, U-Toulon, U-Nîmes, U-Nice, EC Marseille, EHESS, Collège de France

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS6 Sciences humaines et humanités

201220350X	UMR 7268	ADES - Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé	SIGNOLI Michel	CNRS, AMU, EFS Partenaires : INRAP, MCC
201220306Z	UMR 7269	LAMPEA - Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique	HERRSCHER Estelle	CNRS, AMU, MCC Partenaire : INRAP
201220320P	UMR 7287	ISM - Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey	BERTON Éric	CNRS, AMU

201220328Y	UMR 7290	LPC - Laboratoire de psychologie cognitive	ZIEGLER Johannes	CNRS, AMU
201220312F	UMR 7297	TDMAM - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)	CAIRE Emmanuèle	CNRS, AMU
201220308B	UMR 7298	LA3M - Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée	MAILLOUX Anne	CNRS, AMU
201220305Y	UMR 7299	CCJ - Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée et de l'Afrique du nord de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité	SOURISSEAU Jean-Christophe	CNRS, AMU Partenaires : INRAP, MCC
201220240C	UMR 7300	ESPACE - Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace	JOSELIN Didier	CNRS, AMU, U-Nice, U-Avignon
201220302V	UMR 7304	Centre Gilles-Gaston-Granger	TARANTO Pascal	CNRS, AMU
201220304X	UMR 7306	IrAsia - Institut de Recherches Asiatiques	NGUYEN Thi Phuong Ngoc	CNRS, AMU
201220301U	UMR 7309	LPL - Laboratoire Parole et Langage	PREVOT Laurent	CNRS, AMU
201220307A	UMR 7310	IREMAM - Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans	JACQUEMOND Richard	CNRS, AMU Partenaire : IEP Aix
200212721Y	UMR 8171 UMR-D 243	IMaf - Institut des mondes africains	JOLLY Éric	CNRS, IRD, AMU, U-Paris 1, EPHE, EHES
201722348X	FRE 2006	PRISM - Perception, Représentations, Image, Son, Musique	KRONLAND- MARTINET Richard	CNRS, AMU Partenaire : MCC

199213252U	EA 853	LERMA - Laboratoire d'études et de recherche sur le monde anglophone	PAGE Anne	AMU
200014572U	EA 3274	LESA - Laboratoire d'étude en sciences des arts	ROCHE Thierry	AMU
199213249R	EA 849	LPS - Laboratoire de psychologie sociale	APOSTOLIDIS Thémistoklis	AMU
200815473N	EA 4236	ECHANGES - Equipe sur les cultures et humanités anciennes et nouvelles germaniques et slaves	BANCAUD Florence	AMU
200815472M	EA 4235	CIELAM - Centre interdisciplinaire d'études des littératures d'Aix-Marseille	MAZAURIC Catherine	AMU
199213253V	EA 854	CAER - Centre aixois d'études romanes	MILANESI Claudio	AMU
201220327X	EA 4671	ADEF - Apprentissages, didactiques, évaluation, formation	GINESTIE Jacques	AMU
200014571T	EA 3273	PSYCLE - Centre de recherche en psychologie de la connaissance, du langage et de l'émotion	BONNARDEL Nathalie	AMU
200014574W	EA 3276	IHP - Institut d'histoire de la philosophie	TORDESILLAS Alonso	AMU
200014576Y	EA 3278	LPCPP - Laboratoire de psychologie clinique, de psychopathologie et de psychanalyse	GIMENEZ Guy	AMU
199213258A	EA 889	LIEU - Laboratoire interdisciplinaire environnement urbanisme	DUBOIS Jérôme	AMU
200815499S	EA 7492	IMSIC - Institut Méditerranéen des Sciences de l'Information et de la Communication	DURAMPART Michel	AMU, U-Toulon
200817679L	USR 3125	MMSH - Maison méditerranéenne des sciences de l'homme	BOUFFIER Sophie	CNRS, AMU

201420921J	USR 2004	CLEO - OpenEdition Center	DACOS Marin	CNRS, AMU, EHESS, U-Avignon
200817680M	USR 3155	IRAA - Institut de Recherche sur l'Architecture Antique	QUANTIN François	CNRS, AMU Partenaires : U-Lyon 2, U-Pau
200410852H	UMS 1885	MAP - Maison Asie-Pacifique	BERTAUX-PICHARD Louise	CNRS, AMU
201320910B	UMS 3598	Huma-Num - Humanités numériques	BAUDE Olivier	CNRS, Campus Condorcet, AMU
201420876K	FR 3621	AGORANTIC - Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques	TRIQUET Éric	CNRS, U-Avignon, AMU, EHESS, U-Nice, U-Lyon 2, ENS Lyon, U-Saint-Etienne
201220907C	FED 4237	CRISIS - Cultures, Représentations, Identités, Santé et Interactions Sociales	LOJKINE Stéphane	AMU
201220909E	FED 4238	SFERE-PROVENCE - Structure fédérative d'études et de recherches en éducation de Provence	GINESTIE Jacques	AMU

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS7 Sciences de la société

201220311E	UMR 7303	TELEMME - Temps, espaces, langages Europe méridionale méditerranée	DAUMALIN Xavier	CNRS, AMU
201220309C	UMR 7305	LAMES - Laboratoire méditerranéen de sociologie	FOURNIER Pierre	CNRS, AMU
201220310D	UMR 7307	IDEMEC - Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative	FLICHE Benoît	CNRS, AMU
201220303W	UMR 7308	CREDO - Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie	MERLE Isabelle	CNRS, AMU, EHESS

201220324U	UMR 7316	AMSE - Aix-Marseille Sciences Economiques	VENDITTI Alain	CNRS, AMU, EC Marseille Partenaire : EHESS
201220323T	UMR 7317	LEST - Laboratoire d'économie et de sociologie du travail	BERTHET Thierry	CNRS, AMU
201220257W	UMR 7318	DICE - Droits international, comparé et européen	STEFANINI Marthe	CNRS, AMU, U-Toulon, U-Pau
199812890Z	UMR 8562	CNELIAS - Centre Norbert Elias	PETRIC Boris	CNRS, AMU, EHESS, U-Avignon
200217423J	UMR-D 151	LPED - Laboratoire Population-Environnement-Développement	GASTINEAU Bénédicte	IRD, AMU
201220325V	EA 4670 (3 ans)	PSC - Performance, Sport, Cancer	DANTIN Pierre / VIENS Patrice	AMU, Institut Paoli Calmettes
199213256Y	EA 881	CRET-LOG - Centre de recherche sur le transport et la logistique	FABBE-COSTES Nathalie	AMU
199213265H	EA 901	CDS - Centre de droit social	BUGADA Alexis	AMU
199213261D	EA 893	CRA - Centre de recherches administratives	LOMBARD Frédéric	AMU
200815462B	EA 4224	CDE - Centre de droit économique	BLOCH Cyril / RIZZO Fabrice	AMU
199213259B	EA 891	CEFF - Centre d'études fiscales et financières	LAMBERT Thierry	AMU
200818985F	EA 4225	CERGAM - Centre d'études et de recherche en gestion Aix-Marseille	AUBERT Nicolas	AMU, U-Toulon
200815558F	EA 4328	LID2MS - Laboratoire interdisciplinaire de droit, médias et mutations sociales	ISAR Hervé	AMU
199213260C	EA 892	LTD - Laboratoire de théorie du droit	ROUVIERE Frédéric	AMU
201220364M	EA 4690	LDPSC - Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles	EGEA Vincent	AMU

200415047T	EA 3786	GRE DIAUC - Groupe d'études et de recherche en droit immobilier, de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction	TRANCHANT Laetitia	AMU
199613778Y	EA 2186	CERHIIP - Centre d'études et de recherches en histoire des idées et des institutions politiques	GASPARINI Éric	AMU
200810699Z	FED 4280	DPS - Droits, Pouvoirs et Sociétés	AGRESTI Jean-Philippe	AMU

VOLET SPECIFIQUE

UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Sommaire

1 Conforter la stratégie en recherche et formation de l'université autour des axes de spécialisation scientifique

- 1.1 Consolider l'identité scientifique de l'établissement en lien avec l'association AMPM
- 1.2 Renforcer en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire le pilotage de l'offre de formation

2 Définir un modèle économique soutenable et déployer un pilotage renforcé

- 2.1 Définir un modèle économique soutenable et développer les ressources propres dans le cadre d'une politique de valorisation renforcée
- 2.2 Poursuivre la modernisation des procédures de gestion financière, comptable et budgétaire dans le cadre d'un véritable dialogue de gestion

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe formation et recherche

Université pluridisciplinaire hors santé accueillant près de 7 500 étudiants, l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) compte actuellement 4 UFR (Arts, Lettres et Langues ; Droit, Economie, Gestion ; Sciences Humaines et Sociales ; Sciences, Technologies et Santé), un IUT et un service de formation tout au long de la vie. Son budget global est de 58,3 M€, dont 46 M€ de masse salariale et 3,7 M€ d'investissements (données 2017). L'UAPV est associée au site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) depuis février 2016 qui regroupe derrière le chef de file AMU, l'université de Toulon, l'École Centrale de Marseille et l'IEP d'Aix-en-Provence.

L'université d'Avignon qui présente l'originalité d'être une université de territoire s'est engagée sur la voie de la spécialisation thématique dès la fin des années 1990 en privilégiant deux axes de spécialisation scientifique qui ont été définis en croisant les compétences présentes à l'université avec les potentialités de développement économique et l'environnement culturel de son territoire. Ces axes apparaissent dans les contrats quadriennaux dès 2004, avant de trouver leur forme définitive en 2012 associée à des engagements forts en termes de fléchage des actions de formation et de recherche. Aujourd'hui, la stratégie de différenciation de l'université d'Avignon dans le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche est assumée et reconnue pour son identité construite autour des axes « Agro&Sciences » et « Culture, patrimoine, sociétés numériques ». Cette stratégie lui permet d'être au cœur de deux écosystèmes territoriaux clairement reconnus et soutenus par les acteurs socio-économiques et culturels du territoire ainsi que par les élus et décideurs locaux et régionaux.

Concernant l'axe « *Agro&Sciences* », l'université d'Avignon bénéficie de relations privilégiées et conventionnées avec le centre régional INRA PACA, le pôle de compétitivité des filières fruits et légumes, de la vigne et du vin et des céréales TERRALIA, le pôle PASS des filières arômes senteurs et saveurs, la fédération régionale des industries agro-alimentaires (FRIAA), l'IFRIA (pôle de formation des industries agro-alimentaires), le technopôle Agroparc, la pépinière d'entreprises Créativa, différents cercles d'entrepreneurs, de grandes entreprises telles que Naturex... Cette riche politique partenariale permet à l'université d'Avignon de s'inscrire pleinement et de jouer un rôle moteur dans l'opération d'intérêt régional (OIR) *Naturalité* de la Région PACA et dans les stratégies de développement économique et d'attractivité du Grand Avignon et du département de Vaucluse.

Concernant l'axe « *Culture, patrimoine, sociétés numériques* », l'université d'Avignon bénéficie pareillement de partenariats solides et anciens avec le CNRS et l'EHESS ainsi qu'avec le Festival d'Avignon, les structures de l'agenda 21 Culture (le centre national des écritures du spectacle de la Chartreuse, la Maison Jean Vilar et son fonds BNF, l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS), le Conservatoire, l'École d'Art...), le pôle Industries Culturelles et Patrimoines (ICP), le pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES) PRIMI... Forte de ses partenariats culturels et de son réseau d'entreprises informatiques, l'université d'Avignon a joué un rôle essentiel dans l'obtention du label *French Tech Culture Arles-Nîmes-Avignon*. Plus récemment, elle s'est rapprochée de l'École des NouvelleS Images (ENSI) et a co-porté le PACE (Pôle d'Action Culturelle Équestre) d'Alexis Grüss. Cet axe de l'université s'inscrit lui aussi pleinement dans une opération d'intérêt régional (OIR) de la région, *Tourisme et industries créatives*, et bénéficie du même soutien des autres collectivités territoriales.

En matière de formation, sa position centrale au sein de ces deux écosystèmes cohérents a permis à l'université d'obtenir le portage de deux Campus des métiers et des qualifications (CMQ) qui fédèrent tous les acteurs des formations et des branches professionnelles des secteurs culturels et agroalimentaires : les

campus « Agrosociétés, Agroalimentaire et Alimentation » (3A), labellisé en 2016, et « Développement culturel » labellisé en 2017.

La recherche s'organise à l'université d'Avignon autour de 18 laboratoires, dont 7 UMR (CNRS, INRA, EHESS, IRD, CIRAD), 5 EA, 1 UMS (LSBB), 1 USR (CLEO), 2 SFR (Agor@ntic, CNRS et Tersys, INRA) et 2 écoles doctorales. L'université d'Avignon est également membre des FR FRUMAM et ECOREV, partenaire des Equipex MIGA, CRITEX et BIBLISSIMA, membre des Labex AGRO et MED, membre de l'institut de convergence ILCB et des instituts Carnot Qualiment et Cognition.

La formation est articulée autour de 5 DUT, 15 mentions de licence, 13 mentions de licence professionnelle, 15 mentions de master et 6 Coursus Master en Ingénierie (CMI). Les étudiants étrangers, issus de 86 nationalités différentes, représentent 11% des effectifs de l'UAPV. Le public est composé à 41 % de boursiers, taux qui monte à 52 % sur la seule licence, ce qui reflète le caractère défavorisé du territoire dans lequel s'inscrit l'établissement (niveau de salaire inférieur de 6 % à la moyenne nationale, 12,3 % de chômage contre 9,4 % au niveau national en 2017 (source DIRECCTE). L'université d'Avignon se distingue de surcroît par une vie de campus très vivante. L'activité de sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant est particulièrement dynamique (AMPM Business Game, 36 heures chrono PEPITE, les Entrepreneuriales).

Afin que l'université d'Avignon puisse continuer à inventer un modèle original d'université de territoire et à se différencier dans l'environnement général de l'ESR, ce contrat s'organise autour de deux dimensions essentielles :

- Conforter la stratégie en recherche et en formation autour des axes de spécialisation scientifique, en veillant à consolider l'identité scientifique de l'établissement en lien avec l'association AMPM et en renforçant la concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire en ce qui concerne le pilotage de la formation.
- Définir un modèle économique soutenable et déployer un pilotage renforcé. Cela passera par le développement de ressources propres dans le cadre d'une politique de valorisation renforcée ainsi que par la poursuite de la modernisation des procédures de gestion financière, comptable et budgétaire dans le cadre d'un véritable dialogue de gestion.

1. CONFORTER LA STRATEGIE EN RECHERCHE ET FORMATION DE L'UNIVERSITE AUTOUR DES AXES DE SPECIALISATION SCIENTIFIQUE

1.1 Consolider l'identité scientifique de l'établissement en lien avec l'association AMPM

La politique de recherche de l'université d'Avignon s'articule autour d'un objectif essentiel qui est le renforcement des partenariats scientifiques et des deux écosystèmes sur lesquels s'appuient ses axes de spécialisation scientifique. Cet objectif permettra, d'une part, de dépasser la question de la masse critique afin que celle-ci ne soit pas limitante, notamment dans le cadre des appels à projets (AAP) dont ceux du PIA, d'autre part, de renforcer la visibilité nationale et internationale des axes de spécialisation scientifique dans une stratégie de différenciation de l'établissement dans le paysage de l'ESR.

Sur le plan académique, l'université d'Avignon mettra l'accent sur son atout majeur qui réside dans une pluridisciplinarité fédératrice construite autour d'objets de recherche communs. Les fédérations de recherche (FR) qui portent ce volet pluridisciplinaire devront être fortement soutenues. Il s'agira notamment

d'élargir et de consolider les partenariats développés dans le cadre des SFR Tersys et Agorantic, en intensifiant leurs liens avec les laboratoires et les chercheurs du site, en particulier d'AMU et de l'université de Toulon. Dans un périmètre plus large, l'université d'Avignon cherchera à s'associer à des laboratoires majeurs pour développer ses thématiques prioritaires en s'inscrivant dans une stratégie de réseaux nationaux.

La politique d'umérisation sera poursuivie en privilégiant une logique de site au sein de l'association AMPM. La possibilité d'intégration du Laboratoire de Pharm-Ecologie Cardio-vasculaire de l'université d'Avignon (LaPEC) au sein de l'UMR1260 Inserm-AMU, Centre recherche en cardiovasculaire et nutrition (C2VN), sera notamment soutenue et accompagnée. L'opportunité du rapprochement du Laboratoire de Mathématiques d'Avignon (LMA) avec l'unité de recherche 546 BIOSP (Biostatistique et Processus Spatiaux) de l'INRA et avec les partenaires de la FR FRUMAM sera également étudiée avec la plus grande attention. Le Laboratoire d'Informatique d'Avignon (LIA) sera enfin fortement soutenu dans sa volonté de transformation en UMR CNRS et dans sa volonté de positionnement en tête de réseau sur ses domaines d'excellence.

Outre les projets d'umérisation, la politique partenariale de l'université d'Avignon sera globalement structurée et développée au sein du site en coopération et en complémentarité avec AMU et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), notamment avec l'INRA. Afin de soutenir sa stratégie de différenciation, d'attractivité et d'accroissement de ses ressources propres ainsi que son rôle de soutien au développement économique territorial, l'université d'Avignon s'adossera également plus fortement aux partenaires locaux et régionaux qui relèvent de ses deux écosystèmes territoriaux (pôles, institutions et acteurs culturels et socioprofessionnels, structures de valorisation et de création d'entreprises, collectivités territoriales, entreprises...). Leur implication dans le portage conjoint de projets de formation de haut niveau et de projets de recherche et d'innovation devra favoriser une stratégie commune de mise en visibilité (marketing territorial), de réponse conjointe à des appels à projet (AAP) régionaux, nationaux et européens et de co-financement d'actions. La mise en place d'une structure commune de coordination scientifique et pédagogique, associant les principaux acteurs territoriaux et les EPST sur les axes de spécialisation scientifique de l'établissement, devrait renforcer les capacités opérationnelles de l'université et donner les garanties d'une plus grande efficacité. A ce titre, l'université d'Avignon déposera, avec ses partenaires, deux projets (un par axe) au prochain appel à projet (AAP) écoles universitaires de recherche (EUR) du PIA3. Indépendamment des résultats de cet AAP, l'université d'Avignon engagera la réflexion sur la mise en place de deux instituts centrés sur ses deux axes de spécialisation scientifique. Ces instituts auront vocation à consolider le pilotage de la recherche, des formations de master et de doctorat et des relations partenariales en regroupant au sein d'un même périmètre les principaux acteurs politiques et opérationnels de l'établissement du territoire et, dans une certaine mesure, du site ESR.

Les infrastructures techniques, dont la mise en place doit être finalisée, viendront en appui du développement de l'activité scientifique, des partenariats et des ressources propres. La plateforme de métabolomique financée par le CPER 2015-2020 et partagée entre l'université d'Avignon et l'INRA sera associée aux équipements de métabolomique d'AMU pour former une plateforme régionale de premier plan. Cet outil, associé au rapprochement du LaPEC et de C2VN, permettra de renforcer considérablement la dynamique scientifique dans le domaine de la nutrition sur le site AMPM. Le projet de *Villa créative Supramuros*, dont le volet immobilier aboutira en 2020, permettra de renforcer la visibilité de l'université d'Avignon sur les recherches en culture associée au numérique et de renforcer les partenariats industriels et socioculturels du secteur des industries culturelles. Cet équipement, au cœur de la French Tech et d'un système partenarial, sera valorisé pour attirer des chercheurs afin de renforcer les équipes de l'université sur ce volet. Une démarche en direction du ministère de la Culture sera également engagée afin que l'université d'Avignon soit reconnue comme un espace d'expérimentation pertinent proposant une offre de service originale.

Le soutien de l'établissement en termes de contrats doctoraux fléchés (deux contrats annuels par axe en fin de contrat) et de soutien financier direct aux FR sera renforcé. L'enveloppe dédiée aux AAP internes portant sur les axes de spécialisation scientifique de l'établissement progressera quant à elle de 10 % par an sur la durée du contrat.

La mobilité internationale entrante et sortante des enseignants et des doctorants sera dynamisée par l'augmentation significative des moyens alloués aux programmes internes de mobilité. L'établissement augmentera d'au moins 15 % par an l'enveloppe dédiée au programme de soutien à la mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Le programme Perdiguier, soutenant la mobilité doctorale, sera renforcé pour aboutir, en fin de contrat, à au moins 50 % des étudiants en contrats doctoraux ayant réalisé une visite d'au moins deux mois dans un laboratoire étranger. Un programme d'accueil de chercheurs seniors de renommée internationale sera mis en place pour augmenter l'attractivité internationale de l'établissement et renforcer les coopérations scientifiques au meilleur niveau mondial. Deux visites par an devront être réalisées (une par axe). La politique de développement d'accords-cadres sur les axes de spécialisation scientifique sera renforcée et des actions de mise en visibilité des spécialités scientifiques de l'établissement seront engagées, notamment par l'organisation à l'UAPV de manifestations de rayonnement international. Enfin, dans l'hypothèse d'un soutien PIA sur les EUR, l'université d'Avignon renforcera son attractivité internationale avec le développement d'au moins une formation de niveau master/doctorat interdisciplinaire et internationale par axe.

Jalon 1 : Bilan des mesures engagées pour renforcer la mobilité internationale sortante et entrante des enseignants-chercheurs et des doctorants

1.2 Renforcer en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire le pilotage de l'offre de formation

Afin d'accroître les taux de réussite des étudiants et d'améliorer la cohérence de leur orientation dans le cadre de la mise en œuvre de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE), l'université d'Avignon interviendra à plusieurs niveaux :

- au sein de l'établissement, sur la qualité des formations et sur une meilleure organisation des services à l'étudiant ;
- au sein du territoire, en se plaçant au centre d'une coordination territoriale de l'offre de formation afin d'assurer un meilleur suivi des parcours étudiants et de leur réussite.

Au sein de l'université, le pilotage des formations est devenu indispensable afin d'assurer une montée en puissance de la qualité du service rendu aux usagers et afin de s'assurer de la pleine application des décisions prises par ses instances. Il s'agira donc de renforcer le suivi qualitatif des formations :

- en établissant un cahier des charges « qualité » pour toutes les formations fondées sur la réglementation nationale et locale relative aux diplômes nationaux ;
- en s'appuyant sur les données issues du système d'information et produites par la direction des affaires générales et de l'aide au pilotage (DAGAP) ;
- en systématisant l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- en suivant annuellement la progression en qualité des formations ;
- en s'appuyant pour cela sur les conseils de perfectionnement, sur le contrôle interne de la DAGAP et sur la CFVU.

L'amélioration de la qualité et du pilotage de l'offre de formation sera prise en compte dans le dialogue budgétaire et dans les campagnes d'emploi à travers :

- la mesure des efforts de recentrage de l'offre de formation sur les axes de spécialisation scientifique de l'établissement et de son adossement à la recherche ;
- les indicateurs de performance (évolution des effectifs, des taux de réussite, des taux d'insertion professionnelle, des taux de mobilité...);
- les efforts faits en faveur de l'accueil de publics de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de la production de ressources propres ;
- les éléments relatifs à la soutenabilité des formations (effectifs, capacité d'encadrement, coûts complets...).

Les procédures relatives à la pédagogie feront également l'objet d'un effort d'harmonisation et de sécurisation qui passera par un rapprochement des services de scolarité et des secrétariats pédagogiques de composantes. L'établissement recherchera également un allègement des charges administratives des responsables pédagogiques.

L'offre de formation transversale, dont les unités d'enseignement d'ouverture offertes à tous les étudiants, devra aussi être plus fortement coordonnée et normalisée notamment en termes d'organisation, de suivi, d'optimisation des coûts et de gestion des partenariats.

Sur le plan pédagogique, l'université d'Avignon concentrera son attention sur :

- la description des compétences associées aux différents niveaux de chaque formation et sur l'évaluation des compétences acquises par les étudiants ;
- le développement des pratiques pédagogiques innovantes par un soutien des équipes pédagogiques engagées dans la transformation numérique en continuité et en renforcement de la macro-hybridation des enseignements initiée au cours du précédent contrat (AMI Flex'hybrid).

En ce qui concerne l'ouverture à l'international, l'université d'Avignon poursuivra ses efforts en direction :

- du développement et de la normalisation de l'offre en langues selon les normes LANSAD du référentiel européen CECRL ;
- du développement de l'offre de certification en langue (proposée depuis 2017) afin de renforcer la préparation linguistique des étudiants ayant un projet de mobilité ;
- d'un meilleur accompagnement à la préparation des projets de mobilités des étudiants, qu'elles soient entrantes ou sortantes, afin notamment de réduire les désistements tardifs.

En termes de mobilité entrante, l'effort portera sur la diffusion des appels à candidatures d'excellence auprès des partenaires de l'établissement et plus largement sur les réseaux dédiés. Un soin particulier sera apporté aux réponses aux enquêtes de satisfaction des entrants pour mettre en œuvre des dispositifs plus adaptés à un séjour réussi et pour accroître l'attractivité de l'établissement. Les informations sur les formations et les conditions d'accueil seront davantage mises en valeur sur les descriptifs des formations, notamment en ligne, qui seront traduits dans un plus grand nombre de langues. 95 % des mobilités sortantes sont actuellement financées mais ce chiffre peut être encore amélioré, notamment pour les mobilités de stage en poursuivant le dialogue avec la région qui soutient ce type de mobilité.

L'amélioration de l'accueil et du suivi des étudiants est un enjeu absolument essentiel pour accroître leur réussite dans les études. C'est pourquoi l'université d'Avignon désire mettre en place un guichet unique d'accueil de l'étudiant qui coordonnera les services liés à la formation et à la vie étudiante. Celui-ci sera en capacité d'informer les étudiants, d'enregistrer leurs demandes et de les orienter, le cas échéant, vers les services spécialisés, qu'il s'agisse de traiter de problématiques administratives, pédagogiques, sanitaires et sociales ou de vie étudiante. Ce service sera également en charge de décharger les responsables de formation de toutes les questions qui ne sont pas strictement pédagogiques. Cette volonté d'un meilleur accueil des étudiants préfigurera la mise en place d'un observatoire de la vie étudiante (OVE).

Le suivi des parcours pédagogiques des étudiants, déjà initié au sein de la maison de l'orientation et de l'insertion (MOI) devra être renforcé de façon à produire des statistiques permettant d'affiner la connaissance des parcours de réussite (création d'un OFIP), en complément de l'observation des simples abandons, d'enrichir les parcours en sécurisant les passerelles observées, de mieux informer en retour les étudiants et les lycées dont ils sont issus.

Au sein du territoire, l'université d'Avignon a l'ambition de créer une coordination des formations du supérieur dans le but d'accroître globalement la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants. Plusieurs actions sont envisagées:

- le suivi et la coordination des flux étudiants à travers plusieurs établissements de formation afin de formaliser et de sécuriser les passerelles observées ;
- la gestion des orientations et des réorientations entrantes et sortantes de l'université de façon à les rendre plus efficaces ;
- le suivi statistique à travers la création d'un observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) ;
- la création de classes préparatoires aux études supérieures (CPES) en lycée soutenues par l'université ; la création de parcours de remédiation à l'université soutenus par des intervenants des lycées ; ou encore la création de parcours de professionnalisation sur le modèle du Bac + 1 porté par le CNAM (NCU Hésam) ;
- la mutualisation d'enseignements de BTS, de DUT et de LP pour créer de nouveaux parcours adaptés, sur mesure, qui pourront être intégrés aux licences académiques ;
- le déploiement progressif de LP adaptées sur le modèle des LP Vaucanson du CNAM ;
- la co-accréditation de nouvelles LP co-portées par les établissements partenaires quelles que soient leurs tutelles : ministère de l'éducation nationale, ministère de la culture et ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Tout en mutualisant et en optimisant l'usage des ressources publiques liées à la formation, ce projet contribuera à rationaliser et à étoffer la carte des formations du territoire. Il permettra aussi à l'université d'Avignon de dépasser son incapacité actuelle à créer seule de nouvelles formations. Il se déploiera prioritairement dans le cadre des partenaires habituels de l'Education nationale, sous la tutelle du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et des partenaires des deux CMQ portés par l'université d'Avignon. Mais la dynamique de ces partenariats pourra être étendue au-delà de ce seul périmètre. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement au titre de la vague 2 des nouveaux cursus à l'université (NCU) dans le cadre du PIA3.

Concernant la formation tout au long de la vie (FTLV), le recentrage de l'offre de formation en direction des axes de spécialisation scientifique de l'établissement constitue un enjeu essentiel. Ce recentrage permettra de réduire les coûts en mutualisant plus fortement les contenus et les compétences de la formation initiale avec la FTLV. Cela permettra en outre de renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'université d'Avignon sur ses champs de spécialité.

Le déménagement du service de la formation tout au long de la vie (SFTLV) de l'université sur le site de la *Villa créative Supramuros* (CPER 2015-20) contribuera fortement à rationaliser l'offre de formation sur le territoire pour l'axe *Culture, patrimoine, sociétés numériques* de l'université avec des projets autour des métiers de la culture ou encore d'écoles d'été internationales en lien avec les festivals. La création d'un portefeuille de formations très courtes et spécialisées sur les domaines d'expertise des laboratoires de recherche de l'UAPV est en cours d'élaboration. Il permettra de consolider l'adossement de la FTLV aux axes de spécialisation scientifique de l'université d'Avignon, notamment sur le volet des agrosociétés, et d'accroître les revenus de la FTLV en proposant des formations à haute valeur ajoutée.

Sur son territoire, le SFTLV proposera une coordination des formations professionnelles avec les partenaires des CMQ, les partenaires consulaires et les autres acteurs de la formation pour dépasser le clivage formation initiale / formation continue et porter les transformations de la formation actuellement en développement au niveau national. Dès à présent, le SFTLV développe de nouvelles formations en partenariat avec les acteurs du territoire (LP et DU) au cœur des deux CMQ.

Le développement de la FTLV, destinée à un public en activité qui est pour partie dispersé sur le territoire national, s'appuiera sur l'outil numérique et sur de nouveaux modèles pédagogiques. La mise à distance des enseignements permettra d'accélérer le recentrage de la FTLV vers les modules de compétences disponibles en formation initiale et d'élargir les publics. Les formations liées aux deux axes de spécialisation scientifique de l'établissement seront privilégiées par le dispositif Flex'hybrid. Ce développement du numérique en FTLV sera une préoccupation majeure sur la durée du contrat.

Enfin, l'expertise du SFTLV s'inscrit déjà dans des procédures de certification pour le suivi des formations et des apprenants. L'objectif de l'université d'Avignon sera de répondre rapidement au référentiel Formation Continue à l'Université (FCU) et de pouvoir proposer une méthodologie généralisable aux autres formations de l'UAPV.

Jalon 2 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle

Jalon 3 : Point d'étape sur la restructuration de l'offre de formation et la prise en compte de la démarche compétence

Jalon 4 : Point d'étape sur le suivi qualitatif des formations : suivi des conseils de perfectionnement et mise en place de l'évaluation des enseignements par les étudiants

Indicateur IC 1 : taux de réussite en licence en trois ans

Indicateur IC 2 : taux de réussite en licence en quatre ans

Indicateur IC 3 : taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

Indicateur IC 4 : réussite en Master en 2 ans

Indicateur IC 5 : réussite en doctorat

Indicateur IC 6 : insertion professionnelle

Indicateur IC 7 : évaluation des formations et des enseignements

Indicateur IC 8 : développement de la formation continue

2. DEFINIR UN MODELE ECONOMIQUE SOUTENABLE ET DEPLOYER UN PILOTAGE RENFORCE

2.1 Définir un modèle économique soutenable et développer les ressources propres dans le cadre d'une politique de valorisation renforcée

Du fait de la modestie de ses ressources financières, l'université d'Avignon est particulièrement sensible à la maîtrise de ses dépenses et à la soutenabilité financière de l'ensemble de ses activités. Dans le cadre de son auto-évaluation, l'université d'Avignon a utilisé la méthode définie par l'IGAENR pour mesurer les coûts réels de son activité. Elle est aujourd'hui en capacité de déployer progressivement une comptabilité analytique. Ce déploiement commencera par les activités qui doivent impérativement être analysées et suivies au regard des coûts complets supportés par l'établissement tels que la FTLV, les projets d'équipements, la *Villa créative Supramuros* et les plateformes techniques, la valorisation du patrimoine et l'évènementiel. L'ensemble de l'activité de formation viendra ensuite avant une généralisation à toutes les activités.

La soutenabilité de l'offre de formation sera appréhendée de manière globale au travers de la prise en compte des coûts complets des parcours de formation, de l'efficacité et de l'efficience du modèle de formation au regard notamment des effectifs étudiants, de leur taux de réussite et d'insertion professionnelle mais aussi en s'assurant de la stabilité des capacités d'encadrement de l'établissement qui devra tendre à un juste équilibre entre personnels titulaires et vacataires. Les indicateurs de soutenabilité feront partie intégrante du pilotage des formations et participeront du paramétrage du dialogue budgétaire avec les composantes et des campagnes d'emploi dans une logique de contrat d'objectifs et de moyens (COM).

L'enjeu majeur aujourd'hui du SFTLV de l'université d'Avignon réside dans la définition d'un nouveau modèle économique qui soit non seulement à l'équilibre financier en coûts complets mais qui soit aussi producteur de ressources propres significatives. Le développement d'un bouquet de formations courtes à tarification appropriée, les mutualisations permises par un recentrage de l'offre sur les axes de l'établissement participent de cette recherche d'un modèle économique équilibré. Cependant, l'université d'Avignon n'exclut pas de recourir à des partenaires majeurs tels que le CNAM, d'engager une procédure de marché public ou encore d'envisager la création d'une société universitaire et de recherche (SUR) pour accroître ses ressources propres à travers la FTLV.

La politique de valorisation de la recherche sera consolidée de façon à structurer les partenariats et à les articuler avec les politiques nationales et régionales sur les secteurs prioritaires de l'université, en particulier avec les opérations d'intérêt régional (OIR) de la région PACA *Naturalité* et *Tourisme et Industries créatives* qui sont alignées avec les axes de spécialisation scientifique. Cette politique visera à améliorer, à faciliter et à professionnaliser davantage les collaborations industrielles. Elle reposera sur un renforcement du support aux chercheurs offert par la maison de la recherche. Un « guichet unique », interface simplifiée entre laboratoires et partenaires industriels, devra contribuer significativement à simplifier l'accès des entreprises à l'établissement et à faciliter la recherche de partenaires ainsi que les modalités de réalisation et de suivi des projets collaboratifs. Il s'appuiera sur la maison de la recherche pour libérer chercheurs et partenaires de la charge d'ingénierie qui doit être investie dans la recherche de partenaires, de financements et dans la réalisation des collaborations industrielles et facilitera la communication à destination des entreprises. Cette politique sera pilotée par le VP délégué à la valorisation et au développement économique. Elle doit conduire à une augmentation significative des ressources propres de l'UAPV d'origine privée (à minima +60 % sur le contrat), à une augmentation des thèses CIFRE (+40%). Elle contribuera au développement de l'entrepreneuriat innovant, par des actions de

sensibilisation, de formation, et par la mise en place d'un dispositif de pré-incubation des projets de création d'entreprises innovantes. Elle devra aussi contribuer à la soutenabilité financière des infrastructures techniques financées dans le cadre du CPER 2015-2020. La politique de valorisation se fera en cohésion avec la SATT Sud-Est dont l'établissement est membre fondateur.

L'établissement mettra par ailleurs en œuvre une politique d'accompagnement des laboratoires plus efficace visant à améliorer les taux de réussite aux grands appels à projets ANR et européens, notamment, au niveau international, par l'utilisation des dispositifs de soutien mis en place par la région et le site AMPM. L'établissement vise des taux de succès supérieurs à 15 % pour les projets ANR et européens.

En matière de valorisation du patrimoine, l'université d'Avignon déploiera et exploitera les données fournies par l'outil d'aide à la décision et pilotera sa politique immobilière de façon à ce qu'elle soit plus proche de l'état de santé des bâtiments et de leur coût d'exploitation afin de faciliter les choix et priorisations du gros entretien et de renouvellement des équipements. Cette aide au pilotage contribuera à une stratégie immobilière prenant en compte les contraintes et opportunités du patrimoine présent et à venir.

Dans le cadre de l'évènementiel, une politique de réduction des mises à disposition de locaux à titre gracieux a déjà été engagée. Elle sera progressivement remplacée par une offre de prestation élevée sur des espaces ciblés, aménagés et équipés en conséquence de façon à justifier une grille tarifaire adaptée à une véritable valorisation.

La valorisation future de la *Villa créative Supramuros* fait déjà l'objet de la recherche d'un modèle économique avec l'aide de la région, de l'agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation des entreprises (ARII) et d'un cabinet conseil. Il en ressort que l'université d'Avignon devrait penser un modèle partenarial ambitieux (SUR ou autre) avec l'implication de tiers privés.

L'université d'Avignon envisage la création d'une cellule d'accompagnement à la définition de modèles économiques et à la promotion commerciale de ses prestations et de son patrimoine afin de mieux les valoriser. Elle va relancer deux dossiers d'EUR dans le cadre du PIA 3. Elle répond régulièrement à de nombreux appels à manifestation d'intérêt (AMI). La Maison de la recherche sera en capacité d'accompagner plus fortement les laboratoires dans les AAP de l'ANR, européens, etc. Cette dynamique associée à la définition des modèles économiques des plateformes techniques et de la FTLV et à la valorisation du patrimoine, en raisonnant toujours en coûts complets, confirme la forte volonté de l'université d'accroître ses ressources propres.

Jalon 5 : Bilan d'étape de la politique partenariale pour la valorisation de la recherche, en s'appuyant notamment sur la dynamique et l'expérience d'AMU

Jalon 6 : Bilan des actions mises en œuvre pour développer les ressources propres de l'établissement

2.2 Poursuivre la modernisation des procédures de gestion financière, comptable et budgétaire dans le cadre d'un véritable dialogue de gestion

Le contrôle interne budgétaire et comptable est en cours de déploiement à l'université d'Avignon. Une cartographie des risques financiers a été élaborée et adoptée par le conseil d'administration du 23 janvier 2018. Au-delà de cette obligation réglementaire, l'établissement ambitionne d'étendre le déploiement du contrôle interne à d'autres domaines de son activité, parmi lesquels la sûreté ou le patrimoine immobilier.

L'objectif général de l'université d'Avignon d'obtenir une meilleure connaissance de ses coûts afin d'objectiver la prise de décision et d'optimiser l'allocation des moyens ne pourra, par ailleurs, être atteint qu'une fois mise en place une véritable comptabilité analytique. Le projet s'appuiera notamment sur le guide de connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche édité par la DGESIP. À son terme, une première approche en coûts complets permettra notamment de disposer d'un meilleur contrôle des actions menées et d'alimenter le dialogue de gestion en interne avec le MESRI, d'une part, avec les autres partenaires d'autre part.

Jalon 7 : Point d'étape sur la mise en place d'une comptabilité analytique et le renforcement du dialogue de gestion

L'identification des potentiels, la gestion des compétences dans un cadre de travail serein et la pertinence des organisations constituent des enjeux RH renforçant les nécessités du pilotage par les systèmes d'information, la transformation numérique, l'amélioration continue. Ce sont ces évolutions que l'université d'Avignon se propose de conduire dans le contrat 2018-2022 par des actions dans les domaines de la GPEEC, de la lutte contre les discriminations et la prévention des risques professionnels.

Son offre de services GPEEC concernera en premier lieu le recrutement qui évolue en mode multi-réseaux (BIEP, Pôle-emploi, APEC, VIADEO...) pour accroître ses opportunités sur un territoire contraint et s'appuiera sur une plateforme dématérialisée des candidats de tout statut. Cette plateforme sera étendue aux chargés d'enseignement dès septembre 2018. Cette transformation sera conduite en parallèle et en interopérabilité avec la mise en œuvre du nouveau système d'information programmée pour 2019 ou 2020 selon les solutions actuellement à l'étude : SIHAM ou Winpaie RH+.

Le nouveau SIRH intégrera les fonctionnalités de gestion des carrières, gestion de la paie et de la masse salariale et gestion des compétences. Il associera les briques élaborées au sein de l'établissement comme l'application dématérialisée d'entretiens professionnels (EPI) qui évoluera vers une cartographie des compétences. Ce projet prend appui sur la cartographie des emplois et doit se construire en deux ans par une analyse des compétences nécessaires sur chaque poste par comparaison avec les attendus de chaque métier. Une étude sera entreprise avec un groupe composé d'experts métiers et de la DRH pour déterminer des niveaux de maîtrise pour tous les postes et tous les agents. Elle sera utilisée pour la cotation des emplois sur laquelle s'appuient les régimes indemnitaires et les promotions. Elle contribuera enfin à la mise en œuvre d'effectifs de référence par structures dans le cadre d'un modèle d'allocation de moyens rénové.

À ces outils de gestion des ressources seront ajoutés des outils de pilotage de l'offre de formation et des processus digitalisés. Un outil de gestion des déclarations des services d'enseignement connecté à l'offre de formation sera généralisé en juin 2018. Le reporting de ces données constituera une aide à la décision pour l'orientation des moyens dans les campagnes d'emplois ou pour les évolutions de l'offre de formation.

À horizon 2020-2022, les modes opératoires et processus RH déjà formalisés dans un serveur « e-doc » feront l'objet d'une dématérialisation complète avec mise à disposition de formulaires remplis en ligne pour toutes les procédures RH, d'une intégration dans une bibliothèque d'actes en ligne et d'une démarche de certification qualité.

Cet ensemble d'outils de pilotage et de transformation de processus serait toutefois dépourvu de sens sans action sur la mise en œuvre d'un environnement professionnel favorisant le bien-être au travail et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

L'université d'Avignon a pour cela développé des outils d'action sociale efficaces (aides exceptionnelles, prêts, aides aux séjours, études...), des outils de prévention et de remédiation aux situations de souffrance

et de risques (cellule d'écoute interne avec une psychologue du travail, cellule de veille sociale, partenariat MGEN avec le réseau PAS, lancement du DUERP...), et complètera ses outils du bien vivre ensemble par la finalisation de la charte du management, la charte LGBT, et le schéma directeur du handicap.

Jalon 8 : Point d'étape sur le déploiement de la GPEEC pour accompagner les carrières des personnels enseignants et administratifs

Jalon 9 : Bilan des actions pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations

Jalon 10 : Bilan des actions pour la prévention des risques professionnels

Concernant la démarche qualité et de formalisation des processus, SIFAC Démat' est en exploitation depuis début 2018. Les services et les directions formalisent progressivement leurs procédures dans une démarche d'amélioration continue. La cartographie des risques financiers et son plan d'actions ont été présentés et approuvés à l'unanimité en CT et en CA le 23 janvier 2018. L'établissement s'engage vers une meilleure intégration des applications, tout en privilégiant si possible les outils AMUE sur les grandes briques (SI Scolarité, SI RH et éventuellement référentiel de données).

L'établissement est bien conscient de la nécessité de disposer de données fiables et harmonisées pour exercer un pilotage efficace. La DAGAP de l'université d'Avignon construira un tableau de bord stratégique sur un certain nombre d'indicateurs clés prédéfinis avec la gouvernance. Cependant, interconnecter les différentes bases de données non normalisées pour qu'elles permettent la production d'indicateurs utiles à la prise de décision, devra être effectué de façon concomitante. De plus, l'élaboration des tableaux de bord opérationnels sera poursuivie : suivi de l'ensemble des indicateurs communs et spécifiques du volet spécifique, suivi de l'évaluation externe du HCERES (sur les volets formation, recherche et établissement), etc.

Jalon 11 : Point d'étape sur le déploiement d'une démarche qualité avec la mise en place de procédures formalisées et d'un SI décisionnel pour éclairer la gouvernance.

La feuille de route du numérique est en cours de finalisation et de validation pour une mise en œuvre courant 2018 avec la formalisation d'une gouvernance du numérique.

Jalon 12 : Bilan de l'élaboration de la feuille de route du numérique

Indicateur IC 9 : variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou et Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

Indicateur IC 10 : endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

Indicateur IC 11 : développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Indicateur IC 12 : pilotage financier

Indicateur IC 13 : pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Indicateur IC 14 : taux d'occupation des locaux

Indicateur IC 15 : évolution des surfaces immobilières

Liste des abréviations

AAP	Appels à projets
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMU	Aix-Marseille Université
AMPM	Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (association)
C2VN	Center for CardioVascular and Nutrition research
CMQ	Campus des Métiers et des Qualifications
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COM	Contrat d'objectifs et de moyens
DAGAP	Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage
DFACI	Direction des finances, des achats et du contrôle interne
DRH	Direction des ressources humaines
DOSI	Direction opérationnelle des systèmes d'information
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EUR	École universitaire de recherche
FCU	Formation continue à l'université (référentiel)
FR	Fédération de recherche
FRUMAM	Fédération de recherche des Unités de Mathématiques de Marseille
INRA	Institut national de la recherche agronomique
LaPEC	Laboratoire de Pharm-Ecologie Cardiovasculaire
LIA	Laboratoire d'informatique d'Avignon
LMA	Laboratoire de mathématiques d'Avignon
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MC	Ministère de la culture
MEN	Ministère de l'éducation nationale
NCU	Nouveaux cursus à l'université
OAD	Outil d'Aide aux Diagnostics
OFIP	Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle
OIR	Opération d'Intérêt Régional
OVE	Observatoire de la vie étudiante
SATT	Société d'accélération du transfert de technologies
SFTLV	Service de la formation tout au long de la vie
SFR	Structure fédérative de recherche
UAPV	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
UMR	Unité mixte de recherche
USR	Unité de service et de recherche

Récapitulatif des jalons de la trajectoire Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
I) Conforter la stratégie en recherche et formation de l'université autour des axes de spécialisation scientifique					
14. Bilan des mesures engagées pour renforcer la mobilité internationale sortante et entrante des enseignants et des doctorants					
15. Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle					
16. Point d'étape sur la restructuration de l'offre de formation et la prise en compte de la démarche compétence					
4. Point d'étape sur le suivi qualitatif des formations : suivi des conseils de perfectionnement, mise en place de l'évaluation des enseignements par les étudiants					
II) Définir un modèle économique soutenable et déployer un pilotage renforcé					
5. Bilan d'étape de la politique partenariale pour la valorisation de la recherche, en s'appuyant notamment sur la dynamique et l'expérience d'AMU					
6. Bilan des actions mises en œuvre pour développer les ressources propres de l'établissement					
7. Point d'étape sur la mise en place d'une comptabilité analytique et le renforcement du dialogue de gestion					
8. Point d'étape sur le déploiement de la GPEEC pour accompagner les carrières des personnels enseignants et administratifs					
9. Bilan des actions pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations					
10. Bilan des actions pour la prévention des risques professionnels					
11. Point d'étape sur le déploiement d'une démarche qualité avec la mise en place de procédures formalisées et d'un SI décisionnel pour éclairer la gouvernance					
12. Bilan de l'élaboration de la feuille de route du numérique					

Annexe financière pour la période 2018-2022 Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les moyens nouveaux attribués à l'établissement afin d'accompagner la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants sont précisés ci-dessous.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

- ⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle avant application de la mise en réserve, de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 3 juillet 2018	
Masse salariale	44 463 995 €
Fonctionnement	5 031 808 €
Dotation prévisionnelle	49 495 803 €

- ⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ACCES AU PREMIER CYCLE

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme, figurant pour 2018 dans la notification de dotation allouée à l'établissement, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	90 015 €
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	13 845 €
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	41 721 €

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par l'établissement feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

Annexe indicateurs pour la période 2018-2022 Université D'Avignon et des Pays de Vaucluse

FORMATION ET DE RECHERCHE
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans
IC 5 – Réussite en doctorat
IC 6 – Insertion professionnelle
IC 7 – Évaluation des formations et des enseignements
IC 8 – Développement de la formation continue
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou et Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR
PILOTAGE
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
IC 12 – Pilotage financier
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers
IC 14 – Taux d'occupation des locaux
IC 15 – Évolution des surfaces immobilières

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université d'Avignon
------	--	----------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

Données ministère :	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Écart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	21.6%	90.5%	35.3%	1.9
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	23.4%	83.3%	36.9%	2.8
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.9 %	88.0 %	42.6 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			43%	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action

Mise en place de la loi ORE et de capacités d'accueil dans les licences en tension (sélection des meilleurs dossiers).
Information aux lycéens et aux personnels enseignants des lycées : mise en place d'étudiants ambassadeurs et d'une semaine de l'orientation avec participation des enseignants-chercheurs, maintien des entretiens d'information préalables à l'inscription pour les bacheliers professionnels, intégration des enseignants du secondaire dans les conseils de perfectionnement des licences. La

cartographie de la réussite des lycéens à l'UAPV étant faite nous ciblerons en particulier les enseignants des lycées qui présentent les taux de réussite les plus faibles en licence.

Commentaires de l'université

La comparaison des données du ministère concernant les taux de réussite en 3 ans sont complètement en décalage par rapport aux données de notre SI. Nous soutenons que les données du ministère sont très largement minorées par rapport à la réalité statistique de notre établissement. En effet, les taux de réussite en 3 ans apparaissent bien supérieurs puisqu'ils approchent les 50 %. Ces données apparaissent tout à fait réalistes et plus proches de la réalité, dans la mesure où les étudiants ayant validé leur 1^{ère} année sont en effet en mesure de réussir leur licence dans de bonnes conditions puisqu'ils possèdent l'ensemble des prérequis nécessaires à leur réussite.

En raison de la modestie de ses ressources financières, l'UAPV souhaite se fixer une cible réaliste correspondant à la réalité de ses publics (forte proportion de bacheliers technologiques et professionnels). En revanche nous porterons notre effort sur une meilleure information aux lycéens sur les prérequis nécessaires à la réussite en licence à l'UAPV. Une interaction beaucoup plus forte des équipes pédagogiques du supérieur et du secondaire est devenue nécessaire. Une intégration de ces collègues du secondaire dans les conseils de perfectionnement de licence sera rendue obligatoire. En l'état actuel de notre SCSP et compte-tenu de nos publics particuliers l'université d'Avignon est dans l'incapacité de rejoindre la moyenne nationale de la réussite en licence en 3 ans. Nous pensons possible d'atteindre un taux de réussite de 43% % en évitant l'arrivée de néo-bacheliers en L1 ne possédant pas les prérequis nécessaires à la réussite en licence et en n'intégrant pas dans ce calcul les étudiants inscrits sous condition qui ne pourront valider leur licence qu'en 4 ans.

Précisions sur les données du SI établissement :

Selon la méthode 3 appliquée à l'établissement, notre taux de réussite intègre les étudiants qui réussissent la licence en 3 ans parmi ceux qui se sont réinscrits trois années d'affilée, qui ont quitté l'établissement en troisième année et qui ne sont pas inscrits dans un dispositif de remédiation en 4 ans (inscription sous condition dans le dispositif ALLURE). En se basant sur la même méthode de calcul du ministère et en procédant à diverses vérifications, nous obtenons des résultats très différents.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1, n+1 / n+2, n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Étudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Économique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Économie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université d'Avignon
------	---	----------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -- - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Établissement	cohorte 2012	35.3%	10.2%	45.5%	-1.0
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2018		14%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
---	--------------	--------------

	établissement	National
Bac général	65.8 %	77.7 %
Bac technologique	16.1%	11.4 %
Bac professionnel	14.4%	6.4 %
Non bacheliers	3.8%	4.5 %

Leviers d'action

Mise en place dans le cadre de la loi ORE d'un parcours d'accompagnement à la réussite pour les inscrits sous condition (L1 préparée en 2 ans avec cours de soutien).

Commentaires de l'établissement

La mise en place d'un contrat pédagogique pour les étudiants inscrits sous condition qui prévoient la validation progressive de la L1 accompagnée par des cours de soutien, d'un suivi individualisé par un directeur des études et des parrains étudiants doit nous permettre d'augmenter sensiblement le taux de réussite en licence en 4 ans. Nous pensons donc possible d'augmenter de 5 points ce taux de réussite. La pérennisation et la généralisation de ce parcours de remédiation appelé « ALLURE » est la clef de cette amélioration du taux de réussite en licence en 4 ans. Pour l'année universitaire 2018-2019 ce dispositif est expérimenté sur deux mentions de licence (histoire et géographie). La généralisation à d'autres mentions de licence est dépendante des moyens spécifiques alloués par le ministère pour accompagner la loi ORE et les dispositifs de réussite ciblant les étudiants en difficulté.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	Université d'Avignon
------	---------------------------------------	----------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	203	162	79.8%	11	5.4%
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)	231		Cible : 80%		Cible : 10%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Données établissement :

Année universitaire	Nbre d'inscrits	Nbre de diplômés en 2 ans	Taux de diplômés en 2 ans	Cible	Nbre de diplômés en 3 ans	Taux de diplômés en 3 ans	Cible
2012-2013	209	170	81.3%		9	4.3%	
2013-2014	209	166	79.4%		10	4.8%	
2014-2015	217	175	80.6%		7	3.2%	
2015-2016	211	168	79.6%		2	0.9%	
2016-2017	217	0	0.0%		0	0.0%	
2017-2018	231	0	0.0%	80%	0	0.0%	10%

Source : NEIGE

Leviers d'action

Mise en place dans tous les Départements de dispositifs pour la réussite des étudiants et particulièrement pour les BTn :

- parcours d'accompagnement à la réussite en DUT en 3 ans (aménagement du DUT en 3 ans).
- dispositif « Prépa-DUT » visant à accompagner les élèves des formations technologiques en leur proposant de suivre des modules de formation spécifiques aux besoins et attendus des études à l'IUT.

Mise en place d'actions spécifiques

Pour le Département Packaging Emballage Conditionnement (PEC) : (Lycée Benoit de l'Isle/Sorgues et le Lycée Fabre à Carpentras qui accueillent des filières STI2D)

- mise en place de rencontres privilégiées entre l'équipe pédagogique PEC et l'équipe d'enseignants impliqués dans la formation des BTn.

Objectif : permettre aux enseignants de lycée de mieux accompagner les étudiants dans la définition de leur projet professionnel.

- mise en place d'un module de découverte de la spécialité Packaging à l'attention des élèves de première et terminale au mois de septembre-octobre 1/2 journée sur la base du volontariat.

Objectif : faire découvrir les axes de la formation PEC au moyen d'ateliers de pratique animés par les étudiants et enseignants de l'IUT et à l'IUT.

- mise en place d'un accompagnement pour les élèves de terminale dans la rédaction de leur **projet personnel Professionnel** motivé tous les ans au mois d'avril. Ce dispositif est mis en place au moment où la formation est présentée au lycée aux élèves de 1^{ère}.

Pour le Département Génie Biologique (GB)

- début : 2017-2018. Mise en place d'un DUT en 3 ans. Le S1 la 1^{ère} année, puis le S2 : accompagnement tout au long de ces 2 années par des cours de soutien

- Convention de partenariat de proximité avec le Lycée René Char prévoyant la concertation sur les programmes pédagogiques et la pédagogie entre les enseignants du Lycée et ceux de l'IUT. Suivi de travaux pratiques en commun entre les lycéens BTn et les étudiants de DUT. Suivi régulier des étudiants. Conférences thématiques, tutorat entre lycéens et étudiants d'IUT.
- CM/TD de soutien aux étudiants en difficulté triés après un test d'évaluation de leurs connaissances en maths, physique et chimie.

Commentaires de l'université

La mise en place de parcours adaptés en 3 ans en DUT notamment pour les bacheliers technologiques devraient entraîner une augmentation du nombre d'étudiant réussissant leur DUT en 3 ans.

D'autre part l'amélioration de l'information aux élèves de lycées, une plus forte interaction avec les enseignants du secondaire devraient permettre d'éviter les réorientations observées à l'issue de la 1^{ère} année de DUT.

Ces différentes actions devraient permettre d'améliorer la réussite globale en 2 ou 3 ans en DUT en la portant de 86,2% à 90%.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université d'Avignon
------	-----------------------------	----------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en</p>

	<p>$n / n+1$ et en $n+1 / n+2$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année $n / n+1$ et qui sont sortis du système universitaire l'année $n+1 / n+2$.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session $n+2$.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. Ligne « Étudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Économie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	---

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Écart taux observé - taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	56.4%	82.6%	56.7%	5.0
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	56.9%	86.1%	57.1%	6.1
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			60 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Données établissement :

Année universitaire	Nombre d'inscrits	Nombre de diplômés en 2 ans	Taux de diplômés en 2 ans
2010-2011	509	271	53.2%
2011-2012	468	252	53.8%
2012-2013	503	281	55.9%
2013-2014	443	232	52.4%
2014-2015	427	237	55.5%
2015-2016	407	227	55.8%

Leviers d'action

Un "inter CMI" regroupant l'ensemble des licences et masters porteurs de CMI a été mis en place en 2017. Il permet de mettre en pratique un ensemble de mesures assurant un processus qualité des diplômes labellisés par le réseau FIGURE et de diffuser les bonnes pratiques dans l'ensemble de ces formations. Cinq CMI sont actuellement labellisés à l'université qui englobent quatre mentions de licence et trois mentions de master. Une sixième demande de labellisation est en cours et permettra d'élargir le dispositif à une mention de licence et de master supplémentaires. L'objectif de l'établissement est une labellisation CMI de toutes les formations de licence et de master adossées à ses axes prioritaires de développement et de spécialisation.

Les masters impliqués dans les axes de développement stratégiques de l'établissement doivent entrer dans une labellisation CMI au cours de ce contrat. Cette labellisation permet d'assurer une continuité entre licence et master pour les étudiants permettant de préserver le potentiel d'excellents étudiants en mesure d'être recrutés dans nos masters.

Commentaires de l'université

La mise en place de CMI dans les licences et masters de l'UAPV impliqués dans les axes de développement stratégiques de l'établissement va permettre d'assurer un recrutement de bonne qualité dans nos masters et devraient conduire à une amélioration substantielle des taux de réussite.

Précision :

Concernant les masters de Droit, il convient de préciser qu'un certain nombre d'étudiants ayant réussi des concours de niveau bac+4 entraîne une perte d'effectifs entre le M1 et le M2, sans qu'il s'agisse réellement d'échec mais dont on perd simplement la trace.

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	Université d'Avignon
------	----------------------	----------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Établissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins 40 mois	41.07%	45%	41,6%	46%
Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)	39.28%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	80.35%	85%	73,35%	80%
Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)	16.07%		15,8%	%
Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)	3.57%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée.

Leviers d'action

- limiter les thèses non-financée par le développement des offres de financement des thèses - en particulier par les partenariats économiques, en liaison avec le projet « Développement économique » de l'UAPV
- détection précoce des situations à risque par une sensibilisation des comités de suivi de thèse
- utilisation des conventions de formation pour préciser, en amont, les conditions de réalisation et d'encadrement des thèses
- meilleure intégration de la recherche et des formations de niveaux master, qui doit conduire à améliorer le recrutement des doctorants.

Commentaires de l'université

L'établissement continuera ses efforts pour un meilleur contrôle des durées de thèse ; les indicateurs montrent cependant une situation positive compte tenu de la moyenne nationale. L'effort sur la durée ne peut pas se faire au détriment d'une exigence scientifique qui participe à la reconnaissance du diplôme. La qualité des recrutements est un élément déterminant de la qualité des thèses et de leur durée ; un effort important sera produit pour mieux intégrer les activités scientifiques des laboratoires, la formation doctorale et les formations au niveau Master.

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université d'Avignon
------	--	----------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poinds de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

Université d'Avignon

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	257	165	64	71 %
LP	105	61	58	66 %
Tous les diplômés	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	
Master	407	258	63	
LP	227	128	56	

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)
<u>Données ministère :</u>												
Ensemble DEG	54%	23%	NS	NS	89	93	51%	67%	NS	NS	91	94
Droit	57%	2%	NS	NS	88	91					93	98
Économie	67%	2%	NS	NS	87	91	51%	67%	NS	NS	90	93
Gestion	52%	19%	NS	NS	91	94					91	94
Autres DEG					86	92					90	92
Lettres, Langues, Arts	47%	10%	NS	NS	82	87					79	87
Ensemble SHS	73%	28%	68%	88%	83	87	67%	2%	NS	NS	83	88
Histoire-Géographie	72%	11%	NS	NS	76	83					83	86
Psychologie					88	93					90	ns
Information communication	74%	17%	NS	NS	85	88	67%	2%	NS	NS	82	87
Autres SHS					81	85					85	89
Ensemble STS	70%	39%	83%	86%	85	91	71%	31%	NS	NS	90	94
Sciences de la vie et de la terre	74%	19%	NS	NS	78	85	79%	14%	NS	NS	87	91
Sciences fondamentales					84	90					92	93

Sciences de l'ingénieur					87	93	67%	17%	NS	NS	91	95
Informatique	67%	20%	93%	93%	94	97					88	93
Autres STS					89	92					88	93

Leviers d'action

L'observatoire de l'insertion professionnelle travaille à l'amélioration des taux de réponse aux enquêtes ministérielles sur l'insertion professionnelle à 18 et 30 mois. La marge de progression reste importante, notamment pour les diplômés de Licence Pro. D'une part, leur attachement à l'université est bien moindre que celui des diplômés de Master, du fait de leur séjour plus court au sein de l'établissement. Nombre d'entre eux sont issus d'autres établissements, ou en formation continue. D'autre part, lorsque nous les interrogeons, ces diplômés ont déjà fait l'objet de plusieurs enquêtes depuis leur sortie de l'université (enquêtes à 6, 12 et 18 mois), induisant une certaine lassitude de leur part.

Les leviers d'action potentiels sont :

- une concertation approfondie avec le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de l'UAPV pour favoriser l'accès aux coordonnées mises à jour des diplômés, détenues dans d'autres services de l'établissement ;
- le recueil *a priori* du consentement explicite des étudiants pour l'utilisation de leurs coordonnées dans la réalisation des enquêtes d'IP ;
- la mise en œuvre de nouveaux outils – comme les relances par SMS – pour inciter les diplômés à répondre ;
- la sensibilisation des étudiants, en amont du diplôme, sur l'intérêt des enquêtes d'IP ;
- une meilleure implication des composantes tout au long du processus d'enquête, visant à une harmonisation des procédures utilisées dans les enquêtes à 6 mois et un partage plus efficace des informations.
- La création d'un observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (cf. fiche mesure n°1).

Commentaires de l'université

Concernant l'observatoire de l'insertion professionnelle, suite au départ en mutation et demande de disponibilité de 2 ingénieurs d'études au sein de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion, nous avons procédé à une réorganisation au 1^{er} septembre 2017. Un poste de « chargé de l'orientation et de l'insertion professionnelle » a été transformé en IGE en « production, traitement, analyse de données et d'enquêtes ». Cette personne est chargée de réaliser la cartographie des lycées, les enquêtes d'évaluation des dispositifs d'accompagnement, les enquêtes d'insertion professionnelle... et de la valorisation de ces dernières auprès de la Présidence, des Doyens, Vice-Doyens, responsables de formations, conseils de perfectionnement, des différents partenaires et publics.

Le devenir des diplômés est suivi par les enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois, demandées par le Ministère. L'université d'Avignon a fait le choix d'interroger tous ses diplômés d'une Licence Professionnelle et d'un Master. La Maison de l'Orientation et de l'Insertion remonte au Ministère les données concernant la population demandée et réalise une étude des résultats portant sur l'ensemble des diplômés.

Par ailleurs, la mise en place et/ou le développement des dispositifs de parrainage d'étudiants, d'aide à la création d'entreprise, de rencontres et forums avec les professionnels, de développement du portefeuille de compétences, devraient permettre d'améliorer encore les taux d'insertion professionnelle.

Parmi les projets prévus nous pouvons noter :

- Le développement de partenariats avec les structures d'aide à la création d'entreprise, notamment pour l'accompagnement dans le cadre du statut d'étudiant entrepreneur ;
- Le renouvellement du jeu d'entreprise « AMPM Business Game » co-organisé en février 2017 et 2018 avec les partenaires du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée.
- La création de jeux de mise en situation de gestion et de création d'entreprises à l'UAPV ouvert à l'ensemble des étudiants
- L'organisation d'un forum recrutement jobs, stages, alternance, emplois, avec tables rondes et conférences ;
- Le développement du PEC (portefeuille d'expériences et de compétences) ;
- L'implication des enseignants-chercheurs dans les dispositifs de création d'entreprise ;
- L'UAPV incitera et accompagnera les étudiants à créer une junior entreprise, ainsi qu'un club « étudiants entrepreneurs » (conventionnement en cours avec la pépinière d'entreprises « créativa »);
- La généralisation des Enquêtes d'Insertion Professionnelle à court terme ;

- La mise en réseau des entreprises et des formations à travers les deux campus de métiers et des qualifications portés par l'université d'Avignon : le CMQ du développement culturel en Provence Alpes Côte d'Azur (labellisé en 2017) et le CMQ Agrosociétés, Agroalimentaire et Alimentation (labellisé en 2016).

Insertion professionnelle des diplômés : Licences professionnelles et Masters (enquête 2017 sur le devenir des étudiants diplômés en 2014) :

DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE LP 2014									
Licence Professionnelle	Diplômés	Répondants	Réponses exploitables	En emploi		En recherche d'emploi		Inactif	En poursuite d'études*
					Dont études en parallèle*		Dont études en parallèle*		
TOTAL	227	134	128	98	5	20	1	5	5
%		59,0%	56,4%	76,6%		15,6%		3,9%	3,9%
Taux d'insertion professionnelle :		83,1%		* Poursuites d'études : Master (x7), assistante sociale, formation ROSE, Licence STAPS, Mastère spécialisé efficacité énergétique et environnementale					

DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE MASTER 2014 (TOUS DOMAINES)									
Tous Domaines	Diplômés	Répondants	Réponses exploitables	En emploi		En recherche d'emploi		Inactif	En poursuite d'études*
					Dont études en parallèle		Dont études en parallèle*		
TOTAL	407	271	258	217	23	32	4	5	4
%		66,6%	63,4%	84,1%		12,4%		1,9%	1,6%
Taux d'insertion professionnelle			87,1%						

DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE MASTER STS 2014									
Domaine STS	Diplômés	Répondants	Réponses exploitables	En emploi		En recherche d'emploi		Inactif	En poursuite d'études*
					Dont études en parallèle*		Dont études en parallèle*		
TOTAL	133	92	91	76	7	12		1	2
%		69,2%	68,4%	83,5%		13,2%		1,1%	2,2%
Taux d'insertion professionnelle			86,4%	* Poursuites d'études : Doctorat (x8), autre Master					

DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE MASTER ALL 2014									
Domaine ALL	Diplômés	Répondants	Réponses exploitables	En emploi		En recherche d'emploi		Inactif	En poursuite d'études*
					Dont études en parallèle*		Dont études en parallèle*		
TOTAL	78	42	38	32	3	4		2	
%		53,8%	48,7%	84,2%		10,5%		5%	0,0%
Taux d'insertion professionnelle			88,9%	* Poursuites d'études : DU, autre Master, préparation de concours					

DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE MASTER SHS 2014									
Domaine SHS	Diplômés	Répondants	Réponses exploitables	En emploi		En recherche d'emploi		Inactif	En poursuite d'études*
					Dont études en parallèle*		Dont études en parallèle*		
TOTAL	103	79	75	64	9	9	3	1	1

%	76,7%	72,8%	85,3%	12,0%	1,3%	1,3%
Taux d'insertion professionnelle :	87,7%	* Poursuites d'études : Doctorat (x7), préparation concours, fonctionnaire stagiaire, formation en audiovisuel, diplôme naturopathie, DU, Licence professionnelle				

DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE MASTER DEG 2014									
Domaine DEG	Diplômés	Répondants	Réponses exploitables	En emploi		En recherche d'emploi		Inactif	En poursuite d'études*
					Dont études en parallèle*		Dont études en parallèle*		
TOTAL	93	58	54	45	4	7	1	1	1
%		62,4%	58,1%	83,3%		13,0%		1,8%	1,8%
Taux d'insertion professionnelle :			86,5%	* Poursuite d'études: autre Master (x2), Doctorat (x4)					

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université d'Avignon
------	--	----------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2016-2017	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			13	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			4 662	

	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	35%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	1 102	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	Très faible	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	13 avec MEEF	14 avec MEEF
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	1 100 dont 151 MEEF	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	33%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	318	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	35 à 60%	62%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	12 LP, 5 DUT, 15 DU	
	Effectifs d'étudiants inscrits	330 LP, 413 DUT, 433 DU	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	1 400	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	50 à 60%	62%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)

<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	45%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Université d'Avignon
------	--	----------------------

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action

Mise en place d'un pilotage qualité strict des formations accompagné par un tableau de bord qualité (cf. fiche mesure n°2). Les résultats obtenus auront des conséquences sur le dialogue budgétaire et les ressources humaines déployées dans les composantes. Le service de la FTLV participera à la construction du tableau de bord qualité de chaque formation en raison de leur expertise avancée dans ce domaine.

Commentaires de l'université

La mise en place systématique de l'évaluation des enseignements par les formations n'est pas complète à l'université d'Avignon. En effet, la responsabilité de la mise en place de cette évaluation et de la gestion des résultats a été laissée aux équipes pédagogiques. Ces dernières n'ont malheureusement pas toutes voulu s'inscrire dans ce processus d'évaluation qui n'est pas actuellement accepté par l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs. La gestion de cette évaluation, quand elle existe, est souvent faite par l'enseignant et n'est pas mise à la disposition de l'équipe pédagogique et du conseil de perfectionnement. Le conseil académique plénier et le conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité le document d'orientation stratégique de l'établissement qui précise, pour le futur contrat, le principe d'un pilotage très resserré des formations et la mise en place d'un tableau de bord qualité des formations. Ce tableau de bord participera au dialogue de gestion des UFR-ip, des financements alloués et des recrutements d'enseignants et des personnels BIATSS.

Il est à noter que lors de la mise en place du processus d'auto-évaluation et d'accréditation, un grand nombre d'équipes pédagogiques ont pris conscience de la nécessité de mettre en place une évaluation de leur formation par les étudiants. Cette évaluation peut être réalisée par le biais de la plateforme numérique qui dispose d'un questionnaire en ligne. Cependant les taux de réponse en version numérique de ces questionnaires sont souvent très faibles, les usagers n'étant pas plus impliqués qu'un certain nombre d'enseignants dans la mise en pratique de cette évaluation. Pour rappel, le taux de réponse pour la L1 informatique est de moins de 10%, le centre d'enseignement et de recherche en informatique (CERI) étant le département le plus impliqué dans les dispositifs qualité à l'UAPV (certification ISO 9001 obtenue en 2017). La version papier et la gestion en cours de cette évaluation est donc plus propice à l'obtention d'un taux de réponse important. Mais cette méthodologie empêche actuellement la centralisation des données.

La mise en place du tableau de bord qualité obligera à cette centralisation mais pourrait donner lieu à une forte résistance de certains enseignants.

L'objectif de l'université est donc d'obtenir la mise en place totale du dispositif d'évaluation par les étudiants à la rentrée 2018. Cependant ce dispositif n'a d'intérêt réel que s'il est suivi d'un traitement qualitatif des résultats par les conseils de perfectionnement des formations et plus largement des composantes. Ce traitement qualitatif ne pourra être fait que par un suivi centralisé de ce dispositif par la commission formation (CFVU). Au-delà de la mise en place complète du dispositif d'évaluation des enseignements, l'établissement se donne donc l'objectif, pour le futur contrat, d'un traitement qualitatif des questionnaires et d'un retour systématique des problèmes éventuellement détectés lors de ces évaluations.

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université d'Avignon
------	--	----------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1 - Heures stagiaires	229 000	230 000	0.4%
2 - Nombre de diplômés en formation continue	455	500	9.9%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	53	60	13.2%
3 - Chiffre d'affaires de la formation continue	2 001 988	2 100 000	4.9%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action

- Redéfinir le modèle économique de la formation continue
- Recentrer l'activité de formation continue sur les axes disciplinaires identitaires de l'UAPV dans une logique d'amélioration constante de la qualité de service et des prestations en adéquation avec la démarche qualité. La mise en œuvre d'une démarche de qualité plurielle au sein du service de formation tout au long de la vie est en cours de finalisation. Celle-ci s'appuie sur plusieurs référentiels : FCU (référentiel formation Continue Universitaire), Réseau : référentiel Région PACA et : PVE : référentiel Région PACA priorité vers l'emploi apportera les réponses à l'amélioration constante des formations.
- Ajuster nos objectifs de développement aux besoins de compétences attendus par les entreprises de notre territoire.
- Mesurer l'impact de nos formations au regard du taux d'employabilité de nos diplômés. En effet le taux d'insertion professionnel prend une importance majeure dans les actions de FC d'une part pour les étudiants dans leur décision de faire le choix d'une formation mais également dans les critères de prise en charge des organismes financeurs. Les indicateurs d'employabilité deviennent essentiels en attestant de la bonne réalisation de nos objectifs (répondre aux besoins des entreprises) et en permettant maintenir la prise en charge des organismes financeurs dans une logique de soutenabilité financière.

- Nos actions de formation certifiant une licence professionnelle sont et seront systématiquement inscrites au Registre National des Certifications Professionnelles et donneront lieu pour chacune d'entre elles à un conseil de perfectionnement agissant pour l'amélioration constante de la qualité de formation et en ajustant la coordination de nos actions pédagogiques avec le parcours en entreprise de l'apprenant.

Attention : réforme de la formation professionnelle en cours ! Consolidation de l'existant.

Commentaires de l'université

Dans le cadre du prochain contrat, priorité sera donnée à la réorientation des formations FTLV vers les deux axes identitaires de l'Université, aussi bien « Agro&Sciences » que « Culture, patrimoine, sociétés numériques ». La question de la fermeture de certaines formations et de la création de nouvelles est déjà posée. L'établissement souhaite ouvrir les diplômes de la formation initiale aux étudiants de la FTLV, à moyens constants. Cette ouverture passe par une modularisation des blocs de formations de licence et de master pour permettre des alternances. Cette orientation est nécessaire pour permettre à un public relevant de la FTLV d'accéder aisément à des modules de la formation initiale. Au-delà de la nécessité pour notre établissement de répondre à cette demande des publics de la formation continue, la profonde restructuration du 1er cycle universitaire engagé par le Plan Étudiants (individualisation des parcours) va faciliter cette accessibilité. Cette dynamique impactera également le cycle master.

Précision :

Les recettes de formation continue figurant dans ce tableau sont, conformément à la définition de l'indicateur, égales au montant net comptabilisé annuellement au compte 70 65 (cf. Indicateur 10 « RESSOURCES PROPRES HORS SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC »). Elles ne se limitent donc pas à la seule activité de formation continue du service de formation tout au long de la vie (SFTLV), mais englobent celle des composantes. Elles ne correspondent pas, en outre, aux sommes encaissées au cours de l'exercice, mais aux recettes qui lui sont rattachées.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Université d'Avignon
------	--	----------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2016, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	61.25
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	62.4
Variation (Va-Vd)	1.15
Cible 2022 (%)	1.88 %

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 9

VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)

Université d'Avignon

Leviers d'action

L'ensemble des contraintes techniques liées à la configuration des bâtiments et à leur fonctionnement ne permet pas d'envisager une extension des horaires d'ouverture pour le campus Hannah Arendt. Néanmoins, il est possible d'aligner les horaires d'ouverture sur ceux du site (7h30 au lieu de 7h45).

S'agissant de la bibliothèque du campus Jean-Henri Fabre, l'amplitude quotidienne correspond au rythme d'études des étudiants et ne nécessite pas un élargissement.

Les actions sont prioritairement orientées usagers et se structurent en 4 axes :

- 1- Amélioration de la qualité de l'accueil
- 2- Diversification de l'offre documentaire
- 3- Développement de l'offre de services non documentaire
- 4- Individualisation de la médiation documentaire

Les actions, dispositifs et mesures suivantes envisagées pendant la période :

- Création d'un espace de co-working
- Installation de mobiliers connectés individuels et collectifs
- Mise en place du référentiel Marianne et labellisation
- Accroissement du nombre de places assises et de m² par étudiant (10%)
- Création d'un 2^{ème} espace de convivialité
- Amélioration de l'accessibilité à l'offre documentaire nécessitant l'intégration d'un nouveau SIGB (SGBM, cf. fiche mesure n°3)
- Mise en place d'un module de médiation documentaire individualisé
- Reconfiguration de la fonction d'accueil physique
- Mise en œuvre d'une nouvelle politique documentaire (utilisateur-acquéreur)

Commentaires de l'université

IC 9	ACCES AUX SERVICES ET RESSOURCES DE L'ESR	Université d'Avignon
------	---	----------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MESRI/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	Pour le premier sous-indicateur , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. Pour le second sous-indicateur , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Précisions :

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2014.
- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du MESRI.
- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

Concernant le sous-indicateur relatif à la fréquentation physique des bibliothèques, le nombre d'entrées en 2014 a été légèrement inférieur à la prévision. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements a progressé plus rapidement que la prévision. La valeur actualisée pour 2014 est donc un peu plus faible que celle prévue initialement.

Les prévisions de la période 2015 – 2017 ont également été actualisées et prennent en compte à la fois une croissance plus lente du nombre d'entrées en bibliothèques et une croissance plus rapide du nombre d'étudiants.

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent ainsi prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître, notamment avec la mise en place du Plan Bibliothèque Ouverte + à la rentrée 2016.

Concernant le sous-indicateur relatif à la consultation des ressources numériques, le raisonnement est le même. La valeur 2014 définitive du numérateur est plus faible que la prévision et le dénominateur progresse plus vite que prévu.

La valeur 2014 de l'indicateur et celles des prévisions 2015-2017 sont donc revues à la baisse.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait ainsi connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'usagers. La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à s'affiner dans les années qui viennent.

Tableau synthèse PAP 2018 données nationales

	unité	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2017 actualisés	2018 prévisions	2020 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	39,9	38,4	41,5	37,3	36,3	34,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usagers	82	88,5	79,4	91	96	103

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Sous-indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'entrées annuelles	324 362	365 951	467 054
Nombre d'étudiants	7 537	7 508	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	43	49	62

PAP 2018 Données nationales :

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 370 240	64 542 943	64 105 122	63 720 491	63 338 168
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41.6	41.4	39.9	38.4	37.3	36.3

Leviers d'action

Le pourcentage d'augmentation du nombre d'entrées par an est estimé à 5 % et la fréquentation s'accroît de manière régulière. Compte tenu de la configuration spatiale des locaux, les projets seront centrés sur la transformation des espaces physiques et la mise en place de nouveaux services.

Actions, dispositifs et projets envisagés :

- réaménagements d'espaces (amélioration du confort matériel, amortisseurs phoniques, éclairages individualisés)
- nouveaux services documentaires (recherche bibliographique avancée, dossier documentaire individualisé, bibliographie thématique en ligne...)
- nouveaux services non documentaires (mise à disposition d'outils numériques et d'applications)
- accroissement du parc informatique
- augmentation du nombre de places assises
- installation mobiliers connectés
- création d'espaces de co-working
- utilisation de l'application Affluences (gestion des places et espaces)
- mise en place de la méthode Expérience utilisateur « User Experience »
- mise en place des principaux indicateurs européens (norme ISO11620)

Commentaires de l'université

cf. fiche mesure n°4.

Sous-indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Consultation des ressources numériques	310 387	342 460	501 321
Nombre d'étudiants	7 508	7 537	
Nombre d'enseignants-chercheurs	226	228	
Nombre de consultation par usager	40	44	64

PAP 2018 données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Consultation des ressources numériques	107 270 092	112 837 108	137 162 143	152 623 733	160 910 912	173 892 890
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 568	55 584	55 600	55 600	55 600
Nombre de consultation par usager	66,0	68,0	82,0	88,5	91,3	96,5

Leviers d'action

Les usages virtuels s'accroissent de manière convergente avec la fréquentation physique et le maintien d'une offre documentaire en ligne adaptée aux besoins de la recherche et des étudiants.

Les projets seront centrés sur l'amélioration de l'accessibilité-visibilité des ressources, la mesure, selon les normes applicables, de leurs usages et le renforcement de l'intégration d'utilisateurs dans le processus d'acquisition.

Actions, dispositifs et projets envisagés :

- changement de SIGB (avec ERMS intégré), adhésion SGBM, cf. fiche mesure n°3
- accompagnement documentaire individualisé
- généralisation de la formation à la recherche documentaire
- production d'indicateurs d'usages normalisés
- utilisateur/acquéreur

Commentaires de l'université

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université d'Avignon
-------	---	----------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	1/5	1/8	0	2/13	
	%**	14.29%	12.5%	0	15.38%	18%
Professeurs des universités	Effectifs*	3/6	0	0	3/6	
	%**	50%	0	0	50%	40%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

- Fléchage des emplois sur les axes identitaires
- Formation des présidents et vice-présidents des comités de sélection

Commentaires de l'université

90% des postes offerts dans l'établissement sont fléchés sur les axes identitaires qui constituent des marqueurs incontournables de la politique de recrutement. Ils permettent d'équilibrer les phénomènes d'endo et d'exo-recrutement, très souvent tributaires des cultures disciplinaires, quelques fois locales mais le plus souvent nationales. Les formations réalisées en janvier et mars 2018 auprès des présidents et des vice-présidents de comités de sélection ont pour objet de renforcer la sensibilisation des acteurs du recrutement sur cette question.

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université d'Avignon
-------	--	----------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 9. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 10. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 11. la taxe d'apprentissage (7481) 12. les contrats et prestations de recherche 13. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 14. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 15. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 16. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	768 957	756 485	780 000
Formation continue (2)	2 124 751	2 001 988	2 100 000
Taxe d'apprentissage (3)	181 539	190 555	180 000
Contrats et prestations de recherche (4)	1 025 740	1 185 217	2 850 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>			1 200 000
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	442 974	309 914	450 000
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>	582 766	875 303	1 200 000
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	1 791 356	1 404 292	1 550 000
<i>Régions (7442)</i>	673 529	669 054	700 000
<i>Union européenne (7446)</i>	187 528	96 400	200 000
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 – 7488)</i>	930 299	638 838	650 000
Dons et legs des fondations (6)	5 950	10 020	-
Produits exceptionnels (7)	50 954	-	-
Autres ressources propres (8)	336 679	378 890	500 000
Total	6 285 926	5 927 447	7 960 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

- Redéfinition du modèle économique de la formation initiale et continue, ainsi que de toutes les activités de l'établissement
- Remise à plat de la politique tarifaire en matière mise à disposition de locaux

- Montée en qualité des réponses aux appels d'offre des financeurs de la recherche
- Développement des partenariats industriels basé sur le renforcement de la fonction support (recrutement d'un ingénieur Partenariats), par une politique active de communication et de professionnalisation des relations industrielles, par la valorisation des infrastructures expérimentales (plateformes). Cette politique s'appuiera sur les outils institutionnels existants (Instituts Carnot, SATT, Pôles de compétitivité, incubateurs...).
- Réponses aux appels à projets du PIA 3 portées par l'UAPV (NCU, EUR, TIP, SUR, CMQ, AMI divers).

Commentaires de l'établissement

Alors même qu'il souligne la situation financière satisfaisante de l'établissement, le dernier rapport d'évaluation de l'établissement par le HCERES met l'accent sur « *un apparent manque d'intérêt pour une recherche active de ressources propres* ». Les évaluateurs recommandent à l'équipe présidentielle de se tourner vers des sources de financement qu'ils estiment peu ou mal explorées, parmi lesquelles :

- des réponses plus appropriées aux divers appels d'offre des organismes finançant la recherche ;
- des prestations de service non limitées à la seule formation continue ;
- des contrats négociés au coût réel pour l'université ;
- une stabilisation, a minima, des produits de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Or, même si son ratio « ressources propres / recettes encaissables » la place légèrement en-dessous du seuil de vigilance (12,5 % contre 13%), l'UAPV se situe dans la moyenne des établissements de taille ou aux caractéristiques comparables (Artois 9,2 %, Toulon 10,9 %, Nîmes 11,1 %, La Réunion 12,2 %, Littoral-Côte d'Opale 12,4 %, Le Havre 12,5 %, Le Mans 14,6 %, Perpignan 15,0 %, La Rochelle 15,6 %).

Faisant le choix d'un développement plus qualitatif que quantitatif de ses ressources, l'établissement s'efforcera de vérifier le caractère financièrement « profitable » de chaque projet avant de se lancer dans sa réalisation. Cela passera nécessairement par la redéfinition du modèle économique de la formation continue, dont l'accroissement du chiffre d'affaires tout au long du dernier contrat ne signifie pas qu'elle ait contribué à l'augmentation du compte de résultat de l'université. Cela nécessitera également la remise à plat de la politique tarifaire en matière de mise à disposition de locaux, de manière à s'assurer, tout en offrant des conditions favorables aux clients potentiels, de ne pas vendre au-dessous du prix de revient. Cela signifie également des réponses de qualité aux appels d'offre des financeurs de la recherche, de telle sorte que la hausse des ressources enregistrées dans ce domaine puisse se poursuivre au même rythme.

Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que si l'établissement se dote d'outils, de moyens et de compétences dans les domaines de la comptabilité analytique, mais également de la définition de modèles économiques et de leur soutenabilité (Cf. fiche-mesure n°5).

L'établissement s'est par ailleurs engagé dans une politique de développement et de structuration des partenariats industriels qui s'appuient sur des structures en cours ou finalisées très récemment (plateformes expérimentales, instituts Carnot, Villa Créative Supramuros). Cette politique devrait porter ses fruits dans le contrat à venir.

Enfin, le niveau global de ressources propres de l'établissement souffre de l'absence de portage de grands projets structurants financés dans le cadre des investissements d'avenir. L'établissement portera des réponses aux grands appels à projet du PIA3 dont le succès aurait un impact très important sur le niveau de ressources propres.

Au terme du présent contrat, l'UAPV ambitionne d'atteindre un taux de ressources propres / recettes encaissables supérieur à 13%, repassant ainsi au-dessus du seuil d'alerte.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	Université d'Avignon
-------	--------------------	----------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : Investissement : <i>Moyenne nationale 2016</i>	Fonctionnement : 96.3% Investissement : 60.6%		Fonctionnement 97% Investissement 75%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1		2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		2		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre -0.5 et +0.5%).		2		2

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

1. Les taux d'exécution reportés ici concernent les charges de la section de fonctionnement (incl. enveloppe personnel) et de la section d'investissement ;
2. Le projet de tableau de bord conduit par l'université devra, à terme, permettre un suivi financier infra-annuel performant ;
3. Le programme pluriannuel d'investissement 2018-2020 a fait l'objet d'une formalisation (voir document joint) et d'un vote en conseil d'administration le 19 décembre 2018. Les tableaux 9 et 10 du budget 2018 ont été présentés lors du même conseil d'administration ;
4. Des tableaux de suivi de la masse salariale sont produits mensuellement et permettent de mesurer l'écart entre prévision et exécution. L'écart entre l'exécution et la prévision initiale de masse salariale 2017 est de 93 k€ sur un total de 45,8 M€, soit 0,2 % environ (autorisations d'engagement).

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	2	2

Leviers d'action**Commentaires de l'université****II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :**

1. Sur le stock et l'actif : pas de stock et depuis le passage à l'application SIFAC (2011) toilettage de l'actif réalisé en décembre 2010. Actif détaillé suivi dans SIFAC. A venir : mise en place de l'étiquetage de l'inventaire physique ;
2. Sur le dispositif de contrôle interne comptable : un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire existe déjà. Une cartographie des risques et un plan d'actions ont été adoptés par le conseil d'administration du 23 janvier 2018.

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université d'Avignon
-------	--	----------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>6. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>7. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>8. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>9. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>10. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>11. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	5
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	5	5

Leviers d'action

Commentaires de l'université

Thème 1 relatif à la gouvernance de la politique numérique et du système d'information : L'UAPV a la volonté d'exprimer une stratégie numérique plus claire et plus ambitieuse qui prend la forme d'une Feuille de Route du Numérique (FdRN). Cette étape est nécessaire pour assurer le développement de notre offre de services numériques et la compréhension par les tutelles de l'action numérique de l'université. À la suite du redimensionnement de la gouvernance en 2016 (nomination d'un vice-président chargé du numérique et de l'innovation pédagogique, et nomination d'un DSI), la formalisation de la structure de pilotage du SI est en cours de consolidation dans le cadre de la feuille de route du numérique (FdRN). En effet, la réalisation d'un SDN n'était pas réaliste à court terme, compte-tenu des contraintes de délais d'une part et des forces à mobiliser autour d'un tel projet d'autre part. C'est pourquoi il a été proposé de privilégier, courant 2017, l'écriture d'une FdRN qui fixera une direction stratégique en matière de numérique en capitalisant notamment sur les nombreuses actions existantes ou en cours au sein de l'université. L'UAPV structure la FdRN selon les axes thématiques suivants :

- Bâtimentaire et patrimoine
- Communication Documentation et Publication numérique
- Pédagogie innovante
- Recherche
- Système d'Information
- Formation et insertion professionnelle
- Culture et vie de campus

L'objectif est de fédérer les acteurs internes (enseignants-chercheurs, étudiants, dirigeants, BIATSS, ...) et externes (tutelles, partenaires privés ou publics.) de l'université autour d'une vision partagée qui puisse se décliner ensuite de manière opérationnelle en termes de pilotage. Pour ce faire, l'UAPV a fait appel à un cabinet de conseil en stratégie et en accompagnement de projets liés au numérique dans le secteur de l'éducation au titre d'une « *Assistance à l'expression de la stratégie numérique de l'UAPV* ». Cet accompagnement nous a permis de concrétiser l'élaboration d'une politique numérique pour l'établissement en fixant ou adaptant des orientations stratégiques ; priorisant les actions et proposant des projets pour la période 2016-2020. Sa mise en production intégrale aura lieu en 2018.

Thème 2 relatif au système d'information et aux services numériques : Comme indiqué précédemment, il s'agira de consolider notre FdRN. À noter, concernant ses infrastructures matérielles et logiciels, l'établissement favorise dès que possible leur externalisation et/ou leur mutualisation afin de concentrer ses moyens sur des projets à forte valeur ajoutée. (cf. fiches mesure n°6, 7, 8, 9, 10 et 11).

Thèmes 3 relatif au numérique au service de la formation des étudiants, 4 relatif à la politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique) et 6 relatif à la conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique : Le contrat précédent a vu une politique volontariste pour le développement du numérique en pédagogie avec, entre autre, la mise en place d'une labélisation (inter-universitaire) TICE et un investissement constant dans le soutien à la pédagogie. Ce nouveau contrat verra la montée en puissance de notre politique d'accélération de la transformation pédagogique de nos formations. Dans ce sens nous avons déjà mis en place :

- une mission d'Appui à la Pédagogie Universitaire et Innovante avec un budget sanctuarisé dédié à la transformation pédagogique
- 2 appels à projets « pédagogie innovante » par an
- une labélisation « Flex'hybrid » qui encadre l'EAD
- une valorisation, personnelle et financière, des projets pédagogiques transformants et innovants
- un learning lab au service des enseignants pour accompagner leurs transformations et innovations
- formation de tous nos étudiants au numérique
- offre de formation à la pédagogie riche et diverse pour les enseignants.

En développant ces actions sur le contrat 2018-2022, l'établissement renforcera globalement sa politique d'accompagnement des équipes pédagogiques aux transformations numériques.

Ce contrat verra aussi la mise en place d'un projet d'établissement sur l'aménagement des lieux d'apprentissage formels et informels ainsi que la mise en disposition d'un tableau de bord pédagogique pour les enseignants et étudiants.

Thème 5 relatif au numérique au service de la recherche et de la valorisation : La politique de l'UAPV concernant le numérique au service de la recherche et de la valorisation porte d'une part sur une optimisation des dispositifs mis en place ces dernières années et, d'autre part, sur la préparation des évolutions nécessaires de ces dispositifs, qu'il s'agisse du SI recherche, des plateformes d'accès ou de diffusion de la production scientifique ou de la communication de l'UAPV sur support numérique.

Le SI recherche est maintenant opérationnel ; il s'agit d'un outil majeur, à la fois pour la gestion et le pilotage de la recherche contractualisée. La mise en place du site Web et une utilisation mieux structurée des ressources numériques pour la communication scientifique ont permis d'améliorer très significativement la communication interne et externe de l'UAPV.

La politique d'édition a été revue en profondeur avec une nouvelle direction des EUA, une nouvelle politique éditoriale ouverte et dynamique s'appuyant sur un service opérationnel solide et bien organisé ; un renforcement du soutien au CLEO en 2018 (triplement de la dotation et affectation d'un poste de catégorie B).

L'UAPV est engagée aux côtés d'AMPM pour la création d'un Data center régional.

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université d'Avignon
-------	------------------------------	----------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>À titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</p> $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</p> <p>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%$.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	15 420	17	4 672	81%	73%
Salles banalisées	93 243	107	8 251	78%	78%
Total			12 923	79%	76%

Leviers d'action :

Optimisation de l'utilisation des locaux et valorisation des surfaces par une politique de mise à disposition à titre onéreux issue d'une remise à plat de la politique tarifaire en matière mise à disposition de locaux.

Commentaires de l'établissement

D'un point de vue bâtementaire à l'issue du CPER 2015-2020, la FTLV sera transférée sur le site Pasteur (Villa Créative Supramuros). Actuellement, la FTLV dispose de 14 salles de cours qui occupent une surface utile de 862 m².

Le programme de l'opération Supramuros prévoit, pour la FTLV, 14 salles de cours pour une surface utile de 520 m². Ainsi le transfert d'activité sur le site Pasteur génère une réduction de 342 m² de surface utile. À noter que cette même opération du CPER voit la création d'un amphithéâtre de 100 m² de Surface utile.

À noter également, le projet de construction d'un amphithéâtre de 1 120m² de SHON (non financé à ce jour) sur le campus Jean Henri Fabre (Plan étudiants) dont la livraison est envisagée pour 2021. Le nombre d'amphithéâtres passerait ainsi de 17 à 19. Pour la conversion en SHON, le ratio retenu est de 1,3 * Surface Utile. La SHON attendue à partir de 2021 est de 5 922 m² pour les amphis et de 11 797 m² pour les salles banalisées.

Trois effets se compensent entre eux :

- Confiant dans les parcours de remédiation et d'aide à la réussite des étudiants (parcours ALLURE et NCU), l'établissement s'attend à une augmentation des effectifs des étudiants qui quittaient précédemment l'établissement en cas d'échec.
- Par ailleurs, dans l'objectif de développer la recherche de ressources propres, l'établissement s'engage résolument dans une politique de valorisation de ses locaux par des mises à disposition à titre onéreux à destination de partenaires extérieurs, dans le cadre de la réhabilitation de certains locaux et/ou le changement de destination de certaines salles banalisées ou espaces d'accueil, qui seraient désormais dédiées annuellement auprès d'organismes et d'entreprises. Tout cela est conditionné à la création d'un service en charge de l'élaboration de modèles économiques (cf. fiche mesure n°5) et au renforcement du pilotage en matière immobilière (cf. fiche mesure n°12).
- Sur la période 2018 -2022, nous constaterons une diminution de surface de 4 343 m², soit une réduction de 6 % par rapport à début 2018.

IC 15	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	Université d'Avignon
-------	---	----------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Évolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2018	(1)	Conventions d'occupation	70 727		450	+791
2018	Le Ronsard	Bail commercial	317	317		
2018	LaPEC Bâtiment INRA	AOT (en cours)	–		658	
2018	58 ^{ème} RI	Pleine Propriété + Co propriété	750			+0
2019	(2)	Conventions d'occupation	71 518			
2019	58 ^{ème} RI	Pleine Propriété + Co propriété	750			-6 334
2020	(3)	Conventions d'occupation	71 518	5 584		
2020	58 ^{ème} RI	Pleine propriété	570	570		
2020	58 ^{ème} RI	Co propriété	180	180		+ 1 200
2021	(3)	Conventions d'occupation	65 184		1 200	
2022	(4)	Conventions d'occupation	66 384			+0
soldes				6 651	2 308	- 4 343
Évolution des m ² à l'issue du contrat			66 384	-6 651	+ 2 308	- 4 343

- (1) St Marthe Nord et Sud, Pôle Sportif, Chabran, Agrosociences, CERI, IUT
 (2) St Marthe Nord et Sud, Pôle Sportif, Chabran Agrosociences, CERI + LMA, IUT, LaPEC Bâtiment INRA
 (3) St Marthe Nord et Sud, Pôle Sportif, Chabran Agrosociences, CERI + LMA, IUT, LaPEC Bâtiment INRA, Pasteur

(4) St Marthe Nord et Sud, Pôle Sportif, Chabran Agrosociences, CERI + LMA, IUT, LaPEC Bâtiment INRA, Pasteur, Plan Étudiants

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action :

En cohérence avec le SPSI.

Évolution vers le BIM (cf. fiche mesure n°13).

Commentaires de l'université

L'UAPV, en début d'année 2018, occupe 70 727 m².

En fin d'année 2018, elle en occupera 71 518. En effet, conformément à son CPER 2015-2020, en 2018, la livraison du laboratoire de Mathématiques génère 450 m² supplémentaires, l'installation du LaPEC sur le site de l'INRA avec un régime d'AOT génère 658 m² supplémentaires soit 1108 m².

La fin du bail du Ronsard pour le laboratoire de mathématiques permet de libérer 317 m².

En 2020, l'installation du SFTLV génère la restitution du site Chabran soit 5038 m², la livraison de Pasteur amputée de bâtiments démolis génère 546 m², l'installation du LaPEC sur le site de l'INRA génère la vente du 58^{ème} RI en pleine propriété soit 570 m² et 180 m² de locaux de ce même bâtiment en copropriété.

Le campus Jean Henri Fabre nécessite un amphithéâtre de 450 places et un espace douches sanitaires de 80 m² pour le sport. Cela engendrerait une surface supplémentaire de 1200 m². Le financement de ce projet a été demandé dans le cadre du Plan étudiants (projet ALADIN). À défaut, il fera l'objet du prochain CPER.

Sur la période 2018 -2022, on constatera une diminution de surface de 4 343 m², soit une réduction de 6 % par rapport à début 2018.

Annexe formation et recherche pour la période 2018-2022 Université D'Avignon et des Pays de Vaucluse

Annexe de l'arrêté du 22 mai 2018

Académie d'AIX-MARSEILLE

Université d'Avignon

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2018-2019 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

IUT d'Avignon

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Packaging, emballage et conditionnement	AVIGNON	2018-2019	5 ans	2022-2023
Statistique et informatique décisionnelle	AVIGNON	2018-2019	5 ans	2022-2023
Génie biologique <u>Option(s) :</u> Industries alimentaires et biologiques Agronomie	AVIGNON	2018-2019	5 ans	2022-2023
Techniques de commercialisation	AVIGNON	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180694 Humanités		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141641 Langues étrangères appliquées		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141642 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141643 Lettres		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141644 Administration économique et sociale		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141645 Droit		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Licence(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141646 Géographie et aménagement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141647 Histoire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141648 Information-communication	TOULON	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**Licence(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20180695 Chimie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141649 Informatique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141650 Mathématiques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180696 Physique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141652 Sciences de la vie et de la Terre		2018-2019	5 ans	2022-2023
20141653 Sciences et techniques des activités physiques et sportives		2018-2019	5 ans	2022-2023

Capacité(s) en droit

	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19991821 CAPACITE EN DROIT		2018-2019	5 ans	2022-2023

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19991770 OPTION A		2018-2019	5 ans	2022-2023
19991771 OPTION B		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20151170 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20150981 Commerce et distribution	BREST, RENNES 1, PARIS 8	2017-2018	5 ans	2021-2022
20151180 E-commerce et marketing numérique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20151177 Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180697 Management et gestion des organisations		2018-2019	5 ans	2022-2023
20151172 Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi		2018-2019	5 ans	2022-2023
20151173 Métiers du tourisme et des loisirs		2018-2019	5 ans	2022-2023
20151174 Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		2018-2019	5 ans	2022-2023
20151175 Sécurité des biens et des personnes		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20151176 Gestion des structures sanitaires et sociales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20151178 Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable		2018-2019	5 ans	2022-2023
20161225 Métiers de l'électricité et de l'énergie	CNAM PARIS	2016-2017	3 ans	2018-2019
20151179 Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20180698 Français langue étrangère		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180699 Langues et sociétés		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180700 Théâtre		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180701 Traduction et interprétation		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION**Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20080614 Droit		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180702 Innovation, entreprise et société		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180703 Management sectoriel		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20180704 Culture et communication		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180705 Géographie, aménagement, environnement et développement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180706 Histoire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180707 Sciences sociales		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20180708 Informatique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180654 Mathématiques et applications	EC MARSEILLE, AIX-MARSEILLE	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180666 STAPS : activité physique adaptée et santé	TOULON, AIX-MARSEILLE	2018-2019	5 ans	2022-2023

20180670 Sciences et technologie de
l'agriculture, de l'alimentation et de
l'environnement

AIX-MARSEILLE 2018-2019 5 ans 2022-2023

Liste des écoles doctorales

DS	N°	Intitulé de l'Ecole Doctorale	Etablissement Support	Co-accréditation d'établissements en délivrance partagée	Partenaires non délivrant
6	537	ECOLE DOCTORALE CULTURE ET PATRIMOINE	AVIGNON	/	/
10	536	ECOLE DOCTORALE AGROSCIENCES ET SCIENCES	AVIGNON	/	/

DS n°	Intitulés des Domaines Scientifiques (DS)
1	Mathématiques et leurs interactions
2	Physique
3	Sciences de la terre et de l'univers, espace
4	Chimie
5	Biologie, médecine, santé
6	Sciences humaines et humanités
7	Sciences de la société
8	Sciences pour l'ingénieur
9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
10	Sciences agronomiques et écologiques

Liste des structures de recherche

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) et principaux établissements partenaires nationaux
---------	-------	----------	-------------	---

DS1 Mathématiques et leurs interactions

199613757A	EA 2151	LMA Laboratoire de mathématiques d'Avignon	BLANKE Delphine	U Avignon Partenariat(s) : FRUMAM, CNRS, INRA, INRIA, U Paris 6, Sorbonne U Faculté des Sciences
200410654T	FR 2291	FRUMAM Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille	PICHON Anne	AMU, EC Marseille, U Avignon, U Toulon CNRS

DS3 Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace

199917981D	UMR-A 1114	EMMAH Environnement méditerranéen et modélisation des agrohydrosystèmes	RUY Stéphane	U Avignon INRA Partenariat(s) : CNRS, IRD, CIRAD, CEA, IRSN, IRSTEA, IFSTTAR, ONF, INRIA, SupAgro Montpellier, AgroCampus Ouest, VetAgro Sup, EICNAM 84, AMU, U Lyon I, U Montpellier, U Corté, U Clermont Ferrand, U Grenoble
201220901W	UMS 3538	LSBB Laboratoire sous terrain à bas bruit	GAFFET Stéphane	U Avignon, U Nice CNRS

DS5 Biologie, médecine, santé

200815515J	EA 4278	LaPEC Laboratoire de pharmacologie cardiovasculaire	VINET-JULLIAN Agnès	U Avignon Partenariat(s) : CNRS, U Montpellier, INSERM, INRA, AMU, Faculté de Médecine Montpellier site Nîmes
------------	---------	---	---------------------	---

DS6 Sciences humaines et humanités

200815514H	EA 4277	ICTT Identité culturelle, textes et théâtralité	GONZALEZ Madelena	U Avignon Partenariat(s) : U Grenoble
199812890Z	UMR 8562	CNE Centre Norbert Elias	PETRIC Boris	U Avignon, EHESS, ENS Lyon, AMU Partenariat(s) : AMU, U Paris 1, U Paris 4 Paris-Sorbonne, U Nantes, CNAM, IRCAM
201220240C	UMR 7300	ESPACE Etude des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace	JOSELIN Didier	U Avignon, U Nice, AMU CNRS Partenariat(s) : UNS/UCA, Ecole des Mines Alès, IRD, IGN/LASTIG, U Paris 7
199412070A	UMR 5648	CIHAM Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	GAULIN Jean-Louis	U Avignon, U Lyon 2, U Lyon 3, ENS Lyon, EHESS CNRS Partenariat(s) : U Saint-Etienne, ISH, MSH, U Grenoble
201420921J	USR 2004	CLEO Centre pour l'édition électronique ouverte	DACOS Marin	U Avignon, AMU, EHESS CNRS
201420876K	SFR 4240	AGORANTIC Culture, patrimoine et sociétés numériques	ELAZOUZI Rachid /TRIQUET Eric	U Avignon, AMU, U Nice, U Lyon 2, U Saint Etienne, EHESS CNRS

DS7 Sciences de la société

200415049V	EA 3788	LBNC Laboratoire « Biens, Normes, Contrats »	MORAND Pierre-Henri	U Avignon
------------	---------	--	---------------------	-----------

DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication

200615372M	EA 4128	LIA Laboratoire d'informatique d'Avignon	BONASTRE Jean-François	U Avignon Partenariat(s) : INRIA, CNRS, U Toulouse, U Grenoble, AMU, U Paris 3, EURECOM, U Maine, U Montpellier, U Lorraine
------------	---------	--	------------------------	---

DS10 Sciences agronomiques et écologiques

195817884B	UMR-A 408	SQPOV Sécurité et qualité des produits d'origine végétale	CARLIN Frédéric	U Avignon INRA Partenariat(s) : CIRAD, Montpellier SupAgro, U Montpellier, U la Réunion, IRSTEA, ANSES, INSERM,
------------	-----------	---	-----------------	--

				AMU
201220339K	UMR 7263	IMBE Institut Méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale	TATONI Thierry	U Avignon, AMU CNRS IRD Partenariat(s) : U Bretagne Occidentale, U Tours, IRSTEA Grenoble, Agrocampus Ouest Angers Rennes, ESAA
200717639X	UMR 95	QUALISUD	PALLET Dominique	CIRAD Montpellier, Montpellier SupAgro, U Montpellier, U Avignon, U de la Réunion Partenariat(s) : CTIFL
201320914F	SFR 4241	TERSYS Développement des produits végétaux naturels, qualité et environnement	URBAN Laurent	U Avignon INRA
200810703D	FR 3098	ECCOREV Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux	HEULIN Thierry	U Avignon, AMU, U Nice, U Toulon CNRS INRA

VOLET SPECIFIQUE

UNIVERSITÉ DE TOULON

Sommaire

1. Poursuivre la stratégie de différenciation de l'UTLN autour de la thématique « sociétés méditerranéennes et sciences de la mer » et mieux accompagner les étudiants vers la réussite.

- 1.1 Répondre à l'objectif prioritaire de réussite des étudiants par l'individualisation des parcours et la transformation pédagogique
- 1.2 Renforcer les partenariats en recherche et valorisation en lien avec les acteurs académiques et économiques du territoire et augmenter la visibilité de l'UTLN sur les deux volets de son axe identitaire « sociétés méditerranéennes et sciences de la mer »

2. Rénover le modèle économique de l'établissement et déployer une vision pluriannuelle du pilotage.

- 2.1 Définir un modèle économique soutenable
- 2.2 Mener des actions de diversification et d'augmentation des ressources propres
- 2.3 Développer une vision stratégique pluriannuelle de la gestion des ressources humaine
- 2.4 Améliorer le pilotage des systèmes d'information
- 2.5 Consolider la vision stratégique du patrimoine immobilier avec des objectifs de rationalisation et d'optimisation

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe formation et recherche

L'université de Toulon (UTLN), créée en 1968, est pluridisciplinaire hors santé. Elle accueille actuellement 9 800 étudiants et atteindra prochainement les 10 000 étudiants. L'UTLN est dotée en 2016 de 508 enseignants et 474 personnels BIATSS. Les bâtiments de l'université sont répartis sur 4 sites et représentent au total 98 000 m² SHON. Sa situation régionale est particulière car, bien que rattachée à l'académie de Nice, elle a fait le choix d'une association principale avec l'Association Aix-Marseille Provence-Méditerranée (AMPM).

Sur la période du contrat 2018-2022, la stratégie de l'université de Toulon sera déployée autour de deux axes de développement :

1 – Poursuivre la stratégie de différenciation de l'UTLN autour de la thématique « sociétés méditerranéennes et sciences de la mer » et mieux accompagner les étudiants vers la réussite.

2 - Rénover le modèle économique de l'établissement et déployer une vision pluriannuelle du pilotage.

1- POURSUIVRE LA STRATEGIE DE DIFFERENCIATION DE L'UTLN AUTOUR DE LA THEMATIQUE « SOCIETES MEDITERRANEENNES ET SCIENCES DE LA MER » ET MIEUX ACCOMPAGNER LES ETUDIANTS VERS LA REUSSITE

L'UTLN s'attachera à poursuivre sa stratégie de différenciation autour de son axe de spécialisation, tant au niveau des formations qu'elle développera avec l'objectif prioritaire de la réussite des étudiants, que dans sa stratégie de recherche.

1.1 Répondre à l'objectif prioritaire de réussite des étudiants par l'individualisation des parcours et la transformation pédagogique

Augmenter le taux de réussite en licence générale sera un objectif prioritaire de l'UTLN pour la période contractuelle 2018-2022. La rationalisation et l'évaluation des dispositifs de réussite permettront de mobiliser des moyens sur ceux qui sont le plus efficaces dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE). Pour atteindre l'objectif de réussite des étudiants, l'UTLN devra obtenir des moyens supplémentaires, ambition qui passe par la réponse à des appels à projet de type PIA3. Dans ce cadre, le projet « Ma licence à mon rythme » propose le balisage des parcours de réussite, la mise en place d'une diversité de parcours de formation et le déploiement de l'approche programme et de pédagogies actives.

Consolider la dynamique de vie de campus, dans une logique inclusive, pour améliorer l'accueil des néo-entrants, favoriser l'épanouissement des étudiants et développer leur engagement citoyen. Prendre en compte les spécificités des publics fragiles par des dispositifs d'accompagnement adaptés.

La transformation pédagogique s'appuiera en particulier sur le déploiement de cours en ligne et de la formation à distance. La formation des enseignants à l'innovation pédagogique sera accentuée en mobilisant les ressources des établissements du site. La création de la Cellule d'appui à la pédagogie universitaire (CAPU) accompagnera cette démarche, avec le soutien méthodologique du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) d'Aix-Marseille Université.

Poursuivre le travail de synergies et de fertilisations croisées dans le domaine des sciences et technologies de la mer grâce à l'école d'ingénieur SeaTech, au nouveau master sciences de la mer, au parcours maintenance navale de la licence professionnelle métiers de l'industrie : industrie navale et maritime, au parcours économie de la mer et aménagement du littoral du master économie du développement et au master ingénierie des systèmes complexes. L'université de Toulon s'appuiera sur les ressources du campus des métiers et qualifications de la mer et sur un écosystème territorial favorable (Pôle Mer

Méditerranée, Marine Nationale, Naval Group, Ifremer, Hôpitaux civils et militaires, ...) avec lequel elle entretient des relations partenariales étroites prenant, par exemple, la forme de laboratoires de recherche conjoints ou de formations partagées.

Faire de l'UTLN un lieu de formation reconnu et encore plus visible dans le domaine du numérique en s'appuyant sur l'UFR Ingémédia, le DUT métiers du multimédia et de l'internet, la licence et le master en informatique, la formation d'ingénieur informatique en sciences et technologies des médias numériques (en partenariat avec le CNAM) et le pôle de création audiovisuelle Telomédia.

Mettre en place la démarche d'amélioration continue de la qualité des formations.

Renforcer la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat.

Déployer le portefeuille d'expériences et de compétences.

Dans le domaine des relations internationales, la profonde mutation de l'économie mondiale du savoir, s'opérant par des processus accélérés de diversification et de concurrence, déterminera l'UTLN à développer les outils stratégiques, articulés autour de son axe identitaire, qui lui permettront de s'inscrire dans les évolutions émergentes :

- L'UTLN visera à développer la mobilité sortante de ses étudiants en tant qu'outil au service de l'amélioration de leur insertion professionnelle en créant notamment des partenariats avec des universités du monde anglophone et asiatique spécialisées dans les domaines de son axe identitaire.
- L'UTLN continuera à attirer des talents africains et à développer des partenariats avec des universités de l'Afrique subsaharienne, souvent confrontées à des enjeux nationaux dont les thématiques pédagogiques et scientifiques relèvent du champ d'expertise de l'axe identitaire de l'UTLN.

Jalon 1 : point d'étape sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en premier cycle.

Jalon 2 : point sur l'amélioration de la démarche qualité des formations : généraliser la délivrance du supplément au diplôme, conforter la politique de stage, mettre en place l'approche programme dans les formations, constituer une cellule d'appui à la pédagogie universitaire, élaborer une charte de la qualité des formations.

Jalon 3 : point sur la mise en place d'indicateurs de pilotage et d'évaluation des actions de transformation numérique et d'innovation pédagogique.

Indicateur IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

Indicateur IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

Indicateur IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

Indicateur IC 4 – Réussite en Master en 2 ans

Indicateur IC 6 – Insertion professionnelle

Indicateur IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

1.2 Renforcer les partenariats en recherche et valorisation en lien avec les acteurs académiques et économiques du territoire et augmenter la visibilité de l'UTLN sur les deux volets de son axe identitaire « sociétés méditerranéennes et sciences de la mer »

L'UTLN consolidera ses partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques de son territoire afin d'augmenter sa visibilité dans les domaines de recherche de son axe identitaire et de dynamiser la valorisation de sa recherche.

La consolidation des collaborations de l'UTLN avec AMU et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) par la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques des services d'appui à la recherche sera recherchée afin d'impliquer l'UTLN dans les futurs projets PIA 3 et l'IDEX d'AMU pour améliorer la coordination avec les organismes de recherche.

La dynamique de valorisation sera renforcée en précisant la stratégie, le pilotage et les ressources nécessaires : l'UTLN s'attachera à développer ses partenariats industriels et un modèle économique de la recherche pour valoriser ses plateformes technologiques. La convention avec Toulon Var Technologie sera également renégociée.

Le service d'appui à la recherche, la DIREP (direction de la recherche et des projets), poursuivra sa restructuration, et renforcera son pôle ingénierie de projet, pour favoriser un engagement plus fort des unités de recherche de l'UTLN dans les projets européens et ceux de l'ANR.

La formation doctorale sera renforcée, en y incluant la diffusion de la culture scientifique, la pédagogie, le transfert de technologie, la connaissance du milieu de la recherche et l'interdisciplinarité. Certaines formations pourront être mutualisées au sein de l'association AMPM et des collèges doctoraux d'AMU et de l'UAPV.

Les sciences de la mer sont un axe de force majeur de l'UTLN qui sera approfondi pour rendre l'université encore plus visible dans ce domaine. L'école d'ingénieur SeaTech spécialisée en sciences et technologies marines est un fort atout pour l'image de l'UTLN. L'université s'attachera aussi à renforcer l'interdisciplinarité au sein de ses pôles thématiques, intensifier ses relations scientifiques avec les acteurs de son écosystème, notamment avec l'Ifremer autour par exemple du projet CORAL.

La stratégie de recherche et de formation de l'UTLN sera précisée dans le domaine des sociétés méditerranéennes afin de donner plus de visibilité à cet axe thématique, notamment en ce qui concerne les partenariats, échanges et projets avec les pays du bassin méditerranéen, en particulier ceux d'Afrique du Nord. L'axe identitaire « sociétés méditerranéennes et sciences de la mer » sera décliné aussi dans la stratégie internationale de l'UTLN.

Jalon 4 : point d'étape sur le renforcement des partenariats de recherche et industriels avec les acteurs académiques et économiques du territoire.

Jalon 5 : point d'étape sur le renforcement de la dynamique de valorisation de la recherche.

Indicateur IC 5 – Réussite en doctorat

2- RENOVER LE MODELE ECONOMIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET DEPLOYER UNE VISION PLURIANNUELLE DU PILOTAGE

2.1 Définir un modèle économique soutenable

Le modèle de soutenabilité économique de l'UTLN sera construit en utilisant comme référence le modèle d'évaluation des coûts de l'offre de formation déjà mis en place au sein de l'établissement. Il s'agira

d'analyser par activité les dépenses et les ressources directes et indirectes des différentes missions de l'établissement.

2.2 Mener des actions de diversification et d'augmentation des ressources propres

La politique de développement de ressources propres sera poursuivie (partenariats industriels, formations en alternance, formation continue, locations de locaux, taxe d'apprentissage, mise en place d'une fondation, etc.) afin de renforcer la soutenabilité financière de l'établissement à moyen terme et lui permettre de se donner des marges de manœuvre dans l'expression de ses choix stratégiques. Pour encourager les composantes et les laboratoires à participer à cette action, l'UTLN poursuivra sa politique de prélèvements minimum sur les ressources collectées.

Jalon 6 : point sur la révision du modèle économique et sur l'accroissement et la diversification des ressources propres.

Indicateur IC 8 – Développement de la formation continue

Indicateur IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charge de service public

Indicateur IC 12 – Pilotage financier

2.3 Développer une vision stratégique pluriannuelle de la gestion des ressources humaines

Tout en continuant à maîtriser sa masse salariale, l'UTLN développera une vision stratégique de ses ressources humaines pour élaborer une politique de recrutement en synergie avec sa politique de recherche et de formation. Dans ce cadre, une politique globale et cohérente de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) sera menée sur la période contractuelle.

Dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens qu'elles signent avec la gouvernance, les composantes, en coordination avec les unités de recherche, seront incitées à élaborer une évaluation à moyen terme de leurs besoins RH, afin de mieux préparer les campagnes de recrutement et d'harmoniser les recrutements à la vision à moyen terme de la politique de recherche et de formation de l'UTLN.

Des plans d'action spécifiques seront déployés pour l'égalité H/F, la lutte contre les discriminations, la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail, dans la perspective de renforcer la responsabilité sociale de l'université.

Jalon 7 : point d'étape sur la définition et la mise en œuvre de la GPEEC.

Jalon 8 : point d'étape sur l'avancement des actions mises en œuvre en matière d'égalité H/F, de lutte contre les discriminations, et de qualité de vie au travail.

Jalon 9 : point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels.

Indicateur IC 10 – Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision

2.4 Améliorer le pilotage des systèmes d'information

Une meilleure organisation du pilotage des systèmes d'information de l'établissement sera mise en place qui aboutira à la formalisation d'une feuille de route du numérique.

L'UTLN se dotera d'un système d'information de la recherche.

L'UTLN s'impliquera dans le projet de Datacenter régional soutenu par les membres d'AMPM.

Jalon 10 : point sur la formalisation et la mise en œuvre de la feuille de route du numérique de l'établissement.

Jalon 11 : point sur la mise en place du système d'information recherche.

Indicateur IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

2.5 Consolider la vision stratégique du patrimoine immobilier avec des objectifs de rationalisation et d'optimisation

Les deux opérations prévues au CPER pour la période 2018-2022 seront conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'UTLN : réhabilitation du bâtiment de l'UFR Sciences et techniques et des locaux du département génie biologique de l'IUT, reconstruction du bâtiment GEII de l'IUT.

La finalisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière interviendra en 2018.

Le PPI immobilier voté avec des opérations de sécurisation, d'étanchéité et de réfection sera effectivement mis en œuvre.

L'optimisation de l'occupation des locaux qui sont actuellement légèrement surdimensionnés (de 8%) par rapport aux besoins de la communauté universitaire sera poursuivie.

La réalisation potentielle d'un campus de l'aire dracénoise regroupant différentes filières d'enseignement supérieur dans les locaux actuels de l'ESPE pourrait permettre à l'UTLN d'intégrer ces locaux et de libérer ceux qu'elle occupe actuellement à Draguignan.

Une réflexion sur le projet de Smart Campus sera lancée.

Jalon 12 : point d'étape sur la mise en œuvre du PPI patrimoine immobilier.

Indicateur IC 14 - Taux d'occupation des locaux

Indicateur IC 15 – Evolution des surfaces immobilières

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Université de Toulon

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
1. Poursuivre la stratégie de différenciation de l'UTLN autour de la thématique « sociétés méditerranéennes et sciences de la mer » et mieux accompagner les étudiants vers la réussite					
Jalon 1 : point d'étape sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en premier cycle					
Jalon 2 : point sur l'amélioration de la démarche qualité des formations : généraliser la délivrance du supplément au diplôme, conforter la politique de stage, mettre en place l'approche programme dans les formations, constituer une cellule d'appui à la pédagogie universitaire, élaborer une charte de la qualité des formations					
Jalon 3 : point sur la mise en place d'indicateurs de pilotage et d'évaluation des actions de transformation numérique et d'innovation pédagogique					
Jalon 4 : point d'étape sur le renforcement des partenariats de recherche et industriels avec les acteurs académiques et économiques du territoire					
Jalon 5 : point d'étape sur le renforcement de la dynamique de valorisation de la recherche					
2. Rénover le modèle économique de l'établissement et déployer une vision pluriannuelle du pilotage					
Jalon 6 : point sur la révision du modèle économique et sur l'accroissement et la diversification des ressources propres					
Jalon 7 : point d'étape sur la définition et la mise en œuvre de la GPEEC					
Jalon 8 : point d'étape sur l'avancement des actions mises en œuvre en matière d'égalité H/F, de lutte contre les discriminations, et de qualité de vie au travail					
Jalon 9 : point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels					
Jalon 10 : point sur la formalisation et la mise en œuvre de la feuille de route du numérique de l'établissement					
Jalon 11 : point sur la mise en place du système d'information recherche.					
Jalon 12 : point d'étape sur la mise en œuvre du PPI patrimoine immobilier					

Annexe financière pour la période 2018-2022 Université de Toulon

L'université de Toulon qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les moyens nouveaux attribués à l'établissement afin d'accompagner la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants sont précisés ci-dessous.

1- Subvention allouée à l'établissement pour la période 2018-2022

- ⇒ Pour l'année 2018, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de l'université de Toulon financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 03 / 07 / 2018	
Masse salariale	63 656 603 €
Fonctionnement	6 581 498 €
Dotation prévisionnelle initiale	70 238 101 €

- ⇒ Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

2- Accompagnement de la réforme de l'accès au premier cycle

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme, figurant pour 2018 dans la notification de dotation allouée à l'établissement, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	190 000 €
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	55 174 €
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	53 854 €

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par l'établissement feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

Indicateurs et cibles de performance de l'Université de Toulon

	Pages
INDICATEURS COMMUNS	
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans	
IC 5 – Réussite en doctorat	
IC 6 – Insertion professionnelle	
IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 8 – Développement de la formation continue	
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD <u>ou</u> Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR	
PILOTAGE	
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 12 – Pilotage financier	
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	
IC 14 – Taux d'occupation des locaux	
IC 15 – Evolution des surfaces immobilières	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UTLN
------	--	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	20,1%	83,8%	32,3%	-1,9
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	22,2%	90,8%	37,3%	+3
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.9 %	88.0 %	42.6 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			42%	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action :

L'établissement est déterminé à intensifier son effort sur la réussite des L1, tout en le poursuivant en L2 :

- Reconduction de certaines initiatives développées dans le cadre du programme « Mon université ma réussite » : pédagogie active, accompagnement spécifique des étudiants avant la session de rattrapage, formation à distance personnalisée pour certains publics particulièrement fragiles...

- Mise en place de l'année Tremplin dans le cadre de la réforme de l'accès en licence : les néo-bacheliers qui ne répondent pas aux attendus pour entrer dans une licence dans de bonnes conditions vont pouvoir bénéficier d'un parcours de formation spécifique d'un an. Cette année s'appuiera sur deux piliers : « mise à niveau » et « réflexion sur son projet » permettant de mettre ces futurs étudiants sur une trajectoire de réussite.
- Dépistage plus précoce des décrocheurs et connaissance plus approfondie des difficultés rencontrées par les néo-bacheliers, à l'aide de questionnaires.
- Travail sur l'inclusion des étudiants dans leur environnement par le développement des services dédiés à la vie étudiante (y compris dans le domaine sanitaire et social) sur des campus attractifs en termes d'animations, d'offre culturelle et sportive et d'accompagnement de publics spécifiques ou fragiles.
- Dispositifs conçus dans le cadre du projet MisTraL déposé en mars 2018 au titre du PIA3 Nouveaux cursus à l'université : transformation en profondeur du cursus de licence, qui sera engagée sur 10 ans (individualisation des parcours, balisage des parcours de réussite, transformation pédagogique). Si le projet n'était pas retenu par le jury, les dispositifs envisagés seraient tout de même mis en œuvre, mais de façon plus limitée, en fonction des moyens que l'établissement pourrait y consacrer.

Commentaires de l'université :

Pour 2016, l'écart entre le taux observé et le taux attendu est passé en territoire positif ce qui n'était jamais arrivé depuis 2012 sauf une seule fois en 2013 (+0.9). Cela signifie que compte tenu de la structure de notre population, marquée par une forte présence de bacheliers professionnels et par de nombreux boursiers en L1 (45 % en 2016-2017), les efforts déployés par l'université en matière d'accueil et d'accompagnement des nouveaux entrants semblent porter leurs fruits.

Il convient toutefois de pérenniser ce redressement et de réduire l'écart par rapport à la moyenne nationale.

Par ailleurs, l'originalité de notre démarche se mesure également à l'aune des leviers d'actions que nous comptons mobiliser pour atteindre ce résultat. Plusieurs enquêtes ciblées sur les néo-entrants à l'université ont montré que l'université avait des atouts en termes de proximité qu'elle devait mieux exploiter. Les étudiants plébiscitent les services à la vie étudiante qui leur sont proposés. L'enjeu est pour nous de développer le nombre de bénéficiaires sachant que les étudiants qui bénéficient de ces services sont aussi ceux qui réussissent le mieux.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que l'amélioration de la qualité de vie à l'université aura un effet levier sur la réussite du plus grand nombre. Combiné avec le déploiement des dispositifs de soutien pédagogique des étudiants et le renforcement de l'innovation pédagogique, ce levier devrait permettre à l'université de mieux accompagner ses étudiants dans leur réussite académique et de contribuer ainsi à leur plein épanouissement.

La mise en place de ces leviers d'action sera progressive. Il convient donc d'être mesuré dans la progression attendue.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE QUATRE ANS	UTLN
------	--	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année -- - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2012	32,3%	14,6%	47%	-0,7
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2018		16%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	66,6%	77.7 %
Bac technologique	15,9%	11.4 %
Bac professionnel	15,9%	6.4 %
Non bacheliers	1,7%	4.5 %

Leviers d'action :

Les leviers d'action sont identiques à ceux retenus pour l'indicateur précédent.

Commentaires de l'établissement :

Nos résultats sur les taux de réussite à 3 et à 4 ans s'expliquent en grande partie par la structure de notre population de néo-bacheliers. Pour la cohorte 2012, nos résultats que l'on peut juger de prime abord mauvais par rapport au national sont proches de ceux d'Avignon, du Havre, de Lille 3 ou de Toulouse 2, c'est-à-dire à un niveau similaire aux universités dont la structure de la population par Bac est équivalente à la nôtre.

Nom établissement	Réussite en 3 ans Taux observé	Réussite en 4 ans Taux	Réussite en 3 ou 4 ans Taux observé	répartition des effectifs par bac			
				% Bac général	% Bac techno	% Bac pro	% Non bachelier
UNIVERSITE LE HAVRE	32,6	13	45,6	64,7	15,3	14,7	5,3
UNIVERSITE AVIGNON	35,3	10,2	45,6	65,8	16,1	14,4	3,8
UNIVERSITE DE TOULON	32,3	14,6	47	66,6	15,9	15,9	1,7
UNIVERSITE LILLE 3	34,7	11,9	46,5	68,1	13,6	13,9	4,5
UNIVERSITE TOULOUSE 2	40,7	12	52,7	69,5	13,1	12,2	5,2

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Cette corrélation entre les taux de réussite et la structure de la population par bac nous amène à nous intéresser à l'évolution de la structure de notre population de néo-bacheliers pour en inférer des taux de réussite probable à partir de nos cohortes de départ, toute chose égale par ailleurs.

Le tableau ci-joint résume l'évolution de la structure par groupe de bac de notre population de néo-bacheliers l'année de leur première inscription. Nous pouvons remarquer en 2011 que le nombre de bacheliers professionnels a plus que doublé par rapport à 2010 et que la proportion de bacheliers professionnels a décru très progressivement jusqu'en 2016 avant de revenir dans des proportions équivalentes à celles des cohortes 2009 et 2010.

Evolution des effectifs de néobacheliers par groupe de bac								
groupe de bac	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
général	1330	1198	1112	1137	1211	1396	1477	1651
professionnel	193	151	378	284	222	226	229	180
technologique	522	507	500	437	497	504	537	510
équivalence	49	55	54	51	14	66	69	46

A partir de nos extrapolations de la structure de notre population de néo-bacheliers par Bac, nous escomptons rattraper notre écart par rapport aux résultats nationaux des 2020.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	UTLN
------	---------------------------------------	------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	765	474	62%	68	8,9%
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)	848		Cible : 64%		Cible : 10%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Leviers d'action :

Les départements ont mis en œuvre des actions d'aide à la réussite (notamment dans le cadre du programme « Mon Université, ma réussite »), dont on ne pourra réellement constater les effets qu'avec la cohorte 2018, d'où une estimation mesurée.

Commentaires de l'université :

Pour la cohorte 2018, le système de recrutement vient d'être modifié (calcul différent concernant le quota de bacs technos ; classement d'un pourcentage de boursiers établissement du second degré...). Il est donc difficile de se fixer des objectifs trop ambitieux.

Par ailleurs, bien qu'inférieur au taux d'obtention national, le taux de réussite en DUT reste satisfaisant.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UTLN
------	-----------------------------	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p>

	<p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	---

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé - taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	63,8%	93,1%	67,5%	+13,4
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	67,3%	92,3%	69,7%	+18,9
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			70 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Leviers d'action :

Compte tenu du taux de réussite plus que satisfaisant, notamment en comparaison avec le classement national, il n'est pas nécessaire de mettre en place de nouveaux leviers d'actions.

Commentaires de l'université :

L'université souhaite conforter et maintenir ces excellents résultats.

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	UTLN
------	----------------------	------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	37,84%	42%	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	32,43%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	70,27%	75%	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	16,22%		15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	13,51%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action :

Les écoles doctorales doivent poursuivre leurs efforts concernant le suivi des thèses à travers le comité de suivi de thèse, la mise en place de la charte du doctorant et la convention de formation, la limitation du taux d'encadrement des EC, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux.

Tout en tenant compte des différences intrinsèques entre les disciplines, ainsi que les conditions particulières des doctorants (salariés, en co-tutelle), la durée des thèses doit être surveillée.

Le directeur/trice de thèse prendra des engagements sur la qualité de l'encadrement, et sur le suivi de la formation et d'avancement.

Commentaires de l'université :

Le nombre de contrats doctoraux par rapport au potentiel d'encadrement de l'UTLN reste très faible par rapport à la moyenne nationale. L'UTLN poursuivra les efforts de ce dernier contrat pour augmenter le nombre de contrats doctoraux à travers des bourses établissement, répondant à la stratégie de l'établissement : bourses handicap, thématiques des pôles interdisciplinaires et de l'axe identitaire, demi-contrats avec d'autres organismes/industriels, financements européens, ...

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UTLN
------	--	------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poinds de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

UTLN

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	298	248	83%	71 %
LP	292	209	72%	66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	Poids discipline	Taux insertion à 18 mois	Taux insertion à 30 mois	Moyenne nationale à 18 mois(%)	Moyenne nationale à 30 mois(%)	Taux de réponses prises en compte	Poids discipline	Taux insertion à 18 mois	Taux insertion à 30 mois	Moyenne nationale à 18 mois(%)	Moyenne nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG	80%	54%	81%	88%	89	93	69%	63%	86%	89%	91	94
Droit	78%	31%	86%	91%	88	91	59%	8%	ns	Ns	93	98
Economie	88%	7%	ns	Ns	87	91					90	93
Gestion	82%	15%	76%	88%	91	94	69%	46%	88%	93%	91	94
Autres DEG					86	92					90	92
Lettres, Langues, Arts	85%	9%	ns	Ns	82	87	50%	3%	ns	Ns	79	87
Ensemble SHS	88%	30%	79%	87%	83	87	86%	18%	74%	82%	83	88
Histoire-Géographie					76	83					83	86
Psychologie					88	93					90	ns
Information communication	88%	30%	79%	87%	85	88	86%	18%	74%	82%	82	87
Autres SHS					81	85					85	89
Ensemble STS	86%	8%	ns	Ns	85	91	69%	16%	ns	Ns	90	94
Sciences de la vie et de la terre	90%	4%	ns	Ns	78	85					87	91
Sciences fondamentales	83%	2%	ns	Ns	84	90					92	93
Sciences de l'ingénieur					87	93	63%	5%	ns	Ns	91	95
Informatique	80%	2%	ns	Ns	94	97	73%	11%	ns	Ns	88	93
Autres STS					89	92					88	93

Leviers d'action :

- déployer l'approche programme au sein de nos formations afin de mettre en valeur les compétences acquises par nos étudiants ;
- développer la pédagogie active et les projets de réalisation collective en lien avec l'écosystème ;
- renforcer l'accompagnement des étudiants en fin de cursus afin de mieux les préparer à l'entrée sur le marché du travail, en appui sur le SAOI et sur des partenaires extérieurs (APEC) ;
- développer les formations en alternance.

Commentaires de l'université :

Les enquêtes menées par l'observatoire de la vie étudiante ont des taux de réponse élevés, ce qui a tendance à rendre les résultats d'insertion de nos diplômés particulièrement significatifs. Toutefois, déclinés par domaine de formation, ces résultats deviennent vite non significatifs du fait de la méthodologie retenue et de la faiblesse des effectifs correspondants.

Selon la méthodologie retenue par le ministère, moins de la moitié de nos diplômés sont pris en compte dans le calcul des taux d'insertion professionnelle. Certes les résultats obtenus sont comparables d'une université à l'autre mais nous ne pouvons que nous interroger sur le sens que nous devons accorder à ces chiffres qui ne prennent nullement en compte nos efforts en matière de professionnalisation de nos cursus puisque ni les apprentis, ni les contrats professionnels que nous accueillons dans nos formations de licence professionnelle ou de master ne sont pris en compte.

Si donc notre stratégie pour favoriser l'employabilité de nos diplômés repose en grande partie sur le développement des contrats en alternance pour nos étudiants, cela nous conduit paradoxalement à réduire la base de calcul de nos résultats nationaux qui deviennent de la sorte fluctuants car reposant sur des effectifs de plus en plus réduits.

Compte tenu de ces remarques liminaires, nous estimons que nos résultats en matière d'insertion professionnelle sont tout à fait honorables, compte tenu d'un taux de chômage régional de 1 point plus élevé qu'en métropole, de notre bassin d'emploi peu tourné vers le tertiaire supérieur, de la faible mobilité de nos diplômés attachés semble-t-il à leur région et du nombre élevé de boursiers parmi nos diplômés.

Notre stratégie de développement de l'alternance dans nos formations ne nous semble pas en contradiction avec la mission qui est la nôtre de préparer au mieux les étudiants à leur entrée sur le marché du travail.

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UTLN
------	--	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2015-16	2016-17	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			12	10	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			4175	2652(L1)	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			4175	2652	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			24,1%	13,5%	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			26		
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			1482		
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			100%		100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			1482		
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			41,7%		50%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés			16		
	Effectifs d'étudiants inscrits			798		
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			100%		100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			798		
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			29,8%		50%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)

<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	50%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action :

La mise en place d'une véritable culture de l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants nécessite une mise en œuvre progressive et intelligente. Les dispositifs imaginés ont été conçus pour faciliter leur adoption dans le cours normal des études. Ils ne sont ni trop invasifs, ni trop consommateurs d'énergie et de temps, gages de leur appropriation par les enseignants et de leur efficacité aux yeux des étudiants.

Commentaires de l'université :

La première évaluation générale de nos formations remonte à février 2016 (tableau première colonne) dans le cadre de l'autoévaluation des formations. Afin de ne pas lasser les étudiants par des enquêtes répétitives et de diversifier les informations recueillies par ce biais, le choix a été fait d'alterner évaluation générale et évaluations plus ciblées.

Pour le nouveau contrat, l'évaluation générale sera déployée la première année de mise en place de la nouvelle offre de formation en mars 2019, puis 3 ans plus tard en mars 2022 afin de pouvoir pointer les évolutions notables dans le taux de satisfaction des étudiants par rapport à leur formation. Entre ces deux dates incontournables, des enquêtes d'évaluation auprès de tout ou partie de nos étudiants viendront s'intercaler pour cibler des problématiques plus spécifiques. Une première évaluation de ce type a eu lieu en 2016-2017 afin de cibler les problématiques spécifiques des licences premières années (adaptation des néo-bacheliers à leur entrée à l'université). Dans le cadre de cette planification des évaluations, nous prévoyons une évaluation du projet NCU en 2020 et une évaluation sur l'évolution du cadre de vie et d'études en 2021.

En complément de ce dispositif cadre, les enseignants sont invités à effectuer annuellement l'évaluation de leurs enseignements par UE à l'aide de questionnaire administrés sous Moodle, dans le respect de leurs garanties statutaires.

L'ensemble de ces évaluations permet d'améliorer en continu la qualité de nos formations et de nourrir la réflexion des conseils de perfectionnement.

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UTLN
------	--	------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	249 962		
2- Nombre de diplômés en formation continue	332*		
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	28*		
3- Chiffre d'affaires de la formation continue*	1 480 000	1 600 000	8%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* Même donnée que la 2^{ème} ligne de l'IC11 Ressources propres

Leviers d'action :

Plusieurs leviers seront actionnés pour permettre d'atteindre le taux de croissance visé :

- la montée en puissance du Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer labellisé en février 2017. Ce CMQ est un outil privilégié d'interfaçage entre l'université et les acteurs économiques régionaux au service en particulier du développement de la FC
- des liens renforcés avec le Pôle Mer Méditerranée, qui représente un point de contact privilégié avec les entreprises du naval, du nautisme, du yachting, des énergies marines ...
- l'ouverture de nouveaux DU répondant à des demandes spécifiques
- Une augmentation du nombre de contrats de professionnalisation, associés en particulier à l'ouverture de nouvelles LP qui correspond à une demande forte du tissu industriel, dans les secteurs d'activités régionaux stratégiques en relation avec les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) de la Région PACA

Commentaires de l'université :

L'augmentation du volume des ressources propres fait partie des objectifs stratégiques mis en avant par l'Université dans le cadre du contrat. Si elle n'en est pas le seul vecteur, la FC doit prendre une part prépondérante dans la réalisation de ces objectifs. Les bonnes relations entretenues par l'Université avec les acteurs du territoire (métropole, conseil départemental, conseil régional) trouveront ici tout leur sens.

* Données issues de la FTLV ne prenant pas en compte celles des différentes UFR.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	UTLN
------	--	------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2016, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	58
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	69.5
Variation (Va-Vd)	11.5
Cible 2022 (%)	19.8%

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)

- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)

- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

Leviers d'action :

Emploi étudiant pour les soirées et le samedi ; personnel de bibliothèque le samedi avec compensation indemnitaire. Présence de personnel de sécurité en soirée et le samedi.

Commentaires de l'université :

L'extension d'ouverture concerne à titre expérimental les 2 principaux sites de l'Université : la bibliothèque centrale du campus La Garde (4000 m² - STAPS, Sciences, Lettres, IUT)) et celle de Droit en centre-ville de Toulon (1500 m² - accessible également aux usagers des UFR de Science économique et d'Ingémédia situées de l'autre côté de la rue). Elles sont ouvertes en semaine de 8h à 19h et le samedi matin de 9h à 12h. Le projet est d'ouvrir en semaine jusqu'à 20h30 et le samedi jusqu'à 16h.

Aucune autre extension utile n'est envisagée : les 3 autres bibliothèques intégrées au SCD sont inférieures à 300 m², sinon il ne reste que quelques bibliothèques de laboratoires.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UTLN
--------------	--	-------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	0	0	0	0	
	%**	0%	0%	0%	0%	20%
Professeurs des universités	Effectifs*	0	0	2	2	
	%**	0%	0%	67%	27%	35%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action :

Maintien de la politique actuelle.

Commentaires de l'université :

Les données d'endo-recrutement sont significativement basses sur ces trois années : aucun MDC recruté, ¼ des professeurs. Les campagnes d'emplois (nulle en 2016, faible en 2017) ne permettent pas d'avoir des statistiques significatives. Aucun poste n'était fléché spécifiquement pour une promotion interne.

Il est à noter que le ratio MCF/PR est particulièrement faible à l'UTLN par rapport à la moyenne nationale, et l'établissement devra mener une politique volontariste pour le corriger. L'UTLN n'est pas opposée a priori à l'endo-recrutement, et pourrait inciter la promotion locale via des concours ouverts aux nombreux MCF –HDR issus de sections CNU dans lesquelles les taux d'encadrement sont plus importants qu'ailleurs.

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	UTLN
-------	--	------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 17. Les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) (70652) 18. Les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 19. la taxe d'apprentissage (7481) 20. les contrats et prestations de recherche 21. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 22. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 23. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 24. Les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 –7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 –756 – 7588 – 76) (70661- 70655- 70663) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	1 233	1 348	1 400
Formation continue (2)*	1 520	1 480	1 600
Taxe d'apprentissage (3)	342	386	350
Contrats et prestations de recherche (4)			
ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)	0	0	
ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)	394	293	400
Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 - 751)	419	421	550
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
Régions (7442)	642	576	500
Union européenne (7446)	228	186	400
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 - 7488)	972	1 273	1300
Dons et legs des fondations (6)	0	0	0
Produits exceptionnels (7)	14	0	0
Autres ressources propres (8)	2 305	5 035*	2 500
Total	8 069	10 998	9 000

★ Legs Beguet

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

* Même donnée que la 3^{ème} ligne de l'IC8 Formation continue

Leviers d'action :

L'augmentation des ressources propres dépend essentiellement des composantes et des laboratoires, qui seules possèdent les ressources humaines aptes à générer de nouvelles ressources financières. A court terme au moins, la disponibilité de ces ressources humaines est limitée par le double phénomène que constitue l'augmentation des effectifs et la mise en œuvre de la loi ORE. La recherche et sa valorisation constituent une autre source de ressources financières, à travers les programmes de financement de la recherche fondamentale ou appliquée (ANR, Europe, ...), et à travers l'augmentation des prestations des plateformes technologiques. L'établissement doit poursuivre la structuration du soutien administratif pour accompagner les enseignants chercheurs dans leurs démarches de montage et de suivi de projets, ainsi qu'une incitation au dépôt de projet via une prime de charge administrative.

Commentaires de l'établissement :

Suite réponse du Ministère ajout dans la partie « champ de la mesure » de 4 comptes :

- Compte 70652 : Droits des diplômés propres aux l'établissement pour un montant de 3096 €
- Compte 70661 : colloques pour un montant de 36 318.14 €
- Compte 70655 : Validation des Acquis de l'Expérience pour un montant de 70 043 €
- Compte 70663 : Mesures et Expertises pour un montant de 26 269.50 €

Autres ressources propres :

L'Université a bénéficié d'un legs accepté par le conseil d'administration en 1988. Jusqu'en mai 2017, les fonds étaient placés en OAT au Trésor. Les placements étant arrivés à échéance et la situation actuelle des taux d'intérêt rendant impossible le fait de disposer des fonds, la gouvernance de l'établissement a souhaité effectuer le placement de ces fonds auprès d'un établissement bancaire.

La très forte augmentation s'explique donc par la non réalisation de placements financiers pour un montant de 2 841 735.15 € l'université étant confrontée à des difficultés de suivi comptable et financier de ces placements qui nécessitent de fréquentes opérations de trésorerie sur compte courant.

Par conséquent, l'inscription de ce legs fausse la lisibilité du compte financier au niveau de nos ressources propres d'autant plus que ce legs fait l'objet de clauses testamentaires très strictes.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	UTLN
-------	--------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.</p> <p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi</p> <p>1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 96,2% Investissement : 74,8% <i>Moyenne nationale 2016</i>	Fonctionnement : 81 % Personnel : 98 % Investissement : 30 % <i>Taux d'exécution calculés sur les crédits de paiement</i>	Le faible taux d'exécution en investissement s'explique essentiellement par la non réalisation de placements financiers En fonctionnement, des actions de recherche reprogrammées sur l'exercice 2018 ainsi que des aléas de gestion sur l'ensemble des services justifient le taux de 81 %	Fonctionnement 90 % Personnel 99 % Investissement 85 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1	Mesures à mettre en place pour tendre vers l'objectif 2 : <ul style="list-style-type: none"> Prévoir une clôture intermédiaire En fin d'exercice budgétaire, prévoir un budget rectificatif pour un meilleur atterrissage budgétaire 	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		2	Des tableaux de suivi ainsi que des fiches d'opérations pluriannuelles sont déjà mis en place et sont régulièrement actualisés pour une aide pertinente au pilotage budgétaire	2

4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		2	L'établissement possède les outils de suivi infra-annuel, ainsi que les tableaux prévisionnels à N+1	2
---	--	---	--	---

Leviers d'action :

Redéfinir notre calendrier budgétaire afin de positionner les BR à des dates mieux adaptés (clôture budgétaire, par exemple). Utiliser ces BR pour mieux sensibiliser les UB à l'exécution budgétaire.

Commentaires de l'université :

Les chiffres actuels sont affectés de façon artificielle par un legs placé depuis 15 ans sur des produits financiers aujourd'hui échus. Cela aboutit à une augmentation, nous le répétons, artificielle de notre trésorerie – sachant que les taux d'intérêt actuels rendent difficiles le placement de ces sommes. Plus globalement, l'Université dispose aujourd'hui d'outils de pilotage budgétaires globalement suffisants. Un effort reste à accomplir sur le suivi financier infra annuel.

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

Leviers d'action :

La fiabilisation de l'inscription des actifs et des stocks est aujourd'hui satisfaisante. Le contrôle interne est plutôt efficace, mais il peut et doit encore être amélioré.

Commentaires de l'université :

Nous allons prochainement mettre en place une démarche qualité afin de perfectionner notre contrôle interne budgétaire. Nous visons une réelle maîtrise de la comptabilité budgétaire, de la soutenabilité de la programmation et de son exécution.

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	UTLN
-------	--	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>12. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>13. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>14. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>15. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>16. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>17. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

Leviers d'action :**Thème 1 : la gouvernance de la politique numérique**

- Maintien de la gouvernance du numérique actuelle et meilleure inclusion des usagers : mise en place d'une commission des usagers, d'enquêtes et d'indicateurs de satisfaction.
- Élaboration et rédaction d'un Schéma Directeur du Numérique (SDN), définition des moyens et ressources correspondants, adaptation du mode de gouvernance si besoin, mise en place d'un suivi et d'une évaluation. Définition d'un portefeuille de projets pluriannuel : un SDN défini et maintenu.
- Mise en place d'une mutualisation spécifique au sein du site et à l'échelle nationale : une mutualisation adaptée.
- Regroupement des moyens adaptés dédiés au numérique au sein d'une même direction.

Thème 2 : le système d'information et les services numériques

- Poursuite de la démarche qualité, de la formalisation des processus et de la dématérialisation par l'urbanisation du SI, la cartographie des processus et de l'infrastructure. Dématérialisation des processus métiers autour d'une plateforme intégrée au sein de l'établissement.
- Déploiement des outils dans un environnement maîtrisé, stratégie de migration des briques applicatives assumée et annoncée, SI patrimoine et recherche intégrés au SI global.
- Amélioration des services numériques aux étudiants par l'engagement d'une démarche de learning analytics dans une logique d'individualisation de la relation à l'étudiant. Fiabilisation des services numériques (disponibilité et pertinence), démarche de mutualisation à l'échelle du site ou nationale.
- Amélioration des services numériques à disposition des personnels en les adaptant à l'évolution des besoins et en les fiabilisant (disponibilité, adaptation à l'environnement de travail). Mise en place d'outils mutualisés au niveau du site ou national.
- Amélioration des moyens au service du pilotage et de l'aide à la décision par le déploiement d'un SI décisionnel, la remontée automatique d'indicateurs et la génération de tableaux de bord pour la gouvernance, les directions métiers et les composantes.

Thème 3 : le numérique au service de la formation

- Fiabilisation de la plateforme numérique pédagogique, accompagnement des nouveaux usages et déploiement de nouvelles fonctionnalités.
- Développement de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement des nouveaux usages à destination des enseignants.
- Proposition d'outils personnalisables d'évaluation des enseignements à destination des enseignants souhaitant l'utiliser. Expérimentation d'une labellisation numérique et pédagogique des formations comprenant entre autre les critères d'évaluation.

Thème 4 : la politique de production et d'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation

- Systématisation des appels à projets de production de ressources pédagogiques numériques.
- Dans le cadre de la mise en place de SGBM et de son intégration dans l'écosystème numérique de l'université, proposition d'un système central de référencement des ressources numériques pour la formation y compris doctorale.
- Développement de l'usage des ressources mutualisées mise à disposition. Participation ponctuelle à la production de contenu dans les offres mutualisées comme les UNT.

Thème 5 : Le numérique au service de la recherche

- Affichage d'une stratégie numérique à destination de la recherche
- Maintien des mesures incitatives pour augmenter le nombre de dépôts dans les dispositifs d'archives ouvertes et de référencement de la production scientifique comme la prise dans la dotation attribuée aux laboratoires.
- Mise en place à l'échelle du site d'outils d'analyse statistique des usages des ressources numériques à disposition des chercheurs (ezPAARSE et ezMESURE) pour mieux faire coïncider offre et besoin.
- Mise en place de CAPLAB et d'outils mutualisés avec le site ou nationaux.
- Structuration des outils de communication numérique pour la valorisation (sites web, vidéos, ...)
- Renforcement de la formation et l'accompagnement des jeunes chercheurs et doctorants par le numérique en proposant un catalogue de ressources numériques correspondant aux spécialités ou professionnalisants.
- Développement de l'usage et la production de ressources numériques (formation et communication) en soutenant des actions de médiation scientifique par exemple sous forme de vidéo avec l'appui de Télomédia.

Thème 6 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique

- Poursuite de la démarche engagée avec industrialisation des appels à projets.
- Compléter les appels à projet par un soutien par formation.
- Poursuite et développement des actions de formation et d'accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques avec une réflexion autour de la mutualisation au niveau du site.
- Conduite d'une réflexion sur le contenu des activités pédagogiques numériques rentrant dans le cadre d'un référentiel enseignant.

- Extension de la communication multisupport pour valoriser les actions et dispositifs. Formation des agents techniques sur les technologies et formations des personnels impactés.

Commentaires de l'université :

La gouvernance du numérique au sein de l'université de Toulon est clairement définie et en place. Les objectifs principaux du contrat 2018-2022 sont de développer la planification pluriannuelle de la stratégie et des projets, d'y associer les moyens adaptés et de mieux y intégrer les usagers.

Le Système d'Information est connu et maîtrisé. Les objectifs principaux sont de le compléter par les briques manquantes, de le fiabiliser et de le sécuriser en s'appuyant en particulier sur les résultats de la cartographie. Une démarche similaire doit être réalisée pour l'infrastructure.

La stratégie numérique pour la recherche doit être affirmée et le soutien numérique renforcé en cohérence avec le site AMPM.

Le développement des usages numériques est un axe important pour soutenir et favoriser la transformation de l'établissement. En particulier, le numérique au service de la formation est un objectif majeur pour permettre l'accompagnement de l'innovation pédagogique et l'adaptation aux nouvelles modalités d'enseignement.

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UTLN
-------	------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - Détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	18525.3	26	5765.3	63.6%	65%
Salles banalisées	92532.5	169	10292.4	48.8%	55%
Total	111057,8	195	16057.7	54.1%	60%

Leviers d'action :

- Enquête exhaustive sur les occupations des locaux, afin d'objectiver la sous-utilisation des locaux (répartition dans l'année, la semaine, par UFR, etc.)
- Procédures décrivant la disponibilité de réservation des salles par les composantes (à partir de quand une salle est réputée libre, etc.)
- Coordination plus centralisée des affectations de salle

Commentaires de l'établissement :

Malgré des progrès constatés dans les chiffres, et la mise à disposition (location) d'espaces du campus à des partenaires extérieurs suite au transfert de certaines UFR vers le centre-ville, l'occupation des locaux est encore sous-optimale. L'amélioration visée par les objectifs cibles devra passer par une évolution non pas tant des outils de gestion que des habitudes et de certaines pesanteurs culturelles. Le but est certes de considérer la pédagogie comme un objectif et l'occupation des locaux comme une contrainte, et non le contraire. Il n'en reste pas moins qu'il est possible d'améliorer sensiblement le taux d'occupation sans affecter la pédagogie.

IC 15	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	UTLN
-------	---	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2018	UTLN	1. Mise à disposition 2. Exploitant sans titre	98 380	0	0	0
2019	UTLN		98380	0	0	0
2020	UTLN		98 380	0	0	0
2021	UTLN		98 380	0	0	0
2022	UTLN	Mise à disposition	98 380	6 251	5 600	-651
soldes				6 251	5 600	-651
Evolution des m ² à l'issue du contrat			97 729	6 251	5 600	-651

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action :

- Les m² libérés en 2022 proviennent de la fin des opérations CPER 2015-2020 :
- La première opération (FaST) est une réhabilitation, les surfaces ne sont donc pas modifiées
- La deuxième opération (IUT Rénov) permet la déconstruction des bâtiments E et GE, soit 4230 m² de SHON déconstruits
- La reconstruction dans le cadre de cette opération est estimée à 5600 m² de SHON
- La livraison des « nouveaux bâtiments E-GE » permettra la libération des bâtiments Z et Z1 (qui auront servi aux relogements pendant les 2 opérations du CPER), soit 2021 m² de libérés

Commentaires de l'université :

Le bâtiment PI construit depuis 2014 devrait très prochainement être remis en dotation à l'UTLN, la situation domaniale sera donc exclusivement de la mise à disposition.

Le solde de -651 m² correspond aux m² en moins mis à disposition de l'université, mais la réorganisation des bâtiments existants suite aux deux opérations CPER permettra également de valoriser une partie du T2, voire une partie du bâtiment G, comme c'est le cas aujourd'hui avec 2 bâtiments (Saint Raphael et bâtiment S) qui font l'objet d'une convention d'occupation temporaire avec l'IFPVPS.

Annexe formation / recherche Université de Toulon

Liste des formations visées par l'accréditation 2018-2022

Capacité en droit

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option A

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option B

Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie

Spécialités et sites	Options
Génie biologique La Garde	1) Génie de l'environnement 2) Analyses Biologiques et Biochimiques 3) Diététique
Gestion des entreprises et des administrations La Garde	1) Gestion comptable et financière 2) Gestion et managements des organisations
Gestion des entreprises et des administrations Draguignan	1) Gestion comptable et financière 2) Gestion et managements des organisations
Génie électrique et informatique industrielle La Garde	/
Génie industriel et maintenance La Garde	/
<i>Génie mécanique et productique</i> La Garde <i>Accrédité pour 3 ans</i>	/
Métiers du multi média et de l'internet Toulon	/
Techniques de commercialisation La Garde	/

LICENCES	
ALL	Langues étrangères appliquées
ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
ALL	Lettres
SHS	Information et communication co accréditée avec Avignon
DEG	Droit
DEG	Economie et gestion
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Informatique
STS	Mathématiques
STS	Physique, chimie
STS	Sciences de la vie
STS	Sciences pour l'ingénieur

LICENCES PROFESSIONNELLES	
ALL	Gestion de projets et structures artistiques et culturels
DEG	Activités juridiques : métiers du droit immobilier
DEG	Activités juridiques : métiers du droit social
DEG	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
DEG	E-commerce et marketing numérique
DEG/SHS	Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques
DEG	Management et gestion des organisations
DEG	Métiers de l'entrepreneuriat
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière
DEG	Métiers du tourisme et des loisirs
DEG	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
SHS/ALL/STS	Communication et valorisation de la création artistique
SHS	Métiers de la qualité
SHS	Techniques du son et de l'image
STS	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
STS	Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels
STS	Métiers de l'industrie : industrie navale et maritime
STS	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
STS	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
STS	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle

MASTERS	
ALL/SHS	Civilisations, cultures et sociétés
ALL/SHS	Langues et sociétés
ALL/SHS	Lettres et humanités
DEG	Droit des affaires
DEG	Droit notarial
DEG	Droit public
DEG	Droit social
DEG	Economie du développement
DEG	Finance

DEG	Justice, procès et procédure
DEG	Management
DEG	Management et administration des entreprises
DEG	Marketing, vente
DEG	Monnaie, banque, finance, assurance
DEG	Tourisme
SHS	Création numérique
SHS	Information, communication
STAPS/ SCIENCES ET TECHNOLOGIES	STAPS : activité physique adaptée et santé Avignon co accrédité avec AMU,
STAPS/ SCIENCES ET TECHNOLOGIES	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive AMU co accrédité
STS	Chimie et science des matériaux
STS	Informatique
STS	Ingénierie des systèmes complexes
STS	Mathématiques et applications
STS	Sciences de la mer

Doctorat

L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales suivantes :

Champs Disciplinaires (DS)	N°	Intitulé		
		Sigle	Libellé	Délivrance partagée
7 principal 6 secondaire	509	SMSH	Sociétés méditerranéennes et Sciences humaines	/
9	548	MS	Mer et sciences	/

Liste des structures de recherche de l'université de Toulon
--

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS1 Mathématiques et leurs interactions				
--	--	--	--	--

199613747P	EA	IMATH Institut de mathématiques de Toulon	Cedric Galusinski	<u>UTLN</u>
------------	----	--	-------------------	-------------

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS2 Physique				
---------------------	--	--	--	--

201220252R	UMR	CPT Centre de physique théorique	Thierry Martin	<u>AMU</u> , UTLN, CNRS
201220336G	UMR	IM2NP Institut Matériaux, Microélectronique, Nanosciences de Provence	Jean –luc Autran	AMU, UTLN CNRS Partenaire ISEN

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS3 Sciences de la terre et de l'univers, espace				
---	--	--	--	--

201220349W	UMR	MIO Institut Méditerranéen d'Océanographie	Richard Sempere	<u>AMU</u> , UTLN, IRD, CNRS
------------	-----	---	-----------------	------------------------------

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS4 Chimie				
-------------------	--	--	--	--

200815553A	EA	MAPIEM Laboratoire matériaux polymères interfaces environnement marin	Jean Francois Chailan	UTLN
------------	----	--	-----------------------	------

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS5 Biologie, médecine et santé

201522018X	EA	COSMER Conception de systèmes mécaniques et robotique	Vincent Hugel	<u>UTLN</u>
n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires

DS6 Sciences humaines et humanités

200815499S	EA	IMSIC Institut méditerranéen des sciences de l'information et de la communication	Michel DURAMPART Françoise BERNARD	<u>UTLN</u> , AMU
199814163H	EA	BABEL Babel	Martine Sagaert	<u>UTLN</u>
201220315J	EA	LAMHESS Laboratoire motricité humaine expertise sport santé	Fabienne D ' Arripe Longueville	<u>UNS</u> , UTLN

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS7 Sciences de la société

201220257W	UMR	DICE Droit international comparé européen	Marthe Stefanini	<u>AMU</u> , UPPA, UTLN, CNRS
200014462Z	EA	LEAD Laboratoire d'économie appliquée au développement	Michel Dimou	<u>UTLN</u>
200818985F	EA	CERGAM Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix Marseille	Nicolas AUBERT	<u>AMU</u> , UTLN
200014463A	EA	CERC Centre d'études et de recherche sur les contentieux	Pascal Richard	<u>UTLN</u>

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication

201220329Z	UMR	LSIS Laboratoire d'Informatique et systèmes	Mustapha Ouladsine Liva Ralaivola	<u>AMU</u> , UTLN, ENSAM, CNRS
------------	-----	--	--------------------------------------	--------------------------------

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s) Autres tutelles ou partenaires
---------	-------	----------	-------------	---

DS10 Sciences agronomiques et écologiques

200810703 D	FR	ECCOREV Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux	Thierry Heulin	CNRS, CEA, INRA, IRD, IRSN, BRGM, INERIS, IRSTEA, AMU, Avignon, Pau, UTLN, Nîmes, Nice, EC Marseille, EHESS, Collège de France
----------------	----	---	----------------	--

VOLET SPECIFIQUE

ECOLE CENTRALE MARSEILLE

Sommaire

1 S'inscrire pleinement dans la dynamique du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée pour accélérer le développement de l'École Centrale de Marseille

- 1.1 Déployer une stratégie de formation favorisant l'attractivité de l'école et la diversification de ses publics
- 1.2 Favoriser le développement de la recherche en cohérence avec la politique de site
- 1.3 Développer l'internationalisation de l'École Centrale de Marseille

2 Développer les ressources propres et consolider le pilotage et la gestion de l'École Centrale de Marseille

- 2.1 Activer de nouveaux leviers de croissance pour développer les ressources propres de valorisation de l'établissement
- 2.2 Conforter le pilotage et la gestion de l'Ecole Centrale de Marseille

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe formation et recherche

L'École Centrale Marseille est une école d'ingénieurs créée à partir de la fusion en 2003 de plusieurs établissements. Les centraliens de Marseille deviennent, à l'issue de leurs études, des ingénieurs généralistes de haut niveau scientifique et technique, ayant acquis une expérience internationale significative, en capacité de s'adapter à la complexité des enjeux des entreprises, de développer tous types de projet d'envergure et de s'impliquer dans la chose publique. Pour l'accomplissement de ses missions, l'école est bien insérée dans la Ville, au cœur du technopôle de Château-Gombert, écosystème territorial dédié à la formation, la recherche, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Sur la période du contrat 2018-2022, la stratégie de l'École Centrale Marseille sera déployée sur deux axes de développement :

1. s'inscrire pleinement dans la dynamique du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée pour accélérer le développement de l'École Centrale Marseille
2. développer les ressources propres et consolider le pilotage et la gestion de l'École Centrale Marseille

1. S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS LA DYNAMIQUE DU SITE AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE

1.1 Déployer une stratégie de formation favorisant l'attractivité de l'école et la diversification de ses publics

1.1.1 Soutenir l'innovation pédagogique pour développer l'attractivité de l'école

L'adaptation du dispositif de formation aux évolutions constatées et anticipées du monde professionnel et aux aspirations des étudiants est au cœur des enjeux de Centrale Marseille. Pour répondre à ce défi, deux orientations structurantes seront suivies.

La première s'appuie sur une nouvelle organisation du cursus ingénieur centralien. L'école a engagé en 2017 une réforme pédagogique qui se déploiera jusqu'en 2020 et qui permettra de développer la personnalisation du cursus et le caractère professionnalisant des actions de formation, en s'appuyant sur **un rythme alternant généralisé à l'ensemble des élèves**. En sus de la formation par apprentissage, qui sera davantage valorisée, et en s'inspirant de ce modèle, cette nouvelle maquette permettra ainsi d'ouvrir de **nouvelles formes d'alternance** dans les domaines de la recherche, de l'entrepreneuriat, ou encore de la vie associative. Au-delà, dans le cadre des semaines dites **Train'ing**, l'objectif sera de renforcer les compétences humaines, organisationnelles, et communicationnelles associées aux attentes du monde du travail et aux mutations sociétales. Afin de diffuser plus précocement la culture de l'entreprise auprès des élèves, les interventions des professionnels seront amplifiées. Cette densification pourra être opérée par le développement de partenariats industriels en soutien des spécialités ou des plateformes, en offrant de larges opportunités de développement de moyens pédagogiques de pointe. Enfin, l'évolution des rythmes d'apprentissage sera également un puissant levier de transformation de la pédagogie. Centrées sur l'expérience apprenante de l'élève, les semaines **Train'ing** constitueront un support de choix pour une **évolution de l'ensemble des pratiques pédagogiques** développées à l'école.

La deuxième orientation concernera le développement des **usages pédagogiques du numérique**, pour lequel sera élaborée une véritable stratégie, qui tirera profit des réflexions et pratiques menées au sein du Groupe École Centrale. Sa mise en œuvre, appuyée sur la mobilisation de la communauté des enseignants, sera progressivement accompagnée de moyens humains et financiers. Une **transformation progressive des espaces pédagogiques** favorisant l'interactivité et l'expérimentation accompagnera

cette évolution. Surtout, le programme **Marseille Creativity Center (MC²)** permettra, au terme du contrat, de disposer sur 4 000 m² d'espaces de projets, d'un *Learning Lab*, d'un *Learning Center*, d'un incubateur étudiant, d'un auditorium et d'un *Fablab* modernisés.

1.1.2 Élargir l'offre de formation pour diversifier les publics admis à l'école

La diversification des publics admis à Centrale Marseille concernera d'abord le cursus ingénieur lui-même. L'école s'y emploiera en créant et promouvant une passerelle facilitant l'intégration des **meilleurs élèves issus des IUT** à la filière ingénieur centralien par apprentissage et en dynamisant la mobilité internationale entrante. Mais le levier principal de croissance et de diversification des effectifs consistera en l'élargissement de l'offre de formation.

Centrale Marseille est impliquée aux côtés d'AMU, depuis le contrat précédent, dans un programme de licence renforcée pluridisciplinaire, en Mathématiques, Physique, Chimie et Informatique. Cette **licence « MPC1 »** est un plein succès et affiche un placement excellent en écoles d'ingénieurs ou Master. Cette expérience réussie servira de point d'appui pour recruter d'excellents étudiants internationaux. De la même manière, l'école prolongera son partenariat avec AMU dans le cadre de la nouvelle offre de mentions de **Master disciplinaires**, pour lesquels elle est co-accréditée. Parallèlement, elle portera de son côté une mention « **Ingénierie des systèmes complexes** ». Dans ce cadre, elle s'emploiera à construire des parcours adossés à sa culture ingénieur, proposés en format international. Enfin, cette offre de formation pleinement intégrée avec Aix-Marseille Université se prolongera au niveau doctoral par la reconduction de la co-accréditation et des partenariats de Centrale Marseille avec les **écoles doctorales** liées aux champs disciplinaires de l'établissement.

Cette collaboration étroite à l'échelle du site se prolongera par une offre de cursus bi-diplômants ouverts aux élèves centraliens avec l'IAE d'Aix-Marseille Université et Sciences Po Aix ; au-delà du site, une spécialisation sur la thématique de la Smart City est également proposée par l'IMREDD de l'Université de Nice Sophia Antipolis. En parallèle, d'autres pistes de collaboration, dont certaines sont déjà identifiées, seront étudiées. Symétriquement, le partenariat avec Sciences Po Aix a conduit à la création du diplôme d'établissement « **Grands Enjeux Scientifiques et Techniques** ». Il servira de support, au-delà des élèves de l'IEP, à l'accueil d'autres élèves du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée souhaitant compléter leur formation par un semestre de culture scientifique et technique de haut niveau.

La situation était insatisfaisante dans les domaines de la formation continue, de la formation post-Master et, dans une moindre mesure, de la VAE. Un réel pilotage interne, le développement des plateformes et le renforcement des relations avec les entreprises du territoire devront permettre **la définition et la promotion d'une offre de formation continue et post-diplôme** dans le cadre du présent contrat. Par ailleurs, le développement d'actions de **formation innovantes dédiées à un public socialement défavorisé**, sur le modèle de *Passerelle Numérique*, sera poursuivi.

Jalon 1 : bilan d'étape sur les actions de formation visant l'acquisition de compétences transversales et transférables (conformes au référentiel centralien)

Jalon 2 : bilan des actions menées en faveur de l'offre de formation continue

IC.1 diversification de l'accès : poids relatif des boursiers sur critères sociaux et promotion de la parité femme / homme

IC.3 insertion professionnelle

IC.4 part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

1.2 Favoriser le développement de la recherche en cohérence avec la politique de site

1.2.1 Renforcer l'implication des acteurs internes et des partenaires dans la définition et la mise en œuvre de la politique de recherche de l'école

Les directeurs des unités de recherche et le CNRS sont aujourd'hui systématiquement invités et présents au Conseil Scientifique pour y débattre de tous les aspects de la politique de recherche de l'école. Les recrutements sont de fait concertés et sont opérés **en cohérence avec Aix-Marseille Université**. De même, les réponses aux appels à projet A*MIDEX, mais aussi nationaux et internationaux, émanent directement des équipes des unités mixtes de recherche. Cette organisation, consensuelle et efficiente, sera renforcée par un dispositif plus incitatif pour les porteurs de projets de l'école (cf. 1.2.2).

1.2.2 Développer la politique de valorisation de la recherche

Plusieurs orientations sont retenues afin de développer la valorisation de la recherche.

La première consiste à proposer une approche par **objets complexes, issus de problématiques industrielles**, complémentaire d'une approche par champ disciplinaire, plus caractéristique des unités de recherche. En se saisissant d'opportunités tirées de demandes d'entreprises, des politiques régionales ou de propositions issues des travaux du Comité d'Orientations Stratégiques, l'école sera en position de pouvoir apporter une réponse coordonnée, qui tire profit de sa réactivité et de la complémentarité des compétences de ses enseignants-chercheurs dans les diverses unités. Une telle démarche sera favorisée par une cartographie de l'ensemble des compétences scientifiques.

La deuxième orientation, complémentaire, vise à renforcer l'interface entre la recherche et les besoins de R&D des entreprises. Elle consistera à développer, en lien avec les unités de recherche, des **plateformes dédiées à l'enseignement et à la recherche technologique**, largement ouvertes aux PME. Cette démarche a déjà été engagée dans les domaines de la photonique, du génie marin, de la mécanique et de la chimie. L'offre en cours de constitution, qui est certes loin d'épuiser les champs disciplinaires de l'école, permettra de rendre lisible et visible quelques domaines d'expertise en phase avec les enjeux industriels du territoire.

En troisième lieu, la valorisation de la recherche passera par l'**entrepreneuriat étudiant**. Dans le contexte d'une action plus large concernant la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation, l'école s'emploiera à stimuler et à soutenir l'entrepreneuriat des élèves-ingénieurs et des docteurs en lien avec les travaux des unités de recherche.

Enfin, des **dispositifs incitatifs** inspirés des meilleures pratiques nationales seront mis en place pour les enseignants-chercheurs engagés dans la valorisation de la recherche et la réponse aux appels à projets structurants. Ce système d'incitations doit s'intégrer lui-même dans une réflexion plus large devant conduire à une évolution du référentiel en place. Parallèlement, la capacité des candidats à participer à des programmes de recherche impliquant des entreprises sera évaluée lors des recrutements d'enseignants-chercheurs. Au-delà des seuls enseignants-chercheurs, mais en soutien de leurs projets, il s'agira de poursuivre le travail engagé de consolidation de l'expertise administrative et financière de l'école dans le montage de dossiers complexes, en tirant profit notamment de Centrale Innovation.

1.3 Développer l'internationalisation de l'École Centrale de Marseille

1.3.1 Consolider la mobilité sortante des élèves-ingénieurs et des personnels

Si l'objectif de mobilité sortante pour tous les élèves a été atteint, il reste à le consolider en veillant à **accroître le nombre de partenariats actifs**. Deux zones géographiques sont à privilégier :

- Les États-Unis, d'abord, où l'école ne dispose aujourd'hui que d'un seul partenariat, alors que les institutions américaines accueillent de nombreux étudiants internationaux et développent de fortes collaborations en recherche.
- L'Afrique, ensuite, continent vis-à-vis duquel l'école occupe une position stratégique. Dans cette perspective, Centrale Marseille peut s'appuyer sur ses excellentes relations avec plusieurs établissements de très bon niveau au Maghreb.

Enfin, la mobilité des personnels doit également être développée avec pour objectif l'acculturation à la dimension mondiale du Groupe École Centrale et aux standards internationaux de l'enseignement supérieur.

1.3.2 Développer la mobilité entrante en s'appuyant sur le développement de l'offre de formation et les dispositifs d'accueil en lien avec le site

La visibilité de l'offre adressée par Centrale Marseille à un public international passe en premier lieu par la contribution au travail continu de promotion hors de France de l'ingénieur centralien. L'objectif visé sera **d'aller au-delà de 15 % d'élèves entrants en double diplôme**. En second lieu, **la mobilité de crédits** doit également être développée, en se saisissant des évolutions du cursus pour permettre aux étudiants, dans certains champs disciplinaires, de suivre si possible en anglais l'équivalent de 30 ECTS par semestre afin de répondre aux exigences des partenaires. En dehors du diplôme d'ingénieur centralien, la mobilité entrante s'appuiera sur l'offre de formation mentionnée plus haut (à savoir : licence « MPC1 », Master co-accrédités, Master Ingénierie des Systèmes Complexes). Elle contribuera au développement des ressources propres. Quel que soit le type de mobilité, les modalités d'accueil des étudiants internationaux seront améliorées en mutualisant des actions et des moyens à l'échelle du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée.

1.3.3 Approfondir les relations partenariales privilégiées (RMEI, Centrale Pékin, Centrale Casablanca...)

En tant que projet commun aux écoles de la métropole, les écoles internationales sont fédératrices pour le Groupe École Centrale, car elles favorisent le rayonnement de la formation de l'ingénieur généraliste centralien et des valeurs qui lui sont associées. La contribution de Centrale Marseille, dans ce contexte, demeurera centrée sur **Centrale Casablanca** et sur **Centrale Pékin**, écoles avec lesquelles il s'agira de poursuivre et d'amplifier les échanges déjà engagés, mais l'école tirera également profit des liens avec Mahindra École Centrale (Inde). D'une manière parallèle, Centrale Marseille continuera d'exercer son leadership sur le **Réseau Méditerranéen des Écoles d'Ingénieurs (RMEI)**, sur lequel elle s'appuiera pour développer ses partenariats au Nord et au Sud du bassin méditerranéen.

Jalon 3 : bilan des dispositifs mis en place pour accueillir les étudiants en mobilité entrante (Master, doubles diplômes, FLE, cours en anglais, bourses...) et résultats obtenus

IC.2 mobilité internationale

2. DEVELOPPER LES RESSOURCES PROPRES ET CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GESTION DE L'ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE

2.1 Activer de nouveaux leviers de croissance pour développer les ressources propres de valorisation de l'établissement

2.1.1 S'appuyer sur les réseaux existants pour élaborer et déployer un nouveau modèle de partenariats industriels en vue de développer des ressources propres

Le développement des ressources propres de l'école est une condition *sine qua non* pour soutenir sa croissance. En filigrane, plusieurs orientations énoncées *supra* y participent. La stratégie se fonde sur l'activation simultanée des principaux leviers mentionnés ci-après, qui reposent pour une large part sur la dynamisation des partenariats avec les entreprises.

Un pilier essentiel dans cette perspective demeure la montée en puissance du volume de **contrats de recherche** et de prestations de service, gérés par la filiale Centrale Innovation, en complémentarité avec les activités liées à la **propriété intellectuelle** assurées par la SATT Sud-Est. Dans le même esprit, le développement de relations partenariales visera la création de **chaires d'enseignement et de recherche** et de parrainages de dispositifs pédagogiques.

En parallèle, l'augmentation des ressources propres s'appuiera sur le développement visé de **l'apprentissage et des contrats de professionnalisation**. Elle résultera aussi de **frais annexes** accompagnant des services spécifiques proposés à certains publics, notamment internationaux. Elle s'appuiera également sur le développement de la **formation continue**, pour laquelle de nouveaux locaux dédiés et qualitatifs sont programmés ; la construction de **diplômes d'établissement**, en particulier de type Mastère Spécialisé, concourra enfin à cet objectif.

En outre, l'école entend approfondir ses liens avec les collectivités territoriales, singulièrement avec la métropole d'Aix-Marseille-Provence et la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. À cet effet, une étude d'impact territorial sera engagée en début de contrat afin d'objectiver les effets de l'activité de Centrale Marseille sur le développement de l'emploi et **favoriser l'engagement des collectivités** dans le développement de l'école.

Jalon 4 : bilan des dispositifs mis en place pour développer les ressources propres de l'établissement

IC.5 contrats de recherche passés avec les entreprises

IC.6 revenus consolidés de la valorisation de la recherche

IC.8 développement des ressources propres encaissables

2.2 Conforter le pilotage et la gestion de l'Ecole Centrale de Marseille

2.2.1 Consolider les fonctions d'aide au pilotage et réussir l'intégration du Système d'informations de l'établissement

Les services de soutien et de support de Centrale Marseille sont aujourd'hui globalement efficaces. Au regard de la taille de l'école et de ses ambitions, il apparaît cependant nécessaire de poursuivre le travail engagé, en particulier dans trois domaines structurants.

Le premier concerne la fiabilité de **l'aide au pilotage budgétaire et comptable**. Avec la nomination récente d'un contrôleur de gestion et référent CIBC (contrôle interne budgétaire et comptable), l'école poursuivra la démarche déjà entamée, visant un objectif de qualité comptable ainsi qu'un objectif de soutenabilité budgétaire. Cette démarche, qui relève de l'ensemble des acteurs impliqués dans les champs concernés, sera formalisée par un organigramme fonctionnel, une cartographie des risques budgétaires et comptables, ainsi qu'un plan d'action, soumis pour validation à l'organe délibérant, traduisant la stratégie de couverture des risques.

Le deuxième domaine relève des ressources humaines. D'une part, la **consolidation du pilotage des emplois et de la masse salariale** sera visée, quand bien même les taux d'exécution sont depuis plusieurs années excellents. Une simplification de l'activité sera poursuivie *via* une meilleure interface entre le système d'information des ressources humaines et le système d'information pédagogique. D'autre part, une charte de **gestion des agents non titulaires** sera établie en début de contrat afin de rendre explicites et partagées les conditions dans lesquelles ces agents sont recrutés et exercent leur mission.

Le troisième domaine relève du système d'information. Si l'école disposait déjà d'un schéma directeur dans ce domaine, celui-ci excluait les enjeux du numérique au service de la pédagogie. Une **révision du schéma directeur du système d'information au début de contrat, incluant la dimension pédagogique**, servira de point d'ancrage à une politique définie par une gouvernance lisible et pérenne, impliquant les diverses parties prenantes concernées.

2.2.2 Optimiser la gestion du patrimoine de l'établissement

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, trois opérations seront menées d'ici la fin du contrat, outre la livraison à l'été 2018 d'un amphithéâtre de 300 places : la rénovation du bâtiment « la jetée » visant à regrouper l'équipe de direction et les services, la rénovation d'une partie du bâtiment « équerre » pour y développer le MC^2 et la construction d'un gymnase. Sur le même site, la cession du « plot 3 » au CEREQ en vue de son installation future donnera lieu également à une opération de rénovation du bâti. Ces opérations structurantes permettront de doter l'école d'un campus fonctionnel adapté, lequel favorisera son développement à moyen terme.

Ces évolutions patrimoniales, auxquelles il convient d'ajouter des opérations sur fonds propres parfois importantes, entraîneront une redistribution massive des affectations de locaux. Afin de **rationaliser l'implantation des personnels et la relocalisation des activités**, l'école élaborera un schéma directeur et se dotera d'un outil facilitant le pilotage, en veillant notamment à optimiser les coûts de fonctionnement. Plus précisément, l'école se montrera attentive à la **performance énergétique** intrinsèque des bâtiments rénovés et construits qui représenteront environ un tiers du bâti, tout comme aux dépenses énergétiques consécutives à leur usage.

Cette reconfiguration massive du patrimoine de l'établissement sera l'occasion d'une mise en lumière favorisant le rayonnement de Centrale Marseille. Ces nouvelles opérations immobilières, qui concernent aussi bien les personnels que les élèves, seront soutenues par **des projets architecturaux diffusant l'image d'une école ouverte et innovante**, au cœur d'un technopôle attractif.

Jalons 5 : bilan de l'élaboration du schéma directeur du numérique et de l'intégration du SI

Jalon 6 : bilan de la mise en place du contrôle interne budgétaire et comptable

Jalon 7 : bilan des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations

Jalon 8 : bilan des actions pour la prévention des risques professionnels

IC.7 pilotage financier

IC.9 taux d'occupation des locaux

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Ecole Centrale Marseille

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
S'inscrire pleinement dans la dynamique du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée pour accélérer le développement de l'Ecole Centrale de Marseille					
1. bilan d'étape sur les actions de formation visant l'acquisition de compétences transversales et transférables (conformes au référentiel centralien)					
2. bilan des actions menées en faveur de l'offre de formation continue					
3. bilan des dispositifs mis en place pour accueillir les étudiants en mobilité entrante (Master, doubles diplômes, FLE, cours en anglais, bourses...) et résultats obtenus					
Développer les ressources propres et consolider le pilotage et la gestion de l'Ecole Centrale de Marseille					
4. bilan des dispositifs mis en place pour développer les ressources propres de l'établissement					
5. bilan de l'élaboration du schéma directeur du numérique et de l'intégration du SI					
6. bilan de la mise en place du contrôle interne budgétaire et comptable					
7. bilan des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations					
8. bilan des actions pour la prévention des risques professionnels					

Annexe financière pour la période 2018-2022 Ecole Centrale Marseille

L'Ecole Centrale Marseille, qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

- ⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de l'**Ecole Centrale Marseille** financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 3 juillet 2018	
Masse salariale	12 731 195 €
Fonctionnement	1 611 913 €
Dotation prévisionnelle	14 343 108 €

- ⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

Indicateurs et cibles de performance de l'Ecole Centrale Marseille

Pages

INDICATEURS COMMUNS

FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 – Diversification de l'accès

IC 2 – Mobilité internationale (entrante et sortante)

IC 3 – Insertion Professionnelle

IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises

IC -6 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

PILOTAGE

IC 7 – Pilotage financier

IC 8 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)

IC 9 – Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC1	DIVERSIFICATION DE L'ACCES : POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	ECM
Action	Améliorer la réussite des étudiants	
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)	

1-1 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement, quelle que soit la durée du cursus dans la filière, hors apprentissage. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MESRI, hors apprentissage. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur (hors apprentissage)*100.

Indicateur spécifique : données Centrale Marseille

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage)	% de boursiers	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage et élèves étrangers inéligibles*)	% de boursiers (hors apprentissage, élèves étrangers...)
2014-2015					
2015-2016	212	944	22,5%	742	28,6%
2016-2017	224	964	23%	786	28,5%
Cible 2022					30%

(*) Précisions sur les étudiants ressortissants de l'un des pays de l'UE bénéficiant des bourses sur critères sociaux dans les conditions suivantes : Sont concernés les étudiants de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Outre les conditions générales, le ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen doit, en application des articles 7 et 10 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, remplir l'une des conditions suivantes :

- avoir précédemment occupé un emploi en France, à temps plein ou à temps partiel. L'activité doit être réelle et effective et avoir été exercée en qualité de salarié ou de non salarié ;
- justifier que l'un de ses parents, son tuteur légal ou le délégataire de l'autorité parentale a perçu des revenus en France.

La condition de détention de la qualité de travailleur communautaire ou d'enfant de travailleur communautaire n'est pas exigée pour l'étudiant qui atteste d'un certain degré d'intégration dans la société française. Le degré d'intégration est apprécié notamment au vu de la durée du séjour (un

an minimum), de la scolarité suivie en France ou encore des liens familiaux en France. Cette condition n'est en tout état de cause pas exigée si l'étudiant justifie de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France (article 24 de la directive 2004/38/CE du 29 avril 2004). L'ensemble de ces dispositions est applicable aux ressortissants de la Confédération suisse, en application des articles 3 et 9 de l'annexe 1 de l'accord sur la libre circulation des personnes, signé le 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres.

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement – Cet indicateur est réellement représentatif de l'ouverture sociale de l'établissement, car il ne décroît pas mécaniquement avec l'augmentation du % d'étudiants internationaux. Son augmentation retrace l'ambition de l'école de développer sa politique de soutien financier aux élèves boursiers.

1-2 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement. Hors apprentissage.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MESRI. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MESRI - SIES
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

Données de l'établissement

Taux	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Hommes (%)	70,8	71,5	74,9	65 %
Femmes (%)	29,2	28,5	25,1	35 %
Total	100%			

Données nationales (écoles sous tutelle MESRI)

Taux	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Hommes (%)	73,8	73,6	73,1
Femmes (%)	26,2	26,4	26,9
Total	100%		

Leviers d'action : le dispositif « genre de sciences » développé à l'échelle territoriale permet de sensibiliser les jeunes femmes aux études scientifiques et techniques ; pour autant, l'évolution du ration homme/femme est largement exogène.

Commentaires de l'établissement : nous observons pour l'année 2016-2017 un % d'hommes de 70,9 % et un % de femmes de 29,1%. Ces données établissement, qui diffèrent des pourcentages MESRI-SIES, nous confortent dans l'objectif fixé pour 2022.

IC2	MOBILITÉ INTERNATIONALE	ECM
-----	-------------------------	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

2-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MESRI - SIES
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	202	178	
<i>Dont Union européenne</i>	29	19	
Nombre total d'inscrits	944	999	
Taux	21,4 %	17,8 %	25 %

Leviers d'action – développement des partenariats internationaux

Commentaires de l'établissement – Nous notons une divergence entre les données SIES-MESRI et les données établissement pour 2016-2017. Les données de l'école sont :

Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger : 205

Dont Union Européenne : 25

Nombre total d'inscrits : 999

Taux : 20,52 %

2-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant effectué un stage ou suivi une formation universitaire de 6 mois consécutifs ou non, dans un pays étranger pendant leur cursus. Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus de 6 mois, consécutifs ou non / nombre total de diplômés de la filière ingénieur *100

Précision : Les sources sont encore fragiles sur les questions de mobilité sortante (collecte des informations nécessaires très récente). La situation devrait toutefois se normaliser au cours des prochaines années.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante de six mois, consécutifs ou non (%)	37,2 %	43,4 %	98 %	95 %
Part des diplômés <i>sous statut étudiant, hors apprentissage</i> , ayant effectué une mobilité sortante de six mois, consécutifs ou non (%)	39 %	45 %	99,5 %	100 %
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%)	86,9 %	91 %	98 %	

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement – La mobilité internationale d'au moins un semestre est une condition de diplomation des élèves sous régime étudiant, ce que traduit la deuxième ligne du tableau. En revanche, un trimestre seulement est attendu pour les apprentis, dont le nombre est appelé à se développer pendant la durée du contrat.

IC3	INSERTION PROFESSIONNELLE	ECM
-----	---------------------------	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source	Etablissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 6 mois	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre de diplômés	202	191	189	
Nombre de diplômés répondant aux critères	123	116	115	
Taux de réponse	77%	81%	72%	
Taux d'insertion à 6 mois	93%	90%	93%	95 %
Part des diplômés insérés en CDD	33%	14%	8%	
Part des diplômés insérés en CDI	67%	86%	92%	
Salaire moyen (€)	39 200 €	37 200 €	39 015 €	

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement

Enquête à 6 mois réalisée par l'établissement à partir des données de l'enquête « insertions des diplômés » de la CGE.

IC4	PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT	ECM
-----	--	-----

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n.
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale. L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2014 l'année universitaire n/n+1)
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
Source	MESRI - SIES

	2014-2015 (diplômés 2014)	2015-2016 (diplômés 2015)	2016-2017 (diplômés 2016)	Cible 2022 (diplômés 2020)
Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat	10	13	12	
Nombre total de diplômés	202	191	189	
Taux	5,0 %	6,8 %	6,3 %	17 %

Leviers d'action – La mise en œuvre de l'alternance recherche est conçue pour augmenter les flux de candidats. De même, la densification des relations avec les entreprises favorisera les financements privés.

Commentaires de l'établissement – Nous relevons des écarts significatifs entre les données MERSI-SIES et les données établissement, qui sont les suivantes pour 2016-2017 :

Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat : 27

Nombre total de diplômés : 189

Taux : 14 %

IC5	CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES	ECM
-----	---	-----

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	Etablissement
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

Données établissement

	2017 Réalisation	2018 Prévision	2019 Prévision	2020 Prévision	2021 Prévision	Cible 2022
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	44 470	140 335				0

Données nationales (PAP 2018)

	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévision	2017 actualisé	2018 prévision	2020 cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	200 217 (p)	nd	240 000	190 000	190 000	240 000

Leviers d'action –

Commentaires de l'établissement – La cible à 0 en 2022 se justifie par le fait que : 1/ l'indicateur n'intègre pas les contrats publics et que 2/ l'objectif est de ne plus gérer de contrats de recherche avec les entreprises au sein de l'établissement, mais par le biais de la filiale Centrale Innovation.

IC 6	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	ECM
------	---	-----

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESRI.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source : Etablissement	<p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs - Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGESIP - DGRI
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

	Ressources en K € (2017)			Cible 2022 (évolution en %) et total en K€
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	
1- Périmètre établissement	44			
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	208	206		414
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées (SATT...)				
4- Périmètre « organismes »				
Total (en valeur absolue et K€)				

Leviers d'action – La densification des relations avec les entreprises, la clarification des modalités de gestion des contrats avec les unités de recherche, le développement des plateformes favoriseront la croissance des recettes.

Commentaires de l'établissement

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 7	PILOTAGE FINANCIER	ECM
------	--------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 94,5% Investissement : 98,9% <i>Moyenne nationale 2016</i>	Fonctionnement : 96,4 % Investissement : 73,49%		Fonctionnement % 95 Investissement % 75
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		0		1
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		1		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		1		2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	En projet	Réalisé
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	En cours	Réalisé

IC8	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES Hors subventions pour charges de service public	ECM
-----	--	-----

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Milliers d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux dernières années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 25. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 26. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 27. la taxe d'apprentissage (7481) 28. les contrats et prestations de recherche 29. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 30. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 31. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 32. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 –7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 –756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Source	établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)		141 438	350 000
Formation continue (2)			450 000
Taxe d'apprentissage (3)		276 430	400 000
Contrats et prestations de recherche (4)			
ANR investissements d'avenir (74411)		181 204	200 000
ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)		143 287	200 000
ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)			
Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)			
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
Régions (7442)		82 868	100 000
Union européenne (7446)		698 140	800 000
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 - 7488)		430 096	500 000
Produits exceptionnels (7)			
Autres ressources propres (8)		1 003 466	2 000 000
Total		2 956 929	5 000 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action – Développement de l'apprentissage, des contrats de recherche, augmentation des droits d'inscription.
Commentaires de l'établissement – La ventilation analytique présentée ici ne nous semble pas solide, car de nombreuses ressources sont exogènes.

IC9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	ECM
Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs	
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence	
Date de la mesure	Annuelle	
Champ de la mesure	Établissement	
Élaboration et qualités de l'indicateur		
Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2}$ = 73 %.</p>	
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP	

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	4 335,75	5	757	77 %	75 %
Salles banalisées	20 065	25	1 862	70 %	75 %
Sous-total					
Salles dédiées					
Total					

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement : La livraison du nouvel amphithéâtre au deuxième semestre 2018 permettra de légèrement soulager l'occupation des amphithéâtres existants sur la période la plus tendue, au premier semestre de l'année.

Liste des Formations visées par l'accréditation 2018-2022 de l'Ecole Centrale Marseille

Licences

Domaine	Mention
Sciences et technologies	Mathématiques, physique, chimie, informatique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)

Masters

Domaine	Mention
Droit, Economie, Gestion	Economie (co-accréditation avec Aix-Marseille Université et l'EHESS)
Sciences et technologies	Chimie (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Génie des procédés et des bio-procédés (co-accréditation avec Aix-Marseille Université et INSTN Gif)
Sciences et technologies	Génie mécanique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Informatique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Mathématiques appliquées, statistique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Mathématiques et applications (co-accréditation avec Aix-Marseille Université et U-Avignon)
Sciences et technologies	Mécanique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Physique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université et INSTN Gif)
Sciences et technologies	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Traitement du signal et des images (co-accréditation avec Aix-Marseille Université)
Sciences et technologies	Ingénierie des systèmes complexes

Doctorat

L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales :

DS	N°	Intitulé		Etablissements co-accrédités		Partenaires
				Délivrance partagée	Délivrance conjointe	
1, 9	184	MIM	Mathématiques et Informatique de Marseille	AMU, Ecole centrale Marseille		
4	250	SC	Sciences chimiques	AMU, Ecole centrale Marseille		
5	251	SE	Sciences de l'environnement	AMU	Ecole centrale Marseille	CEA, INRA, IRSTEA, CIRAD, IRSN
2	352	PSM	Physique et sciences de la matière	AMU, Ecole centrale Marseille		INSTN
8	353	SPI	Sciences pour l'ingénieur : mécanique, physique, micro et nanoélectronique	AMU, Ecole centrale Marseille		
7	372	SEG	Sciences économiques et de gestion d'Aix-Marseille	AMU	Ecole centrale Marseille	EHESS

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des Structures de Recherche de l'Ecole Centrale Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS1 Mathématiques et leurs interactions

201420768T	UMR 7373	I2M - Institut de Mathématiques de Marseille	HUBERT Pascal	CNRS, AMU, EC Marseille
200410654T	FR 2291	FRUMAM - Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille	PICHON Anne	CNRS, AMU, U-Avignon, U-Toulon, EC Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication

201220329Z	UMR 7020	LIS - Laboratoire d'Informatique et Systèmes	OULADSINE Mustapha	CNRS, AMU, U-Toulon Partenaire : EC Marseille
201220335F	UMR 7249	FRESNEL - Institut Fresnel	ENOCH Stefan	CNRS, AMU, EC Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS4 Chimie

201220334E	UMR 7313	ISM2 - Institut des Sciences Moléculaires de Marseille	RODRIGUEZ Jean-Antoine	CNRS, AMU, EC Marseille
200410639B	FR 1739	FSCM - Fédération des Sciences Chimiques de Marseille	VIEL Stéphane	CNRS, AMU, EC Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS8 Sciences pour l'Ingénieur

199617659S	UMR 7031	LMA - Laboratoire de mécanique et d'acoustique	EYHERAMENDY Dominique	CNRS, AMU, EC Marseille
201220330A	UMR 7340	M2P2 - Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres	SAGAUT Pierre	CNRS, AMU, EC Marseille
201220273N	UMR 7342	IRPHE - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre	LE DIZES Stéphane	CNRS, AMU, EC Marseille
201220473F	FR 3515	FABRI DE PEIRESC - Fédération de recherche Fabri de Peiresc	VANDENBERGHE Nicolas	CNRS, AMU, EC Marseille

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS10 Sciences agronomiques et écologiques

200810703D	FR 3098	ECCOREV - Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux	HEULIN Thierry	CNRS, CEA, INRA, IRD, IRSN, BRGM, INERIS, IRSTEA, AMU, U-Avignon, U-Pau, U-Toulon, U-Nîmes, U-Nice, EC Marseille, EHESS, Collège de France
------------	---------	---	----------------	--

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS7 Sciences de la société

201220324U	UMR 7316	AMSE - Aix-Marseille Sciences Economiques	VENDITTI Alain	CNRS, AMU, EC Marseille Partenaire : EHESS
------------	----------	--	----------------	---

VOLET SPECIFIQUE

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Sommaire

1 Au sein du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, réinvestir pleinement les partenariats naturels de Sciences Po Aix

- 1.1 Contribuer à l'animation active et reconnue du réseau des IEP
- 1.2 Conforter et faire fructifier un partenariat confiant et équilibré avec Aix-Marseille Université
- 1.3 Déployer une stratégie de rayonnement international ciblée et priorisée en lien avec Aix-Marseille Université
- 1.4 Structurer et renforcer les liens avec le monde socio-économique

2 Afin de mieux remplir ses missions, consolider la refondation de Sciences Po Aix

- 2.1 Réorganiser, en lien avec Aix-Marseille-Université, le potentiel scientifique de l'établissement
- 2.2 Maintenir des formations de haut niveau, connectée aux besoins du monde
- 2.3 Renforcer l'employabilité des étudiants par une offre de formations professionnalisantes

3 Au service de ses ambitions stratégiques, définir le modèle de développement de Sciences Po Aix

- 3.1 Une démarche qualité articulée autour de procédures assurant la transparence et l'efficacité de la chaîne de responsabilité
- 3.2 Un équilibre financier durable nécessaire à la réalisation d'une ambition soutenable
- 3.3 Une attention soutenue à la qualité du dialogue social

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe formation et recherche

Tourner la page au sortir d'une crise et projeter Sciences Po Aix dans une trajectoire ambitieuse et soutenable nécessite au préalable de réaffirmer les principes qui gouvernent le développement d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, tout en respectant son identité.

Cette trajectoire a pour enjeu la restauration de la crédibilité de Sciences Po Aix, comme partenaire au sein du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée ainsi que comme opérateur de l'Etat.

1. AU SEIN DU SITE AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE, REINVESTIR PLEINEMENT LES PARTENARIATS NATURELS DE SCIENCES PO AIX

1.1 Contribuer à l'animation active et reconnue du réseau des IEP

L'établissement est membre du réseau des 7 instituts d'études politiques (IEP) dits du « concours commun ».

Structuré autour de l'organisation d'un concours commun d'entrée en première année et du déploiement d'une stratégie commune de rayonnement national et international, ce réseau constitue un gage d'attractivité et de lisibilité, socle de l'identité de Sciences Po Aix et de sa place au sein de l'enseignement supérieur français. Le réseau des IEP est un véritable atout sur lequel l'établissement s'est notamment appuyé afin d'intégrer la Conférence des grandes écoles (CGE), le 13 mars 2018.

En ce sens, au cours de la période contractuelle, Sciences Po Aix œuvrera au renforcement de la cohésion et au développement du réseau, en étroite liaison avec ses partenaires.

Ce réseau contribuera à l'évolution des modalités d'organisation des différents concours commun d'accès aux établissements lui appartenant, avec l'objectif de mise en œuvre d'un concours commun d'accès en quatrième année. Cette épreuve devrait se substituer, d'ici à 2020, au concours commun d'accès en deuxième année, dont le réseau a annoncé l'abandon en 2018. Elle donnera lieu au déploiement d'une plate-forme d'inscription ainsi que d'un dossier pédagogique répondant à des critères uniques.

Sciences Po Aix tiendra également toute sa place au sein de l'Assemblée des Sciences Po en région, inaugurée le 9 mars 2018, en partenariat avec les IEP de Bordeaux et Grenoble. Réunissant les 9 IEP en région, cette instance collégiale, véritable lieu de discussion visant à renforcer durablement la convergence et la coopération entre des établissements confrontés à des défis communs, poursuit deux objectifs stratégiques :

- représenter et promouvoir les IEP ainsi que leur modèle de formation singulier ;
- engager une concertation sur l'ensemble de sujets stratégiques et d'intérêt partagé.

Dans le cadre de cette Assemblée, Sciences Po Aix participera de manière active et soutenue aux débats initiés et s'engagera pleinement à favoriser la réussite des objectifs poursuivis collectivement.

Jalon 1 : renforcer la convergence avec les établissements du réseau des IEP dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la recherche (écoles d'été) et de l'innovation pédagogique.

Indicateur IC1 : diversification et démocratisation de l'accès

Indicateur IS1 : flux d'étudiants entrants

1.2 Conforter et faire fructifier un partenariat confiant et équilibré avec Aix-Marseille Université

La capacité de Sciences Po Aix à s'insérer harmonieusement dans son environnement académique le plus proche est un axe fort de la refondation de l'établissement engagée depuis juin 2015.

Son action s'articule étroitement avec les priorités nationales, telles qu'exprimées par la loi « ESR » du 22 juillet 2013. L'établissement s'engage également à garantir le plein effet des dispositions de la convention d'association le liant à Aix Marseille Université (AMU), signée le 6 octobre 2015.

Sciences Po Aix doit faire le choix de synergies mutuellement avantageuses, tant sur un plan pédagogique qu'en matière scientifique. Il se conçoit comme l'une des composantes motrices de l'aire universitaire d'Aix-Marseille ainsi que de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM). Dans cette perspective, l'établissement s'engage à préserver, dans le strict respect de l'indépendance statutaire de chacun, les conditions propices à l'installation d'un climat de confiance et de transparence avec AMU et ses composantes.

Sur un plan stratégique, le directeur de l'IEP et le Président d'AMU se concerteront aussi souvent que nécessaire sur les défis engageant l'avenir du site. Ces échanges se dérouleront aussi bien dans les cadres prévus à cet effet (structures de pilotage d'A*MIDEX ou d'AMPM) que de manière plus informelle. Par ailleurs, cette volonté s'incarnera très concrètement dans des décisions communes relevant des différents registres d'action des deux établissements.

Sur le plan pédagogique, l'IEP a repensé son offre de formation en étroite intelligence avec AMU. Les partenaires ont clairement choisi de capitaliser sur les compétences avérées de chacun et d'éviter la dispersion de forces qu'il est toujours préférable de joindre au bénéfice de tous. C'est ainsi qu'AMU et l'IEP ont convenu de confier à l'IEP le soin de mettre en œuvre deux mentions de Master (« Relations internationales » et « Sciences politiques », auxquelles sont adossés sept parcours-types) et d'assurer la gestion de deux parcours type au sein de mentions de Master portées par des composantes d'AMU (« Carrières publiques » et « Politique culturelle et mécénat »). Cette évolution a permis de rationaliser l'architecture pédagogique générale et de renforcer les liens de coopération rétablis au cours de deux dernières années avec les composantes d'AMU intervenant sur ces formations.

Sur le plan scientifique, le contexte est plus que jamais favorable à une recomposition des sciences humaines et sociales à l'échelle du site. L'IEP entend apporter, en plein accord avec AMU, sa contribution à une évolution souhaitée par l'ensemble des partenaires.

Au cours de la prochaine période quinquennale, le partenariat avec AMU, université de rang mondial, confortera la visibilité de Sciences Po Aix tout en permettant à AMU ainsi qu'au site AMPM de bénéficier des effets d'image positifs induits par la *marque distinctive* qu'offre Sciences Po Aix sur le plan de l'enseignement supérieur comme dans le domaine de la recherche.

Enfin, c'est en retrouvant au sein d'A*MIDEX une place que nul ne songe à lui contester que Sciences Po Aix entend renforcer efficacement les moyens d'une politique scientifique effectivement pluridisciplinaire.

Indicateur IS3 : participation aux instances de pilotage et au dépôt de projets dans le cadre d'A*MIDEX

1.3 Déployer une stratégie de rayonnement international ciblée et priorisée en lien avec Aix-Marseille Université

La stratégie adoptée par Sciences Po Aix s'ordonne autour du principe de cohérence, chaque élément de la démarche s'imbriquant avec les autres axes de développement de l'établissement.

Dans cette perspective, la politique de relations internationales de Sciences Po Aix s'articule autour de quatre priorités :

- **conforter l'identité d'un établissement euro-méditerranéen**, en favorisant notamment l'apprentissage de la langue arabe (CEMAC) et la relance d'une politique de partenariats adaptés (Jordanie, Maroc, Tunisie, Liban, Abu Dhabi ...)
- **assumer et faire prospérer un partenariat franco-allemand exemplaire**. Le cursus Aix-Freiburg servira de point d'appui à des projets forts (école d'été Franco-Allemande ; colloque annuel ; journée franco-allemande de la défense européenne).
- **renforcer la professionnalisation des étudiants** en favorisant une mobilité mixte et en orientant celle-ci vers des zones d'expansion économique ;
- **accompagner le développement d'une recherche bien insérée internationalement**. Les zones de dynamisme économique étant souvent des aires de fort rayonnement académique, les efforts porteront sur quelques zones bien identifiées : Amérique du Nord (USA, Canada) ; Europe ; Asie (Chine du Sud, Japon).

Sur le plan opérationnel, l'objectif principal consistera à identifier des établissements afin de co-construire avec eux des parcours efficaces de mobilité, de professionnalisation ainsi que des partenariats scientifiques.

Les actions lancées au cours de la période contractuelle seront les suivantes :

- la réalisation d'un état des lieux des parcours internationaux existants,
- la définition de ceux qu'il convient de maintenir, développer, revoir ou créer,
- l'identification des partenaires principaux et secondaires ainsi que des cursus sur lesquels l'établissement souhaite insister,
- l'amélioration de la qualité des retours des étudiants en mobilité entrante, la révision de certains contenus, et d'une manière générale l'adoption d'une démarche qualité afin d'affirmer l'image d'excellence de l'IEP.

Dans le cadre de la politique de site, Sciences Po Aix participera enfin aux actions menées collectivement par les partenaires de l'association AMPM afin de renforcer leur visibilité internationale (grands salons internationaux...).

Jalon 2 : établir une cartographie des partenariats internationaux stratégiques ciblés et en réaliser le suivi au moyen de procédures de contrôle qualité

Indicateur IC5 : relations internationales

1.4 Structurer et renforcer les liens avec le monde socio-économique

S'agissant du volet Alumni, Sciences Po Aix définira au cours de la prochaine période contractuelle une stratégie relative à ses relations avec les anciens étudiants diplômés de l'IEP. Il recréera une relation avec les associations déjà constituées et, plus généralement, s'attachera à préserver le lien avec les étudiants sortants.

A titre d'illustration, la signature prochaine d'une convention avec l'association des diplômés permettra de structurer le partenariat autour d'un certain nombre d'actions concrètes : organisation d'événements (tables-rondes), participations systématiques aux forums des carrières et autres opérations d'information des étudiants de l'IEP, mise en œuvre d'une politique de parrainage, aide au développement de la politique de professionnalisation (stage, apprentissage), mise en interrelation des sections locales en France et à l'étranger...

Des actions et événements à destination des anciens élèves, facilitant la mise en relation entre ces derniers et les nouveaux étudiants, ainsi que l'animation d'une vie de réseau, permettront de maintenir un lien avec les actifs sortant de l'Institut dont plus de 60% se tournent désormais vers le secteur privé.

Afin de maintenir une communication en phase avec l'époque et l'image de l'établissement, la présence de Science Po Aix sur les réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, LinkedIn, Facebook...) sera intensifiée. La visibilité des conférences, événements ou manifestations se déroulant au sein de l'IEP sera également améliorée, notamment au moyen des outils numériques de pointe dont dispose l'établissement.

Par ailleurs, afin de renforcer les liens entretenus avec le tissu économique local, Sciences Po Aix veillera à préserver ses partenaires historiques tout en développant de nouvelles coopérations. Une attention particulière sera portée aux partenariats permettant de développer les formations en alternance et tout au long de la vie.

Le partenariat avec le monde socio-économique doit permettre d'améliorer décisivement l'employabilité des étudiants, de connecter en partie la recherche à des enjeux concrets et contemporains (sans évidemment renoncer aux exigences d'une recherche plus fondamentale).

Dans cette perspective, une réflexion est ouverte, notamment avec le groupe CMA-CGM (compagnie maritime d'affrètement – compagnie générale maritime) et le Port autonome de Marseille, afin de définir un cadre de coopération scientifique susceptible de se décliner en diverses variations (colloques, conférences et à terme création d'une chaire partenariale).

Socialement et culturellement, Sciences Po Aix demeure connecté à la vie de la cité ; il continuera à animer des cycles de conférences tout au long de l'année.

2. AFIN DE MIEUX REMPLIR SES MISSIONS, CONSOLIDER LA REFONDATION DE SCIENCES PO AIX

2.1 Réorganiser, en lien avec Aix-Marseille-Université, le potentiel scientifique de l'établissement

Le contexte paraît propice à des évolutions utiles à une recombinaison des sciences humaines et sociales à l'échelle du site. L'objectif est d'apporter, en pleine intelligence avec AMU, une contribution décisive au dynamisme des sciences politiques dans le cadre de l'association AMPM.

Dans cette perspective et en accord avec chacune des composantes d'AMU, Sciences Po Aix peut non seulement contribuer au renforcement de l'interdisciplinarité mais également aider à l'émergence d'une entité fédérative à laquelle serait confiée l'étude des dynamiques de changement socio-politique en Méditerranée.

A la date de signature du contrat de site, le laboratoire de l'établissement, l'EA 4261 « Croyance, histoire, espaces, régulation politique et administrative – CHERPA » entretient déjà des relations très étroites avec diverses autres unités du site, et en particulier avec l'UMR 7318 « Droits international, comparé et européen », rattachée à la faculté de droit et de science politique (FDSP) d'AMU ainsi que l'UMR 7305 « Laboratoire méditerranée de sociologie », rattachée à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, également composante d'AMU. L'IEP œuvrera ainsi à la conclusion d'une convention de partenariat entre ces trois unités, centrée sur une approche pluridisciplinaire des dynamiques de changements sociaux et politiques en Méditerranée.

Les partenariats noués avec l'UMR 7310 « Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans » (également rattachée à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme) ainsi qu'avec l'UMR 7236 « Anthropologie bio-culturelle, droit, éthique et santé » (Faculté de Médecine / Faculté de droit d'AMU) seront également préservés et stimulés, donnant lieu à l'organisation de colloques ou de séminaires.

Enfin, Sciences Po Aix s'attachera à veiller au bon développement du Forum franco-allemand de la Méditerranée, dont il est à l'origine de la création aux côtés de la fondation IméRa (fondation d'études

avancées d'AMU) et le Centre Franco-Allemand de Provence. Cette structure aura vocation à constituer un think tank de référence sur les problématiques euro-méditerranéennes.

Jalon 3 : concrétiser le rapprochement du CHERPA avec une ou plusieurs UMR du site

2.2 Maintenir des formations de haut niveau, connectée aux besoins du monde

Afin de maintenir et de développer des formations de haut niveau, Sciences Po Aix prévoit la mise en œuvre de trois grands axes de travail :

L'amélioration de l'existant :

- évaluer (par voie dématérialisée) l'ensemble des enseignements, exploiter les retours ;
- renforcer la professionnalisation par le développement de l'alternance ;
- maintenir et développer les différentes plateformes numériques.

La définition d'un équilibre nouveau entre connaissances universelles et compétences spécialisées :

- définir les objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences d'un étudiant diplômés de l'IEP pour les années à venir ;
- adapter l'offre pédagogique à l'objectif précédent ;
- définir les voies d'accès et de sortie du cursus IEP (concours d'entrée / grand oral...).

Le déploiement d'une ingénierie pédagogique innovante :

- développer les outils d'enseignement à distance au moyen des infrastructures numériques acquises dans le cadre du PPI : mise en place de cours à distance et de formation non présentielle en formation initiale et continue ;
- produire des contenus numériques spécifiques à l'offre de formation continue en sélectionnant les thèmes et des enseignements porteurs au-delà du bassin local ;

Depuis le printemps 2017, l'Ecole Centrale de Marseille (ECM) et Sciences Po Aix ont décidé de structurer leur coopération dans le domaine de la formation, de la recherche et de la valorisation notamment vis-à-vis des milieux socio-économiques. L'IEP ouvre d'ores et déjà à des élèves ingénieurs de l'ECM dûment sélectionnés par concours la possibilité de suivre sur deux années le cursus de Sciences Po Aix en vue d'obtenir, pour les plus méritants, le diplôme de l'Institut et un Master spécialisé. Dans une logique d'intérêt partagée, l'ECM accueille des élèves de l'IEP (qui ont bénéficié, au préalable, d'une remise à niveau scientifique) pendant un semestre. Leur est dispensé un enseignement de culture scientifique approfondie sanctionné par la délivrance d'un diplôme spécifique de l'ECM.

Soucieux de pousser leur avantage, les deux établissements, membres de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), animeront en lien avec la FDSP un certificat sur la « Responsabilité Sociétale des Organisations ». Au-delà, ils réfléchiront à la création d'un mastère spécialisé centré sur la thématique de l'innovation et du changement technologique. Ce projet combinera les cultures des sciences pour l'ingénieur, des sciences sociales et des sciences de la décision, afin d'appréhender les défis du futur et de contribuer à l'enrichissement pluridisciplinaire des modes de raisonnement et d'action dont devront témoigner les futurs responsables.

Au-delà, l'IEP entend faire fruit de sa qualité de membre fondateur d'A*MIDEX en soumettant des projets liés à l'innovation pédagogique et dont le succès dépend en partie de sa capacité à susciter l'intérêt notamment des composantes d'AMU. En ce sens, les réussites que constituent les projets « *Brussels' World Simulation Negotiation Simulation & Game Learning in European Policy Process* » (déclinaison des « serious games » dans l'étude du fonctionnement concret des organisations internationales, module d'apprentissage innovant de la conduite des négociations au sein de l'Union européenne) et « *Corporate Social Responsibility, Today Real World* » (centré sur le pilotage des organisations, offrant aux étudiants et doctorants une ouverture pluridisciplinaire utile à leur formation et renforçant leur employabilité) seront capitalisées et poursuivies.

Jalon 4 : initier une réflexion sur une ingénierie pédagogique permettant l'acquisition de compétences pluri / inter disciplinaires (cursus croisé SHS / sciences de l'Ingénieur)

Indicateur IC2 : évaluation des formations et des enseignements

Indicateur IC4 : développement de la formation continue

2.3 Renforcer l'employabilité des étudiants par une offre de formations professionnalisantes

Le développement de l'offre en alternance constitue un vecteur fort de professionnalisation, malgré une image négative chez les étudiants. Les actions menées en lien avec le réseau des anciens étudiants, et en particulier avec les anciens apprentis, contribueront à gommer cette idée reçue.

En parallèle, l'établissement doit pouvoir compter sur les liens étroits, tissés avec les entreprises afin de bénéficier d'une offre de stage la plus riche possible à destination de ses étudiants.

Une refonte de l'exploitation interne de l'enquête menée par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de l'établissement est envisagée, afin d'améliorer le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés et d'apporter des informations exploitables, simples et claires aux questions d'employabilité des étudiants de l'établissement.

Jalon 5 : favoriser l'insertion professionnelle et améliorer son suivi

Indicateur IC3 : insertion professionnelle des diplômés

Indicateur IS1 : réussite aux concours de la fonction publique

3. AU SERVICE DE SES AMBITIONS STRATEGIQUES, DEFINIR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DE SCIENCES PO AIX

3.1 Une démarche qualité articulée autour de procédures assurant la transparence et l'efficacité de la chaîne de responsabilité

Au sein de l'établissement, de nombreuses actions sont mises en œuvre au moyen de pratiques « coutumières », sans procédure ni référence écrites. Il est aujourd'hui impératif de poser des procédures de travail au regard de chaque grande mission ou de chaque activité significative.

Cette tâche, de longue haleine, implique de cartographier chaque activité et d'y accoler une procédure, faisant apparaître les chaînes de validation et de contrôle.

La démarche est déjà engagée sur les procédures relatives aux concours et aux examens en formation initiale et continue, mais doit être étendue et pérennisée dans l'ensemble des services afin de couvrir l'ensemble des processus dans les domaines de la scolarité, de la recherche et du soutien et support aux activités de l'établissement.

Jalon 6 : établir un plan d'actions opérationnel pour le déploiement de la démarche qualité

Jalon 7 : construire un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et mettre en phase le PPI avec ce dernier

Indicateur IC8 : taux d'occupation des locaux

Indicateur IC9 : pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

3.2 Un équilibre financier durable nécessaire à la réalisation d'une ambition soutenable

Le maintien de l'équilibre financier de l'établissement passe notamment par plusieurs actions destinées à augmenter ses ressources propres.

La collecte de la taxe d'apprentissage :

Afin d'inverser la tendance à la baisse des recettes perçues au titre de la taxe d'apprentissage, l'attractivité des projets menés par l'établissement sera stimulée afin de convaincre les partenaires socio-économiques d'apporter un soutien direct.

Tout au long de la période contractuelle, Sciences Po Aix s'attachera à restructurer son rapport aux employeurs souhaitant lui verser la taxe d'apprentissage, et d'en étendre le socle. Une stratégie de communication et d'actions vis-à-vis des partenaires actuels et à venir a été élaborée afin d'accompagner l'établissement dans cet objectif.

La formation continue :

A partir de la rentrée 2018-19, de nouveaux tarifs entreront en vigueur. L'offre proposée par l'établissement contiendra également des certificats supplémentaires ainsi que des journées de formation courtes.

D'une manière générale, l'objectif sur la formation continue sera double :

- d'une part, l'établissement souhaite développer son offre en identifiant les besoins et demandes qui pourraient l'alimenter, afin de faire correspondre un public ciblé à chaque parcours. Cet objectif est à corréliser avec ce qui précède sur la taxe d'apprentissage dans la mesure où certains parcours pourraient être issus des échanges intervenus avec les entreprises partenaires, en fonction de leurs besoins.
- d'autre part, il est nécessaire d'assurer une meilleure publicité et une plus grande lisibilité de l'offre afin d'attirer les stagiaires. Actuellement, certaines formations ouvrent en décalé faute d'un nombre suffisant d'inscrits à une date donnée.

Ainsi, le travail de fond consistant à construire des parcours suscitant une demande de la part de stagiaires potentiels du bassin d'emplois dans lequel s'inscrit l'établissement constituera la première étape, avant une campagne de communication ciblée.

La modulation des droits d'inscription (DI) :

A la date de conclusion du contrat, le tarif d'inscription en vigueur depuis plus d'une décennie au sein de l'établissement s'élève à 812€. Ce montant ne correspond plus à la réalité des frais de scolarité d'un étudiant, et ne reflète pas la réalité de leur situation financière et sociale individuelle.

Un groupe de travail paritaire, réunissant des enseignants, des étudiants ainsi que des représentants de l'administration de l'établissement, a été formé et sa démarche de réflexion arrêtée. Cette dernière s'appuie principalement sur des simulations opérées sur la base de revenus réels, afin de déterminer les niveaux de tarifs correspondant à la réalité de la situation des étudiants.

La modulation des droits d'inscription s'opèrera selon un séquençage qui reste à déterminer. Il est également prévu que l'augmentation des recettes générées par le nouveau modèle abonde de manière proportionnelle le fond de solidarité au développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'établissement.

Jalon 8 : mettre en œuvre la modulation des droits d'inscription

Indicateur IC6 : pilotage financier

Indicateur IC7 : développement des ressources propres

3.3 Une attention soutenue à la qualité du dialogue social

Depuis 2015, le dialogue social constitue le pivot déterminant des échanges au sein de l'établissement, facteur clé de compréhension des évolutions apportées à l'organisation de ce dernier.

Le comité technique (CT) ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont réunis régulièrement et leurs débats sont rigoureusement consignés.

L'impact du déploiement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) entre 2018 et 2020 rendra nécessaire un travail de concertation en amont avec l'ensemble des personnels puisqu'il prévoit des travaux sans précédent impliquant le redéploiement de plusieurs services de l'établissement.

Concernant enfin la question de la parité, une mission d'animation élabore depuis deux ans, en lien avec les autres établissements du site AMPM, plusieurs actions de sensibilisation, notamment à destination des étudiants. Ses résultats feront l'objet d'un bilan annuel remis à la direction de l'établissement. .

Jalon 9 : point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 10 : point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Année d'observation	2018	2019	2020	2021	2022
<u>Partenariats et politique de site</u>					
Jalon 1 : renforcer la convergence avec les établissements du réseau des IEP dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la recherche (écoles d'été) et de l'innovation pédagogique					
Jalon 2 : établir une cartographie des partenariats internationaux stratégiques ciblés et en réaliser le suivi au moyen de procédures de contrôle qualité					
<u>Refondation de l'établissement</u>					
Jalon 3 : concrétiser le rapprochement du CHERPA avec une ou plusieurs UMR du site					
Jalon 4 : initier une réflexion sur une ingénierie pédagogique permettant l'acquisition de compétences pluri / inter disciplinaires (cursus croisé SHS / sciences de l'Ingénieur)					
Jalon 5 : favoriser l'insertion professionnelle et améliorer son suivi					
<u>Gouvernance</u>					
Jalon 6 : établir un plan d'actions opérationnel pour le déploiement de la démarche qualité					
Jalon 7 : construire un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et mettre en phase le PPI avec ce dernier					
Jalon 8 : mettre en œuvre la modulation des droits d'inscription					
Jalon 9 : point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations					
Jalon 10 : point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels					

Annexe financière pour la période 2018-2022 Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

L'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

- ⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 3 juillet 2018	
Masse salariale (SCSP – Titre 3)	1 382 338 €
Fonctionnement	773 632 €
Dotation prévisionnelle	2 155 970 €

- ⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

Indicateurs et cibles de performance de l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence

	Pages
INDICATEURS COMMUNS	
IC 1 – Diversification et démocratisation de l'accès	
IC 2 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 3 – Insertion professionnelle	
IC 4 – Développement de la formation continue	
IC 5 – Relations internationales	
IC 6 – Pilotage financier	
IC 7 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 8 – Taux d'occupation des locaux	
IC 9 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	
INDICATEURS SPECIFIQUES	
IS 1 – Réussite aux concours de la fonction publique A/A+ et agrégation SES - efficacité	
IS 2 – Flux d'étudiants entrants	
IS 3 – Participation aux instances de pilotage et au dépôt de projets dans le cadre d'A*MIDEX	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE

IC 1 – DIVERSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ACCES

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en IEP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les IEP. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse. Politique sociale de l'établissement en faveur des étudiants : aides financières propres attribuées aux étudiants par l'établissement.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux / effectif total *100. Nombre d'étudiants aidés/effectif total*100

Données de l'établissement

	Nombre total d'inscrits	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre d'étudiants aidés par l'établissement (hors BCS)	% de boursiers (BCS)	% étudiants aidés (hors BCS)
2014-2015	946	296	20	31,29%	2,11%
2015-2016	923	298	20	32,29%	2,17%
2016-2017	928	302	35	32,54%	3,77%
Cible 2022	950	315	47	33%	5%

Commentaires de l'établissement

Le nombre d'étudiants n'étant pas amené à augmenter significativement le nombre de boursiers devrait rester stable à 1/3 des effectifs. Sur la partie hors BCS, on intégrera les étudiants émergeant au FSDIE volet « social », les bénéficiaires des bourses. Les étudiants intégrés via le dispositif IEPEI sont boursiers dans 100% des cas.

IC 2 – EVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2015-2016 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	
Source :	établissement
Mode de calcul	

Année du diplôme	Nb d'unités d'enseignement à évaluer		% d'unités d'enseignement évaluées	
	2016-2017	2021-2022	2016-2017	Cible 2022
1	6	6	100%	100%
2	14	14	100%	100%
3	12	12	0%	0%
4	47	65	100%	100%
5	105	79	NC	100%

Année du diplôme	Nb d'inscrits dans les unités d'enseignement évaluées		% de répondants dans les unités d'enseignement évaluées	
	2016-2017	2021-2022	2016-2017	Cible 2022
1	153	160	52%	75%
2	209	215	73%	100%
3	186	200	-	0%
4	221	230	32%	75%
5	267	300	NC	75%

Commentaires de l'établissement :

Calcul du nombre d'inscrits :

1^{ère} année : IEPiens

2^{ème} année : IEPiens + Franco-allemands

3^{ème} année : IEPiens + LAP évaluation des enseignements dans l'établissement où se fait la mobilité, donc pas d'évaluation en 3A des enseignements IEP

4^{ème} année : IEPiens + Ecole de l'Air

5^{ème} année : Masters 2

IC 3 – INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 6, 12 et 18 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves en formation IEP inscrits dans l'école
Source	Etablissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés IEP</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés IEP – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	Effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 6 mois	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre de diplômés	381	372	227	275
Nombre de diplômés répondant aux critères	299	311	186	230
Taux de réponse	75.59%	77.95%	72.24%	90%
Taux d'insertion (CDD+CDI) à 6 mois	53.30%	64.90%	58%	70%
Part des diplômés insérés en CDD	44.70%	38.70%	34.40%	NC
Part des diplômés insérés en CDI	47.10%	47.40%	52.80%	NC

Résultat position à 18 mois	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre de diplômés	381	372	NC	275
Nombre de diplômés répondant aux critères	299	311	NC	230
Taux de réponse	60,10%	67,74%	NC	75%
Taux d'insertion (CDD+CDI) à 18 mois	83,70%	80%	NC	85%
Part des diplômés insérés en CDD	27,29%	37,69%	NC	NC
Part des diplômés insérés en CDI	58,70%	58,63%	NC	NC

Délai d'accès	Promotion 2014	Promotion 2015	Promotion 2016	Cible 2022
Avant obtention du diplôme	51.60%	45.80%	50%	55%
0 > 3 mois	24.20%	27.90%	26,1%	30%
3 > 6 mois	17%	19%	6,80%	15%
>6 mois	7.2%	7.30%	17%	

IC 4 – DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre d'inscrits en formation continue 3 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 4 – en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur/source	Données fournies par l'établissement
--	--------------------------------------

	Situation 2017 (S)	Cibles 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	20 948	25 000	19,3%
2- Nombre d'inscrits en formation continue	206	300	45,6%
3- Nombre de diplômés en formation continue	130	160	23%
<i>Dont Validation des Acquis de l'Expérience</i>			
4- Recettes de la formation continue	212 724 €	310 000	45,7%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la **notion certification est ici entendue dans un sens large** : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action :

Sur la formation continue est prévu le maintien de l'offre, en nombre d'heures et de stagiaire, actuelle. S'y ajoutent dès 2018-2019 la création de 3 nouveaux certificats, puis un rythme de 1 par an à compter de 2020.

Sur le nombre de stagiaires, une moyenne cible d'inscrits sur les créations a été établie sur les 5 années à venir.

En parallèle, l'Institut s'est doté d'une offre de formations plus courtes (à la journée) mais non diplômantes et donc non intégrée aux présents indicateurs.

IC 5 – RELATIONS INTERNATIONALES

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	établissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	280	242	264	300
Nombre total d'inscrits	1841	1634	1628	1650
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	15,2%	14,8%	16,22%	18,2%

Leviers d'action :

Disposer d'un site web en anglais

Publication et communication régulières de l'activité de l'IEP à l'international sur les supports existants (site, facebook, instagram, réseaux spécialisés)

Meilleure diffusion des dispositifs d'aides à la mobilité entrante (ERASMUS, bourses Eiffel, autres bourses MEADI par zone géographique...)

Assurer la visibilité de l'établissement dans les salons internationaux et visiter régulièrement les partenaires

IC 6 – PILOTAGE FINANCIER

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement
source	établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation 2017 source MESRI	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 97,5% Investissement : 83,3%	Fonctionnement : 97,7% Investissement : 86,6%	% du CF 2017 (AE) : Fonctionnement : 94% Investissement : 85%	Fonctionnement 99% Investissement 94%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1	L'établissement dispose des outils et des suivis, leurs exploitation et analyse doivent s'améliorer.	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		2	L'IEP a fait voter un PPI lequel a un budget et est en cours d'exécution depuis 2 ans. Le tableau 9 et annexes sont présentés avec le reste de la liasse budgétaire à chaque examen budgétaire (BI, BR, CF)	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		1	L'établissement maîtrise sa MS mais elle est trop souvent en sous consommation	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	2	2

Commentaires de l'établissement :

L'IEP a un suivi des stocks et des amortissements qui ne nécessite pas, de son point de vue, une action spéciale, dans la mesure où les montants sont modestes et les enjeux relativement faibles. La cartographie des risques a été formalisée dans le cadre du contrôle interne comptable et financier.

IC 7 – DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES (HORS SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC)

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Source	Données fournies par l'établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	810 758	759 053	810 000
Formation continue (2)	326 184	212 724	310 000
Taxe d'apprentissage (3)	124 337	70 213	150 000
Contrats et prestations de recherche (4)	6 721	53 323	100 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>			
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	6 721	53 323	100 000
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>			
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	561 521	616 611	700 000
<i>Régions (7442)</i>	164 567	143 845	200 000
<i>Union européenne (7446)</i>	210 978	160 520	200 000
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 - 7488)</i>	185 976	312 246	300 000
Dons et legs des fondations (6)			
Produits exceptionnels (7)			
Autres ressources propres (8)	816 695	634 049	700 000
Total	2 646 216	2 345 973	2 770 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :**Les droits d'inscription**

Les droits d'inscription restent stables dans la mesure où les effectifs inscrits au diplôme n'ont pas vocation à augmenter de manière significative dans les prochaines années. Néanmoins, la modulation de ces droits doit permettre une légère augmentation de la recette.

La taxe d'apprentissage

Le niveau d'affectation des fonds libres doit revenir à un niveau plus significatif, comme développé dans le volet spécifique de l'établissement.

La formation continue

Les recettes de la formation continue ont été réévaluées sur la base de trois éléments principaux :

- Meilleure communication et remplissage des formations existantes

- Développement de l'offre de formation continue en fonction des besoins des partenaires socio-économique
- Développement de formations courtes (à la journée)

Les recettes sont projetées sur le niveau des tarifs actuels, revalorisés si nécessaire annuellement en fonction des coûts du marché et des contenus

Commentaires de l'établissement :

Sur les autres chiffres, sont inclus dans la prévision :

- Une augmentation du budget des bourses Erasmus avec une dotation à hauteur de 200K€ chaque année
- Un niveau plus élevé au niveau des contrats de recherche (+50K€)
- Un maintien sur le reste des recettes

IC 8 – TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière DGESIP sous-direction de l'immobilier
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{58\,195\text{ h} / 66\text{ salles}}{1\,120\text{ h}}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%$.</p>

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	3 213	2	365,87	143,4 %	143%
Salles banalisées	30 647	31	1 594,37	88,2 %	92%
Total	33 860	33	1 960,24	98,3%	101,5%

Commentaires de l'établissement :

Peu de variation à attendre sur l'occupation des surfaces au regard de la taille relativement modeste des locaux. Est actée la disparition de 2 salles, le reste est inchangé

IC 9 – PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>18. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>19. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>20. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>21. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>22. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>23. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.
source	établissement

Thèmes	Situation 2017	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	2	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	1	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	3

Leviers d'action :

Les évaluations et leviers établis sont dans la continuité de l'expertise numérique de l'établissement début 2017.

1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'information

- Renforcer la formalisation de la gouvernance numérique avec un alignement fort sur la stratégie de l'établissement.
- Systématiser la revue des projets et demande d'évolution pour arbitrage en comité de direction.
- Mettre en adéquation les moyens financiers et humains avec la politique de développement du numérique.
- Continuer à développer la stratégie de mutualisation avec nos partenaires sur des projets et services numériques non spécifiques à l'établissement.

2-Le système d'information et les services numériques

- Étendre la couverture applicative dans une démarche globale d'urbanisation et de mutualisation du SI et des services numériques.
- Mieux exploiter certaines applications et/ou logiciels. La mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités pourra donner lieu à de nouveaux services numériques.
- Appropriation, accompagnement et développement des outils dans leurs fonctions avancées.

3-Le numérique au service de la formation des étudiants

- Développer les actions d'accompagnement et de sensibilisation des étudiants aux nouveaux outils.
- Renforcer les actions d'adoption et d'usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants.
- Améliorer la qualité de service des formations proposées à distance telle que les certificats de la FTLV suivis en visioconférence.

4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation

- Continuer à mettre en œuvre les projets visant à doter l'établissement d'infrastructures de production et de diffusion de ressources numériques inscrits au schéma directeur du patrimoine et dans le cadre du PPI.
- Ouvrir la plateforme pédagogique à l'ensemble des formations proposées à l'IEP : Masters, CPAG, FTLV.

5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation

- Développer les réunions virtuelles sous-tendues par la modernisation apportée aux équipements.
- Mettre en place des carnets Hypothèses avec l'unité CLEO. Mobiliser les chercheurs pour alimenter les carnets.
- Renforcer les partenariats avec l'AMU pour accéder à de nouveaux bouquets en adéquation avec l'offre de formation.

6-La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique

- Consolidation et affirmation de l'organisation et des moyens mobilisés pour soutenir le développement numérique dans la pédagogie. Pilotage par la DG et mise en œuvre conjointe par la DSISN et la DPIL.
- Reconduire les cycles de formation, développer les ateliers de présentation et de formation aux services numériques.
- Valoriser les outils et dispositifs par des actions de communication variées et un fond documentaire enrichi.

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE

IS 1 – REUSSITE AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE A/A+ ET AGREGATION SES - EFFICACITE

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Mesures de la réussite étudiante
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (Améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Taux de réussite (%) : Nombre d'admissibles /Nombre de reçu*100
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
source	Etablissement

Concours	Données 2017 connues de l'établissement				Cible 2022
	Nb d'inscrits	Nb d'admissibles	Nb d'admis	Taux de réussite (admis / admissibles)	
A (IRA, douanes...)	94	49	12	24,4%	30%
A+ (ENA INET...)	149	47	9	19%	30%

Commentaires de l'établissement :

Plutôt que le nombre d'inscrits présentés, information dont l'établissement ne dispose pas toujours (un inscrit non admissible ne déclare pas nécessairement qu'il a passé le concours), a été retenu le nombre d'admissibles.

Les concours de catégorie A+ retenus par l'établissement pour cet indicateur sont les suivants :

- INET
- Banque de France
- Commissaire de police
- Commissaire des Armées
- Directeur d'hôpital
- Directeur des services pénitentiaires
- EN3S
- ENA
- ENM
- Officier de gendarmerie

IS 2 – FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs étudiants inscrits
Date de la mesure	Rentrées
Champ de la mesure	Tous les étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant
Source	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant
Mode de calcul	Répartition des inscrits par année selon le type d'admission

FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS	2014-2015		2015-2016		2016-2017		Cible 2022	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Nombre total	622	100	509	100	547	100	600	100
Post bac	87	14	94	18,4	88	16	90	15
Bac+1 (dont CPGE)	87	14	83	16,3	85	15,5	85	14
Bac + 2	18	2,89	11	2,16	13	2,38	0	0
Bac + 3	221	35,5	208	41	200	36,5	225	37,5
Bac + 4	209	33,6	113	22	161	29	200	33,5
FA							40	6,6
Double diplôme national	24	3,8	16	3	5	1	10	1,6
Double diplôme international	10	1,6	14	2,7	14	2,5	15	2,5

FA : formation en alternance

Leviers d'action :

Plus d'internationaux (Bac+3), cf IC5, l'alternance et les MASTERS (Bac+4)

Commentaire de l'établissement :

Retenus ci-dessus dans les flux de FI sous statut d'étudiants :

CC1A / mention TB / Meilleurs bacheliers / CC2A / Lycées partenaires / internationaux / C4A / Kh/BEL / M2

IS 3 – PARTICIPATION AUX INSTANCES DE PILOTAGE ET AU DEPOT DE PROJETS DANS LE CADRE D’A*MIDEX

Action	Participation à l'initiative d'excellence du site AMPM
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nombre de projets déposés
Date de la mesure	1 ^{er} janvier de l'exercice n+1
Champ de la mesure	Tous les projets déposés impliquant des acteurs de l'IEP
Source	Établissement

	2016	2017	Cible 2022
Nombre de projets déposés	0	0	5

Leviers d'action :

Commentaire de l'établissement :

Annexe formation / recherche Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Liste des Ecoles Doctorales pour lesquelles l'établissement est partenaire :

DS	N°	Intitulé		Etablissements co-accrédités		Partenaires
				Délivrance partagée	Délivrance conjointe	
7	67	SJP	Sciences juridiques et politiques	<u>AMU</u>		IEP Aix-en-Provence
7, 6	355	ECS	Espaces, cultures, sociétés	<u>AMU</u>		IEP Aix-en-Provence, ENS Architecture Marseille
6	356	CLE	Cognition, langage, éducation	<u>AMU</u>		IEP Aix-en-Provence

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des structures de recherche – Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS7 Sciences de la société				
200815498R	EA 4261	CHERPA – Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administration	ALDRIN Philippe	IEP Aix-en-Provence

**ANNEXE 1 : PROJET STRATEGIQUE DE
CONTRAT DE SITE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE
2018 -2022**

Contrat de site 2018-2022

Préambule	3
1. L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)	4
1.1 Le site et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche	5
1.1.1 L'aire métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence	5
1.1.2 L'aire d'Avignon et des Pays de Vaucluse.....	5
1.1.3 L'aire de Toulon et du Var	5
1.2 Les actions et les projets au bénéfice du développement du site AMPM	6
1.2.1 Recherche	6
➤ Le pilotage coordonné des structures de recherche.....	6
➤ Le développement de l'open access	7
➤ Le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique.....	8
➤ L'harmonisation des pratiques des écoles doctorales	8
➤ La culture scientifique	8
1.2.2 Formation et vie étudiante.....	9
➤ La formation initiale et continue	9
➤ La pédagogie.....	10
➤ L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant	11
➤ La vie étudiante	12
1.2.3 Relations internationales et attractivité du site.....	12
➤ Le développement des partenariats internationaux.....	13
➤ La consolidation des actions locales d'accueil et de renforcement des compétences.....	13
➤ La valorisation de l'internationalisation et des synergies avec les forces vives du territoire.....	14
➤ La création d'une « Journée internationale du site ».....	14
1.2.4 Pilotage	14
➤ Les systèmes d'information.....	15
➤ Les achats	16
➤ Les ressources humaines.....	17
1.2.5 Politique documentaire.....	19
1.2.6 Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap, d'égalité Femme-Homme et de handicap.....	20
➤ Le développement durable	20

➤	Le handicap.....	20
➤	L'égalité Femme-Homme et la lutte contre les discriminations	21
2.	Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex	23
2.1	La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation.....	24
2.2	Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable	25

Préambule

Au cours de **la période 2012-2017**, correspondant au précédent contrat, plusieurs évolutions majeures ont eu lieu sur le site :

- Tout d'abord la fusion des trois universités d'Aix-Marseille en une seule université, avec **la création de l'Université d'Aix-Marseille (AMU)** en janvier 2012 ;
- Ensuite la sélection en janvier 2012 de **l'Initiative d'Excellence, A*Midex**, portée par AMU « université cible », pour développer une université de rang mondial à même de rivaliser avec les grands établissements sur la scène internationale. Cette IDEX rassemble, aux côtés d'AMU : deux écoles (l'IEP d'Aix-en-Provence et l'Ecole Centrale de Marseille), quatre organismes de recherche (CNRS, Inserm, CEA, IRD) et l'Assistance Publique- Hôpitaux de Marseille. L'Initiative d'Excellence A*Midex a été définitivement pérennisée en avril 2016 (validée par la convention du 23 décembre 2016) après une période probatoire de quatre ans dans le cadre d'une évaluation par un jury international.
- Enfin, suite à la loi de juillet 2013 pour l'enseignement supérieur et la recherche, **la constitution par décret du 23 février 2016 de l'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)** rassemblant AMU, l'IEP d'Aix-en-Provence, l'Ecole Centrale de Marseille (déjà partenaires dans le cadre de l'IDEX), l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (université de l'académie d'Aix-Marseille) et l'Université de Toulon (qui a souhaité rejoindre l'association dans un contexte de proximité géographique et de coopération scientifique déjà existante).

C'est à partir de ce nouveau contexte que s'établira la politique de site dans le cadre du nouveau **contrat 2018-2022** et qui justifie d'un exposé spécifique s'agissant d'**AMPM** (1) et d'un second s'agissant d'**A*Midex** (2), qui constituent deux périmètres distincts de développement et d'actions coordonnées du site, en cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), validé en juillet 2017.

1. L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)

Le site d'Aix-Marseille-Provence-Méditerranée s'est structuré en plusieurs étapes et selon différents périmètres.

Tout d'abord, une évolution majeure a été opérée en 2012 à l'échelle du territoire métropolitain avec la fusion des trois universités d'Aix-Marseille et l'obtention de l'Initiative d'Excellence (Idex) portée par AMU en lien avec ses sept partenaires. Cette fusion ainsi que l'obtention de l'Idex ont constitué un facteur profondément structurant et un catalyseur majeur dans le cadre de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016.

L'association AMPM a ensuite été créée en février 2016 conformément aux dispositions de la **loi ESR de 2013**.

Elle réunit Aix-Marseille Université, dans sa position de chef de file, l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse (UAPV), l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (IEP), l'Ecole Centrale de Marseille (ECM) et l'Université de Toulon (UTLN) qui a fait le choix d'y être associé.

L'association AMPM s'inscrit dans une **logique de projets**, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires. Chacun de ces établissements garde donc l'entière maîtrise de son propre projet de développement. L'association a ainsi été créée sur le principe de **respect de l'autonomie et du libre choix** de chacun des établissements partenaires. Cette association n'a pas vocation à se substituer aux établissements qui la composent. Les projets quinquennaux d'établissement seront développés par chacun des partenaires dans une démarche bilatérale avec le Ministère.

Chacun des partenaires reconnaît le rôle d'AMU, chef de file du regroupement, et chacun assume sa place et sa responsabilité pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le périmètre du site.

Des conventions bilatérales associant, selon les modalités prévues par la loi du 22 juillet 2013, AMU, chef de file, à chacun des quatre autres établissements ont été conclues et validées par les conseils d'administration respectifs au cours de l'année 2015.

Afin d'assurer dans le long terme le pilotage de la politique de site, les cinq établissements signataires ont décidé de créer un **comité de pilotage** composé de représentants de leur gouvernance respective. Ce comité a pour fonction de définir les axes stratégiques de la politique de site - soumis ensuite aux Conseils d'Administration des établissements pour approbation - et d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs annoncés.

Cette association concerne **95 353 étudiants** (année 2015-2016) et **9 880 personnels statutaires et non statutaires** (au 1^{er} janvier 2016).

1.1 Le site et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le site AMPM comprend trois aires géographiques : le site métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, celui d'Avignon et des Pays de Vaucluse, celui de Toulon et du Var. Sur la première sont implantés trois établissements concernés par ce projet, AMU, IEP et l'ECM, alors que l'UAPV et l'UTLN occupent respectivement le second et le troisième espace.

1.1.1 L'aire métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'aire métropolitaine réunit, autour d'AMU, les établissements s'étant impliqués dans le projet d'Initiative d'Excellence A*Midex : l'IEP et l'ECM, concernés par le présent projet de site, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, et l'AP-HM. A*Midex porte un projet qui comporte cinq axes thématiques : Energie ; Environnement; Santé et sciences de la vie; Sciences et Technologies; Humanités. Le projet concerne le domaine de la formation, de la recherche, du partenariat industriel et de la politique internationale. En termes de cluster territorial, il est en très forte intersection avec la Métropole Aix-Marseille-Provence créée pour sa part en janvier 2016.

Cette aire rassemble 80 206 étudiants (année 2015-2016).

1.1.2 L'aire d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Avignon est devenue une capitale culturelle internationalement reconnue. Le territoire vauclusien et sa zone d'influence accueillent d'importants pôles de compétitivité, l'un orienté « Agroalimentaire », l'autre orienté « Industries Culturelles et Patrimoines » ainsi que l'un des plus grands centres de recherche de l'INRA.

Elle rassemble 7 535 étudiants (année 2015-2016).

1.1.3 L'aire de Toulon et du Var

L'Université de Toulon bénéficie d'un solide ancrage territorial et évolue dans un écosystème local très favorable. L'Université de Toulon est rattachée à l'académie de Nice. Ce territoire est caractérisé par une forte présence de la Marine nationale et une industrie largement tournée vers les activités maritimes- civiles et militaires et vers le tourisme. Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, basé à Toulon, structure l'action de l'ensemble des acteurs, privés et publics, autour de programmes fédérateurs. Quatre opérateurs de recherche du site, UTLN, AMU, CNRS et IFREMER, sont membres du comité de pilotage du Pôle.

L'Université de Toulon compte 9 324 étudiants (année 2015-2016).

1.2 Les actions et les projets au bénéfice du développement du site AMPM

Le projet de site pour AMPM s'inscrit dans la continuité des premières actions engagées depuis 2016, date de la création de l'association. Cette stratégie s'appuiera sur des projets et des collaborations portant sur **cinq grands axes thématiques** : recherche, formation et vie étudiante, relations internationales, fonctions supports (DRH, achats...) et responsabilité sociétale (développement durable, handicap et égalité Femme-Homme). En cohérence et en complémentarité avec A*Midex, les établissements de l'association AMPM pourront répondre à des appels à projet du PIA au bénéfice du site d'AMPM.

1.2.1 Recherche

➤ Le pilotage coordonné des structures de recherche

Afin d'établir un paysage cohérent de la recherche sur le site, une réflexion commune a été menée avec l'ensemble des établissements (AMU, UAPV, UTLN, IEP, ECM) et des partenaires de recherche (CNRS, Inserm, IRD –institut de recherche pour le développement- , CEA- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives- , Inra - Institut national de la recherche agronomique-, EHESS – Ecole des hautes études en sciences sociales-, Ifremer- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer-, IFFSTAR- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux- , IRSTEA- Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

Cette démarche a abouti notamment à des regroupements entre unités AMU et UTLN, qui conduisent à **la création d'unités de recherche thématiques de taille critique dans le cadre du prochain contrat** :

- Au 1/9/2016, dans le domaine de la gestion, regroupement du CERGAM (EA d'AMU) et de la partie toulonnaise de l'EA « GRM » de l'UTLN ;

- Au 1/1/2018, dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication, création d'une EA « IMSIC » qui regroupe l'EA IRSIC (Institut Méditerranéen des Sciences de l'Information et de la Communication) d'AMU et la partie toulonnaise de l'EA « I3M »;

- Au 1/1/2018, en environnement marin, accueil au sein de l'UMR M.I.O (AMU/CNRS/IRD/UTLN) de l'EA « Protée » de l'UTLN.

Les deux premières créations se situent au sein du pôle thématique interdisciplinaire ESMed « Echanges et Sociétés Méditerranéennes » de l'UTLN et du pôle « Humanités » d'AMU et le troisième regroupement vient renforcer le pôle « environnement » d'AMU et le pôle thématique interdisciplinaire MEDD « Mer, Environnement, Développement Durable » de l'UTLN.

Le partenariat existant entre AMU et l'UTLN dans des UMR avec le CNRS en droit (DICE), en microélectronique (IM2NP), en informatique (LIS) et en physique théorique (CPT) a été reconduit.

L'ECM sera partenaire d'AMU dans huit unités de recherche (Institut Fresnel, IRPHE, ISM2, M2P2, I2M, GREQAM, LIS, LMA) dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des mathématiques/informatique et de l'économie ; et trois fédérations (mathématiques, chimie, mécanique).

De même, le partenariat entre AMU et l'UAPV est reconduit pour cinq unités : *Cléo* (UMS), *Centre N. Elias*, *ESPACE* dans l'axe « Culture, Patrimoines, Sociétés Numériques » pour l'UAPV et « Humanités » pour AMU ; *l'IMBE* et le *LSBB* (UMS) dans l'axe identitaire « sciences et agrosociétés » de l'UAPV et celui de l'environnement d'AMU.

AMU, l'UAPV et l'UTLN sont établissements partenaires des deux fédérations de recherche : la FRUMAM en mathématiques et ECCOREV en environnement. AMU et l'UAPV participent aux fédérations de recherche AGORANTIC et TERSYS.

Chaque partenaire du site intégrera dans son contrat quinquennal le **pilotage coordonné des structures de recherche en cotutelle avec le souci de la complémentarité des moyens** qui y seront affectés.

L'accès aux plateformes de recherche technologique des établissements du site sera facilité pour les partenaires de l'association.

La **charte de signature des publications** déjà commune aux partenaires d'A*Midex, pourra être étendue aux autres établissements du site AMPM. La cellule de bibliométrie d'AMU veillera, en coordination avec les partenaires du site, au respect de cette charte pour nos unités partagées.

➤ Le développement de l'open access

Les partenaires du site sont engagés dans **le développement des archives ouvertes**, afin d'offrir à leurs chercheurs un espace de dépôt de leur production scientifique, permettant de disposer de l'exhaustivité des publications dans l'archive ouverte HAL et, en même temps, d'un lieu de dialogue ouvert avec la communauté scientifique nationale et internationale. Un échange de bonnes pratiques et des actions de communication seront mis en place.

AMU, UAPV, le CNRS et l'EHESS sont par ailleurs cotutelles de l'UMS Cléo, qui développe le portail OpenEdition, un ensemble de plateformes de ressources électroniques en sciences humaines et sociales : OpenEdition Books (les collections de livres), Revues.org (les revues), Hypothèses (les carnets de recherche),

Calenda (les annonces d'événements). Les tutelles du Cléo soutiennent fortement le développement européen de l'OpenEdition, à travers notamment le projet d'infrastructure OPERAS.

➤ **Le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique.**

En totale cohérence avec le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), l'une des priorités partagées sera le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique.

Cela concernera :

- **Un meilleur accès des entreprises du territoire aux plateformes technologiques des partenaires du site.** Les établissements ont initié une démarche de labellisation, d'homogénéisation de leur mode de fonctionnement et de tarification visant à augmenter le volume des prestations.
- **Le renforcement de la démarche de valorisation autour de nos structures communes** (SATT Sud-Est, Pôles de compétitivité, Incubateurs) en adéquation avec le SRESRI de la région PACA au travers de ses « opérations d'intérêt régional » (OIR) et Filières Stratégiques. Seront notamment réalisées une actualisation de la cartographie des forces socio-économiques du territoire ainsi qu'une cartographie des unités de recherche par OIR.

➤ **L'harmonisation des pratiques des écoles doctorales**

Les collèges doctoraux d'AMU, d'UAPV et d'UTLN finalisent une action **d'harmonisation des pratiques des écoles doctorales**, qui sera effective pour le prochain contrat, sur:

- l'uniformisation des règles de co-encadrement et de co-direction des thèses ;
- le contenu de la charte du doctorant ;
- la convention de formation des doctorants ;
- la participation à des dispositifs partagés pour améliorer la formation doctorale tels que les doctoriales ou les actions professionnalisantes.

➤ **La culture scientifique**

Les établissements du site sont déjà membres du **Réseau Culture Science en Provence-Alpes-Côte d'Azur** qui regroupe des musées, des unités de recherche,

des associations, des institutions, tous signataires de la **charte du réseau de culture scientifique**. Tous ont en commun de proposer au public de la région (et notamment aux plus jeunes) des actions culturelles destinées à faire découvrir, connaître et aimer la science. La Fête de la science, chaque année en octobre, constitue le temps fort des activités de ce réseau fondé par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des **actions communes de formation continue des personnels de recherche en culture scientifique et en médiation scientifique**, notamment dans le cadre du compte personnel de formation, ont été mises en place et seront développées.

AMU, l'UAPV et l'UTLN participent de façon coordonnée au concours annuel "Faites de la science" porté par la Conférence des Doyens des UFR Sciences (CDUS) en co-organisant la finale régionale, et au concours « ma thèse en 180 secondes ».

1.2.2 *Formation et vie étudiante*

Les échanges réguliers instaurés ces premières années de la politique de site en matière de formation et de vie étudiante ont permis aux partenaires de mieux se connaître et de mettre en œuvre de nombreuses actions visant à coordonner et/ou à mutualiser leurs initiatives. Le futur contrat permettra de renforcer ces rapprochements avec la préoccupation constante de produire une plus-value collective au bénéfice des étudiants, des personnels et du rayonnement du site.

➤ **La formation initiale et continue**

L'offre de formation des établissements du site d'AMPM pour la période 2018-2022 a été élaborée en veillant tout à la fois à assurer la cohérence entre les formations des différents partenaires et à garantir une couverture géographique permettant de répondre aux besoins d'enseignements tels qu'ils s'expriment sur chaque aire. Le déploiement de cette nouvelle offre de formation sera accompagné par la mise en place **d'un comité de coordination des formations d'AMPM** qui se réunira deux fois l'an sur les sujets suivants (liste non exhaustive) : prérequis en licences et gestion des flux entrants ; réorientations PACES ; coordination des capacités d'accueil dans les cycles licence et master ; évolution de la carte des formations, suivi des campus des métiers et des qualifications (CMQ) pilotés par les partenaires du site,

Quelques actions spécifiques seront par ailleurs développées dans le cadre de ce comité :

- étudier à mi-contrat l'opportunité **de créer de nouvelles formations partagées** entre les partenaires d'AMPM et de **rapprocher/fusionner**

certaines formations existantes dans des domaines communs aux partenaires tels que celui des sciences de la mer ;

- organiser un **séminaire annuel relatif à « la réussite en licence »** ;
- favoriser la mise en place de **doubles-cursus** entre les formations du site ;
- encourager les **participations croisées** entre partenaires du site au sein des **conseils de perfectionnement des formations** ;
- programmer un cycle de **réunions de coordination de la formation tout au long de la vie entre les partenaires du site.**

➤ **La pédagogie**

La concertation au sein d'AMPM dans le domaine de la pédagogie a été particulièrement fructueuse avec notamment le démarrage de deux projets AMPM retenus dans le cadre de l'appel national à manifestation d'intérêt 2016 « Transformation pédagogique et numérique » :

- le **projet «ProMedS'up»** porté par l'Université de Toulon qui a pour vocation d'aider à mettre en place au sein de chaque établissement du site AMPM une équipe projet transversale dédiée à la mise en place globale de projets de transformation pédagogique ;
- le **projet « RÉNAPS'up »** porté par AMU pour le site AMPM et quatre autres partenaires (Université de Nantes, ComUE Champagne, Groupe Ecoles Centrales, Université de Caen Normandie) ayant pour objectif de fédérer au plan national les établissements de l'enseignement supérieur déjà engagés ou projetant de s'engager dans une transformation pédagogique de type « approche programme » ou « approche par compétences ».

AMU a par ailleurs ouvert ses **formations et conférences dédiées à la pédagogie** dans l'enseignement supérieur à l'ensemble des partenaires d'AMPM.

Ces initiatives seront prolongées par l'instauration d'un **comité de transformation pédagogique d'AMPM** qui se réunira trois fois l'an sur les sujets suivants (liste non exhaustive) : approche APC, pédagogie active, formation des enseignants (incluant celles des nouveaux stagiaires Maîtres de conférences), outils numériques de la formation, évaluation des enseignements, suivi des travaux des deux réseaux ProMedS'up et RÉNAP'up ...

La question de l'acculturation du corps enseignant aux problématiques de pédagogie dans l'enseignement supérieur sera de nouveau au cœur des préoccupations de l'association qui déploiera, dans ce domaine, les actions suivantes :

- reconduire la **mise à disposition de l'offre de séminaires de formation à la pédagogie** d'AMU à l'ensemble des enseignants et EC du site ;

- programmer des **séminaires communs de formation** à la pédagogie à l'attention des enseignants-chercheurs stagiaires dans le cadre du Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 (cf. articles 13 et 14) ;
- organiser des **conférences pédagogiques** (filmées et retransmises sur tous les sites AMPM).

Il s'agira par ailleurs de concevoir et produire une **newsletter pédagogique d'AMPM** et **d'étendre la démarche « Approche par compétences » (APC)** aux partenaires de l'association volontaires (fixation d'un pourcentage de formations basculant dans la démarche APC).

Enfin, l'innovation pédagogique sera encouragée sur tous les sites d'AMPM dans le cadre des projets immobiliers prévus à cet effet dans le SRESRI.

➤ **L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant**

Quelques actions phares ont pu être menées à bien dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle dont l'organisation d'un jeu d'entreprises **« AMPM Business Game by night »** à l'échelle du site. Ces missions d'orientation et d'insertion professionnelle sont restées toutefois relativement cloisonnées à chaque établissement pour des raisons tenant soit à l'éloignement géographique entre partenaires soit à la spécificité des publics visés.

Il conviendra donc de décroisonner autant que possible ces missions entre les partenaires en **partageant les pratiques et en mutualisant l'information aux étudiants**. Dans cette perspective, les actions suivantes seront développées :

- organiser des **réunions régulières d'échanges autour des pratiques** en termes d'orientation, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, entrepreneuriat, ... ;
- répertorier dans un **« Agenda AMPM de l'orientation »** les actions annuelles menées par les différents partenaires du site en matière d'orientation ;
- optimiser **l'application d'orientation « Morphée »** (permet d'orienter le lycéen et l'étudiant du métier visé vers la formation la plus adaptée) et élargir son utilisation à l'ensemble des partenaires du site ;
- pérenniser le jeu d'entreprises **Business Game d'AMPM** et le jeu d'entrepreneuriat **« Les 36 heures chrono de la création d'entreprise »**.

Grâce à l'existence du **pôle PEPITE PACA Ouest et de la plateforme PREPITE**, le domaine de l'entrepreneuriat étudiant a par ailleurs donné lieu à de nombreuses collaborations. L'objectif pour le futur contrat sera de reconduire et/ou renforcer les actions déjà mises en œuvre et de mutualiser davantage les pratiques et les dispositifs entre partenaires ; il s'agira notamment de :

- poursuivre les actions engagées dans le cadre du pôle PEPITE PACA Ouest et du PREPITE ;
- élaborer des **supports communs de communication et de promotion de l'initiative entrepreneuriale** étudiante.

Les partenaires auront par ailleurs l'occasion d'interagir au travers des projets menés dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui prévoit de contribuer fortement au renforcement de l'employabilité des étudiants et de l'entrepreneuriat étudiant dans la région.

➤ **La vie étudiante**

La politique de site en matière de vie étudiante dans le cadre du futur contrat est décrite dans **le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (cf annexe)**. Pour rappel, ce schéma sera développé en collaboration avec le CROUS Aix-Marseille-Avignon autour de quatre axes de développement prioritaires qui sont les suivants :

- conforter les actions mises en place en matière **de logement étudiant et mieux anticiper les besoins** ;
- faciliter la **mobilité des usagers** entre les différents sites d'AMPM ;
- renforcer et professionnaliser **l'encadrement sanitaire et social** des étudiants ;
- décloisonner la **vie associative, culturelle et sportive** des étudiants.

Ces axes se déploieront en une vingtaine d'actions dont le suivi sera assuré par un comité regroupant les représentants des partenaires du site AMPM et de la direction du CROUS d'Aix-Marseille-Avignon.

1.2.3 *Relations internationales et attractivité du site*

Dans le domaine des relations internationales, l'objectif des partenaires de l'association AMPM sera d'**accentuer la visibilité et l'attractivité du site** en facilitant les **échanges scientifiques et pédagogiques à l'international**, en favorisant la **mobilité des étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs et des autres personnels**, et en s'associant de façon plus étroite à

l'ensemble des acteurs politiques et économiques du territoire. De plus, à l'heure de la mondialisation, la prise en compte des enjeux communs de **leur projection à l'international** constituera un facteur essentiel d'amplification d'un rayonnement territorial partagé.

➤ **Le développement des partenariats internationaux**

Une cartographie partagée des centres d'intérêt communs à nos cinq établissements a déjà mis en évidence les pays suivants : *en Europe* : l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ; *en Méditerranée* : le Maroc, la Tunisie et le Liban – *en Asie* : la Chine, le Japon et le Vietnam – *en Amérique du Nord* : le Canada (avec un focus sur le Québec) et les États-Unis – *en Amérique latine* : le Brésil et le Mexique – *en Afrique subsaharienne* : l'Afrique du Sud et le Sénégal.

Cette analyse va ainsi permettre des **actions ciblées et communes de promotion**, de développement et de **consolidation des coopérations en formation et recherche**.

La Méditerranée constitue un **espace d'intérêt commun**, compte tenu de sa dimension régionale et des enjeux majeurs dont elle est porteuse, des synergies seront valorisées entre les réseaux Téthys (AMU) et le Réseau méditerranéen des écoles d'ingénieurs (ECM). La participation de l'UTLN au réseau Téthys, comme dans le projet SATELIT, s'inscrit aussi dans cette logique.

Les établissements développeront également **des synergies avec les EPST** disposant d'implantations à l'international comme le CNRS et l'IRD. Citons par exemple en Tunisie, le LMI (laboratoire mixte international) COSYS-MED « Contaminants et écosystèmes marins sud méditerranéens » ; au Maroc, le LMI MediTer « Terroirs méditerranéens : environnement, patrimoine et développement » ; aux USA, la thématique « Matériaux multi-échelles pour l'énergie et l'environnement » (MSE) avec le MIT et au Sénégal, la thématique « Environnement Santé Société » (ESS) avec l'Université Cheikh Anta Diop (UCA). D'autres actions sont en cours dans le domaine de la formation, comme en Asie où AMU et l'UTLN participent conjointement à l'USTH (Université des sciences et technologies d'Hanoi).

➤ **La consolidation des actions locales d'accueil et de renforcement des compétences**

Un guichet multiservices est désormais mis en place pour l'accueil des étudiants internationaux à l'échelle métropolitaine (IEP d'Aix-en-Provence, ECM, Kedge et l'école nationale d'architecture de Marseille). Il sera rapidement complété par un

dispositif de type Euraxess pour les chercheurs et enseignants-chercheurs afin **d'attirer les meilleurs talents universitaires.**

Dans le cadre de **la politique des langues**, puissant vecteur d'internationalisation, les établissements partageront des ressources et des bonnes pratiques en matière de Français Langue Etrangère (FLE), de Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD) et de certification comme le Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) pour lequel AMU est centre de certification pour l'académie.

➤ **La valorisation de l'internationalisation et des synergies avec les forces vives du territoire**

Dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), notre politique de site visera principalement **la mobilité, la vie étudiante et la « captation » de fonds européens** comme axes prioritaires de coopération avec la région qui rassemble les forces vives du territoire.

Par ailleurs, l'impact de la mobilité sur l'insertion professionnelle des étudiants étant désormais établi, la mise en place d'un **nouveau dispositif de bourses** et le renforcement des **échanges de bonnes pratiques** quant aux outils d'évaluation de la mobilité constitueront un objectif majeur de ce contrat.

Enfin, **des synergies avec les filières stratégiques et les entreprises** se projetant à l'international seront développées, tout comme **une communication associée** à cette démarche.

➤ **La création d'une « Journée internationale du site »**

Une opération récurrente de communication, de promotion externe et de rayonnement du site mobilisant l'ensemble des partenaires territoriaux sera envisagée. Cette « Journée internationale du site » abordera **des thématiques transverses à dimension internationale** et sera associée à d'autres événements rassemblant un large public international, à l'exemple des rencontres du Cercle des Économistes en juillet.

1.2.4 Pilotage

Dans le domaine des fonctions supports, la dynamique initiée durant les deux années 2016 et 2017 se poursuivra, en restant fondée sur une volonté de valeur ajoutée pour tous les établissements du site et le respect des stratégies de chacun.

La **journée annuelle de séminaire** (réunissant autour des DGS les cadres principaux exerçant dans les secteurs des fonctions telles que RH, finances, affaires juridiques, fonction achat, patrimoine immobilier, système d'information,...) initiée en 2016 restera au cœur de cette dynamique car ce format a montré qu'il était propice à une construction collaborative permettant le partage des bonnes pratiques, la reconnaissance des compétences portant ces pratiques (identification d'experts), la couverture d'un champ d'actions plus large grâce à la complémentarité de ces expertises et, potentiellement, des gains d'efficacité ou financiers.

La structuration de cette journée permet par ailleurs la **création d'un réseau**, à l'échelle du site :

- complémentaire aux réseaux métiers nationaux déjà existants ;
- animant et faisant progresser collectivement et ensemble les établissements ;
- jouant un rôle de moteur dans l'innovation collective chaque fois que possible.

L'organisation de ce séminaire en deux temps (un point d'avancement des groupes de travail déjà existants et un travail en ateliers sur de nouvelles thématiques pour identifier celles pouvant venir enrichir progressivement ce travail collaboratif) a démontré son efficacité et sera reconduite.

Dans les thèmes déjà abordés dans le précédent contrat, les principaux axes de travail pour la période 2018-2022 ont été tracés par les participants à ces actions.

➤ **Les systèmes d'information**

Deux lignes majeures déjà présentes seront poursuivies :

- **montage de dossiers conjoints** (période 2018-2020) visant à obtenir des aides au financement des infrastructures ou des services numériques innovants (on peut penser aux collectivités territoriales et, notamment, à la Région PACA ; d'autres interlocuteurs pourront être identifiés) : RENATER (pérennisation des liens Toulon/Marseille et Avignon/Marseille, deuxième arrivée de RENATER en région pour sécuriser les établissements). Les projets portés dans ce cadre auront vocation à amener des services complémentaires à ceux existant déjà dans chaque établissement. Cette action s'inscrit pleinement dans le SRESRI qui prévoit, pour favoriser la réussite des étudiants d'accompagner le développement des infrastructures indispensables à la mise en œuvre des innovations pédagogiques
- en termes **d'infrastructures, les datacenters** seront au cœur de la collaboration de site avec :

- la mise en place d'une politique de déploiement de services au travers des datacenters présents sur le site (sécurisation des datacenters d'AMU et Toulon ; PRA de Toulon sur Marseille) ;
- l'hébergement de services dans le datacenter d'AMU (IEP et Ecole Centrale pour les applications métiers) ;
- une analyse et une réflexion conjointes sur l'appel à projets « Datacenter » nationaux et régionaux (2018). AMU a ainsi déposé en septembre 2017 un dossier pour le site (associant les partenaires d'AMPM ainsi que le CNRS, l'Inserm et le CEA) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la pré-labellisation de « Datacenter régionaux ».

De nouveaux sujets de collaborations seront conduits :

- **développements communs** (logiciel de gestion des formations Sygefor, en 2018, projet incluant AMU et Toulon – participation au projet Caplab de l'AMUE pour AMU et Toulon, sur toute la durée du contrat) ;
- **réflexion partagée sur la sécurité des réseaux**, avec une réunion des RSSI de tous les établissements pour l'initier.

Une réflexion sera également conduite pour mesurer l'intérêt potentiel d'une action d'achats groupés de logiciels et d'une participation à la mise en place et au suivi des logiciels du consortium ESUP.

➤ Les achats

Dans le domaine des achats, l'établissement de la **cartographie des achats de chaque établissement du site** réalisée en 2017 permettra dans les années suivantes **d'identifier les segments dont la mutualisation dans le cadre d'un groupement de commande** pourra se révéler productive. Cette mutualisation pourra concerner soit la totalité des établissements, soit une partie d'entre eux pour tenir compte des calendriers respectifs de renouvellement des marchés en cours.

Ce travail collaboratif visera non seulement à bénéficier d'une économie d'achat potentielle grâce à une volumétrie plus importante, mais également à optimiser la définition du besoin et la rédaction du cahier des charges.

La méthode de travail qui sera mise en œuvre privilégiera :

- les actions à forte valeur ajoutée pour les établissements en matière de dépense (critère de priorisation) ;
- la mise en œuvre d'objectifs de la stratégie nationale en matière d'achat public : accès des PME aux marchés publics et intégration de dispositions d'ordre environnementales et sociales.

L'objectif sera de conduire au moins **une opération mutualisée d'achat par an pendant la durée du contrat.**

➤ **Les ressources humaines**

- En matière de formation des personnels

Dans ce domaine également, l'établissement de la cartographie des offres de formation établie en 2017 permet désormais d'envisager le déploiement d'un certain nombre d'actions pour la future période quinquennale :

- **ouvrir l'offre de formation des cinq établissements à l'ensemble des personnels du site** (à partir de 2018) : les modalités techniques, financières et juridiques de réalisation seront définies de manière à permettre l'élaboration d'une convention cadre ;
- **faire émerger un plan de formation du site** (à compter de 2019) : il s'appuiera dans un premier temps sur les points forts de chaque établissement et bénéficiera d'une ingénierie de formation mutualisée. L'organisation des sessions restera locale pour permettre le maximum de participations, quel que soit le porteur de la formation.
- **Proposer des actions de formation innovantes** pilotées par ou plusieurs établissements porteurs à l'ensemble des agents du site (à compter de 2019). Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiées :
 - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse : formation à l'encadrement des doctorants – sensibilisation au développement durable ;
 - Ecole Centrale de Marseille : Digital communication – stratégie et développement des communautés numériques ;
 - Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence : préparation aux concours, élaboration de la note administrative ;
 - Université de Toulon : développer ses compétences relationnelles ;
 - Aix-Marseille Université : parcours de gestionnaire de scolarité, niveau perfectionnement.
- **Partager le vivier des formateurs internes** (à compter de 2019/2020) : la possibilité sera ouverte aux formateurs internes des établissements de candidater auprès de chacun, après harmonisation des modalités de sélection des formateurs internes et création d'un référentiel commun de compétences. Cette action visera à permettre une internalisation accrue des formations en augmentant le potentiel de formateurs susceptibles

d'intervenir, ce qui contribuera également à valoriser les compétences de ces formateurs internes.

- En matière de développement de la mobilité

Les établissements **diffuseront à l'ensemble de leurs personnels les offres de postes ouvertes sur un besoin permanent au sein des établissements partenaires**. Chaque établissement assurera cette publicité selon ses propres modes d'organisation et en identifiant de manière claire ces postes. Les postes concernés correspondront à des besoins pérennes, hors recrutement par voie de concours.

Cette action sera mise en œuvre à partir de 2019.

- Création d'un pôle PETREL

Prévue dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites, la suppression du Service des Retraites de l'Education Nationale (SREN), s'accompagne de la mise en place de services partagés entre établissements, dont le porteur est le coordonnateur du site, en l'occurrence Aix-Marseille Université. A terme chaque pôle sera l'interlocuteur direct du Service des Retraites de l'Etat.

Un travail préparatoire a été conduit de manière à définir les activités dédiées au pôle PETREL et celles qui resteront du ressort des services RH de chaque établissement. Le conseil aux agents serait assuré directement par le pôle, mais chaque établissement disposera d'un référent retraite, qui sera le relais du pôle.

Le pôle apportera également une information de premier niveau aux agents contractuels. Une convention prévoyant l'intervention des services de la CARSAT sera passée par chaque établissement.

Une convention sera établie entre AMU et chaque établissement du site pour définir les modalités de fonctionnement et de contribution à cette structure partagée, sachant qu'il n'est pas envisagé de mobilité obligatoire des personnels.

La convention sera rédigée en 2017.

Le pôle PETREL sera constitué dans le dernier trimestre 2018 et le transfert des dossiers des agents sera opérationnel à compter de début 2019.

D'autres thèmes de collaborations ou d'échanges de bonnes pratiques pourront être abordés durant la période 2018-2022. Il est ainsi d'ores et déjà apparu intéressant d'organiser un séminaire sur les différentes formes de dématérialisation au sein des établissements, leurs impacts sur l'exercice des activités des agents et l'accompagnement à mettre en œuvre.

1.2.5 Politique documentaire

Il convient d'abord d'indiquer :

- qu'au niveau des bibliothèques, via des structures comme l'ABES, les CRFCB et les URFIST entre autres, les cultures professionnelles communes et les mutualisations sont déjà parfois avancées ;

- qu'au niveau de la région PACA, la réciprocité et gratuité quant à l'accès aux bibliothèques pour les usagers étudiants et enseignants-chercheurs des universités existe déjà *de facto* (même s'il apparaît qu'en dehors des règlements intérieurs respectifs des SCD des universités de la région, aucune trace écrite de ces accords ne semble avoir été rédigé). Le premier « acte fondateur » du contrat de site sur les questions documentaires sera de formaliser et réaffirmer **cette réciprocité quant à l'accès gratuit aux bibliothèques et ressources documentaires** (hors accès distant aux ressources documentaires électroniques).

Dans le cadre du volet politique de site du prochain contrat, les axes de travail prioritaires en vue **d'actions de mutualisation, expertise commune et échange de bonnes pratiques** seront les suivants :

- **Politique documentaire**, notamment électronique : cartographie thématique et financière des ressources de chaque établissement (écarts dans la desserte, coûts cumulés, possibilités de mutualisation autour d'un outil commun type proxy, ezparse), équilibre papier/électronique, ETP mobilisés, conservation partagée, etc. ;
- **Formation des usagers** : étudiants formés dans et hors cursus, par niveau, actions originales conduites (notamment pédagogie innovante, formation à distance), degré de coopération avec les instances, etc. ;
- **Valorisation de la recherche** : archives ouvertes et *open access* (y compris formation des chercheurs et événementiels de type « *Open access week* ») thèses, numérisation, données de la recherche, actions de communication et de promotion des services à la recherche, degré de coopération avec les instances, etc. ;
- **Vie étudiante** : politique culturelle, diffusion de la culture scientifique et technique, accès aux bibliothèques et à la documentation, etc. ;
- **Formation continue** : plan de formation annuel voire pluriannuel (en lien avec le CRFCB, l'URFIST et l'ENSSIB), mutualisation de compétences dans le cadre du projet SGBM, etc.

1.2.6 Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap, d'égalité Femme-Homme et de handicap

➤ Le développement durable

Les universités n'ont pas toutes appliqué de la même façon l'article 55 de la loi du Grenelle 1 qui stipule que les universités doivent proposer un plan vert pour leurs campus. Sur le site d'Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, les réponses sont variées.

Ainsi, il est apparu, au vu de ces constats, la nécessité de **réaliser un état des lieux sur la politique et les actions mises en œuvre au sein des établissements sur le développement durable**, et plus largement sur la responsabilité sociétale des établissements. A terme, ces constats et cet état des lieux permettront de mieux connaître nos partenaires, de communiquer sur les actions Développement durable/ Responsabilité sociétale au sein de nos établissements et, **éventuellement de proposer un plan vert de site**. En effet, certains enjeux liés au développement durable sortent des frontières de l'établissement et, ensemble, nous pouvons proposer des actions.

L'état des lieux actuellement en cours de réalisation et le partenariat doivent s'accompagner d'actions communes et concrètes, afin de mieux identifier les enjeux attachés à ces problématiques et de découvrir les meilleures façons d'y répondre au travers des politiques mises en œuvre dans chacun des établissements (des économies d'énergie, des plans de déplacements, ...).

Au-delà du volet politique, un **certain nombre d'évènements ont été identifiés comme étant susceptibles d'être organisés au niveau du site** afin de fédérer la communauté universitaire du site, étudiants et personnels, autour de sujets qui les concernent tous :

- **Organisation d'un concours transdisciplinaire sur le développement durable** (DD en Trans) ;
- **Participation à la semaine « agir ensemble »** sur le territoire de l'association ;
- **Réflexions sur la commande publique durable** ;
- **Création d'un réseau régional**.

➤ Le handicap

Chaque établissement a l'obligation de mettre en œuvre un schéma directeur du handicap et chacun des partenaires a développé différentes actions en faveur des personnels et étudiants en situation de handicap. Un état des lieux de l'ensemble de ces dispositifs sera réalisé. Des échanges d'expériences, des synergies et des axes de collaboration pourront alors être envisagés entre établissements du site.

De même un réseau des référents Handicaps des établissements pourra être institué.

➤ **L'égalité Femme-Homme et la lutte contre les discriminations**

Les cinq établissements sont diversement –et plus ou moins récemment– engagés dans les politiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. L'association sera d'abord le lieu **d'échanges d'expériences et de partage de bonnes pratiques**, dans le cadre de réunions thématiques régulières qui se tiendront tour à tour dans les universités et les écoles partenaires. Ces rencontres consolideront les liens déjà tissés au sein de la Conférence Permanente des VP et Chargé·e·s de Mission Egalité et Diversité de l'ESR (CPED) à laquelle adhèrent les universités d'Aix-Marseille, d'Avignon et de Toulon et l'IEP d'Aix-en-Provence et nous permettront de mettre en place **une feuille de route commune en terme de politique de site**.

Les projets discutés depuis 2017 et qui seront développés dans le cadre du quinquennal 2018-2022 concernent en premier lieu le partage d'outils et de supports de sensibilisation des publics et des agents conçus et déployés par chacun des établissements (expositions, outils de communication et d'information, formats de manifestation...), des contacts institutionnels et associatifs ainsi que des listes des personnes ressources susceptibles d'apporter leur contribution ou leur expertise dans le cadre des actions menées au sein de chaque établissement (conférences, ateliers...). Dans le champ de la sensibilisation, les partenaires prévoient l'organisation d'une **semaine commune d'actions coordonnées de sensibilisation sur un thème relevant de la responsabilité sociétale des établissements- RSE-** (tables-rondes, projections/débats, théâtre, expositions, ateliers, concours...), reproductible dans chacun des établissements ou mutualisée sur des sites tiers.

Nous envisageons également la **conception commune de formations dédiées aux étudiant·e·s et aux personnels** (présentiel et MOOC) sous forme de modules thématiques (grands dossiers tels que problématiques RH, stéréotypes, harcèlement sexuel, mixité, discriminations, racisme, ...) en mettant à contribution les professionnel·le·s et les spécialistes de chaque établissement.

En termes de recherches et d'études de genre que le Ministère invite les établissements à soutenir, les partenaires mettront en place les conditions d'un rapprochement des chercheur·e·s et enseignant·e·s de chaque établissement qui seront par ailleurs invité·e·s à rejoindre le réseau de recherche GenderMed (<http://www.mmsh.univ-aix.fr/program/Pages/thematiques/gendermed.aspx> ; cf. également <http://egalite-fh.univ-amu.fr/fr/repertoire> qui répertorie pour l'heure plus de 70 doctorant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s et chercheur·e·s d'AMU composant ce réseau) et à enrichir ainsi la palette des collaborations et des recherches transdisciplinaires sur toutes les problématiques liées au genre et à la diversité.

Enfin, en lien avec Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) les membres de l'association s'engagent dans une démarche visant à renforcer **le lien social des étudiants au territoire** et leur épanouissement personnel, au travers de la mise en place d'actions communes et de partages d'expérience concernant notamment :

- Le soutien aux projets associatifs portés par et pour les étudiant.e.s
- Le soutien à l'engagement étudiant (mise en place à AMU d'un bonus développement durable et égalité).

L'ensemble de cette politique de site sera à valoriser au mieux selon des procédures harmonisées par les différents partenaires à travers des supports de communication complémentaires.

2. Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex

L'objectif de l'Initiative d'Excellence est de « créer une université de rang mondial ». L'université cible est Aix-Marseille Université (AMU) qui se construit pour atteindre cet objectif en étroite collaboration avec ses partenaires : l'IEP, l'École Centrale Marseille, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, réunis dans la fondation universitaire A*Midex. Bien évidemment, ce sont les **engagements pris par A*Midex devant le jury international** de l'Initiative d'Excellence et validés par la pérennisation d'A*Midex en 2016 que nous devons respecter pour le contrat 2018-2022.

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été lancé à partir de 2010 et pleinement déployé avec les premières labellisations en 2011-2012, une période qui coïncide avec la création d'AMU et la sélection du projet A*Midex pour AMU et ses partenaires. Ainsi, le contrat qui s'achève a été une étape fondatrice de transformation particulièrement intense pour le site métropolitain. Il a profondément modifié l'écosystème de la recherche et de la formation du site d'Aix-Marseille, en s'appuyant sur une ambition partagée pour l'avenir et une stratégie fondée sur le triptyque « excellence, innovation, coopération ».

Dans le cadre du contrat quinquennal 2018-2022, les leviers d'innovation que constituent la fondation A*Midex et le PIA 3 démarré en 2017 seront mobilisés par les 8 partenaires, comme lors de la période précédente. Cette seconde phase, pour A*Midex, sera en effet consacrée à **l'optimisation, au perfectionnement de la stratégie et à l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience**.

La Fondation A*Midex est désormais un outil pérenne au service de la stratégie d'AMU et de ses partenaires du site métropolitain. A*Midex, suivant sa nouvelle feuille de route, soutiendra des appels à projets concernant la recherche, la formation, le transfert, l'international et l'attractivité pour les 5 axes thématiques (Energie ; Environnement; Santé et sciences de la vie; Sciences et Technologies; Humanités). A*Midex apportera également son soutien à des **actions structurantes** comme par exemple la constitution d'instituts de recherche et de formation, le financement de plateformes scientifiques et technologiques, le renforcement de l'innovation au service de la société et de l'économie, de la vie étudiante et de la vie de campus.

Elle conservera les fondamentaux qui ont fait le succès de la période probatoire (expertise internationale, soutien à l'excellence, prise de risque et développement de l'interdisciplinarité dans ses cinq axes thématiques) avec des **exigences renforcées en termes de co-financements publics et privés et de stratégie de valorisation des projets de recherche labellisés, d'évaluation des résultats et de l'impact des projets financés**.

Dans une optique de meilleure performance, la Fondation A*Midex a également initié de nouvelles pratiques et actions qui seront développées dans les années à venir :

- allocation plus ciblée des financements, renforcement de la concertation avec la communauté pour une meilleure adaptation des actions aux besoins ;
- échanges réguliers et actions communes avec les deux autres IDEX pérennisées, le CNRS et l'Inserm ;
- mise en place d'un comité permanent d'experts indépendants chargés de son suivi *in itinere* ;
- valorisation du label IDEX et communication en direction des partenaires économiques et des collectivités territoriales.

La pérennisation d'A*Midex permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour dynamiser l'excellence du site, et d'accélérer l'innovation pour le territoire.

2.1 La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation

Les actions d'A*Midex en période probatoire ont permis de rationaliser et de dynamiser la recherche et la formation afin de les rendre plus lisibles, visibles, performantes et interdisciplinaires, avec un gain de réputation à l'international. Cependant, cet écosystème apparaît encore perfectible. Il est rendu tantôt trop complexe par une accumulation de labels, parfois incomplet et ne reflétant pas toujours le potentiel et les forces en présence.

La fin programmée des Labex en 2020, les nouveaux appels à projets de la Fondation A*Midex et les récents labels *Instituts Convergences* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 1), *Réseaux Hospitalo-Universitaires* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 3) et *Ecoles Universitaires de Recherche* (13 projets déposés, PIA 3 Vague 1) sont l'occasion de rebattre les cartes et de renforcer cet écosystème d'excellence afin de valoriser plus efficacement les atouts distinctifs du site d'Aix-Marseille.

Concernant la recherche, d'une part la prise de risque sera toujours privilégiée afin de faire émerger de nouvelles thématiques et d'autre part il s'agira de poursuivre l'interdisciplinarité avec des exigences accrues en relation avec les Pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels (PR21) et l'IMÉRA, l'institut méditerranéen d'études avancées dédié notamment à l'expérimentation de l'interdisciplinarité. Adossé à ce potentiel, des actions seront menées pour **coupler recherche et formation**, notamment avec la mise en place d'instituts, selon la recommandation du Comité d'orientation scientifique (COS) et du jury de l'IDEX. Les succès obtenus dans le cadre des instituts convergences répondent à ces

objectifs et les projets d'EUR déposés dans le cadre du premier AAP du PIA3 également.

En matière de formation, la nouvelle offre sera mise en place dès 2018, plus lisible, performante, innovante, interdisciplinaire et développant une approche par compétences. Des **Groupements Interdisciplinaires de Formation Thématique** (GIFT), structures de projets interdisciplinaires, sont en cours de création. En complément, les actions précédemment conduites par A*Midex dans le cadre de l'Académie d'Excellence trouveront un nouvel élan, avec des appels à projets plus ciblés à forte valeur ajoutée (mobilité internationale, innovation pédagogique, interdisciplinarité...). La création de **cursus pionniers** visera à l'amélioration de la réussite des étudiants. Ces cursus expérimentaux s'appuieront sur deux plans d'action transversaux et transformants pour l'ensemble du site métropolitain, afin de déployer massivement l'approche par compétences et l'usage du numérique.

Enfin, comme il n'est pas d'excellence sans talents humains, le site métropolitain souhaite, à travers A*Midex, se donner les moyens **d'attirer les leaders scientifiques de demain**. La politique de chaires d'excellence menée par A*Midex en période probatoire sera poursuivie et améliorée, avec des durées plus longues et des évaluations régulières, afin d'attirer et de stabiliser de brillants chercheurs à forte visibilité internationale (ERC par exemple) sur des thématiques ciblées. Pour mener à bien la réalisation des projets de recherche labellisés et l'accompagnement des chaires d'excellence, le recrutement de doctorants et post-doctorants externes au site métropolitain et sélectionnés suite à des appels internationaux sera poursuivi.

2.2 Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable

A*Midex a été hier, est aujourd'hui, et sera demain, un levier d'innovation pour transformer le site d'Aix-Marseille de façon cohérente, efficace et pérenne.

Notre ambition est d'insuffler une **culture de l'innovation** et de créer les structures adéquates pour que le monde socio-économique et culturel bénéficie pleinement de la connaissance et des savoirs académiques, en cohérence avec le SRESRI. Les appels à projets « Transfert », le soutien aux plateformes technologiques labellisées participent de cet objectif. Le projet de Cité de l'Innovation et des Savoirs vise ainsi à renforcer les liens avec les collectivités et le monde économique.

Dans cette optique le nouvel appel à projets d'A*Midex « pépinière d'excellence » a pour vocation **d'amplifier les collaborations entre le monde académique et les acteurs socio-économiques et culturels**.

Outre nos actions sur notre territoire, il s'agit également de **promouvoir l'attractivité et le rayonnement européen et international de la Métropole**. A*Midex portera une stratégie européenne et internationale globale de coopération universitaire et scientifique. A*Midex poursuivra ses actions de soutien ciblées aux partenariats stratégiques (Unités mixtes internationales –UMI-, Laboratoire international associé –LIA-, Groupement de recherche international –GDRI-, campus international pour la coopération et le développement, campus transnational Nord-Méditerranéen, mobilités entrantes et sortantes dans les axes thématiques prioritaires...)

*A*Midex a impulsé une **dynamique d'intégration et de coordination stratégique** lors de sa mise en œuvre au cours du précédent contrat quinquennal et constituera un **véritable levier d'innovation dans le cadre du nouveau contrat**. Il conviendra ainsi de rester focalisé, ambitieux et exigeant pour poursuivre cette progression et maximiser les atouts du site d'Aix-Marseille dans la compétition mondiale.*

**ANNEXE 2 : SCHEMA D'AMELIORATION DE LA QUALITE
DE VIE ETUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE**

SCHEMA D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ETUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE

Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)
en collaboration avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

1. Contexte et diagnostic général.....	2
2. Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins.....	5
3. Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM	6
4. Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants.....	7
5. Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants	10
6. Pilotage et mise en œuvre du SAQVEPS.....	11
Annexe : liste des fiches-actions du SAQVEPS d'AMPM et du CROUS A-M-A	14

Les partenaires de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée et le CROUS Aix-Marseille-Avignon s'engagent ensemble dans un projet partagé visant à améliorer la vie étudiante dans ses différentes dimensions : logement, transport, suivi sanitaire et social, vie associative, culturelle et sportive, Le présent document précise les axes de travail de cette collaboration sur un horizon de cinq années et décline les différentes actions associées.

1. Contexte et diagnostic général

Plusieurs évolutions majeures ont eu lieu sur le site au cours du précédent contrat : la création de l'Université d'Aix-Marseille (AMU) en janvier 2012, la sélection puis la pérennisation en avril 2016 de l'Initiative d'Excellence, A*Midex, portée par AMU et enfin la constitution de l'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) par décret du 23 février 2016. Cette association d'établissements en lien avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon représente aujourd'hui un site universitaire à fort rayonnement national et international dans lequel chaque partenaire œuvre à l'épanouissement des étudiants au travers de leurs études et de leurs conditions de vie. Le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (SAQVEPS) présenté ici s'appuiera sur ces acquis.

- 1.1 Présentation de l'association AMPM et du CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

L'association AMPM a été créée en février 2016 conformément aux dispositions de la loi ESR de 2013. Elle réunit Aix-Marseille Université, dans sa position de chef de file, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, l'Ecole Centrale de Marseille et l'Université de Toulon qui a fait le choix d'y être associée.

Cette association s'inscrit dans une logique de projets, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires. Chacun de ces établissements garde donc l'entière maîtrise de son propre projet de développement. L'association a ainsi été fondée sur le principe de respect de l'autonomie et du libre choix de chacun des établissements partenaires.

L'association AMPM souhaite favoriser la réussite de ses étudiants et leur proposer les meilleures conditions de vie étudiante. Elle considère à cet égard qu'un partenariat aussi large et complet que possible avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon, établissement public administratif chargé d'accompagner les étudiants et d'améliorer leurs conditions de vie est de nature à apporter une contribution décisive à l'atteinte de ces objectifs.

Le CROUS Aix-Marseille-Avignon s'inscrit de son côté dans une logique de développement, maîtrisée économiquement, de son offre de services ; il souhaite accompagner avec la plus grande efficacité le développement de l'association et contribuer, dans le cadre de ses missions, à l'attractivité et au rayonnement de la vie étudiante du site AMPM en France et à l'étranger. Le CROUS de Nice-Toulon, territorialement compétent pour le département du Var, intervient sur des bases similaires aux côtés de l'université de Toulon.

- 1.2 Les grands chiffres de la vie étudiante

Le site AMPM comprend trois aires géographiques : le site métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, celui d'Avignon et des Pays de Vaucluse, celui de Toulon et du Var. Sur la première sont implantés trois établissements AMU, IEP et l'ECM, alors que l'UAPV et l'UTLN occupent respectivement le second et le troisième espace.

L'association d'AMPM compte près de 100 000 étudiants répartis sur les nombreux sites d'implantation des différents partenaires. Compte tenu de cette multiplicité de sites et de la diversité des publics et des formations proposées, le paysage étudiant y apparaît comme assez complexe. Le tableau ci-dessous synthétise quelques grands chiffres relatifs à la population et à la vie étudiante au sein d'AMPM pour l'année universitaire 2016/17.

Partenaires	Campus	Nbre étud. inscrits	Nbre boursiers	Nbre ESH	Nbre étud. internationaux	Nbre associations
UAPV	H.Arendt	5313	2181	121	667	25
	J.H Fabre	2192	829	34	298	5
UTLN	La Garde	6076	2073	107	715	27
	Toulon	3022	1117	41	647	7
	Draguignan	446	161	13	15	1
IEP	Aix-centre	1684	479	7	188	26
ECM	Technopole Château Gombert	778	157	0	276	20
	Ets partenaires (étrangers et France)	250				
AMU	Aix (1)	36180	11478	967	5310	72
	Etoile (2)	5860	1696	155	1271	14
	Luminy (3)	4976	1808	160	719	17
	Marseille Centre (4)	13506	3810	298	1664	16
	Timone	19418	2446	210	1312	14
	Totaux	99701	28235	2113	13082	244

(1) sites distants rattachés au campus d'Aix : Arles, Dignes (IUT), Gap (IUT), La Ciotat, Lambesc

(2) site distant rattaché au campus Etoile : Salon de Provence

(3) site distant rattaché au campus Luminy : Gap (FSS)

(4) sites distants rattachés au campus Marseille : Aubagne, Avignon, Digne (ESPE)

Les contributions respectives des CROUS d'Aix-Marseille-Avignon et de Nice au logement, à la restauration et au soutien social des étudiants du site peuvent se résumer comme suit :

	nombre de boursiers 16/17	aides spécifiques		logements	restauration	
		dépenses 2016	nbr d'aides	étudiants logés	nbr restaurants	nbr cafétarias
Crous Aix-Marseille Avignon	32 327	1 882 978 €	3 380	10 807	13	23
Crous de Nice(Var)	4 728	367 405 €	366	884	2	3

- 1.3 Forces et faiblesses du site en matière de vie étudiante

Le site AMPM bénéficie d'une image très positive s'agissant de la vie étudiante en général. Les atouts du site sont nombreux qu'il s'agisse de la présence de nombreuses infrastructures dédiées ou du foisonnement des initiatives qui y sont développées. D'importantes disparités entre les différents sites existent néanmoins auxquelles il conviendrait de remédier. De manière synthétique, on peut appréhender les grandes forces et faiblesses du site de la manière suivante :

- Forces
 - Etroite et fructueuse collaboration entre les partenaires du site AMPM et le CROUS Aix-Marseille-Avignon en matière de soutien à la vie étudiante et à la vie de campus
 - Augmentation très sensible ces dernières années du nombre de logements étudiants créés ou réhabilités
 - Dynamisme de la vie étudiante culturelle, sportive et associative
 - Cadre naturel, culturel et scientifique particulièrement attractif
 - Transformation en cours de la vie de campus sur certains sites d'Aix et de Marseille grâce à l'« Opération campus », et sur Avignon grâce au projet « Ville Campus » co-porté avec le CROUS A-M-A.

- Faiblesses
 - Couverture hétérogène du logement étudiant sur le site et déséquilibre entre les territoires
 - Forte dispersion des sites d'enseignement et liaisons de transport entre certains sites insuffisamment développées
 - Déficit d'expertises partagées et diversité des pratiques entre établissements en matière sanitaire et sociale
 - Cloisonnement important en matière associative et culturelle
 - Recouvrement imparfait entre la zone géographique couverte par le CROUS Aix-Marseille-Avignon et le périmètre géographique du site AMPM (l'UTLN étant rattachée au CROUS de Nice-Toulon)

Ces éléments de positionnement permettent de porter un premier éclairage macroscopique sur les pistes de progrès à explorer dans le cadre du présent schéma. Il ressort notamment la nécessité d'échanger davantage entre les partenaires sur les questions de vie étudiante et de réduire autant que possible l'hétérogénéité dans les services rendus à l'étudiant entre les différents sites géographiques constituant le périmètre de l'association.

Conformément à ces premiers éléments de diagnostic et suite à plusieurs réunions de travail ayant permis d'affiner l'état des lieux sur la vie étudiante dans AMPM, les partenaires ont convenu d'axer leurs efforts dans les directions suivantes :

- conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins ;
- faciliter la mobilité des usagers entre les différents sites d'AMPM ;
- renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants ;
- décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants.

Ces axes de travail donneront lieu à la mise en place d'actions présentées dans les sections suivantes et décrites en détail en annexe du présent document.

2. Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins

Le site a montré un dynamisme particulièrement important en matière de construction de logements étudiants ces dernières années ; les réalisations dans ce domaine n'ont toutefois pas touché uniformément les différents sites. La plupart des logements existants ont par ailleurs été réhabilités.

- 2.1 Un fort accroissement du parc de logements ... mais un déficit d'hébergement qui persiste sur quelques sites

Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon logeait 8 946 étudiants en 2010, il en loge 10 807 à la rentrée 2017, soit une progression de 21% en 7 ans. Les projets en cours doivent permettre d'atteindre le nombre de 11 200 étudiants logés en 2020, ce qui correspondra à une progression de 25% en une décennie, et représente d'ores et déjà une proportion de plus de 10% des étudiants logés dans le parc du CROUS. Les 3 villes universitaires de l'académie ont bénéficié de ces efforts, et plus particulièrement Aix-en-Provence, ville où les loyers dans le parc privé sont les plus onéreux et où l'opération Campus avait fixé l'objectif ambitieux de création de 2000 logements : 1090 places de logements supplémentaires y ont d'ores et déjà été créées, et le nombre à la fin de la décennie sera de 1386 avec l'opération de la Pauliane.

A Toulon, la situation est déséquilibrée entre le campus de la Garde, où le CROUS de Nice-Toulon est en capacité de loger 13 % des étudiants et Toulon centre où seuls 5% des étudiants sont logés. Une résidence de 106 logements y a été ouverte en 2015, les efforts doivent s'y poursuivre. Le projet du CROUS de Nice-Toulon de construire 150 logements sur le site de Dumont d'Urville s'inscrit dans cette perspective.

- 2.2 Une amélioration qualitative décisive et une accessibilité renforcée pour les étudiants en situation de handicap

La question de l'état du parc de logements était il y a encore moins de 10 ans un sujet de préoccupation réel, et l'état des logements non réhabilités posait problème pour l'accueil d'étudiants aussi bien nationaux qu'internationaux, les logements proposés étant alors très loin des standards internationaux. Grâce à un engagement fort de la région PACA, de l'Etat et des CROUS, la question de l'état des logements proposés est désormais résolue : la quasi-totalité des logements a été réhabilitée, et ceux qui ne le sont pas encore totalement (620 environ) font l'objet d'une planification de travaux qui permettra l'achèvement de la réhabilitation pour la rentrée 2020. Les CROUS sont donc désormais en mesure d'accompagner les établissements du site en proposant des logements de qualité sur l'ensemble du territoire.

Une partie du parc de logement des CROUS est accessible aux personnes à mobilité réduite (a minima 5 % des nouvelles constructions et des bâtiments réhabilités) et les services des établissements disposent de l'information afin d'orienter les étudiants concernés vers le service social compétent. Les logements dédiés restent néanmoins largement sous-utilisés par les étudiants en situation de handicap.

- 2.3 Les projets AMPM en matière de logement étudiant

Il s'agira de maintenir l'effort de construction et de réhabilitation dans les prochaines années et d'anticiper davantage les besoins sur les différents sites. L'accès au logement pour certaines populations d'étudiants sera par ailleurs facilité.

Plus spécifiquement, les actions suivantes seront déployées :

- poursuivre les actions engagées en matière de développement du parc de logements étudiants (cf. fiche-action L1) ;
- mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires (cf. fiche-action L2) ;
- informer l'étudiant sur les offres alternatives privées de logements étudiants proposée à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins (cf. fiche-action L3) ;
- faciliter l'accès au logement pour les sportifs et artistes de haut niveau (cf. fiche-action V7).

3. Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM

En collaboration avec les pouvoirs publics et les régies de transport, les partenaires d'AMPM s'efforcent depuis plusieurs années d'améliorer l'accès et les conditions de transport vers certains sites d'enseignement. Ces efforts devront être poursuivis dans le cadre du prochain contrat.

- 3.1 Des sites d'enseignements très éclatés occasionnant de longs trajets étudiants

Le site AMPM étant géographiquement très éclaté, la problématique du transport étudiant se pose tout particulièrement. Une enquête académique très récente – basée sur 7680 répondants ¹ - concernant la vie étudiante a mené au constat que 30% des temps de trajet étudiant quotidiens sont supérieurs à 2 heures dans l'académie, ce chiffre variant très sensiblement selon la situation géographique, la formation suivie et le mode de logement de l'étudiant ; cette même enquête montre que la voiture est – en moyenne sur l'académie PACA ouest - le moyen de transport privilégié par les étudiants.

L'éclatement des sites et les problématiques de transport que celui-ci occasionne s'avèrent donc être un facteur très limitatif concernant la mise en œuvre de projets de formation et de vie étudiante communs aux différents partenaires du site.

- 3.2 Des liaisons de bus dédiées pour faciliter la mobilité étudiante et quelques autres initiatives

De nombreux aménagements ont d'ores et déjà été apportés visant à améliorer les transports des usagers et personnels tels que la mise en circulation de BHNS (Bus à haut niveau de service) pour accéder à certains sites congestionnés aux heures de pointe (Luminy) et/ou excentrés (Château-Gombert/Saint Jérôme). Les deux campus avignonnais devraient aussi bénéficier dans les deux prochaines années de liaisons BHNS. La ligne du bus « U » permet par ailleurs de faciliter les déplacements entre le campus du centre-ville de Toulon et le campus La Garde/La Valette en mode « express » avec une fréquence toutes les 10mn aux heures de pointe.

¹ Cette enquête de l'académie PACA ouest n'intègre pas les étudiants de l'UTLN.

Parallèlement à ces liaisons de bus dédiées, de nombreuses initiatives ont émergé sur le site visant à faciliter la mobilité. A titre d'illustration, on citera le « pack étudiant » mis en place par la cellule développement durable d'AMU en collaboration avec la SNCF et permettant de faire une économie allant jusqu'à près de 80 euros sur l'ensemble de l'offre : train, RTM, Aix-en-bus, Carreize, location de vélo et de voiture.

Il convient enfin de noter que la Région propose aux étudiants du site l'achat d'une carte Zou (15 euros) valable sur le réseau régional de transport (TER, LER, Chemins de fer de Provence) et permettant la gratuité de transport pour le trajet domicile – études ou domicile-stage et une réduction de 50% sur tous les autres trajets en région.

- 3.3 Les projets AMPM en matière de mobilité étudiante

Compte tenu des quelques éléments d'état des lieux rappelés plus haut, il conviendra d'échanger régulièrement avec les partenaires institutionnels afin, notamment, d'inciter à l'utilisation de transports en commun par les étudiants. Le co-voiturage au niveau du site sera également à l'étude. Dans cette perspective, les partenaires conduiront plus particulièrement les actions suivantes :

- améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site (cf. fiche-action M1) ;
- organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels locaux (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site (cf. fiche-action M2) ;
- lancer une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM en tenant compte des premières expériences menées à AMU dans ce domaine et des initiatives développées à l'échelle nationale (cf. fiche-action M3) .

4. Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants

Les initiatives des partenaires AMPM et du CROUS A-M-A dans le domaine de la santé et du soutien social des étudiants ont été nombreuses. Le prochain contrat sera l'occasion de capitaliser davantage ces expériences entre les différents établissements afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant.

- 4.1 Des acquis précieux dans le domaine de l'accès aux soins et de la sensibilisation aux questions de santé

Le réseau RESAMU (réseau d'accès aux soins de santé pour les étudiants d'AMU) constitue un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'AMU, regroupant environ 50 praticiens sur les 8 principaux sites de l'université. Il assure aux étudiants l'accès aux soins, et les oriente dans le parcours de santé et le suivi éventuel. La prise en charge débute par la prévention assurée par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), jusqu'aux soins par les médecins généralistes. Ce dispositif permet aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées

des médecins du réseau pratiquant des tarifs de consultation de secteur 1. Il optimise l'accès aux soins primaires pour les étudiants en situation de précarité (financière, d'éducation en matière de santé et de bien-être, d'ouverture de droit, d'éloignement du médecin traitant, etc.).

Sur les campus d'Aix et de Marseille, les « rendez-vous santé bien-être » sont organisés depuis 2015 lors des rentrées universitaires par le Pôle Vie étudiante et le CROUS en lien avec les partenaires du secteur (CEGID 13, Planning familial 13, ANPAA, CPEF 13, ASPIES, APRIFEL, Mutuelles...) et ont pour objet de favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière de santé. Rendez-vous informatifs, ils se prolongent tout au long de l'année en liaison avec le SIUMPPS par des actions ciblées de dépistage (MST, auditif, visuel, buccodentaire...), des ateliers (gestion du stress, sophrologie...), et des conférences sur la santé et le handicap, la nutrition, les addictions...

- 4.2 Une aide sociale coordonnée entre les partenaires d'AMPM et les CROUS

Les partenaires de l'association disposent chacun d'un fonds d'aide sociale à destination des étudiants : part sociale du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ou les aides spécifiques gérées par les CROUS sous forme ponctuelle ou annuelle. Au sein de chaque établissement, une commission est mise en place afin d'étudier les demandes d'aide et d'attribuer les allocations. Dans l'académie d'Aix-Marseille, les dossiers sont systématiquement instruits par les agents du service social du CROUS.

L'existence, dans l'académie d'Aix-Marseille, d'un service social unique piloté par le CROUS apporte un regard expert sur la question des aides sociales aux étudiants, regard qui favorise une vision commune de la politique d'aide en la matière. Ce traitement permet d'apporter une réponse adaptée et rapide aux difficultés particulières des étudiants sous la forme d'une aide ponctuelle ou annuelle.

Sur le site de Toulon, l'organisation du soutien social de l'étudiant est centralisée par un service social regroupant au sein de l'UTLN deux assistantes sociales (1 UTLN et 1 CROUS Nice-Toulon) pour assister les 14000 étudiants varois.

Selon l'enquête académique mentionnée plus haut, 20% des étudiants du site considèrent que disposer d'un job rémunéré pendant l'année est une nécessité pour compléter le financement de leurs études. Les membres de l'association et le CROUS communiquent sur les dispositifs d'emploi et mettent en ligne, sur leurs sites, les offres de recrutement disponibles dans leurs établissements. Au-delà de « l'emploi étudiant » proposé au sein des établissements partenaires de l'association, et qui est encadré réglementairement, les CROUS ont développé depuis plusieurs années un outil en ligne « Jobaviz » proposant des « jobs » aux étudiants en mettant directement en relation les jeunes avec les employeurs.

- 4.3 Des publics particuliers d'étudiants au cœur des préoccupations d'AMPM

La coopération entre les partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon est particulièrement forte concernant la gestion des étudiants boursiers. Née de la nécessité d'harmoniser les pratiques entre les 3 universités préexistantes à la création d'AMU, cette coopération se traduit, en-dehors des relations quotidiennes entre les services, par l'organisation chaque année de réunions permettant d'analyser l'impact de l'évolution de la réglementation sur les pratiques, dans un souci d'harmonisation et d'égalité de traitement des étudiants.

En matière de politique d'accueil des étudiants en situation de handicap, les membres de l'association proposent des organisations politiques et des dispositifs administratifs *ad hoc* pour répondre aux besoins de la population concernée : chargés de mission, bureau ou mission handicap ... Les

établissements sont également tous concernés par l'ADAP qui leur impose de rendre accessible l'ensemble de leur patrimoine classé Etablissement Recevant du Public.

Un nombre croissant d'étudiants internationaux en situation précaire vient solliciter les services sociaux quelques semaines seulement après leur arrivée sur le territoire. Ces derniers déplorent ne pas réussir à trouver du travail aussi facilement qu'escompté. Les fonds des aides spécifiques du CROUS et du FSDIE social des universités sont très largement sollicités, sans toutefois que les aides accordées ne constituent un réel financement d'études. Cette situation inquiétante pèse sur la réussite de ces étudiants et permet de corroborer, pour cette partie de la population étudiante en tout cas, le constat d'une réelle précarité étudiante.

- 4.4 Les projets AMPM en matière sanitaire et sociale

L'analyse de l'existant fait apparaître un nombre important d'actions et de dispositifs divers visant à assurer le suivi sanitaire et social des étudiants d'AMPM. L'ensemble gagnerait toutefois en efficacité grâce à une meilleure information transmise à l'étudiant et à une plus forte mutualisation des expertises entre les partenaires. Une attention renforcée devra également être apportée à la situation des étudiants internationaux. Les actions proposées dans le cadre du prochain contrat s'inscrivent dans ces objectifs :

- déployer à l'échelle de l'ensemble du site des événements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être (cf. fiche-action S1) ;
- étendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site (cf. fiche-action S2) ;
- harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; aiguiller de manière plus satisfaisante les étudiants vers les relais de proximité susceptibles de leur proposer les services adaptés : logement, accompagnement... (cf. fiche-action S3) ;
- mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM (cf. fiche-action S4) ; il s'agira notamment :
 - de documenter davantage la question des difficultés de financement d'études que peuvent connaître, dès leur arrivée sur le territoire, certains étudiants, en réalisant une étude approfondie sur le sujet,
 - de travailler à l'amélioration de l'information amont des étudiants avant leur arrivée en France,
 - de travailler à la mise en place de solutions pour réduire le phénomène de précarité de certains étudiants internationaux.
- poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux (cf. fiche-action S5) ;
- renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...) (cf. fiche-action S6).

De manière générale, on veillera, grâce à des réunions organisées régulièrement, à améliorer la concertation et à harmoniser les pratiques entre établissements.

5. Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants

Implantés pour la plupart d'entre eux dans des agglomérations bien dotées en infrastructures associatives, culturelles et sportives, les campus et résidences universitaires du site AMPM proposent de nombreux espaces propices au développement de la vie étudiante.

- 5.1 Un tissu associatif très dense et dynamique

Irriguée par plus de 240 associations étudiantes, la vie associative sur les sites d'AMPM est particulièrement dynamique. De très nombreuses manifestations associatives sont programmées tout au long de l'année universitaire sur des thématiques variées (citoyenneté, culture, sport, solidarité, santé...).

Des temps forts et emblématiques permettent de mettre en lumière toutes les initiatives étudiantes et/ou associatives lors de journées/périodes dédiées comme le « Printemps des associations » d'AMU ou le « Printemps de l'Université » à l'université de Toulon ; à l'UAPV, le « Gala de l'orchidée » accueille chaque année au mois de mai 2 000 membres de la communauté universitaire.

Les aides apportées au soutien des projets étudiants le sont dans le cadre de commissions mises en place par les établissements porteurs. Au sein des commissions siègent des représentants des établissements partenaires : personnels et étudiants. Cette représentation croisée permet d'éclairer l'étude des dossiers par l'apport d'éléments extérieurs à chaque établissement.

- 5.2 La culture pour tous

Les membres de l'association et le CROUS A-M-A disposent d'un panel de structures culturelles (théâtre, salle de spectacle...) dédiées aux étudiants. Différents dispositifs de financement des projets culturels ou d'initiatives étudiantes sont portés par les établissements : « Culture Actions » pour les CROUS et la part initiative du FSDIE pour les établissements d'enseignement. De plus, des manifestations culturelles sont régulièrement organisées et/ou mises en place par les établissements.

Trois établissements du site proposent aux étudiants un accès facilité à la culture grâce à la mise en place de tarifications privilégiées avec de nombreux partenaires culturels : le « Patch Culture » (UAPV), « Sortie Culture à 1 euro » (UTLN) et « Carte Culture » (AMU).

Les partenaires universitaires du site ont mis en place un accompagnement des « artistes de haut niveau » dont le statut n'est toutefois pas défini de manière homogène.

- 5.3 Le sport comme vecteur de réussite et d'intégration

Pour l'ensemble des partenaires AMPM, la pratique du sport pendant les études est considérée comme un facteur déterminant de socialisation et de réussite de l'étudiant. Des moyens importants sont donc mis en œuvre pour faciliter l'accès à la pratique sportive sur l'ensemble des sites. Des formules tarifaires attractives sont offertes (cf. Pack sport d'AMU) à l'étudiant et des bonifications « sport » sont pratiquées dans la plupart des composantes. De nombreux événements et initiatives sont par ailleurs organisés en synergie avec les associations sportives, les services universitaires des activités physiques et sportives, les composantes et les associations étudiantes. Une attention particulière est enfin portée aux étudiants en situation de handicap en leur proposant des créneaux de sport adaptés et/ou des événements d'intégration dédiés.

Le site AMPM compte un nombre important de sportifs de haut-niveau dont les parcours d'études sont pour la plupart d'entre eux aménagés.

- 5.4 Les projets AMPM en matière associative, culturelle et sportive

Active et entreprenante, la vie étudiante au sein d'AMPM n'en reste pas moins cloisonnée géographiquement, notamment dans ses dimensions associative et culturelle. Les efforts porteront plus particulièrement sur la mutualisation de l'information entre partenaires AMPM et sa diffusion à l'étudiant, la valorisation commune des projets étudiants, l'accompagnement harmonisé des sportifs et artistes de haut niveau et l'organisation d'évènements communs.

- recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM (cf. fiche-action V1) ;
- harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différents partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions ») (cf. fiche-action V2) ;
- attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission ad hoc inter-établissement (cf. fiche-action V3) ;
- produire un calendrier annuel des évènements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A (cf. fiche-action V4) ;
- rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM et des CROUS (cf. fiche-action V5) ;
- harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site (cf. fiche-action V6) ;
- faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau (cf. fiche-action V7) ;
- organiser un évènement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site (cf. fiche-action V8) ;
- pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016 (cf. fiche-action V9).

En complément de ces différents projets, AMPM et le CROUS A-M-A encourageront les projets étudiants transverses aux différents sites d'AMPM et veilleront à promouvoir l'engagement étudiant sous toutes ses formes (personnes âgées, ESH, accompagnement travail scolaire, solidarité, évènements de charité...).

6. Pilotage et mise en œuvre du SAQVEPS

Les actions développées dans le cadre du SAQVEPS feront l'objet d'un suivi régulier conduit par un comité de suivi ; leur mise en œuvre sera assurée par les structures opérationnelles de vie étudiante présentes au sein de chaque établissement partenaire.

- 6.1 Pilotage global

Un comité de suivi du SAQVEPS d'AMPM sera mis en place. Celui-ci regroupera les responsables politiques en lien avec les missions vie étudiante des différents partenaires (vice-présidents CFVU, directeurs-adjoints à la formation, vice-présidents délégués à la vie étudiante, vice-présidents étudiants et chargés de mission) et du CROUS Aix-Marseille-Avignon. Le comité de suivi rendra régulièrement compte de l'avancement des différentes actions au comité de pilotage AMPM. Pour chaque action à mettre en œuvre, un responsable d'action sera désigné. Par ailleurs, l'OVE d'AMU pourra venir en soutien du pilotage du SAQVEPS en réalisant des enquêtes auprès des étudiants dans le cadre de certaines actions proposées.

- 6.2 Mise en œuvre du SAQVEPS

Afin de mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre de ce schéma d'amélioration de la vie étudiante, les partenaires s'appuieront sur des structures opérationnelles dont l'organisation varie selon les établissements :

Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon dispose de trois services et d'une antenne dédiés à la vie étudiante : la direction de la vie étudiante (gestion des aides directes [bourses], attribution de logements, logement dans le parc privé, emplois étudiants, international), le service social (accompagnement social et handicap), et le service culturel (culture et animation des campus à Aix et Marseille). L'antenne d'Avignon pilote directement, pour le CROUS, le dispositif Ville Campus en lien direct avec l'UAPV.

Aix Marseille Université dispose d'un Pôle Vie étudiante rattaché à la Direction de la Vie Etudiante réunissant l'administration de la vie étudiante, la culture et le handicap. Le personnel vie étudiante-mission handicap (à destination des étudiants) est réparti entre différentes antennes de campus (les BVE -MH).

L'Université de Toulon a dédié quatre services à la vie étudiante (Sport, Santé, Social et SVE). L'équipe du Service Vie Étudiante (SVE) développe et dynamise la vie étudiante en apportant un appui administratif aux associations et élus étudiants, aux missions Culture et Handicap.

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a mis en place depuis 2016 un Bureau de la Vie de Campus, rattachée à la Maison de la Culture. Cette structure se présente comme un lieu d'échanges et de réalisation de projets communs destinés à améliorer la vie sur les campus. Le dispositif Ville Campus, porté conjointement par l'Université d'Avignon et le CROUS Aix-Marseille-Avignon, permet en outre d'amplifier les actions et services proposés aux étudiants en développant trois axes essentiels à l'épanouissement des étudiants et à l'essor de la vie de campus : l'information (Campus Info), le bien-être et la santé (Campus Bien-être) et l'écocitoyenneté (Eco Campus).

L'IEP a constitué un pôle vie étudiante afin de répondre au mieux aux étudiants sur des problématiques d'allègement des droits d'inscription, de demande de bourses, mais aussi d'informations relatives à la vie sociale de chacun. Cette entité est par ailleurs la référence pour les associations en matière de création, suivi administratif et demande de subventions. Enfin, ce pôle est destiné à accueillir la cellule handicap de l'IEP.

L'ECM dispose d'un Bureau des élèves et d'une Association des élèves. Le premier est en charge de temps forts dans la vie de l'établissement et la seconde a pour mission de fédérer, former mais aussi de représenter les associations au sein de l'école, ou à l'extérieur notamment face aux entreprises et aux collectivités territoriales. Cinq pôles (business, citoyenneté, innovation, culture, sport) regroupent les 16 associations d'élèves de l'ECM.

Les services communs au sein et entre établissements – les services universitaires des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS) et le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) - contribuent par ailleurs fortement à la mise œuvre des politiques sur l'ensemble du périmètre AMPM.

Annexe : liste des fiches-actions du SAQVEPS d'AMPM et du CROUS A-M-A

	Page
<p>Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action L1 : poursuivre les actions engagées en matière de développement du parc de logements étudiants ; - Fiche-action L2 : mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires ; - Fiche-action L3 : Informer sur l'offre alternative privée de logements étudiants proposée à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins 	<p>16</p> <p>17</p> <p>18</p>
<p>Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action M1 : améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site ; - Fiche-action M2 : organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site ; - Fiche-action M3 : lancer une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM en tenant compte des premières expériences menées à AMU dans ce domaine et des initiatives développées à l'échelle nationale. 	<p>19</p> <p>20</p> <p>21</p>
<p>Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action S1 : déployer à l'échelle de l'ensemble du site des évènements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être ; - Fiche-action S2 : étendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site ; - Fiche-action S3 : harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; aiguiller de manière plus satisfaisante les étudiants vers les relais de proximité susceptibles de leur proposer les services adaptés : logement, accompagnement... - Fiche-action S4 : mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM ; - Fiche-action S5 : poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux ; - Fiche-action S6 : renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...). 	<p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>27</p> <p>28</p>

Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants	
- Fiche-action V1 : recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM ;	29
- Fiche-action V2 : harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différentes partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions ») ;	30
- Fiche-action V3 : attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission <i>ad hoc</i> inter-établissement ;	31
- Fiche-action V4 : produire un calendrier annuel des événements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A ;	32
- Fiche-action V5 : rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM ;	33
- Fiche-action V6 : harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site ;	34
- Fiche-action V7 : faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau ;	35
- Fiche-action V8 : organiser un événement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site ;	36
- Fiche-action V9 : pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016.	37

Fiche-action L1

Nom du projet	Poursuivre les actions engagées en matière de développement de logement social étudiant
Contexte	Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon a mené une action énergique au cours de la décennie en cours afin d'augmenter de manière significative l'offre de logements étudiants dans les trois villes universitaires de l'académie. Toutefois, la pression reste encore forte en période de rentrée en particulier, même si elle est plus ciblée selon les secteurs. L'action menée précédemment s'inscrivait dans le cadre du plan 40 000 logements, celle en cours et à venir dans le cadre du plan 60 000.
Objectifs	<p>1) Poursuivre et achever les projets planifiés, qui doivent permettre la construction de 531 nouvelles places Deux projets sont entrés en phase opérationnelle, le 3° est en programmation : Avignon : Alauzen/Pasteur à Avignon (81 logements et 85 places) : fin 2018 Aix-en Provence : la Pauliane (296 studios) : 2020 Marseille : Luminy (150 places) : 2021</p> <p>2) Mener des actions concertées avec les collectivités pour identifier de nouvelles opportunités foncières et poursuivre les constructions sur les zones en tension La poursuite du développement de logement social étudiant dans les zones en tension passe par la mise à disposition de foncier gratuit ou très bon marché afin de permettre le lancement de nouveaux projets : l'Etat dispose d'une réserve foncière sur le campus Jean-Henry Fabre à Avignon qui pourra permettre la construction d'une deuxième tranche de logements sur ce campus si le besoin en est avéré. En revanche, aucun foncier n'est disponible sur Marseille-centre où le développement universitaire rend indispensable la construction de logements bon marché, alors que les résidences privées à coût très élevé sont nombreuses dans le secteur. De même, à Aix-en-Provence, les fortes tensions sur le marché immobilier privé rendent la poursuite des efforts nécessaires. Seule une action concertée des EPSCP avec le CROUS permettra, dans le cadre du CPER ou d'autres dispositifs de mobilisation des pouvoirs publics, de bénéficier-d'opportunités nouvelles.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse accrue à la demande étudiante, possibilité de peser sur les prix dans le secteur privé par un rapport demande/offre moins favorable aux propriétaires. - Réduction (indirecte) du taux d'échec par la diminution du besoin au recours au travail salarié. Possibilité également de peser sur les collectivités locales afin de réserver dans leur politique d'aménagement urbain des fonciers peu coûteux permettant la création de nouveaux logements sociaux pour les étudiants.
Indicateurs	Logements sociaux neufs effectivement livrés à chaque rentrée. Foncier mis à disposition pour le développement de nouveaux programmes
Calendrier	Durée du contrat de site
Porteur	Crous

Fiche-action L2

Nom du projet	Mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires.
Contexte	La période rentrée universitaire est chaque année l'occasion de déplorer à juste titre l'insuffisance de logements en général sur le territoire. Six mois plus tard, bien avant la fin de l'année universitaire, tous les bailleurs disposent de logements vacants. La réalité de la demande et du besoin est donc évolutive dans le temps.
Objectifs	Le CROUS dispose d'une vision précise de la demande de logements étudiants dans son propre parc, qu'il peut analyser par site (ville, campus) sur la base de la demande formulée et traitée à la fin juin précédant la rentrée. Ces données ne suffisent pas à analyser la réalité de la demande sociale, et une évaluation de la demande non satisfaite à la fin du mois d'août compléterait utilement cette approche. L'objectif serait de mettre en place un dispositif d'observation élargi, en y associant les agences d'urbanisme, services de l'Etat en charge de la politique du logement (DDT) et autres bailleurs sociaux gérant directement du logement.
Bénéfices attendus et livrables	Disposer d'une analyse plus fine et pertinente des besoins, mieux cibler les zones en réelle tension et où la poursuite du développement de logements sociaux est indispensable, afin de répondre au mieux aux besoins du public étudiant dans le cadre d'une politique de développement urbain maîtrisée et partagée par tous les acteurs (établissements, CROUS, Etat, collectivités). Cette analyse pourra servir dans le cadre de la préparation de l'éventuel futur CPER.
Indicateurs	Taux de demandes satisfaites par campus à la fin juin, de pression à la fin août dans le parc CROUS ; données identiques chez les bailleurs sociaux gestionnaires de logements étudiants.
Calendrier	Sur la base des données de la rentrée 2018, mise en place de données consolidées dans les mois suivants et du dispositif d'analyse avec les partenaires à compter de la fin 2018
Porteur	CROUS en liaison avec les agences d'urbanisme. Autres acteurs : services de l'Etat (DDT), établissements

Fiche-action L3

Nom du projet	Informé sur l'offre alternative de logements étudiants proposés à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins
Contexte	Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon propose aux étudiants une offre très large de logement social en résidence universitaire à un prix accessible car subventionné dans les principales villes du site AMPM. Le parc de logement social a beaucoup augmenté au cours de ces dernières années, toutefois cette offre ne couvre pas l'ensemble des besoins, notamment dans les villes où il n'existe pas de résidence CROUS, ou dans les sites où la pression est forte, surtout en période de rentrée.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner davantage les étudiants dans leur recherche de logement - Proposer plusieurs alternatives de logement aux étudiants qui n'ont pas la possibilité ou le souhait d'accéder à une résidence du CROUS - Mieux communiquer sur l'offre alternative existante adaptée aux étudiants (Lokaviz, Studapart, etc.) - Mieux communiquer sur les aides au logement (CAF, aides pour la caution, etc.)
Bénéfices attendus et livrables	Réponse accrue à la demande étudiante. Simplification et sécurisation de la recherche de logement pour l'étudiant.
Indicateurs	Nombre de dispositifs. Nombre d'offres. Nombre de demandes. Questionnaire de satisfaction auprès des étudiants à propos des alternatives conseillées (plateformes spécialisées de recherche de logement étudiants par exemple).
Calendrier	Durée du contrat de site
Porteur	Les partenaires d'AMPM

Fiche-action M1

Nom de l'action	Améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site
Contexte	Le périmètre AMPM regroupe un grand nombre de sites d'enseignement plus ou moins accessibles en transport en commun, plus ou moins distants des grands centres urbains et des résidences universitaires du CROUS. Les déplacements vers ces sites peuvent occasionner des frais et des temps de transport importants pour les étudiants comme en témoigne la récente étude académique sur les conditions de vie étudiante. A cause de contraintes liées aux capacités d'accueil et/ou aux infrastructures pédagogiques, de nombreux étudiants sont de surcroît amenés à se déplacer entre plusieurs sites d'enseignement à l'intérieur d'une même journée. Dans ce contexte, il apparaît que l'information sur les modalités de transport vers les sites d'AMPM (et entre sites) et sur les tarifs en vigueur est à la fois hétérogène et dispersée. En début de semestre, l'étudiant est conduit à devoir se renseigner auprès de multiples guichets pour organiser ses transports.
Objectifs	Réaliser des supports d'information adaptés qui renseignent l'étudiant sur les modalités d'accès aux différents sites d'AMPM et sur les tarifs pratiqués. L'information s'enrichira progressivement grâce aux actions menées en collaboration avec nos partenaires institutionnels.
Bénéfices attendus et livrables	Permettre aux étudiants d'AMPM de se déplacer à moindre coût et d'accéder dans un temps raisonnable aux différents sites d'AMPM.
Indicateurs	Nombre et variété des supports proposés Evaluation de la satisfaction des étudiants concernant ces supports
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec l'ensemble des partenaires d'AMPM et le CROUS A-M-A. Les directions/services communication des différents établissements seront associés à cette action.

Fiche-action M2

Nom de l'action	Organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels locaux (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site.
Contexte	<p>L'évolution de la carte des formations et de son déploiement sur les sites AMPM impacte chaque année la mobilité des étudiants entre les différents sites. Certains trajets peuvent s'avérer longs et/ou coûteux et/ou très congestionnés aux heures de pointe. Les difficultés ne sont parfois que passagères mais peuvent également être durables.</p> <p>De nombreuses et notables améliorations ont déjà été apportées aux réseaux de transport avec notamment la mise en place de ligne de bus dédiées permettant (ou qui permettront à très court terme) d'accéder facilement à certains sites d'AMPM. Ces améliorations ont pu être réalisées grâce à une concertation étroite entre les acteurs universitaires, les pouvoirs publics et les régies de transport. S'agissant des tarifs de transport en commun, plusieurs réunions ont par exemple été organisées entre la cellule du développement durable d'AMU et la direction de la SNCF pour la mise en place d'un « pack étudiant » (train, RTM, Aix-en-bus, Carreize, location de vélo et de voiture) permettant aux étudiants de faire une économie allant jusqu'à près de 80 euros sur l'ensemble de l'offre. Des initiatives similaires ont été entreprises par d'autres partenaires AMPM.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des échanges réguliers entre les partenaires AMPM et le CROUS d'A-M-A d'une part et les partenaires institutionnels ainsi que les régies de transport en commun d'autre part afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les difficultés de transport passagères ou durables des étudiants et rechercher des solutions. - Rechercher les tarifs les plus avantageux pour les étudiants d'AMPM. - Faire en sorte de permettre aux étudiants de substituer progressivement dans leurs habitudes de mobilité, les transports en commun aux moyens de transports individuels motorisés.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Assurer pour l'étudiant une plus grande facilité de mobilité pour accéder aux sites d'AMPM à des tarifs modérés.</p> <p>Favoriser leur déplacement en transport en commun</p>
Indicateurs	<p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre de nouveaux dispositifs mis en place</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec l'ensemble des partenaires d'AMPM et le CROUS A-M-A

Fiche-action M3

Nom du projet	Etude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM
Contexte	<p>L'évolution de la législation en matière de développement durable (Grenelle de l'environnement, loi de la transition énergétique pour une croissance verte...) ainsi que les schémas nationaux et internationaux (SNTEDD, SEDD, ODD..) incitent les institutions à s'inscrire dans une démarche durable.</p> <p>La nécessité d'agir sur tous les leviers permettant de diminuer les émissions de CO₂ apparaît clairement sur le territoire régional. A ceci s'ajoute les forts embouteillages observés à Marseille et au-delà.</p> <p>Une étude récente de l'Université de Marseille a démontré que 74 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues au déplacement.</p> <p>Aix-Marseille Université, forte de son expérience passée dans le domaine du co-voiturage, souhaite s'associer aux autres établissements AMPM et au CROUS d'Aix-Marseille-Avignon afin de réfléchir à un outil adapté au public (usagers et personnels) et aux contraintes liées aux sites divers de la formation (formation multi-sites)...</p> <p>Ce démarche s'appuiera également sur les expériences nationales sur le co-voiturage actuellement en cours par plusieurs plate-forme de co-voiturage.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les auto-solistes - Modifier les habitudes de mobilité des individus dans le cadre de la transition énergétique
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les gaz à effet de serre - Favoriser la convivialité - Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement
Indicateurs	<p>Nombre de km parcourus en covoiturage</p> <p>CO₂ économisé</p> <p>Nombre de voitures et de passagers inscrits sur le site</p>
Calendrier	Mise en œuvre à partir de 2018
Porteur	Aix-Marseille Université en collaboration avec les autres partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S1

Nom du projet	Déployer à l'échelle de l'ensemble du site des évènements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être
Contexte	Le constat de l'existence et de la présence dans les établissements d'usagers en prise avec des difficultés sociales et de santé croissantes est partagé par tous. Chacun œuvre selon ses propres dispositifs et missions. L'amélioration des conditions de vie des étudiants passe d'abord par une sensibilisation aux conduites à risque en matière d'addiction, de santé, d'alimentation et d'information. Les partenaires du site souhaitent ensemble améliorer les dispositifs de sensibilisation et organiser un événement commun en liaison avec le CROUS et le SIUMPPS.
Objectifs	Améliorer l'information et la communication auprès des étudiants. Recenser et connaître les pratiques de chacun des membres du site. Organiser un évènement commun à l'échelle du site AMPM.
Bénéfices attendus et livrables	Sensibiliser les étudiants en matière de prévention. Communiquer sur l'association AMPM et sur les établissements partenaires. Développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance à l'association AMPM. Livrable : diffusion sur les sites web dédiés.
Indicateurs	Recensement du nombre de partenaires extérieurs participant à l'évènement. Recensement du nombre de participants étudiants prenant part à l'évènement. Questionnaire de satisfaction auprès des participants
Calendrier	Démarrage durant l'année 2018
Porteur	Concertation avec tous les partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S2

Nom du projet	Etendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site
Contexte	<p>La prévention en matière de soins de santé est une préoccupation forte des établissements du site AMPM.</p> <p>RESAMU constitue un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'Aix Marseille Université regroupant environ 50 praticiens sur les 8 principaux sites de l'université: Aix-en-Provence, Marseille, Arles, Aubagne, Digne-les-Bains, Gap, La Ciotat et Salon-de-Provence. Il assure aux étudiants l'accès aux soins auprès de médecins pratiquant des tarifs de secteur 1 et le tiers payant.</p> <p>Le dispositif RESAMU est aujourd'hui porté par le SIUMPPS, qui assure par ailleurs la médecine de prévention des étudiants d'Avignon, de l'ECM et de l'IEP.</p> <p>La mise en place de ce dispositif a nécessité de recueillir en amont l'aval des conseils.</p> <p>Les établissements du site AMPM souhaitent s'inspirer du dispositif mis en place par AMU et l'étendre à leurs étudiants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer à tous les étudiants, et surtout aux plus fragiles, l'accès aux soins de santé. - Orienter les étudiants dans le parcours de santé et le suivi éventuel.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Permettre aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées d'un réseau de médecins généralistes pratiquant des tarifs de consultation de secteur 1,</p> <p>Optimiser l'accès aux soins primaires pour les étudiants, particulièrement ceux en situation de précarité.</p> <p>Compléter les dispositifs en matière de santé et de bien-être étudiants proposés par les établissements du site.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de médecins engagés dans le réseau</p> <p>Nombre d'étudiants ayant accédé aux soins</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	Coordination assurée par Aix-Marseille Université

Fiche-action S3

Nom du projet	Harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap
Contexte	<p>La loi ESR du 22 juillet 2013 rend obligatoire l'établissement d'un Schéma Directeur en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.</p> <p>Le nombre d'étudiants déclarés en situation de handicap accédant à l'enseignement supérieur a très fortement augmenté ces dernières années ; à titre d'illustration, celui-ci a doublé en 5 ans au sein d'Aix-Marseille Université.</p> <p>Face à ce contexte, chaque établissement s'est adapté et met en œuvre ses propres dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement qu'il convient désormais de partager et d'harmoniser à l'échelle du site.</p>
Objectifs	Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants en situation de handicap.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Renforcer la coopération entre les établissements afin d'identifier les dispositifs les plus pertinents.</p> <p>Améliorer l'accompagnement mis en place dans les établissements du site.</p> <p>Favoriser l'accès à un logement adapté des étudiants en situation de handicap.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'étudiants en situations de handicap accompagnés.</p> <p>Nombre d'étudiants en situation de handicap logés.</p> <p>Questionnaire de satisfaction des étudiants en situation de handicap accompagnés.</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec les partenaires d'AMPM et le CROUS Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S4

<p>Nom du projet</p>	<p>Mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM</p>
<p>Contexte</p>	<p>Le public des étudiants internationaux est pluriel, dans toutes ses dimensions, y compris sociales : hormis le désir d'étudier en France, rien de commun entre le doctorant bénéficiant d'une bourse de thèse, le boursier du gouvernement français, plus généralement tous les étudiants disposant d'un financement d'études stable et suffisant, et des étudiants en situation de grande précarité du fait de l'absence d'un réel financement d'études. La réglementation relative au séjour d'étudiants étrangers exige qu'ils disposent d'un financement mensuel régulier de 615 € : ces données sont difficiles à contrôler effectivement et, mises en œuvre de façon drastique, entraîneraient une forte diminution du nombre d'étudiants internationaux. Cependant, les ambitions des établissements ne visent pas à accueillir un grand nombre d'étudiants en situation de précarité avérée, et le CROUS n'a ni la mission ni les moyens d'assurer le financement des études d'étudiants qui ne relèvent pas du dispositif des bourses sur critères sociaux pour les étudiants nationaux.</p> <p>La question touche peu les établissements de l'association qui recrutent sur la base d'une sélection, elles sont en revanche prégnantes pour les universités.</p> <p>Le sujet dépasse largement les missions et prérogatives des EPSCP et des CROUS, elle ne peut pas pour autant être ignorée ; il convient toutefois de se doter d'objectifs atteignables.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>1) Mieux documenter le sujet en disposant de données chiffrées historicisées et identifiant mieux les origines des étudiants en difficultés</p> <p>Le phénomène décrit ci-dessus n'a pas été sérieusement documenté à ce jour et n'a en tout cas pas donné lieu à la production de données communiquées par le CROUS aux établissements. Les étudiants qui s'adressent au service social pour une aide à leur financement d'études huit semaines ou moins après leur arrivée sur le territoire relèvent manifestement de situations que l'on peut qualifier de précaires. Les assistantes sociales les connaissent puisqu'ils s'adressent à elles. Dans le strict respect de la confidentialité du travail des assistantes sociales et de l'anonymat des étudiants, il est possible de dresser un bilan chiffré des situations rencontrées en identifiant les aires géographiques d'origine, les cursus concernés et niveaux d'études.</p> <p>2) Améliorer l'information des étudiants en amont de leur venue</p> <p>L'information des étudiants en amont doit être améliorée, afin que l'étudiant soit parfaitement informé des réalités économiques et financières qui l'attendent. Des informations pratiques précises peuvent être transmises par voie dématérialisée lorsque l'étudiant candidat est encore à l'étranger.</p> <p>3) Travailler à la mise en place de solutions pour réduire le phénomène de précarité de certains étudiants internationaux</p> <p>Réduire le phénomène de précarité de ces étudiants peut s'entendre de deux manières : cela peut se faire en amont de l'arrivée au moment du choix des dossiers des étudiants admis à venir étudier sur place, ou, lorsqu'ils sont sur place, par la recherche de solutions pratiques.</p>

Objectifs (suite)	<p>Pour le premier point, le sujet est surtout d'ordre académique : il s'agit par exemple de s'assurer de l'adéquation entre le niveau académique et l'âge du candidat à recruter. Pour les étudiants arrivés sur place, les solutions ne sont pas simples, s'ils sont de fait dépourvus de financement : la recherche d'un job s'avère plus difficile que prévu, le travail au noir est largement répandu et ces conditions ne sont pas propices à la réussite. Leur donner un accès privilégié à certains jobs dans les établissements et au CROUS ? Les orienter vers des associations caritatives ?</p> <p>4) Sensibiliser davantage le MAE à cette problématique</p>
Bénéfices attendus et livrables	<p>Prise de conscience du phénomène en vue d'une réduction du nombre d'étudiants en situation de précarité.</p> <p>Etude documentée sur le sujet, document d'information concis et à portée pratique, etc</p>
Indicateurs	<p>Données chiffrées relatives aux nombres d'étudiants concernés chaque année. Détail par composantes et années d'études et par aires géographiques</p>
Calendrier	<p>Dès 2018</p>
Porteur	<p>CROUS et établissements (universités) : VP délégués à la vie étudiante, VP Formation, VP RI, DG du CROUS, DVE, service social</p>

Fiche-action S5

Nom du projet	Poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux
Contexte	<p>L'ensemble des membres de l'association et le CROUS proposent tous, dans le cadre de leurs missions, des dispositifs d'accueil des étudiants dont certains bénéficient à des populations spécifiques telles que les étudiants internationaux.</p> <p>A ce titre, sur certains campus du périmètre AMPM, des guichets uniques sont instaurés notamment en période de rentrée universitaire afin d'aider et de simplifier les démarches des étudiants internationaux (titre de séjour, aide au logement, ...). Sur d'autres campus, d'autres modalités sont mises en place (exemple : sur Avignon, créneaux banalisés au profit des étudiants étrangers pour l'accueil auprès des services de la Préfecture).</p>
Objectifs	<p>Poursuivre les actions en centrant les efforts sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des étudiants internationaux - Simplifier les démarches des étudiants - Développer les services offerts aux étudiants - Renforcer le lien entre les établissements et le CROUS
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer les services présents au sein des guichets uniques Améliorer la communication auprès des étudiants sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques</p>
Indicateurs	<p>Nombre de dispositifs d'accueil existants Nombre d'étudiants ayant fréquenté les guichets Questionnaire de satisfaction des étudiants</p>
Calendrier	A partir de la rentrée universitaire 2018/2019
Porteur	Action déployée en coordination avec tous les partenaires AMPM, le CROUS Aix-Marseille-Avignon et le CROUS Nice-Toulon

Fiche-action S6

Nom du projet	Renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...)
Contexte	<p>L'enquête menée par l'observatoire national de la vie étudiante en 2016 relève que près de 50% des étudiants déclarent avoir exercé au moins une activité rémunérée durant l'année universitaire.</p> <p>Le Plan national de la vie étudiante fixe comme objectif le développement d'une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus ainsi que la valorisation et la reconnaissance des compétences acquises par les étudiants salariés. Le décret du 10 mai 2017 propose des évolutions réglementaires permettant aux Crous de recourir à des emplois étudiants et élargit les missions qui peuvent leur être dévolues. Il permet par ces évolutions et plusieurs autres compléments de répondre aux objectifs fixés par le PNVE.</p> <p>Fort de ce constat, faciliter la mise en relation entre l'étudiant et les offres d'emplois, d'une part, et développer une base de données proposant des offres compatibles avec les emplois étudiants, d'autre part, constituent une priorité pour les membres de l'association et le CROUS A-M-A.</p> <p>La reconnaissance et la valorisation des compétences acquises par les étudiants salariés des membres de l'association et du CROUS leur seront proposées.</p> <p>Les étudiants ayant besoin de travailler pour compléter le financement de leurs études, se tournent également vers des petits jobs et les recherches d'emplois s'avèrent souvent longues et difficiles. Les CROUS ont développé depuis plusieurs années un outil en ligne « Jobaviz » qui permet de collecter les offres d'emplois et de proposer lesdites offres aux étudiants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants - Aider les étudiants dans leurs démarches et leurs recherches d'emplois - Se doter d'une base de données en offre d'emplois permettant de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs - Publier les offres des membres de l'association et du Crous sur Jobaviz et les sites web des établissements - Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer le nombre d'offres d'emplois compatibles avec les rythmes universitaires et les valoriser</p> <p>Renforcer les synergies entre les établissements afin de mettre en commun les offres de jobs étudiants</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'offres d'emplois recensées sur Jobaviz</p> <p>Nombre d'offres d'emplois étudiants proposés par les établissements et publiés sur Jobaviz et les sites web des établissements</p> <p>Nombre de partenariats formalisés avec des employeurs</p> <p>Taux de satisfaction des étudiants sur leur job étudiant mesuré dans une enquête en ligne</p> <p>Nombre d'étudiants salariés par les membres de l'association ou le Crous impliqués dans une valorisation et/ou une reconnaissance des compétences acquises</p>
Calendrier	A partir de 2018
Porteur	CROUS Aix-Marseille Avignon

Fiche-action V1

Nom du projet	Recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM
Contexte	<p>L'activité des associations étudiantes est très forte sur les différents établissements d'AMPM avec plus de 200 associations actuellement recensées. Toutefois, l'implication des associations et leurs initiatives sont circonscrites sur leur seul établissement. Leur identification par établissement est annuellement difficile eu égard au renouvellement annuel des bureaux, à l'éclatement des sites géographiques et à leur relation plus ou moins forte avec l'établissement (demandes de subventions, de financements FSDIE, hébergement existant ou non...).</p> <p>On note par ailleurs que les associations de chaque membre de l'association n'ont pas ou peu de contact entre elles.</p>
Objectifs	<p>Pour chaque membre, il s'agit d'établir annuellement le nombre d'associations domiciliées et hébergées afin de disposer d'éléments chiffrés, actualisés et susceptibles d'être croisés afin de favoriser les liens entre associations étudiantes et d'enrichir les initiatives croisées.</p> <p>Pour les associations, il leur serait bénéfique de connaître les activités de leur(s) homologue(s) rattachés aux autres membres de l'association afin de conduire des projets communs en valorisant les compétences de chacun.</p> <p>Pour le site AMPM, la connaissance fine de ses associations permettrait (1) de décloisonner les initiatives étudiantes et/ou associatives, (2) de valoriser celles-ci via les sites web des membres et (3) de mobiliser plus largement les associations lors d'évènements phares du site AMPM visant à échanger, partager et découvrir toutes les initiatives étudiantes et/ou associatives.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<p>Recensement, actualisation et consolidation des associations domiciliées et/ou hébergées et/ou actives sur le site AMPM.</p> <p>Production d'une liste mise à disposition sur les sites web dédiés par les membres de l'association et le CROUS.</p>
Indicateurs	Nombre d'actualisations infra-annuelles du fichier des associations AMPM
Calendrier	A partir de l'année universitaire 2018/2019
Porteur	En collaboration avec tous les acteurs du site : partenaires AMPM et CROUS

Fiche-action V2

Nom du projet	Harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différents partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions »)
Contexte	<p>L'activité des associations étudiantes est très dynamique sur les différents établissements d'AMPM. De nombreux projets sont présentés dans les domaines de la culture, de la solidarité, du social, de l'humanitaire, du sport ... auprès des commissions de financement du FSDIE présentes dans chaque établissement universitaire. Le CROUS Aix-Marseille Avignon, par l'intermédiaire du dispositif « Culture-Actions », apporte également un support financier aux projets étudiants dans le champ culturel.</p> <p>Or, si l'objectif de soutien à l'initiative étudiante est identique pour tous les partenaires, les procédures sont distinctes, notamment en ce qui concerne le dossier de demande de financement. Celui-ci est différent d'une part entre établissements et, d'autre part, entre les établissements et le CROUS. Le dossier peut donc faire l'objet d'une harmonisation sans que les critères d'évaluation de chaque commission FSDIE et « Culture-Actions » en soient affectés.</p>
Objectifs	<p>Simplifier et harmoniser les démarches des étudiants et/ou des associations étudiantes en établissant un dossier commun de financement entre les établissements et le CROUS. Les étudiants bénéficieront d'une rédaction facilitée des demandes en disposant tous des mêmes informations et d'un accès clarifié à ces dispositifs.</p> <p>Pour le site AMPM et le CROUS A-M-A, il s'agit d'améliorer la visibilité des nombreuses actions mises en œuvre par les associations étudiantes du site. Plus largement, il s'agit de mettre en avant le fait qu'AMPM et le CROUS valorisent fortement et fédèrent les initiatives étudiantes et/ou associatives en les soutenant financièrement via les dispositifs du FSDIE et de « Culture – actions ».</p>
Bénéfices attendus et livrables	Production d'un dossier de financement de l'initiative étudiante commun au CROUS et aux partenaires AMPM
Indicateurs	<p>Nombre de partenaires ayant adopté le dossier unique à la rentrée 2018-2019</p> <p>Nombre de dossiers uniques déposés par les étudiants et/ou associations étudiantes en 2018-2019.</p>
Calendrier	Rentrée 2018-2019
Porteur	Concertation entre les partenaires pilotée par les vice-présidents délégués à la vie étudiante, les vice-présidents étudiants et la direction du CROUS A-M-A

Fiche-action V3

Nom du projet	Attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission ad hoc inter-établissement
Contexte	L'activité des associations étudiantes est forte sur les différents établissements d'AMPM. De nombreux projets sont financés par les établissements et le CROUS A-M-A dans les domaines associatifs, culturels, sportifs et humanitaires. Chaque année des projets étudiants particulièrement innovants et/ou ambitieux émergent au sein de chaque établissement ; aujourd'hui, ces projets ne bénéficient pas d'un éclairage élargi au site AMPM.
Objectifs	Mettre en place une cérémonie annuelle de remise de prix pour les meilleurs projets étudiants à l'échelle d'AMPM.
Bénéfices attendus et livrables	Valoriser l'engagement des étudiants et de leurs associations en mettant en avant les meilleurs projets étudiants du site AMPM Renforcer le sentiment d'appartenance au site AMPM Accroître la visibilité d'AMPM et du CROUS A-M-A en créant un évènement « phare » annuel.
Indicateurs	Nombre de projets récompensés Nombre de cérémonies de remise de récompenses organisées.
Calendrier	A partir de janvier 2018
Porteur	Organisation à définir en concertation avec les vice-présidents délégués à la vie étudiante, les vice-présidents étudiants et la direction du CROUS A-M-A.

Fiche-action V4

Nom du projet	Produire un calendrier annuel des évènements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A
Contexte	Un nombre très important de projets culturels étudiants sont menés à bien sur les différents sites AMPM. Ces évènements culturels ne sont pas connus au-delà de leur établissement de rattachement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que les usagers disposent d'une information globale des évènements culturels créés par les étudiants et développés sur les différents sites. - Renforcer le sentiment d'appartenance au site AMPM - Accroître la visibilité d'AMPM et du CROUS A-M-A
Bénéfices attendus et livrables	<p>Communication améliorée relative aux évènements culturels initiés par les étudiants d'AMPM</p> <p>Diffusion sur les sites multimédias dédiés.</p> <p>Augmentation du nombre des participants à ces évènements</p>
Indicateurs	<p>Nombre de participants aux évènements culturels étudiants</p> <p>Nombre de consultations des sites dédiés.</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018

Fiche-action V5

Nom du projet	Rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM et des CROUS
Contexte	<p>Les membres de l'association et le CROUS ont tous pour mission de promouvoir une vie culturelle et une animation des sites universitaires. Dans ce cadre, ils reçoivent dans leurs locaux des expositions à destination des usagers et des personnels des établissements.</p> <p>L'activité des associations étudiantes est forte sur les différents établissements d'AMPM. Toutefois lorsqu'un projet étudiant se déroule sur un site, un campus, il ne concerne que l'établissement dont ressort l'étudiant et/ou l'association étudiante.</p> <p>Ces manifestations sont donc déployées sur un nombre de sites restreint. Un accord entre les partenaires pourrait permettre de multiplier le nombre de bénéficiaires de ces manifestations.</p>
Objectifs	<p>Définir une procédure simple afin de permettre aux expositions de devenir itinérantes</p> <p>Mettre en place un référent par établissement et CROUS pour accueillir les événements.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le déplacement des événements (essentiellement des expositions) sur les différents sites et campus des établissements et du CROUS. - Permettre à tous les étudiants d'AMPM d'accéder à ces expositions. - Valoriser les initiatives des étudiants/associations étudiantes en matière culturelle - Assurer une animation des campus et/ou lieux de vie étudiante - Renforcer le partenariat / développer les échanges des établissements en matière culturelle
Indicateurs	Nombre d'expositions itinérantes au sein d'AMPM
Calendrier	A partir de l'année universitaire 2018/19
Porteur	Organisation à définir en concertation avec les partenaires du site AMPM et du CROUS A-M-A

Fiche-action V6

Nom du projet	Harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site
Contexte	<p>Les partenaires de l'association souhaitent mener une politique volontariste d'accueil et de soutien à la réussite universitaire des étudiants qui poursuivent une pratique artistique pendant leur scolarité. Plusieurs établissements du site ont mis en place un statut d'artiste de haut niveau permettant un accompagnement et des aménagements de cursus. Contrairement au statut de sportif de haut niveau, le statut d'artiste de haut niveau n'a pas de reconnaissance nationale et les critères pris en compte pour attribuer ce statut sont plus ou moins exigeants, selon l'établissement.</p> <p>Les partenaires de l'association souhaitent se concerter et harmoniser les critères pour proposer un statut et un cadre commun à tous les étudiants du site AMPM.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les établissements, améliorer la concertation et parvenir à définir un statut d'artiste de haut niveau basé sur des critères et une procédure d'attribution homogène ; - Pour les étudiants, offrir un statut unique et un cadre homogène, voire commun aux établissements.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Renforcer la synergie entre les établissements pour parvenir à un statut unique basé sur des critères communs.</p> <p>Contribuer, le cas échéant, à la réflexion concernant une définition nationale du statut d'artiste de haut niveau.</p> <p>La faisabilité de la mise en place d'une commission commune à l'ensemble du site AMPM sera étudiée.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de demandes</p> <p>Nombre d'étudiants artistes de haut niveau</p>
Calendrier	A partir de la rentrée 2018/19 et sur la durée du contrat de site
Porteur	Vice-présidents et chargés de mission en charge de la Culture dans les différents établissements partenaires

Fiche-action V7

Nom du projet	Faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau
Contexte	<p>Les établissements d'enseignement de l'association accueillent des étudiants qui reçoivent le statut de sportif de haut niveau (inscrit sur la liste de haut niveau du Ministère chargé des sports) ainsi que des étudiants qualifiés d'artistes de haut niveau.</p> <p>Ce public constitue une richesse et est source de diversité pour la vie des établissements. Afin de permettre à ces étudiants de réussir dans leurs études et dans leurs activités extra-universitaires, il convient de développer un accompagnement spécifique, et en particulier de leur réserver un droit au logement dans les structures du CROUS, souvent proches de leur lieu d'études.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants qui en parallèle de leurs études pratiquent un sport ou une activité artistique à un haut niveau. - Simplifier les démarches de ces étudiants et leur apporter un accompagnement spécifique dans leur parcours d'étude. - Développer les relations des membres de l'association entre eux et avec le CROUS. - Mettre en œuvre des dispositifs communs aux membres de l'association - Sur la question du logement, identifier les étudiants concernés le plus en amont possible, afin de mettre en place une procédure qui leur garantisse un logement s'ils le souhaitent, indépendamment de leur situation sociale. Pour les sportifs de haut niveau, un travail partenarial avec la direction de jeunesse et sports faciliterait la circulation de l'information et la mise en œuvre d'un tel dispositif.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Augmentation du nombre d'inscription du public cible dans les établissements</p> <p>Rayonnement accru des établissements d'AMPM dans le paysage universitaire régional et national</p> <p>Communication du dispositif sur les sites web des établissements</p>
Indicateurs	Nombre de logements occupés dans le cadre du dispositif
Calendrier	La rentrée 2018 peut être l'objectif pour les sportifs de haut niveau. Pour les artistes de haut niveau, la mise en œuvre opérationnelle du projet sur la question du logement est dépendante de la résolution de l'objectif de définition 'artiste de haut niveau.
Porteur	CROUS A-M-A et établissements AMPM en liaison avec la direction de jeunesse et sports pour les sportifs de haut niveau

Fiche-action V8

Nom de l'action	Organiser un évènement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site
Contexte	Les services universitaires des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS), les composantes et les associations étudiantes travaillent en synergie au sein de chaque établissement partenaire afin d'organiser des évènements sportifs variés. On citera par exemple le tournoi universitaire de rugby à 7 « TPM SEVEN'U » porté par l'université de Toulon et la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée ou encore le Trophée International des Talents Etudiants (TITE), compétition sportive et artistique, organisée par le bureau des sports de la faculté des sciences du sport d'AMU. Ces évènements sportifs sont particulièrement courus par les étudiants mais restent pour l'essentiel cloisonnés entre partenaires du site.
Objectifs	Organiser un évènement sportif étudiant à l'échelle du site AMPM. Il s'agira soit d'ouvrir un évènement déjà existant au sein d'un site d'AMPM à l'ensemble des étudiants des autres sites, soit de créer un nouvel évènement.
Bénéfices attendus et livrables	Développer chez l'étudiant, au travers de cet évènement, un sentiment d'appartenance à l'association AMPM. Sensibiliser les étudiants à la pratique sportive Communiquer sur l'association AMPM et sur les établissements partenaires.
Indicateurs	Nombre d'éditions de l'évènement organisées Nombre d'équipes et d'étudiants inscrits à l'évènement Nombre d'articles de presse communiquant sur l'évènement
Calendrier	A partir du printemps 2018
Porteur	SUAPS et associations étudiantes d'AMPM volontaires.

Fiche-action V9

Nom de l'action	Pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016
Contexte	<p>AMU a été précurseur dans l'introduction de jeux d'entreprise dans les enseignements universitaires. Ces jeux d'entreprise consistent à faire gérer des entreprises virtuelles concurrentes par des étudiants. Chaque entreprise est représentée par une équipe d'étudiants qui, à partir de données diverses et d'états comptables et financiers (bilan, compte de résultat, trésorerie, ..), prend des décisions (prix de vente, publicité, production, investissement...) tout au long de la durée du jeu. Les décisions de chaque entreprise se confrontent régulièrement sur un marché virtuel simulé par ordinateur.</p> <p>Ludiques et pédagogiques, ces jeux sont particulièrement appréciés par les étudiants qui y découvrent tout à la fois le travail en équipe, la gestion du stress et les premiers rudiments de gestion d'entreprise. En outre, ces jeux sont destinés à tous les étudiants, quels que soient leur niveau d'études ou leur discipline.</p> <p>Au printemps 2016, le jeu d'entreprise « AMPM Business Game by night » a été organisé à l'attention des étudiants d'AMPM. Un centaine d'étudiants y a participé, provenant de tous les établissements partenaires d'AMPM. Cette première édition a remporté un vif succès.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Installer dans la durée ce jeu d'entreprise destiné aux étudiants d'AMPM - Communiquer sur l'association AMPM au travers d'un évènement étudiant à la fois pédagogique et ludique
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance à l'association AMPM</p> <p>Sensibiliser les étudiants à la gestion d'entreprise.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'éditions du jeu organisées</p> <p>Nombre d'équipes et d'étudiants engagés dans le jeu</p> <p>Diversité des équipes engagées (établissements partenaires, composantes, disciplines)</p> <p>Nombre d'articles de presse dédiés</p>
Calendrier	En continuation de la première édition qui s'est tenue au printemps 2016
Porteur	AMU – Faculté d'économie et de gestion